

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY (MONTPELLIER III)

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE

**LE FRANÇAIS ET LES LANGUES NATIONALES
À DJIBOUTI :
ASPECTS LINGUISTIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES**

TOME I

**Thèse de Doctorat
présentée et soutenue par Bruno MAURER**

Date de soutenance : 30 juin 1993

Directeur de Recherches :

M. le Professeur Pierre DUMONT

Membres du Jury :

- Jacques Brès, Maître de conférence à Montpellier III
- Jean-Pierre Cuq, Maître de conférence à Grenoble III
- Pierre Dumont, Professeur à Montpellier III
- Bernard Gardin, Professeur à l'université de Rouen
- Michèle Verdelhan, Professeur à l'IUFM de Montpellier

Avant de présenter ce travail, je veux adresser mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé.

Ma pensée va en premier lieu à tous les amis djiboutiens qui ont eu la gentillesse de m'aider dans mes recherches et de répondre à mes questions.

Je remercie également Pierre Dumont, à qui je dois d'avoir eu la possibilité de faire ce travail et qui a été à ce titre plus qu'un simple Directeur de recherche ;

Jacques Brès et Paul Siblot, qui m'ont fait parvenir, à Djibouti, plusieurs ouvrages de première importance ;

Jacques Bouby, qui m'a ouvert sa bibliothèque personnelle ;

André Dupuy et Gérard Caillard, qui ont accepté de relire mon travail.

J'exprime également ma gratitude à ma sœur Conchita, qui m'a secondé dans ma tâche de dactylographie.

Enfin, ma pensée va à Patricia et Victor, qui m'ont soutenu moralement.

**CONVENTIONS
DE
TRANSCRIPTION**

Conventions de transcription

Conventions relatives à l'enchaînement des tours de parole :

- L1 et L2 : respectivement interviewer et interviewé. Dans le cas de débats, les intervenants sont désignés par leur nom, seul l'interviewer restant L1.
- ... : indiquent l'interruption d'un tour de parole, jointe à un léger chevauchement.
- soulignement : indique le chevauchement de deux tours de parole. Les parties soulignées sont prononcées simultanément.
- (oui L1) : inséré dans le tour de parole de L2, note un simple continuateur, un régulateur.
- Lx et Ln : un ou plusieurs locuteurs non identifiés.

Conventions concernant des phénomènes se produisant à l'intérieur d'un tour de parole :

* conventions notant une prononciation particulière :

- les deux-points (:) : allongement de la dernière syllabe. Répétés (:: ou :::), ils marquent l'importance de cet allongement.
- la barre oblique (/) : pause dans le discours. La longueur de cette pause est rendue par le nombre de barres obliques successives (// ou ///).
- (1) (1) : encadrent un passage prononcé en riant ou en souriant.
- (2) (2) : encadrent un passage d'intonation emphatique.
- (3) (3) : encadrent un passage faiblement prononcé.
- CAPITALES : mot ou syllabe prononcés avec force.
- '....' : accélération du débit.
- X : syllabe inaudible. La longueur de l'émission inaudible est proportionnelle au nombre de X.
- (vert ; vers) : hésitation sur la transcription.
- [veR] : interprétation incertaine d'un passage audible

* convention notant une difficulté de réalisation :

- le tiret (-) : à la fin d'un mot ou d'une syllabe, note soit un bégaiement d'actualisation, soit un changement de programme phrastique.

* conventions notant les circonstances de l'interaction :

- ((rires L1)) : circonstances de l'interaction.

INTRODUCTION

Djibouti, terre de rencontres et d'échanges. Djibouti, carrefour des cultures entre Asie et Afrique. Djibouti, îlot de paix dans l'océan des guerres tribales. Les qualificatifs habituellement associés à cette petite république de la Corne de l'Afrique abondent et on ne sait trop auquel s'attacher tant le pays possède de facettes différentes, parfois contradictoires. Car cette terre de rencontres et d'échanges est aussi parfois celle des rivalités ethniques toujours présentes ; ce carrefour des cultures semble ne se reconnaître en fait ni dans ses racines africaines ni dans ses attaches arabes ; enfin, cet îlot de paix est menacé de toutes parts par les remous politiques qui agitent la région.

Entre toutes ces tentatives de définition, il en est une, tout aussi discutable, qui intéresse plus particulièrement le linguiste : celle de Djibouti, pays francophone. Ici encore, la réalité est loin d'être aussi simple que la formule ne le prétend. Derrière cette image univoque et réductrice se cache un plurilinguisme que les sociolinguistes spécialistes du domaine africain connaissent bien mais qui ne manque pas de surprendre les nombreux Français qui viennent travailler dans ce pays, récemment encore rattaché à la France, et qui s'attendent à pouvoir parler français avec tous les Djiboutiens rencontrés dans la rue. Le travail du linguiste s'est longtemps arrêté à l'étude des différentes langues en présence, de leurs caractéristiques. Bien souvent les langues ont été appréhendées d'un point de vue structural, avec un souci de description interne qui pouvait déboucher sur des applications dans le domaine de la didactique des langues, grâce aux approches contrastives. Mais l'attention des chercheurs n'a

commencé à s'attacher aux aspects sociaux, politiques, identitaires de ces situations de contact que plus tard¹.

Or, cette dimension sociale est seule capable de rendre compte de toute la complexité du fonctionnement linguistique.

Le projet du sociolinguiste est de tenter de dépasser la fausse évidence de la définition de "Djibouti, pays francophone" pour découvrir ce que cette situation a en réalité de dynamique, de changeant et de complexe. Affirmer qu'à Djibouti "on parle français", c'est mentir plusieurs fois par omission. C'est d'abord passer sous silence les autres langues quotidiennement pratiquées dans ce pays, souvent concurremment au français ; c'est ensuite réduire au singulier d'une norme linguistique une diversité de paroles en français qui a tout d'un éventail très largement ouvert ; c'est enfin passer sous silence les conditions dans lesquelles à Djibouti on parle, non pas LE français, mais en français.

Le présent travail voudrait s'employer à réparer ces omissions, disons, pour être moins sévère, ces oublis ; il nous faudra pour cela resituer le français par rapport aux langues dites "nationales", mais aussi décrire tous les chatoiements de cet éventail composant ce qu'on appelle le français à Djibouti (le français de Djibouti ?).

Ce pays, qui fait partie des plus petits États francophones avec seulement 23 000 kilomètres carrés et 500 000 habitants, peut offrir au linguiste passionné par les problèmes de langues en contact un terrain d'observation précieux. Djibouti est en effet un pays francophone particulier à plus d'un titre et qui pour cela mérite d'être étudié. La moindre de ses originalités n'est pas de n'avoir pratiquement jamais fait l'objet de recherches sérieuses et approfondies. Alors que fleurissent les études sur la francophonie en

¹ Cette approche caractérise les études sociolinguistiques, qui font de la dimension sociale de la langue un objet d'étude parce que cette dernière existe avant tout comme moyen de communication dans une société donnée, s'échangeant selon des règles sociales. Ainsi, loin de se désintéresser des problèmes étudiés par les linguistiques structurale ou générative, la sociolinguistique tente de les replacer dans le contexte social au sein duquel ils prennent tout leur sens. M. Rambelo (1987) écrit à ce propos : "(...) nous tenons à préciser que nous ne remettons pas en question l'utilité et la validité de l'approche linguistique, toutefois nous estimons qu'elle occulte la complexité des rapports qui existent aussi bien entre les différentes variétés linguistiques impliquées dans une même situation, qu'entre les variétés en question et la société (avec ses contradictions, ses conflits, ses lignes de clivage) dans laquelle elles fonctionnent".

Afrique de l'Ouest et que se développent les recherches sur les créoles, Djibouti reste à ce jour la *terra incognita* du continent francophone. Notre travail est donc pour une grande part exploratoire. L'entreprise est excitante, qui offre à son auteur les plaisirs de fouler le premier un terrain quasiment vierge. Mais ce caractère pionnier limite parfois, par la même occasion, la profondeur des trouées qui peuvent être percées : ne suivant les traces d'aucun prédécesseur, il nous faut ouvrir tous les chemins de la recherche en regrettant souvent de ne pouvoir aller plus loin, n'ayant qu'entrevu des horizons pourtant très prometteurs... Mais, paraphrasant le Jean-Jacques Rousseau des *Confessions*, nous formulons le vœu que "cette entreprise qui n'eut jamais d'exemple" aura de nombreux continuateurs et que bien des points analysés ici pour la première fois - et parfois même hélas seulement mentionnés - pourront être repris par la suite, approfondis, confirmés, voire infirmés...

Comment expliquer ce désintérêt caractérisé des linguistes et des sociolinguistes à l'égard de ce petit pays ? Peut-être l'explication est-elle à chercher dans le caractère à maints égards atypique du territoire français le plus récemment décolonisé.

Sa situation géographique constitue sa première originalité : pratiquement située à la pointe de ce que l'on nomme métaphoriquement la Corne de l'Afrique, cette petite république est enclavée entre la Somalie et l'Éthiopie. Géographiquement, on peut dire que le nord du pays est le prolongement de la dépression éthiopienne de l'Afar et que le sud est la suite des plaines côtières de la Somalie voisine. Ce pays est un îlot francophone dans une mer anglophone¹ ou arabophone constituée de l'Éthiopie, du nord de la Somalie, du Kenya, du Soudan, de l'Égypte et, de l'autre côté du détroit Bab el Mandeb, du Yémen. Dans le domaine africain, cette situation d'enclavement est particulière à Djibouti car les pays francophones, en Afrique de l'Ouest ou en Afrique Centrale, sont au contraire en position de force. L'origine de cette différence géolinguistique est à rechercher dans les partages coloniaux du dix-

¹ Encore que "l'anglophonie" de ces pays soit aussi discutable que la "francophonie" de Djibouti : qui parle réellement anglais dans ces pays ? Quel anglais est pratiqué et dans quelles occasions ? Autant de questions auxquelles il faudrait apporter une réponse.

neuvième siècle qui virent la France se tailler la part du lion sur les rives de l'Atlantique mais être réduite à la portion congrue dans toute l'Afrique Orientale. Cette seule particularité justifierait déjà que l'on s'intéresse à ce qui est en définitive le seul pays francophone de cette région africaine. À cela s'ajoute le fait que sa position de carrefour entre le monde arabe, l'Afrique et les pays de l'Océan Indien fait du pays un lieu où s'exercent des influences diverses. L'appartenance de Djibouti à la Ligue des Pays Arabes date des lendemains de l'indépendance. Djibouti voulait par là marquer son ancrage à un monde arabe auquel il se sent lié par la religion islamique et par des siècles de relations commerciales. Quand on sait combien aux yeux des Arabes la religion islamique est indissociable de la langue arabe, langue du Coran, on peut supposer que l'analyse de la situation sociolinguistique devra intégrer ce paramètre pour pouvoir donner une image fidèle des rapports entre les différentes langues.

Ensuite, il faut considérer que Djibouti connut historiquement un sort particulier, différent de celui réservé aux autres territoires administrés par la France pendant la période coloniale. La France s'installa confortablement au Sénégal ou en Côte d'Ivoire par exemple, afin de profiter au mieux de toutes les ressources de ces pays tout en les faisant bénéficier des avancées de la civilisation européenne ; elle réalisa en conséquence toutes sortes d'investissements, dotant ces pays des infrastructures nécessaires à leur exploitation. Elle forma très tôt dans ces pays des cadres nationaux de grande valeur et permit par un système scolaire, certes imparfait mais efficace, l'émergence d'une élite intellectuelle dont le Président Senghor, agrégé de Lettres Classiques, est toujours la figure la plus emblématique. Mais la France eut toujours une attitude fort différente à l'égard de ce petit territoire est-africain. Historiquement, l'installation des Français, qui remonte pour l'essentiel à 1884 et 1888, date de la fondation de la ville de Djibouti par les Français¹, peut s'expliquer par la nécessité de trouver un port de ravitaillement et d'escale sur la route de l'Indochine. De Suez à Aden, tous les ports étaient sous l'influence de l'Angleterre, la grande rivale coloniale de la France. Celle-ci se devait donc de créer une étape sur la route de l'Extrême-Orient afin de disposer d'un lieu où les

¹ A. Laudouze (1989 : 34).

bateaux pourraient se ravitailler ou débarquer des cargaisons. La fonction portuaire était donc essentielle : elle suffit à expliquer seule la création de toutes pièces de l'actuelle capitale, préférée à Obock pour sa rade plus confortable. Le pays en lui-même ne présentait pas beaucoup d'intérêt, offrant peu de ressources naturelles et peuplé de nomades peu enclins à se plier rapidement aux exigences de l'organisation occidentale du travail. La fonction de Djibouti dans le dispositif colonial français explique qu'à la différence de ce qui se fit en Afrique de l'Ouest ou en Indochine, la France n'ait jamais considéré comme un objectif prioritaire le développement d'infrastructures importantes en dehors de celles strictement nécessaires, tels le port et le chemin de fer. Du point de vue de la présence de la langue française, cela a pu entraîner des conséquences et expliquer notamment que, pendant toute la période coloniale, très peu ait été fait en matière de scolarisation en français. La France n'avait pas besoin, contrairement à ce qui prévalait en Afrique Occidentale, de former de nombreux cadres, du personnel administratif. Le pays était alors peu peuplé¹ et la scolarisation très faible. Cette situation originale au sein des pays africains, qui explique peut-être en partie qu'à ce jour aucun écrivain reconnu de langue française ne se soit révélé en République de Djibouti, mérite amplement qu'on se penche sur la réalité francophone de ce pays.

Autre différence de taille avec les pays francophones d'Afrique : la date de l'accession à l'indépendance. La grande vague des indépendances des années soixante ne toucha pas les rivages de la Mer Rouge et il fallut attendre 1977 pour voir le pays s'émanciper de la tutelle française. De ce fait, alors que dans les pays d'Afrique de l'Ouest la langue française est depuis plus de trente ans une langue étrangère ou seconde², cela fait à peine quinze ans qu'il en est ainsi à Djibouti. La situation est également originale du fait de la présence continue depuis l'indépendance d'une forte colonie française³ et d'enseignants français en nombre important. Cette jeune république

¹ 54 000 habitants selon le recensement de 1947, et seulement 250 élèves scolarisés en primaire en 1939.

² Nous employons ces termes de manière provisoire sans les remettre en question, ce qui supposerait une étude approfondie des fonctions du français dans ces pays qui dépasserait de beaucoup notre propos.

³ Plus de 10 000 personnes.

offre donc un terrain d'observation fort différent de ce qui se présente dans le reste de l'Afrique et l'on peut prévoir que des différences aussi bien dans le rapport à la langue française que dans les variétés de français pratiquées pourront être enregistrées. Alors que trente ans après les indépendances commencent à apparaître au Sénégal, en Côte d'Ivoire ou encore au Mali ce que l'on a pu appeler des variétés régionales du français, voire des normes endogènes, quelle est la situation dans ce jeune pays ? Suit-il à quelques années près le même chemin que les autres pays francophones ou évolue-t-il de manière originale ?

Du point de vue des langues en contact, la République de Djibouti présente l'avantage d'offrir à l'étude une situation pluriilingue relativement simple. Quatre langues principales ont cours dans le pays, le français et trois langues nationales : l'afar, l'arabe et le somali. Nous sommes bien loin de la situation vertigineuse qui prévaut dans la plupart des pays africains¹. L'afar et le somali sont les langues vernaculaires des groupes ethniques du même nom dont les aires d'habitat d'origine sont situées au nord du Lac Assal et à l'ouest de Dikhil pour les premiers, dans le reste du pays pour les seconds.

Ces deux langues continuent à être les langues majoritairement parlées dans chacune de ces régions dont le peuplement est homogène, à dominante soit afar soit somalie. Les zones de contact, qui rendent problématique la question de la véhicularité des langues, sont assez peu nombreuses et restreintes à Dikhil, ville dans laquelle Afars et Somalis cohabitent, et à la capitale. Pour des raisons d'intérêt linguistique, nous avons choisi d'étudier la situation sociolinguistique de la capitale, où se pose de la manière la plus aiguë le problème des contacts de langues et qui abrite approximativement les trois-quarts de la population totale du pays. Du reste, ce choix opéré pour des raisons d'efficacité s'est mué en contrainte à la suite des troubles qui agitèrent la République dès le mois de mai 1991, entraînant une

¹ La revue *Le Courrier*, dans son numéro 119 de janvier-février 1990 intitulé "Les langues nationales", donne aux pages 56-57 un tableau des langues de l'Afrique subsaharienne. On peut y lire que 15 langues sont pratiquées au Tchad, 120 en Tanzanie, 70 en Éthiopie, 100 au Soudan, la palme revenant au Zaïre avec 300. Assez curieusement, Djibouti ne figure pas parmi les pays étudiés... Voir également CONFEMEN (1986).

partition de fait du pays au nord du Lac Assal et restreignant considérablement la liberté de mouvement dans le reste du pays.

La langue arabe est à l'origine une langue étrangère, au même titre que le français. Mais elle est la langue maternelle d'une frange importante de la population djiboutienne, originaire du proche Yémen ; à ce titre, elle figure donc parmi les langues dites nationales. De plus elle est, depuis l'adhésion du pays à la Ligue Arabe, considérée comme deuxième langue officielle, sur le même plan que le français. Elle n'est pas parlée, contrairement à ce qui se passe pour les deux autres langues, dans une région déterminée mais est présente dans les lieux où se sont installés les Yéménites. Ceux-ci arrivèrent à Djibouti dès la fondation de la ville, attirés par les Français qui leur confièrent la responsabilité des fonctions commerciales. Cent ans plus tard, leurs descendants, rejoints depuis par d'autres, travaillent toujours en majeure partie dans le commerce et sont installés en priorité dans la capitale. Djibouti est donc fortement plurilingue puisque c'est là que vivent côte à côte quelques milliers de Français, des Arabes et des Afars, et une forte majorité de Somalis.

Dernier trait caractéristique, qui n'est cependant pas l'apanage du pays : la République de Djibouti est un pays neuf, dont l'unité est encore à construire. Les événements douloureux qui marquent son histoire depuis mai 1991 sont là pour rappeler que la coexistence entre les différentes composantes ethniques du peuple djiboutien est, à ce jour encore, problématique. Les populations afars du nord supportent mal la domination politique et économique des Somalis qui occupent les postes-clés et sont démographiquement en position de force dans la capitale. Dans ce contexte troublé, la question linguistique prend tout son sens : c'est par la langue qu'on entre en contact avec l'autre et le choix de la langue dans laquelle on va communiquer est déjà une manière de s'engager, d'engager la relation. Les conflits ethniques, en République de Djibouti comme ailleurs, trouvent souvent leur expression dans les conflits linguistiques.

Les événements que nous évoquions précédemment ont été souvent un obstacle à notre recherche : la période n'était pas propice à ce qu'un Français demande à des Djiboutiens de s'exprimer devant

un magnétophone sur des sujets de leur vie quotidienne ni même sur des matières linguistiques qu'ils ressentait bien souvent comme éminemment politiques ; de la même manière, la méfiance nous accueillit quand il s'agit pour nous d'administrer les différents questionnaires que nous avons préparés à l'intention de la population djiboutienne.

Mais ces troubles se sont aussi révélés de puissants auxiliaires, cristallisant les conflits, durcissant les positions, permettant de saisir en paroles et donc en actes la manière dont les sujets construisaient leur identité dans cette période troublée de l'histoire de leur pays. Être djiboutien fut plus que jamais pendant cette période une chose difficile et c'est cette difficulté, cette identité incertaine et problématique que nous avons essayé de cerner au cours de nos entretiens avec des citoyens djiboutiens de tous horizons. Les troubles que connut ce pays furent aussi l'occasion de l'émergence de nombreux écrits en français : les tracts fleurirent et avec eux l'expression en français d'une sensibilité politique djiboutienne jusqu'alors muette en raison du monopole de l'État sur la presse.

On voit que les raisons de s'intéresser à la situation sociolinguistique de la ville de Djibouti étaient nombreuses ; plusieurs angles d'étude s'offraient donc à nous.

Il s'agissait tout d'abord d'essayer de définir avec exactitude comment s'établissaient les relations entre les quatre langues pratiquées sur le marché linguistique de la capitale. Dans quelles circonstances chacune de ces langues, et plus particulièrement le français, était-elle employée ? Cette étude des pratiques langagières ne va pas pourtant sans poser d'énormes problèmes au sociolinguiste, notamment en ce qui concerne le choix des instruments d'observation. Nous aurons l'occasion plus loin de revenir sur ce problème qui touche à une question de fond : la réalité des pratiques est-elle accessible à l'étude sociolinguistique ? Il fallait ensuite aborder le problème à nos yeux capital des représentations : comment les Djiboutiens se représentaient-ils leurs rapports à ces langues ? Comment se voyaient-ils en train de parler ? Nous devons entrer là dans l'étude des représentations idéologiques dont

on sait depuis K. Marx¹ qu'elles font partie de la réalité au même titre que des objets matériels.

L'étude des langues telles qu'on les dit, telles qu'on les pense, devrait également être complétée par l'examen des langues telles qu'on les parle, pour reprendre une distinction fructueuse due à G. Manessy et P. Wald (1984). Notre méconnaissance des langues nationales nous empêchait de mener à bien ce travail sur l'afar, l'arabe ou le somali parlés à Djibouti. Nous formons aujourd'hui le vœu que des linguistes djiboutiens combleront à l'avenir ce vide et nous nous sommes contenté pour notre part de décrire le continuum linguistique des différentes variétés de français en usage dans la ville de Djibouti. C'est avec un grand regret que, pour les mêmes raisons, nous n'avons pu traiter comme nous l'aurions souhaité des mécanismes de l'alternance codique, phénomène pourtant très fréquent à Djibouti chez nombre de locuteurs. Nous avons néanmoins enregistré le phénomène, saisi quelques représentations dans les discours des locuteurs, et esquissé quelques éléments d'explication².

Au terme de cette étude, peut-être aurons-nous contribué à la fois à mieux comprendre les mécanismes linguistiques qui sous-tendent les situations plurilingues, à préciser un certain nombre de concepts sociolinguistiques d'ordinaire à l'œuvre dans ce type d'études, et à compléter d'une monographie l'image encore partielle de la francophonie.

Ces différents objectifs de recherche nous ont conduit à reprendre les orientations proposées par Robert Chaudenson³, sans toutefois les suivre pas à pas. C'est ainsi qu'il nous a semblé judicieux de reprendre sa distinction entre *statut* et *corpus*⁴ et de commencer

¹ *Thèses sur Feuerbach.*

² La méthode d'analyse proposée par J. Gumperz (1989) est très fructueuse, mais elle requiert de la part de l'analyste une connaissance non seulement des deux langues en présence dans l'alternance codique mais aussi souvent de plusieurs de leurs variétés.

³ R. Chaudenson (1988).

⁴ Nous rappellerons les réserves que R. Chaudenson émet lui-même à propos de cette distinction (1988 : 27) : "(...) statut et corpus ne sont pas des entités absolument étrangères l'une à l'autre (...) Comme cela a déjà été souligné, la répartition de certains éléments entre statut et corpus peut paraître parfois un peu arbitraire (et elle l'est !)". Les moyens de communication de masse relèvent à l'évidence à la fois du statut et du corpus. Pourtant, du fait que l'État djiboutien possède le monopole de la presse, le choix de telle ou telle langue comme vecteur de l'information dépend en fait de réglages de type institutionnel et relève donc prioritairement du statut ; il en serait un peu différemment dans un pays à presse libre.

notre étude par l'examen des réglages institutionnels du plurilinguisme djiboutien. Tout ce qui relève en fait de dispositions légales, d'usages réglementés sera l'objet de notre première approche : officialité des langues, présence dans les médias, la justice, l'éducation. Examen du secteur dit public donc, mais aussi du secteur privé, ici représenté seulement par le secteur tertiaire, par la fonction commerciale, en l'absence d'agriculture et d'industries.

Grâce à l'étude des productions linguistiques elles-mêmes, de ce que R. Chaudenson nomme le *corpus*, nous décrirons ensuite le continuum du français à Djibouti, depuis les usages minimaux de cette langue jusqu'à ses éventuels usages pléniers. Toutefois, nous ne serons pas en mesure de pouvoir faire une évaluation chiffrée du nombre des locuteurs appartenant à chacune des catégories. L'absence de statistiques démographiques rend quasiment impossible une évaluation que G. Manessy déclarait très difficile¹ : "La proportion des locuteurs africains des différentes variétés du français n'est pas connue et sans doute pas connaissable". Nous appliquerons au *corpus* recueilli les principes de l'analyse conversationnelle, notamment ceux de la praxématique², permettant de saisir lors de l'interaction verbale la manière dont le sujet se construit en fonction des différents conflits linguistiques et identitaires, nés de la situation de contact de type diglossique, qui le traversent.

¹ G. Manessy (1979).

² Sur les fondements théoriques de cette linguistique élaborée autour de Robert Lafont à l'Université de Montpellier III, nous reviendrons plus loin.

STATUT DU FRANÇAIS À DJIBOUTI

**le réglage institutionnel
de la situation
plurilingue**

1.1. Les langues en République de Djibouti : les composantes d'une situation plurilingue

La République de Djibouti connaît une situation de plurilinguisme, comme la quasi-totalité des pays africains¹. Plusieurs communautés linguistiques se côtoient dans le pays. Une de ses devises est "Djibouti : nation-carrefour, terre de rencontre" et ce slogan se vérifie amplement du point de vue linguistique car une dizaine de langues environ sont pratiquées sur le territoire de la République, sans prendre en considération les variantes dialectales éventuelles de chacune de ces langues, parlées par un nombre variable de locuteurs .

Il convient toutefois de distinguer les langues pratiquées par des populations originaires de la République de Djibouti de celles qui sont le fait de personnes immigrées, venues souvent trouver refuge dans ce petit État, loin des conflits multiples qui agitent depuis une trentaine d'années la Corne de l'Afrique. C'est ainsi que l'on va pouvoir isoler l'afar, l'arabe et le somali qui, avec le français, sont les langues considérées comme nationales ou comme officielles et exclure du champ de notre étude des langues traditionnellement considérées

¹ Les linguistes africanistes reconnaissent d'ordinaire quelques rares exceptions, constituées d'états monolingues : le Burundi, le Rwanda, la Somalie, Madagascar. Mais ce constat est très discutable et il existe dans chacun de ces pays des communautés linguistiques certes minoritaires mais ne partageant pas les usages du reste de la population.

comme étrangères, amharique, oromo, rendille, anglais notamment¹. La complexité de la situation plurilingue en République de Djibouti requiert un exposé général en guise de liminaire.

1.1.1. Les langues implantées à Djibouti

On ne peut pas à proprement parler regrouper l'afar, l'arabe, le français et le somali sous l'appellation unique de langues nationales car leur implantation à Djibouti est le fruit de circonstances historiques fort différentes, à l'origine d'un enracinement inégal.

Les groupes humains afar et somali sont installés dans cette partie de la Corne de l'Afrique² depuis suffisamment longtemps pour que l'on puisse considérer que les langues maternelles de ces deux ethnies sont à Djibouti des langues nationales.

Il en va de même pour l'arabe si l'on considère que des populations arabes, venues notamment de l'actuel Yémen, sont arrivées dans ce pays dès le sixième siècle pense-t-on généralement³. Tout en étant stricto sensu une langue exogène, l'arabe est présent aujourd'hui par le biais d'une communauté

¹ Leur présence illustre ce procédé d'"expansion" linguistique que W. Bal nomme "importation" et qui s'explique par des déplacements de population. La présence du français relèverait, dans sa classification, du procédé de "superposition" : il n'y a pas eu de déplacement important de populations françaises dans l'histoire coloniale djiboutienne et l'adoption du français vient de son aptitude à assumer des fonctions sociales considérées comme supérieures (administration, enseignement, relations internationales). En Algérie, on peut dire qu'il y a eu à la fois importation, avec l'installation de très nombreux colons, et superposition. Sur cette classification, consulter W. Bal, "Unité et diversité de la langue française", dans *Guide culturel*, A. Reboulet et M. Tetu, eds. 1977.

² Selon Georges P. Murdock (1959), Somalis, Afars et Oromos vivaient ensemble sur les hauteurs sud-est de l'Éthiopie jusqu'au Vème siècle de notre ère. Puis les Oromos émigrèrent vers les régions qu'ils occupent actuellement, suivis des Somalis. Des thèses plus récentes, s'appuyant sur les méthodes de la linguistique historique ont établi l'origine de la famille couchitique orientale entre Éthiopie et Kenya, entre les lacs Abaya et Turkana. Rendilles, Aweerros, Megogodos ont émigré vers le sud alors que Somalis et Afars s'établissaient au nord et à l'est. Les premières migrations seraient vieilles de 2500 ans environ. On consultera sur ces questions J.H. Greenberg (1963) et B. Heine, "The Sam languages : a history of Rendille, Boni and Somali" dans *Afro-asiatic linguistics*, n° 6, 1978.

³ C'est notamment l'opinion de R. Cornevin (1962 : 289). Il parle de la part prépondérante qu'occupent les Arabes dans le commerce de l'Océan Indien, et notamment dans la Corne de l'Afrique. Il pense même à la formation dans ces régions d'une "aristocratie commerçante arabe" (1962 : 290). Dès le VIIème siècle la religion musulmane aborde sur ces rives de la Mer Rouge et au IXème siècle, la ville de Zeila (dans l'actuelle Somalie) est alors la riche capitale commerçante d'un royaume musulman, celui d'Ifat. La présence de l'arabe relève donc également d'un mécanisme d'expansion linguistique par importation (cf. note 13, p. 290), mais il s'agit dans ce cas d'une importation ancienne.

d'origine yéménite bien intégrée dans la population, numériquement importante et pourvue de la nationalité djiboutienne : cela nous autorise donc à parler ici aussi de langue nationale.

L'histoire du français dans ce pays est beaucoup plus récente et remonte à l'acquisition par la France des territoires qui allaient devenir ceux de l'actuelle République. Cette présence de la langue française à Djibouti ne remonte donc guère à plus de cent ans. Encore faut-il être conscient que quand on parle de présence du français, il s'agissait dans les premiers temps de quelques locuteurs seulement, faisant fonction d'interprète. Or le français ne peut pas aujourd'hui encore être considéré comme une langue nationale : à la différence de l'arabe, il n'est la langue maternelle d'aucun groupe humain possédant la nationalité djiboutienne. De plus, la communauté française, composée essentiellement de coopérants et de militaires, c'est-à-dire de gens de passage, n'est pas aussi bien intégrée que la communauté de langue arabe, qui tient une place prépondérante dans le petit commerce. Toutefois, en raison du passé commun de la France et de Djibouti et du fait de la place importante que cette langue continue d'occuper, il est bien évident que le statut du français est tout différent de celui de l'oromo ou de l'amharique.

1.1.1.1. les langues dites nationales : la famille afro-asiatique

L'afar, le somali ou l'arabe font partie de la famille de langues appelée "afro-asiatique" ou encore "hamito-semitique"¹. Les trois langues nationales djiboutiennes sont donc parentes, au point que certains linguistes ont pu émettre l'hypothèse d'un ancêtre commun, langue d'un groupe humain appelé faute de mieux "afro-asiatique" ayant vécu vraisemblablement entre le nord du Kenya et le sud de l'Éthiopie. La famille afro-asiatique se compose elle-même de six

¹ Rappelons que l'on distingue traditionnellement quatre familles de langues africaines : afro-asiatique, khoisan, nilo-saharian et niger-khordofanien.

groupes de langues, parlées en Afrique de l'Est et au Moyen-Orient par une population estimée à 175 millions de personnes¹ :

- le tchadique ;
- l'ancien égyptien ;
- le berbère ;
- le sémitique, dans lequel se range l'arabe ;
- le couchitique, groupe dans lequel on trouve l'afar et le somali ;
- l'omotique.

Si l'on essaie de comparer les trois langues nationales, on s'aperçoit donc à la lecture de ce classement que l'afar et le somali sont très proches, et que l'arabe est, par un rapport de "cousinage", un peu plus éloigné. La parenté linguistique à l'intérieur de cette famille repose sur des similitudes phonologiques, syntaxiques et morphologiques essentielles, tels l'ordre des constituants dans la phrase, le "t" marque morphologique du féminin ou le "k" consonne indiquant le pronom de deuxième personne².

1.1.1.1.1. l'afar et le somali, des langues couchitiques

Le groupe couchitique compte une quarantaine de langues parlées en Somalie, en Éthiopie, à Djibouti, dans l'est du Soudan, le nord de la Tanzanie, le nord et l'est du Kenya. Le nombre total de locuteurs est estimé à 14 millions de personnes et les langues les plus importantes du point de vue des groupes humains sont l'oromo (avec environ 10 millions de personnes), le somali (3 millions de locuteurs), le sidamo, l'afar-saho, le beja et l'agew. En République de Djibouti, l'afar et le somali sont géographiquement répartis de

¹ Pour une vue d'ensemble de la famille afro-asiatique, consulter le tableau qui se trouve en annexe.

² Asha Abukar Kassim (1985 : 11). Ce travail est la traduction en français d'un ouvrage d' Abdallah O. Mansour du même titre, publié en 1983 en somali dans la même université.

manière relativement homogène. On peut considérer que l'afar est la langue vernaculaire sur les trois-quarts du territoire. La zone d'extension de cette langue est délimitée au sud par la dépression du Grand Bara et par la ville de Dikhil qui se situe dans une région de contact entre les ethnies somalie et afar et qui est donc partagée d'un point de vue linguistique. Au nord de cette ligne, c'est-à-dire dans la plus grande partie du district de Dikhil, dans les districts de Tadjourah et d'Obock, l'afar est en position de force. La population somalie réside essentiellement dans les districts d'Ali-Sabieh et de Djibouti. Dans tout ce secteur, la langue vernaculaire est bien entendu le somali, qui joue aussi le rôle de véhiculaire, notamment dans la capitale. Djibouti se situe en effet sans ambiguïté en pays somali ; aussi cette langue est-elle la langue maternelle de la majeure partie de la population urbaine. Le nombre de locuteurs afars dans la capitale est difficile à estimer ; on peut toutefois affirmer qu'ils sont très minoritaires et qu'ils sont regroupés dans quelques quartiers où l'afar retrouve localement une position dominante. Cette importance démographique de la ville de Djibouti fait que si en termes d'extension géographique le pays est majoritairement afar, en revanche les locuteurs somalophones sont numériquement beaucoup plus nombreux.

Un classement de ces langues couchitiques en sept sous-groupes a été proposé en fonction des parentés linguistiques. Afar et somali, quoique classés dans des sous-groupes différents, n'en présentent pas moins des affinités remarquables.

1.1.1.1.1. ordre des constituants de la phrase

Alors que l'ordre de la phrase arabe sera plutôt du type V+S+C.O., les deux langues couchitiques considérées comme nationales à Djibouti ont tendance à construire les phrases simples sur un modèle S+C.O.+V. À titre d'exemple, pour la phrase "Anad est monté à cheval", nous aurons :

- en somali : Hanad (Anad) faras (cheval) buu fulay (est monté)

S + CO + V

- en afar : A'nn (Anad) saar (cheval) fa'ke (est monté)

S + CO + V

1.1.1.1.2. marques morphologiques

Plusieurs marques morphologiques rapprochent également ces deux langues. Il n'est pas de notre propos, ni de notre compétence, de les recenser toutes¹ ; nous nous contenterons d'en exposer quelques-unes dans le but de faire ressortir la proximité de l'afar et du somali.

C'est ainsi que les personnes verbales sont marquées dans les deux langues par un morphème verbal post-posé semblable.

	somali	afar
personne 1	aa	a
personne 2	taa	ta
personne 3	aa/taa	a/ta
personne 4	naa	na
personne 5	taan	tan
personne 6	aan	an

¹ L'absence jusqu'à ce jour de linguistes djiboutiens se fait cruellement sentir. Nous ne pouvons que souhaiter que ce travail suscite des vocations et que de jeunes Djiboutiens se penchent sur leurs langues nationales, prolongeant ainsi notre réflexion.

D'autre part, les deux langues possèdent ce que les linguistes appellent des "verbes forts" ; il s'agit de verbes dotés d'un préfixe variable selon la personne. Le somali ne compte que cinq verbes de ce type alors que l'afar en possède à peu près 140. Voici un tableau comparatif des différentes formes morphologiques du préfixe verbal dans chacune des langues.

	somali	afar
personne 1	a	e
personne 2	ta	te
personne 3	ya/ta	ye/te
personne 4	na	ne
personne 5	ta	te
personne 6	ya	ye

Par ailleurs, les équivalents dans ces deux langues des pronoms personnels toniques du français (moi, toi, soi, nous, vous, eux) sont également fort proches, comme en témoigne le tableau suivant :

	somali	afar
personne 1	ani-(ga)	a'nu
personne 2	adi-(ga)	a'tu
personne 3	isa-(ga)	ussuk
personne 4	anna-ga	na'nu
personne 5	idin-ga	isin
personne 6	aya-ga	oson

1.1.1.1.1.3. systèmes phonologiques

Les travaux de description sur le somali et l'afar parlés à Djibouti font défaut. Un relevé des fautes en français trahit des interférences semblables laissant penser à une grande proximité¹. Mais ne pouvant mener nous-même à bien la description phonologique de ces langues, nous préférons ne pas traiter ici de cet aspect et en renvoyer l'étude scientifique à plus tard.

1.1.1.1.1.4. aspects lexicaux

Le lexique révèle également des lieux de rencontre entre ces deux langues parlées à Djibouti. Outre les mots remontant à un ancêtre commun proto-couchitique, nombreux sont les vocables que l'on retrouve dans les deux langues pour la bonne raison qu'il s'agit d'emprunts faits à l'arabe². Toutefois, le lexique est naturellement le domaine dans lequel les différences sont peut-être les plus significatives. On peut essayer d'en donner une idée en comparant les chiffres afars et les chiffres somalis.

français	somali	afar
un	kow	in'ki
deux	laba	mam'ma
trois	saddex	sidi'na
quatre	afar	affa'ra
cinq	shan	koo'na
six	lix	li'ha
sept	toddoba	malhe'na
huit	sideed	bahara
neuf	sagaal	saga'la
dix	toban	taba'na

¹ Il en va ainsi semble-t-il pour l'absence de /p/, de /v/, de /z/.

² On estime généralement que 30% du vocabulaire de ces langues sont le résultat d'emprunts plus ou moins anciens à l'arabe, depuis longtemps présent dans cette région de l'Afrique largement ouverte sur la mer et la Péninsule Arabique toute proche.

Sur dix mots, cinq ont une base totalement différente et cinq autres sont construits autour des mêmes structures consonantiques.

Une étude comparative approfondie des deux langues n'est pas de notre ressort. Par rapport à l'optique sociolinguistique que nous avons adoptée, ces incursions dans le domaine de la linguistique africaine n'avaient d'autre but que d'essayer de déterminer le degré de parenté entre les deux langues les plus courantes en République de Djibouti. De ces quelques considérations, il ressort à l'évidence que l'afar et le somali sont linguistiquement très proches et que la connaissance des deux langues par un locuteur djiboutien ne doit pas présenter, du moins d'un point de vue strictement linguistique, de difficulté insurmontable. Nous pouvons donc avancer qu'il est vraisemblable que, dans la ville de Djibouti, la méconnaissance de la langue de l'Autre relèvera plus de facteurs sociolinguistiques que linguistiques : les besoins langagiers, les représentations sociolinguistiques, les conflits diglossiques ou ethniques ont sûrement de ce point de vue une influence plus grande que la distance interlinguistique, en fin de compte assez faible.

1.1.1.1.2. l'arabe, langue sémitique

La présence de l'arabe à Djibouti s'explique par l'installation dans ce pays, et principalement dans la capitale, d'une importante communauté yéménite, installée souvent depuis plusieurs générations et de nationalité djiboutienne. Cette population occupe une part importante dans le petit commerce djiboutien et compte plusieurs fonctionnaires à des postes de responsabilité de l'administration.

D'un point de vue linguistique, l'arabe est assez proche des deux autres langues nationales et appartient comme elles à la famille afro-asiatique. N'étant pas spécialiste de cette langue, il nous est difficile d'apprécier de manière exacte le degré de parenté de l'arabe avec l'afar et le somali. Toutefois, on estime généralement que le vocabulaire de ces deux dernières langues est constitué pour un tiers de mots empruntés à l'arabe. On peut donc considérer qu'au moins

pour ce qui est du lexique, l'apprentissage de l'arabe pour un locuteur de langue maternelle afar ou somalie peut être grandement facilité par cette partie commune.

1.1.1.2. le français

Le français est implanté dans la capitale du pays depuis la création de la ville en 1888, puisque c'est sur une initiative française que Djibouti sortit de terre : l'administrateur Lagarde, estimant que la rade d'Obock, acquise en 1862, était insuffisante décida la création d'une ville nouvelle de l'autre côté du golfe de Tadjourah¹. Pendant toute la période coloniale, le français fut la langue de l'administration et il l'est resté après l'indépendance, en 1977. Sa présence est soutenue par l'aide financière que Paris octroie chaque année à cette jeune république et par une politique de coopération entre les deux États qui conduit un peu plus de 10 000 Français à vivre dans le pays, principalement dans la capitale. Ces Français sont soit des assistants techniques et leur famille, dépendant du ministère de la Coopération et du Développement, soit des militaires présents au titre d'accords de défense entre la France et Djibouti.

Le français est resté la langue de travail de l'administration, la langue des discours officiels et celle de l'enseignement. Le présent travail visera à déterminer s'il est sorti de ce strict cadre institutionnel pour gagner les usages quotidiens, éventuellement dans quelles proportions et selon quelles modalités, ou si au contraire son usage se limite toujours aux situations de communication énumérées plus haut. À l'origine langue étrangère, le français est-il devenu à Djibouti une langue seconde, voire une langue maternelle ? Telle est une des problématiques qui nous serviront de guide tout au long de cette étude.

D'un point de vue linguistique, il va sans dire que le français est très éloigné des trois langues nationales, tant sur le plan morpho-syntaxique que lexical ou phonologique. Mais il dispose d'un atout dont sont dépourvues les trois autres langues : un système éducatif

¹ A. Laudouze (1982 : 34).

qui en fait le centre de l'enseignement et le vecteur obligé de toute connaissance moderne.

1.1.2. Les langues étrangères en République de Djibouti

A côté de l'afar, de l'arabe, du français et du somali, d'autres langues sont pratiquées à Djibouti. Mais leur présence est liée à celle de populations immigrées, dépourvues de la nationalité djiboutienne et à l'écart de la vie publique. Il est difficile de savoir combien de personnes vivent ainsi actuellement à Djibouti, mais au début de l'année 1992 le ministère de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications estimait leur nombre à près de 100 000¹. Ces personnes vivent pour l'essentiel dans les rues de la capitale, ou dans le meilleur des cas chez un parent ; leur présence ne peut être ignorée dans une enquête sociolinguistique telle que la nôtre car il s'agit de populations analphabètes, ou tout au moins non alphabétisées en français. Si l'on accepte le chiffre cité plus haut, il faut conclure qu'au moins le quart de la population de la ville est constitué d'étrangers restant à l'écart des réseaux de communication dans lesquels s'échange le français. Si ces populations venaient à s'installer durablement, cela ne manquerait pas de modifier de manière importante les rapports de force entre les langues.

¹ Ce chiffre est tiré d'un article intitulé "S.O.S pour les sans-abri" paru dans *La Nation*, jeudi 9 janvier 1992, page 2.

1.1.2.1. les langues de diffusion internationale

L'arrivée de nombreux Éthiopiens et Somalis a contribué à renforcer la présence dans le pays, et plus particulièrement dans la capitale, de la langue anglaise.

L'anglais était, avant 1972, la langue administrative de l'ex-Somaliland¹, province nord de la République de Somalie, limitrophe de Djibouti. La guerre civile qui opposa le Mouvement National Somalien, bien implanté dans le nord, aux troupes du Général Syaad Barré amena une répression sauvage. Bien des Somalis originaires de ces régions ont cherché à trouver refuge en République de Djibouti, soit chez des parents soit dans des camps de réfugiés. Des causes semblables ont amené les populations de l'Ogaden, région de l'ex-Somaliland aujourd'hui éthiopienne, à se réfugier dans ce même pays². La langue anglaise est donc aujourd'hui parlée à Djibouti par un certain nombre de personnes : de quelle manière et dans quelles proportions ? Il faudrait une enquête précise pour le déterminer. En attendant que ce travail soit un jour mené à bien, nous devons nous contenter de noter la présence croissante à Djibouti de cette langue de rang international avec laquelle le français se trouve souvent en concurrence et qui pourrait peut-être un jour menacer la prédominance de ce dernier si cette situation perdurait. L'anglais pourrait en effet être à même de jouer le rôle de langue véhiculaire entre populations de langue maternelle différente ; la conjonction de ce rôle et de l'importance internationale de l'anglais ne manquerait pas d'en faire un instrument non négligeable dans le pays³.

La langue italienne a pris pied elle aussi dans cette partie orientale du continent africain à la faveur de la colonisation et dans

¹ Le 1er juillet 1960 est née la République de Somalie, fruit de la réunification du Somaliland, ex-colonie britannique, et de la Somalia, ancienne possession italienne.

² Dès les premiers mois de l'année 1963, un conflit territorial opposa l'Éthiopie à la Somalie au sujet de ce territoire.

³ Dans le même ordre d'idées, il faut prendre en considération la présence à Djibouti de quelques 700 Indiens, travaillant pour l'essentiel dans le commerce, et qui pratiquent à des degrés divers l'anglais. Les Yéménites viennent également d'un pays qui fut jusqu'à une date récente sous tutelle britannique.

les pays suivants : dans l'ancienne Somalia, autour de Mogadiscio, et en Érythrée, au nord de la République de Djibouti. On ne peut toutefois dire que les mouvements de population occasionnés par les nombreux conflits régionaux qui secouent cette partie de l'Afrique aient amené à Djibouti une importante colonie italophone. La Somalia est tout de même assez éloignée de Djibouti pour que les afflux de population en provenance de cette région soient très limités. Quant à la présence de l'italien en Érythrée, elle a été trop brève pour avoir laissé des traces durables dans les populations. La pratique de l'italien à Djibouti est donc restreinte, surtout le fait d'une colonie de coopérants ou de ressortissants italiens implantés dans la capitale depuis une cinquantaine d'années, parfois métissés et parlant somali.

1.1.2.2. les langues régionales ou interrégionales

Outre les langues mentionnées plus haut, il faut noter également à Djibouti la présence de l'amharique, de l'oromo et du rendille. Ces trois langues sont celles de populations éthiopiennes essayant de survivre dans la grande ville de ce pays voisin qu'est Djibouti.

En guise de conclusion, on peut dire que la situation linguistique de la République de Djibouti fait de ce pays un État clairement plurilingue, sans toutefois qu'existe une langue dominante, sauf régionalement. Dans le nord du pays domine la langue afar ; dans le sud et dans la capitale, c'est le somali qui l'emporte ; l'arabe ne connaît pas d'implantation régionale particulière.

1.2. Officialité et nationalité des langues

On pourrait s'attendre à ce qu'un pays connaissant une telle situation de plurilinguisme se soit attaché à légiférer en la matière, de façon à clarifier les rapports entre ces différentes langues. Or jusqu'en septembre 1992, il n'en était rien ; on pouvait lire couramment dans les encyclopédies et dictionnaires que le français et l'arabe étaient à Djibouti langues officielles et qu'un statut de langue nationale était

reconnu à l'afar et au somali. Pourtant, cette répartition des fonctions ne reposait sur aucun fondement juridique. Du point de vue de la politique linguistique, le vide était total : aucun texte ne venait réglementer l'usage des langues dans le pays ni préciser les domaines respectifs de chacune. L'emploi du français comme langue officielle était donc plus le résultat d'une habitude issue de la colonisation que le fruit d'une décision explicite. Le français était la langue de l'administration avant 1977 : pour des raisons pratiques bien compréhensibles, il le resta après l'indépendance. L'arabe était alors considéré comme langue nationale. Le 8 mai 1977, le futur président de la République déclarait dans un discours au peuple djiboutien annonçant l'indépendance toute proche :

"Une autre richesse que nous transmet la diversité de nos traditions est l'existence de nos langues nationales.

Je dis bien de nos langues nationales car nous n'en avons pas qu'une mais trois correspondant à chacune de nos communautés culturelles, l'afar, l'arabe et le somali.

Et bien nous n'en imposerons aucune à tous. Mais au contraire nous ferons en sorte que dans l'ensemble des relations sociales, chacun puisse trouver le moyen de s'exprimer et de se faire entendre dans sa langue maternelle."¹

La Loi Constitutionnelle numéro 2 confirme bel et bien ce plurilinguisme djiboutien :

"La souveraineté nationale appartient à la communauté du peuple de la République de Djibouti.

Cette communauté est formée de l'ensemble des personnes qu'elle reconnaît comme membres et qui en acceptent les devoirs, sans distinction de race, de langue, de sexe ou de religion."

¹ Il est remarquable que ce discours du Président traitant des questions culturelles en général et linguistiques en particulier n'aborde jamais celle de l'usage du français dans la future République. La date du discours et le contexte politique de 1977 ne se prêtaient sans doute pas à la réaffirmation du rôle majeur de la langue de l'ancienne puissance colonisatrice après l'indépendance. Pourtant, il est révélateur que ce discours ait été prononcé en français.

Pourtant, du fait de l'adhésion de la République à la Ligue des Pays Arabes¹, il fut décidé que Djibouti s'orienterait vers un bilinguisme et que, dans un premier temps, tous les documents officiels auraient un caractère bilingue français-arabe. De fait, les entêtes des lettres officielles et de toute la correspondance sont bilingues ; sur les plaques minéralogiques des véhicules djiboutiens figurent côte à côte les deux systèmes de numération. Mais c'est à peu près tout. De son côté, la Loi Organique numéro 2 du 24 octobre 1981 a donné une expression de ce bilinguisme "officiel" en précisant les qualités requises pour être éligible en République de Djibouti :

"Sont éligibles les citoyens de la République de Djibouti des deux sexes, âgés de plus de 23 ans et pourvus d'un casier judiciaire vierge (...) sachant lire, écrire et parler couramment le français ou l'arabe²"

Sans qu'aucun autre texte officiel soit venu régler la politique linguistique du pays, il fut donc d'usage de dire que l'arabe et le français étaient langues officielles et que les deux autres langues avaient toutes deux statut de langue nationale. W. Mackey (1976 : 68) précisait sa définition de l'État bilingue : "L'État n'est pas bilingue parce que les citoyens le sont ; il est bilingue parce que comme État il fonctionne dans plus d'une langue : ceci afin de permettre à ses citoyens de fonctionner dans une seule". Cette définition est certainement adaptée à l'État canadien mais elle ne permet pas de rendre compte du bilinguisme de l'État djiboutien ; le français comme l'arabe sous sa forme littéraire sont, pour beaucoup de citoyens du pays, des langues inconnues. Le bilinguisme adopté ne permet donc pas "aux citoyens de fonctionner dans une langue", la leur en l'occurrence, comme le dit W. Mackey. On peut dire que, dans le cas qui nous occupe, le bilinguisme "officiel" n'est pas à usage interne mais s'explique par la politique étrangère : les deux langues dites officielles sont celles des principaux pays donateurs. Mais ce réglage institutionnel pose un problème de taille du point de vue politique :

¹ Dès le 27 juin 1977, une demande officielle d'adhésion à la Ligue Arabe fut déposée ; le 4 septembre de la même année le pays était reçu membre de cette organisation.

² Les députés élus ne passent pas pour autant d'examen linguistique vérifiant leurs aptitudes à manier au moins une des deux langues officielles du pays ; l'exigence légale est toute théorique et marque surtout l'affirmation d'une volonté politique en faveur de l'arabe et du français.

proclamer le français langue officielle dans un pays où l'on reconnaît couramment plus de 80% d'analphabètes, c'est empêcher les citoyens d'avoir accès à l'État, à la sphère du politique.

Il faut bien conclure que la répartition des langues en langues officielles et langues nationales à Djibouti ressortissait plus à un *modus vivendi* jamais sérieusement remis en cause qu'à une décision politique explicite. La question linguistique était sans doute à ce point délicate, porteuse de revendications nationales ou ethniques, qu'il vallait mieux ne pas la soulever imprudemment. Mais ce vide juridique masquait une domination de fait, dans laquelle les langues nationales que sont l'afar, le somali et même l'arabe¹, étaient des langues minorées. Or les langues nationales ont eu plus à souffrir que le français de cette situation attentiste : en l'absence d'une politique linguistique dotant les différentes langues d'un statut clairement défini, pas de planification linguistique ni donc d'aménagement linguistique des langues nationales². L'absence de reconnaissance juridique des langues nationales favorise l'existence d'un plurilinguisme de nature conflictuelle dont nous retrouverons des traces au cœur des représentations sociolinguistiques des individus.

Mais la Constitution de Septembre 1992 a réglementé ce qui était jusqu'alors du domaine de l'implicite en précisant le statut du français et de l'arabe. L'article 1, après avoir établi que "l'État de Djibouti est une République démocratique, souveraine, une et indivisible" précise que "ses langues officielles sont : l'arabe et le français". Si cet article a le mérite de reconnaître la place des deux langues dites officielles, il est en revanche totalement muet sur l'afar et le somali. Qui ne connaîtrait pas la République de Djibouti ne pourrait savoir que dans ce petit pays on pratique couramment ces deux langues. La notion de langue nationale, présente dans le discours du Président Hassan Gouled du 8 mai 1977, a complètement disparu. Quinze ans après l'Indépendance, on peut dire que non seulement la Constitution entérine l'inégalité de fait qui existait mais

¹ Il faut rappeler en effet que c'est l'arabe littéraire qui est langue officielle, et en aucune façon sa variante dialectale yéménite.

² Nous reprenons à R. Chaudenson la distinction entre gestion des langues (définition du statut et des fonctions) et aménagement (graphisation, instrumentalisation, standardisation, normalisation). Politique et planification linguistiques relèvent de la première catégorie. Sur ces questions, consulter R. Chaudenson (1989).

encore que son mutisme fait reculer le statut des deux langues vernaculaires.

Arrivé au terme de cette première étude, nous allons tenter de symboliser¹ ces rapports, qui sont des rapports inégalitaires de type diglossique, au sens où C. Ferguson les entendait² :

FRANÇAIS - ARABE LITTÉRAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - SOMALI

Ce tableau situe les deux langues officielles au-dessus de la barre de dominance et les trois langues dominées au-dessous. Il permet également de visualiser les positions des deux variantes de l'arabe utilisées à Djibouti, schématisant une diglossie dans laquelle l'arabe littéraire est la langue A, l'arabe dialectal la langue B³.

1.3. Usages institutionnels

1.3.1. Langues et politique

L'art de la chose publique a de tout temps été aussi celui de la communication : un chef se doit de parler à son peuple, des hommes politiques se doivent de s'adresser à leurs administrés dans les divers moments de la vie politique d'un pays. En Europe, le développement

¹ Il en ira ainsi à la fin de l'étude de chacun des domaines que nous serons amené à explorer. A la fin de la partie constatée au *statut* nous tenterons un récapitulatif qui nous amènera à tirer quelques conclusions générales sur la hiérarchie sociolinguistique des langues dans la ville de Djibouti.

² C. Ferguson (1959 : 22).

³ Nous prenons donc le concept de diglossie dans une acception plus large que celle proposée par C. Ferguson, qui limitait son emploi aux situations mettant en présence des langues très différentes.

des moyens de communication audio-visuels a conduit nos professionnels de la chose politique à prendre des cours d'élocution et à s'entourer d'un aréopage de conseillers en communication dont la tâche consiste à trouver à la place de l'homme politique les mots justes, ainsi que la manière de les dire afin de leur donner une efficacité maximale. En Afrique, dans des sociétés qui reposent depuis leur origine sur la parole, il n'est pas nouveau de dire que parler en public est une des activités essentielles du chef. D'ailleurs, le culte du beau langage chez les chefs d'État africains, leur goût pour les tournures recherchées voire archaïques, est peut-être l'expression contemporaine en langue française de ce souci d'asseoir son pouvoir par la parole. Ce qui est nouveau en revanche dans les pays africains, c'est que le chef qui régnait hier sur une tribu gouverne aujourd'hui un pays entier. Le corps politique s'est élargi à des individus de langue maternelle différente et l'exercice du verbe s'en est trouvé compliqué d'autant : il ne suffit plus de bien choisir ses mots, d'adopter un rythme approprié, de manier le sous-entendu. Il faut d'abord et avant tout élire une langue et cet acte est éminemment politique. Quand un chef d'État, ou plus généralement le personnel politique d'un pays, s'adresse à une population composée d'individus ayant différentes langues maternelles il doit soit faire le choix d'une langue en repoussant les autres, soit reproduire plusieurs fois le même discours successivement.

Qu'en est-il en République de Djibouti ?

On peut de manière rapide discerner deux types de discours : d'abord ceux à l'intention de la communauté internationale et ceux conçus principalement pour la population djiboutienne. Les premiers sont en règle générale préparés d'avance en français puis ils sont lus en public ; les seconds peuvent être soit en français soit en langue nationale. Ici les usages sont variables.

Quelques exemples nous permettront d'illustrer ces propos.

Chaque année, le Président de la République prononce un discours à l'occasion de la fête de l'Aïd El Fitr¹ ; ce discours est

¹ Fête musulmane majeure qui marque la fin du jeûne du Ramadan.

souvent un discours de politique générale, bien qu'il soit prononcé à l'occasion d'une fête religieuse. Pas de discours en arabe donc - langue absente du monde politique djiboutien¹ - mais un discours en français qui s'adresse aux "Djiboutiens, Djiboutiennes"². Le dimanche 19 janvier 1992, c'est également en français que le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications annonçait le retard de l'engagement du processus démocratique. L'analyse de ce discours fait apparaître que les destinataires en sont les responsables politiques étrangers tout autant que les citoyens djiboutiens. De la même manière, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, porte-parole afar du gouvernement, a donné un communiqué à la télévision djiboutienne le 26 avril 1992 pour expliquer au public les contradictions d'un des responsables de l'opposition parlementaire, l'ancien ministre somali Mohamed Djama Élabé. Le fait qu'il l'ait fait en français au lieu de le faire dans sa langue maternelle montrait son désir d'être compris par l'ensemble de la population djiboutienne ; il témoignait également par là de sa réticence à employer la même langue que les opposants politiques ; il signifiait du même coup que ses explications n'étaient pas seulement à usage interne mais étaient également destinées à convaincre les gouvernements étrangers, français en particulier, du bienfondé de l'action gouvernementale.

Le 9 décembre 1992, dans le cadre de la campagne électorale officielle, Ahmed Boulaleh Barreh, Ministre de l'Intérieur, s'adressa aux téléspectateurs au nom du parti au pouvoir le R.P.P. : il le fit en somali seulement. Ce choix linguistique marquait soit une volonté de s'adresser seulement aux siens soit une affirmation de la domination des Somalis et de leur langue, censée être comprise par les différentes composantes de la nation djiboutienne. Mohamed Djama Élabé, dirigeant du parti d'opposition P.R.D., lui succéda et il parla tour à tour en somali et en français : l'emploi de cette dernière langue témoignait d'une volonté d'ouverture à tous les citoyens, le français étant un véhiculaire moins marqué ethniquement que le somali.

¹ La cause est à chercher sans doute dans la faible connaissance de l'arabe des hommes politiques djiboutiens. Au cours de nos enquêtes, nous avons souvent recueilli des micro-récits relatant la rencontre entre des hommes politiques djiboutiens et saoudiens et l'étonnement de ces derniers quand ils voient qu'il leur faut communiquer par le truchement d'interprètes dans un pays qui appartient pourtant à la Ligue Arabe.

² On se reportera par exemple au discours prononcé le 4 avril 1992 par le chef de l'État (*La Nation*, 9 avril 1992).

En revanche, quand il s'agit de discours improvisés, tels que conférences de presse, allocutions à l'occasion de visites dans les districts, les langues nationales retrouvent leur place. Mais le choix entre afar et somali n'en est que plus significatif. Ainsi le Premier Ministre, de langue maternelle afar, a-t-il donné en somali une conférence de presse le lundi 20 janvier, sur la situation politico-militaire qui prévalait alors dans le pays. Le choix de la langue somalie est alors le choix d'un camp politique, celui du pouvoir somali contre les forces afars de l'opposition. Le même choix était fait le 11 avril 1992 par le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications quand il répondait en somali aux questions des journalistes sur le processus de démocratisation engagé¹. De manière générale, on peut dire que les discours en langues nationales ne sont pratiquement jamais faits en arabe dialectal ni en afar, sauf, pour cette dernière langue, lors de tournées en pays afar.

On pourrait multiplier à loisir les exemples de discours politiques et mettre en rapport chaque fois le thème de la prise de parole, ses circonstances, avec un choix de langue qui est déjà un acte politique. Une étude des pratiques politiques des responsables djiboutiens gagnerait beaucoup à cette mise en perspective. Mais pour ce qui est de notre propos, il suffit de faire ressortir que le français, langue de la diplomatie djiboutienne, est aussi la langue employée dans les discours de portée générale dont l'audience peut être internationale. Elle présente l'avantage d'être un terrain neutre de la communication politique, même si en s'exprimant dans cette langue incompréhensible pour la majorité de la population, les hommes politiques se coupent d'une partie de leur public. La langue arabe est, quant à elle, absente de l'expression politique. Les deux autres langues nationales sont réservées aux discours à usage interne et peuvent être utilisées quand il s'agit de maintenir la communauté internationale à l'écart de ce qui se dit.

Dans le domaine politique, la situation peut donc être schématisée comme suit :

¹ L'intégralité de cet entretien fut diffusée le 12 avril 1991 à 21 heures par la télévision djiboutienne.

FRANÇAIS

SOMALI

AFAR - ARABE DIALECTAL

L'apparition de deux barres de dominance indique que nous sommes en présence de diglossies enchâssées. Le français est la variété prestigieuse réservée aux discours internationaux mais aussi pratiquée à des fins de politique intérieure. Le somali est à usage national, alors que l'afar est réservé au nord du pays. En conclusion, on peut dire que le domaine de la communication internationale est un domaine exclusif du français, alors que cette langue entre en concurrence avec le somali principalement pour les autres types de communication politique.

1.3.2. Langues et administration

La répartition des langues dans l'administration djiboutienne est très claire : la langue française est la seule langue de travail.

Mais, ce constat dressé, il convient d'établir tout de suite une distinction entre la répartition institutionnelle des langues dans ce secteur et la réalité des échanges linguistiques qui y ont cours. Il va de soi que dans les administrations djiboutiennes on entend souvent parler somali, afar ou arabe. Mais ce type de remarque relève plutôt de l'analyse du *corpus* linguistique, des productions elles-mêmes, que de l'examen des rapports interlinguistiques dans les situations institutionnelles. Or, de ce dernier point de vue, on peut dire que le français a la plus belle part.

Toute l'organisation administrative djiboutienne a été héritée de l'administration coloniale et la langue française a bien évidemment fait partie de cet héritage. Les différents secteurs administratifs djiboutiens travaillent à partir de circulaires et de règlements en français. Les documents à l'intention du public, tels que formulaires, notices explicatives sont tous rédigés en français. La langue française est, à Djibouti, la langue exclusive de la communication écrite et l'administration en est le parfait témoignage. Ce monopole sur les usages administratifs justifie à lui seul l'affirmation selon laquelle le français est langue officielle en République de Djibouti, même si, comme on a pu le voir, ce statut n'est pas constitutionnellement défini.

L'autre langue dite officielle, l'arabe, a une présence tout à fait symbolique dans ce secteur. Le gouvernement décidant, au lendemain de l'indépendance et de l'adhésion à la Ligue Arabe, de donner une expression tangible à la nouvelle identité djiboutienne, entreprit alors de faire figurer l'arabe à côté du français dans les documents officiels. Mais cette décision resta à l'état d'intention louable et ne fut jamais suivie d'effets réels. Seize ans après l'indépendance, l'arabe manifeste encore sa présence par le seul fait que les documents officiels possèdent un double en-tête, à gauche en français et à droite en arabe. Mais le corps du document est ensuite rédigé uniquement dans la langue de l'ancienne puissance tutélaire. De manière analogue, depuis 1989, les véhicules à moteur sont munis de plaques minéralogiques écrites en français et en arabe.

Quant aux langues nationales, elles ne trouvent pas place dans la relation écrite entre l'administré et son administration. Cette situation d'exclusive, alliée au fait qu'une part importante de la population du pays ne pratique pas la langue française, a donné naissance à un écrivain public d'un genre un peu particulier. Installé à proximité des administrations avec sa machine à écrire, il est muni de tous les types de formulaire - en français bien sûr - que le client peut être amené à informer et il permet donc aux Djiboutiens analphabètes de pouvoir continuer à entretenir des relations avec leur administration.

FRANÇAIS

ARABE LITTÉRAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - SOMALI

Cette représentation situe une nouvelle fois le français au sommet de la hiérarchie sociolinguistique. On peut dire que, mis à part les emplois purement formels de l'arabe mentionnés plus haut et qui valent à cette langue sa place particulière dans cette schématisation, l'administration est, à Djibouti, un domaine exclusif de la langue française.

1.3.3. Langues et système judiciaire

L'un des observatoires importants de la situation sociolinguistique d'un pays est l'institution judiciaire. Lieu de rencontre institutionnel de l'État et du citoyen, le système judiciaire constitue un révélateur efficace de la répartition fonctionnelle des langues : le palais de justice ou ses équivalents locaux est un lieu dans lequel la parole revêt une importance stratégique. La déposition des témoins, les plaidoiries, les arrêtés de justice sont autant d'actes de parole engageant les individus. Or, les échanges verbaux sont soumis dans ce cadre à une réglementation assez stricte qui mérite d'être étudiée : l'individu n'a pas le choix des armes, c'est à dire qu'il n'a pas le choix des langues. Rendre la justice suppose que les différentes parties s'expriment, prennent la parole : dans un pays plurilingue, le choix de la langue est un indicateur précieux du statut des différents idiomes. Quelle est donc la place attribuée aux quatre langues employées en République de Djibouti ? Telle est la question à laquelle nous allons essayer de répondre.

Le système judiciaire djiboutien est quelque peu particulier et se caractérise par la coexistence de trois ordres différents de juridiction.

Le premier est communément appelé "juridiction de droit commun" ; il est compétent dans toutes les matières, c'est-à-dire en droit civil, pénal, commercial, et même en droit "familial" pour ceux des Djiboutiens qui optent pour que leurs affaires de famille¹ soient traitées dans ce cadre. Cette juridiction siège au palais de justice de Djibouti.

Le deuxième ordre de juridiction est celui dit de "droit charien", compétent pour toutes les affaires relevant de la famille et pour les Djiboutiens de confession musulmane. On trouve des tribunaux chariens dans toutes les villes du pays et jusque dans des endroits très isolés ; dans les districts de l'intérieur, leur travail se résume souvent à enregistrer les mariages, les répudiations. En règle générale, tous les litiges concernant les droits personnels des Djiboutiens relèvent de cette juridiction et peu de citoyens soumettent leurs affaires de divorce, de garde d'enfants ou de succession à la juridiction dite de droit commun.

Enfin existent ce que l'on appelle des "juridictions coutumières" siégeant dans les arrondissements de Djibouti et, pour les districts de l'intérieur, dans les chefs-lieu de district, Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah et Obock. Ces juridictions sont présidées par un administrateur civil et sont compétentes pour tous les petits litiges ; elles procèdent surtout en conciliation entre les parties : conflits de voisinage, de loyers sont monnaie courante dans ces cours de justice. La juridiction coutumière est, en fait, un héritage de la période coloniale. Avant l'indépendance, la juridiction dite de droit commun ne s'intéressait qu'aux affaires concernant des Français ou assimilés. Il fut donc institué une justice dite à tort coutumière afin de traiter les litiges entre les populations locales. Ne pouvant implanter rapidement dans les districts des juridictions de type moderne, la nouvelle république maintint en l'état ces tribunaux dans lesquels officie un personnel peu qualifié. Mais cette forme de justice fonctionne mal : de moins en moins d'affaires sont traitées par ces tribunaux, réputés plus lents, moins

¹ Il s'agit là des affaires de divorce, de succession, etc.

indépendants et moins généreux pour les dédommagements accordés. Les populations préfèrent souvent porter leurs différends devant le tribunal de Djibouti.

Les langues employées varient selon le système de justice. Pour la juridiction de droit commun, la langue de travail est le français. Cette langue est celle dans laquelle les juges ont fait leurs études et dans laquelle les verdicts sont rendus. Dans le cas où les parties ne parlent pas le français, il est mis à leur disposition un interprète car si le juge s'exprimait en langue nationale, cela entraînerait un vice de procédure et le jugement serait rendu nul. Un problème de traduction se pose alors très souvent car les traducteurs n'ont pas de formation juridique ; d'autre part, bien des concepts spécifiques du droit sont pratiquement intraduisibles dans les langues nationales, mal adaptées aux procédures et à un droit écrit. Des termes comme "citation directe", "liberté conditionnelle", "substitut du procureur" ou "réhabilitation des détenus" ne trouvent pas leur équivalent en afar ou en somali : le concept même n'existe pas dans la réalité afar ou somalie. La notion de peine privative de liberté, par exemple, n'a pas de signification dans les sociétés traditionnelles : il est d'usage qu'un méfait accompli par un individu soit réglé par ce que l'on appelle le "prix du sang", c'est-à-dire par un tribut versé par la famille adverse à celle de la victime. Il arrive de nos jours que les accusés ne comprennent pas que, bien que le prix du sang ait été versé, il leur faille encourir une peine d'emprisonnement ; la raison en est que la notion de société organisée, rendant la justice et devant se protéger des malfaiteurs, n'existe pas chez ces individus. Il y a donc bien plus que de simples problèmes de traduction : dans la rencontre de deux langues, il faut lire le choc de deux civilisations, de deux systèmes de valeur. L'usage du français est donc incontournable à l'heure actuelle dans ce type de juridiction, faute d'un vocabulaire approprié dans les langues nationales et d'un personnel juridique formé à cet effet.

Comme dans les autres pays de droit musulman, la justice charienne rendue par le *cadi* l'est en arabe dialectal, d'origine yéménite ; il s'agit d'une justice reposant sur le Coran, écrit en arabe et non traduit à Djibouti dans les langues nationales. Toutefois, pour que le jugement soit exécutoire, il faut que la version arabe soit

traduite en français. La raison en est que la langue des huissiers de justice exécutant les décisions est le français. D'un point de vue économique, la décision rendue par la juridiction charienne coûtera plus cher que celle rendue dans le cadre du "droit commun" ; en effet, la traduction est assurée par des opérateurs privés, ce qui augmente d'autant le coût de la procédure. Si le plaignant ne parle pas arabe, il est autorisé à s'exprimer dans sa langue maternelle. Il se trouvera toujours quelqu'un dans l'entourage pour traduire au *cadi* les propos du plaignant.

Dans les juridictions coutumières, les plaidoiries se font en langue locale, afar ou somali. En effet, le Chef de district est assisté par des notables locaux ne parlant souvent pas la langue officielle. Mais la langue de travail, en ce qui concerne la rédaction des actes, est encore une fois le français.

A l'analyse, il apparaît que la répartition fonctionnelle des langues dans le système judiciaire reflète assez bien l'ensemble des usages sociaux. Quel que soit le système de juridiction envisagé, le français est la langue de travail. Il règne en maître dans la juridiction moderne, dite de droit commun, étant la seule langue à avoir droit de cité dans l'enceinte du palais de justice ; dans les autres ordres de juridiction, s'il n'est plus la langue de la communication orale, c'est encore par son intermédiaire que les jugements rendus deviennent effectifs, exécutoires. Le français prouve bien qu'il est à Djibouti la langue exclusive de l'écrit et qu'il est le véhicule obligatoire à l'heure actuelle d'une certaine modernité, d'un certain développement. Les langues nationales occupent une place moins prestigieuse mais toutefois essentielle : afar, somali, arabe sont les langues dans lesquelles passe la communication quotidienne, ici celle des affaires de famille ou des petits délits de voisinage.

Si le système judiciaire djiboutien permet donc à chacun de s'exprimer dans sa langue, en ménageant de ce point de vue divers lieux de justice, il demeure cependant que la langue française est fortement valorisée du fait d'une part de son association avec la justice dite moderne, de plus en plus pratiquée au détriment des tribunaux coutumiers, d'autre part de sa présence écrite obligatoire dans les autres juridictions. Le français est donc la langue exclusive

de la communication écrite juridique ; en revanche la communication orale est un domaine plus concurrentiel.

FRANÇAIS

ARABE DIALECTAL

AFAR - ARABE LITTÉRAIRE - SOMALI

1.3.4. Langues et enseignement

Depuis la naissance de la République de Djibouti, l'Éducation nationale a peut-être été le secteur d'activité qui a bénéficié de la plus grande attention de la part du gouvernement, sans doute fort soucieux de préparer l'avenir d'un pays jeune et dépourvu de cadres nationaux. Il faut porter à son actif un effort de scolarisation que le pays n'avait jamais connu et qui ne peut manquer d'être sans influence sur les compétences langagières des Djiboutiens. Notre propos n'est pas de nous livrer à une analyse détaillée de ce système éducatif et de son évolution au cours des seize dernières années ; le système éducatif ne nous intéresse que dans la mesure où il est un lieu institutionnel de première importance et, par là-même, un observatoire privilégié pour ce qui a trait aux rapports entre les quatre langues majoritaires du pays. Bien entendu, l'évolution de l'école djiboutienne importe également, dans la mesure où elle est le principal moyen de diffusion du français : une étude de la composition du public scolaire permettra de donner ainsi une idée des personnes en contact avec le français, mais elle relève plutôt du *corpus*.

1.3.4.1. le français, langue d'enseignement

La République de Djibouti a conservé le système scolaire colonial, organisé selon les textes et programmes français, pour des élèves français. Il va sans dire que la langue d'enseignement était le français et que les langues nationales n'avaient pas leur place à l'école. Un État jeune comme la République de Djibouti en 1977 ne pouvait se permettre de refuser un tel héritage qui lui garantissait des programmes cohérents. En outre, des accords de coopération passés immédiatement avec l'ancienne puissance tutélaire prévoyaient une continuité dans le domaine de l'enseignement et le détachement d'enseignants français chargés, d'assurer les cours dans l'immédiat et, à plus long terme, de préparer une relève dans le cadre d'un politique de formation d'enseignants djiboutiens. Djibouti ne pouvait se risquer dans une aventure du type de celle entreprise par la Somalie voisine qui s'était engagée, quelque temps auparavant, dans la somalisation de son enseignement après avoir instrumentalisé, standardisé, normalisé la langue nationale et élaboré des programmes d'enseignement¹. Il faut aussi ajouter que les dirigeants djiboutiens étaient soucieux de continuer à se doter d'une langue de travail internationale telle que le français, dans la perspective de faire de la nouvelle République une plaque tournante du commerce régional et international. On adopta donc le français comme langue d'enseignement et cet état de fait n'a pas été remis en cause depuis lors.

Les langues nationales, afar et somali, ont été jusqu'à présent tenues à l'écart du monde scolaire et continuent à se trouver dans cette situation de minoration, de dévaluation, qui était le lot commun des différentes langues nationales dans les pays administrés colonielement par la France. On peut invoquer plusieurs raisons pour expliquer cette ignorance des langues nationales.

¹ Le gouvernement somali du général Syaad Barré prit la décision officielle de transcrire le somali avec les caractères latins le 21 octobre 1972. Le 21 janvier 1973, le somali devenait langue officielle de la République de Somalie et, par la même occasion, faisait son entrée dans les écoles du pays.

Au premier chef, il faut tenir compte d'impératifs politiques. La République de Djibouti est née de la dépouille du Territoire Français des Afars et des Issas : la dénomination française disait assez le manque d'unité ethnique et linguistique du pays. Or, s'engager dans une politique d'éducation en langue nationale, c'était risquer de souffler sur les braises encore mal recouvertes des dissensions interethniques. Une certaine unité entre Afars et Somalis s'était réalisée pendant la lutte pour l'indépendance, unité qui risquait de ne pas résister à un enseignement faisant sa place aux spécificités linguistiques de chaque communauté par un enseignement en afar ou en somali, selon le public concerné ; quant à enseigner les deux langues à chaque élève, cela supposait alors un système éducatif trop coûteux et trop complexe ; enfin, choisir une langue plutôt que l'autre comme langue d'enseignement aurait pu conduire à des troubles civils certains et à une partition du pays.

Ces décisions politiques ont eu bien entendu des conséquences au plan strictement linguistique. De ce point de vue, aucune planification linguistique n'a été mise en place depuis lors et les travaux d'aménagement linguistique visant à mettre sur un pied d'égalité ces deux langues et le français n'ont pas été entrepris. En novembre 1990, une commission pour la transcription de l'afar s'est réunie au Palais du Peuple et a conclu à la nécessité d'études plus approfondies. Transcription¹, instrumentalisation visant à l'adaptation de ces langues aux réalités du monde modernes, standardisation et normalisation restent à faire pour une bonne part, et ce aussi bien en afar qu'en somali.

Les impératifs politiques mentionnés, et leurs incidences linguistiques, ont engendré alors des impossibilités d'ordre pédagogique : aucun programme en langue nationale n'est à ce jour disponible, aucun manuel non plus et, de ce fait, il est exclu que les langues nationales trouvent à court terme une place à l'école.

¹ Un système de transcription a été proposé en Somalie, sur la base de l'alphabet latin, mais il apparaît que ce système est loin d'être encore bien adapté pour tenir compte des spécificités phonétiques de cette langue.

1.3.4.2. l'arabe, première langue étrangère

Toutefois, l'arabe occupe une place à part dans ces rapports entre les langues. Du fait de son adoption comme langue officielle à la suite de l'adhésion de Djibouti à la Ligue des États arabes, un débat houleux anima les Conseils des Ministres des 31 août et 9 septembre 1978 : les partisans d'une arabisation du pays affrontèrent les tenants d'une continuité et d'un maintien du français comme langue d'enseignement, de travail et de communication. Il fut finalement décidé que le système scolaire devait se fixer comme objectif la formation d'un citoyen djiboutien bilingue français-arabe et que l'introduction de l'arabe se ferait de manière progressive, sans dégrader le système éducatif en place. Le but à long terme était d'arriver à enseigner des connaissances en arabe. L'enseignement de cette langue fut introduit en classe de Cours Moyen Première Année lors de la rentrée 1979-1980 avec un horaire hebdomadaire de 4 heures par semaine et il devint obligatoire dans les collèges et au lycée¹. Mais cette mesure n'eut sûrement pas les résultats escomptés puisqu'un Conseil des Ministres spécial du 10 novembre 1983 constatait² :

"Les retards considérables de l'enseignement de l'arabe en République de Djibouti risquant d'hypothéquer la réussite du bilinguisme souhaité, le gouvernement entreprendra d'urgence les actions et les démarches appropriées pour rechercher les garanties nécessaires au succès de la politique d'intégration de l'enseignement arabe."

Ce Conseil des Ministres décida de mettre en œuvre une politique éducative nouvelle assurant l'intégration de cette langue dans le système éducatif existant. Mais il resta dans le flou quant à la définition des moyens ; aujourd'hui encore, nombre des mesures qui

¹ Jusqu'alors, l'enseignement de l'arabe était dispensé dans l'enseignement secondaire avec l'horaire habituel d'une langue I ou II et ne revêtait pas le caractère de première langue obligatoire.

² Nous citons ici l'article 3 de l'arrêté du Conseil des Ministres.

avaient été décidées lors de ce Conseil restent lettre morte¹. L'enseignement de l'arabe en primaire se poursuit tel quel et cette langue continue d'être seulement matière d'enseignement, en qualité de première langue il est vrai, obligatoire jusqu'à la classe de terminale.

Mais encore faut-il préciser la nature de cet enseignement car du fait du bilinguisme arabe dialectal/arabe classique, traditionnel dans le monde arabe, l'arabe enseigné dans les classes n'est pas le même que celui que parlent les Djiboutiens, notamment d'origine yéménite. De ce fait, il s'agit plutôt de l'enseignement d'une langue étrangère que de la prise en compte d'une langue nationale.

On peut donc conclure que l'école est une institution sur laquelle le français règne toujours sans partage, seule langue à être à la fois véhicule d'enseignement et objet d'apprentissage.

FRANÇAIS

ARABE LITTÉRAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - SOMALI

Ce tableau illustre la position dominante du français dans le domaine de l'enseignement, dans lequel il est à la fois seule langue d'enseignement et matière obligatoire. La deuxième position de l'arabe littéraire s'explique par son statut de langue étrangère obligatoire dès le Cours Moyen Première Année, alors que les langues nationales n'accèdent pas à l'univers scolaire.

La politique de scolarisation menée par le gouvernement du Président Hassan Gouled Aptidon est assurément favorable à la

¹ Les articles suivants prévoyaient la formation de maîtres nationaux compétents pour permettre le passage d'un enseignement de l'arabe à un enseignement en arabe (article 5), la création de laboratoires de langue (article 6) et des campagnes d'alphabétisation en arabe. Aucun de ces objectifs n'était en 1991 en passe d'être atteint.

diffusion du français dans cette partie de l'Afrique. Le français semble, du point de vue scolaire du moins, n'avoir pas eu à se plaindre de l'accession de Djibouti à l'indépendance. Le gouvernement, soucieux du développement de son pays, a, dès les premières heures de la République, compris l'importance vitale d'une langue de communication internationale pour un pays dépourvu de toute richesse naturelle et misant sur le commerce et les échanges. Aujourd'hui, la langue française continue à être la seule à avoir droit de cité dans le cadre de l'école et elle atteint de plus en plus de Djiboutiens à mesure que la scolarisation de masse se met en place.

1.4. Langues et médias

Dans une tentative d'approche de l'environnement linguistique djiboutien, il convient de faire une part importante aux différents moyens d'information qui constituent autant de sources de discours. Presse écrite (journaux, revues, périodiques) ou radio et télévision entrent pour une bonne part dans l'exposition langagière des citoyens djiboutiens et doivent donc être attentivement examinées.

1.4.1. La presse écrite

1.4.1.1. la presse écrite nationale

Elle est représentée par un seul titre, paraissant chaque jeudi : *La Nation*. Cet hebdomadaire est le successeur d'un journal de même périodicité qui paraissait avant l'indépendance sous le titre *Le Réveil*. Comme son prédécesseur, *La Nation* est éditée en français et se compose de douze pages. Chaque jeudi, ce journal est tiré à environ 4 300 exemplaires (nombre moyen pour un tirage compris entre 4 000 et 4 500), ce qui constitue à l'heure actuelle un maximum en raison d'un manque de papier. On peut déplorer cet état de fait qui n'est pas sans répercussions sur la diffusion du journal. Aussi le lectorat est-il

essentiellement composé de Français expatriés soucieux de se tenir informés de la situation de leur pays d'accueil et, de manière plus générale, du contexte international : on peut estimer que la majeure partie des exemplaires est ainsi achetée par des non-Djiboutiens. Le reste trouve facilement preneur auprès des employés de l'administration djiboutienne. De fait, on peut, en l'absence d'une étude rigoureuse sur le lectorat du journal, estimer qu'au plus 2 000 exemplaires sont achetés par la population djiboutienne. Il est bien entendu que ces journaux circulent et que le mode de lecture en est souvent collectif, conformément à des pratiques répandues en Afrique du fait d'une part d'un taux d'alphabétisation souvent faible, d'autre part du poids de la tradition orale dans des civilisations où l'introduction de l'écrit est relativement récente. Toutefois, du point de vue de l'exposition linguistique, on ne peut en conclure à un nombre supérieur de personnes entrant en contact avec le français : la lecture publique est bien souvent une traduction en langue nationale des articles rédigés en français.

Le mode de diffusion de ce titre limite également son rayonnement à la seule capitale ; le journal n'est pas vendu en kiosque et la vente en est assurée par de jeunes enfants ou des femmes, qui trouvent là une source de - maigres - revenus (le petit nombre d'exemplaires mis en vente leur permet, selon la loi bien connue de l'offre et de la demande de vendre 100 Fdj un numéro dont le prix est fixé à 70). Ce circuit de distribution est limité à Djibouti-ville et aucun circuit officiel n'assure la présence de *La Nation* dans les autres villes du pays et a fortiori en brousse. C'est à la seule initiative d'un chauffeur de bus ou d'un postier industriel, partant pour Ali-Sabieh ou Tadjourah avec une provision de journaux, que l'on doit d'y lire, certains jeudis, l'hebdomadaire national d'information. Toutefois, un certain nombre de personnes dans les villes de l'intérieur sont abonnées à l'hebdomadaire, là aussi le plus souvent des fonctionnaires ou des administrations.

Le journal est composé à Djibouti et les informations internationales viennent de France sous la forme de dépêches d'agences. La principale source d'approvisionnement est l'Agence France Presse, ainsi que Média France International, filière de Radio

France International. Les articles relevant de l'actualité internationale sont les textes mêmes transmis par les agences ; ils sont donc rédigés dans un français standard et il serait vain d'y chercher des traces d'un français de Djibouti, d'une quelconque expression régionale. La rédaction locale assure, quant à elle, les reportages couvrant l'actualité nationale ou régionale. Il faut signaler que la rédaction du journal est strictement monolingue : ni l'afar, ni le somali, ni l'arabe n'y ont droit de cité (sinon sous la forme lapidaire d'un sous-titre en afar et en somali). L'introduction d'une page en arabe avait été tentée en 1989 à l'occasion des fêtes du Ramadan¹ : il s'agissait d'une page d'inspiration religieuse. Cet espace d'expression en langue arabe était bilingue, le texte arabe étant traduit en français. L'expérience s'est poursuivie jusqu'en 1991, puis cet espace d'expression arabe a été supprimé. La rédaction a jugé que le contenu rédactionnel s'en était appauvri au point de se réduire à une copie du Coran : compte tenu des problèmes d'espace induits par le manque de pages, il a été jugé qu'une telle pratique ne présentait pas suffisamment d'intérêt et l'expérience a été ajournée. À l'occasion du Ramadan de 1992, pendant le mois de mars, une page fut consacrée à l'expression religieuse, celle attribuée normalement au courrier des lecteurs. Cette page était en français exclusivement.

Dans le même ordre d'idées, la page consacrée aux programmes de la télévision et de la radio est en français et ne concerne, pour la radio, que les programmes de la chaîne internationale ; les programmes de la chaîne en langues nationales (afar, arabe, somali) ne sont pas communiqués à la population par ce canal d'information.

Ainsi, pour ce qui est de la presse écrite nationale, il faut conclure que le français se trouve en situation de monopole mais que monopole ne signifie pas omniprésence en l'occurrence, du fait de la diffusion restreinte du journal. Cet état de fait semble appelé à durer car si des volontés pour faire paraître un hebdomadaire de langue arabe se manifestent périodiquement, elles se heurtent à des problèmes matériels de réalisation encore insurmontables ; du côté

¹ Moment capital de la vie des musulmans : période d'un cycle lunaire de jeûne pendant laquelle le croyant doit jeûner du lever au coucher du soleil.

de l'afar et du somali, il ne semble pas y avoir à ce jour de volonté de créer un organe d'information.

1.4.1.2. la presse internationale

Les habitants de Djibouti-ville peuvent y avoir accès, comme ceux de l'intérieur venant à l'occasion dans la capitale, par l'intermédiaire d'une officine de vente appelée Maison de la Presse, la seule du genre dans le pays . Le lecteur peut y trouver un très large éventail de la presse française (généraliste ou spécialisée, quotidiens, hebdomadaires ou mensuels) ; il peut également s'y informer en anglais, en italien, en allemand ou en néerlandais grâce à des magazines édités dans ces langues. Une langue, pourtant de rang international et dotée du statut de langue officielle à Djibouti, manque à l'appel : l'arabe. Aucun journal en arabe ne s'y trouve en vente, une absence remarquable dans un pays appartenant à la Ligue des Pays arabes. L'explication en est peut-être commerciale et doit être cherchée dans la nature de la clientèle, et donc du lectorat, de la Maison de la Presse : il s'agit ici encore essentiellement de Français expatriés ; il faut dire que le prix de vente des journaux, de deux à trois fois le prix affiché, a de quoi se montrer fort dissuasif pour la grande majorité de cette population djiboutienne qui pourrait se montrer désireuse de s'informer en arabe¹. Il apparaît toutefois que l'on peut tout de même se procurer des journaux en langue arabe, en provenance du Yémen ou d'Égypte principalement, chez quelques vendeurs situés sur la grande place du marché, la place Mahmoud Harbi, anciennement place Rimbaud.

En conclusion, on peut avancer que si dans la presse écrite le français domine quantitativement, il ne semble pas que sa diffusion,

¹ Le journal *La Nation* s'est plusieurs fois fait l'écho de ces contraintes économiques rendant l'accès des Djiboutiens à la presse internationale, et à la lecture en général, difficile. Dans le numéro daté du 3 octobre 1985, un article intitulé "Journaux et livres : un prix exorbitant" déplorait que "l'ouverture à l'information et aux idées d'autres lieux demeure cependant assez formelle". Un tableau comparatif des prix pratiqués en France et à Djibouti dénonçait "l'âpreté du gain" chez les libraires et les papetiers empêchant les Djiboutiens de lire librement la presse internationale, et plus précisément la presse française.

restreinte à un très petit nombre de Djiboutiens, atteint réellement les populations ; celles-ci se trouvent en réalité le plus souvent à l'écart de la production écrite en français et donc de l'écrit en général : ceci est un enseignement précieux dans la perspective d'une évaluation de l'exposition langagière des populations djiboutiennes.

1.4.2. La presse audio-visuelle

La République de Djibouti est dotée, depuis l'accession du pays à l'indépendance, d'une radio et d'une télévision nationales, la R.T.D.. Ces vecteurs d'information sont très populaires et il est très important de se pencher sur la proportion respective des différentes langues dans la composition des programmes.

1.4.2.1. historique de la Radio Télévision de Djibouti

Alors que Djibouti était encore la capitale du Territoire Français des Afars et des Issas, la radio et la télévision étaient des stations régionales de France Région 3 (F.R.3), dont Djibouti était une station d'Outre-Mer. Contrairement à d'autres territoires d'Outre-mer dotés d'infrastructures plus développées, Djibouti n'était pas équipé pour la production de programmes et se contentait de relayer des programmes venus de Métropole. Seules étaient produites sur place les informations locales et les variétés nationales à diffusion seulement radiophonique. La République de Djibouti a donc hérité de très peu d'infrastructures de production audio-visuelle et a continué à diffuser massivement des programmes venus de France. Jusqu'à une période très récente, c'est en effet l'ancienne Métropole qui était la pourvoyeuse quasi exclusive des différentes émissions diffusées. Le service de coopération de Canal France International fournissait des séries, des films et des documentaires, l'Agence France Presse et Radio France International assurant l'arrivée des informations.

Depuis peu, la R.T.D. a le souci de diversifier ses sources d'approvisionnement, notamment en matière d'information. Une agence en langue anglaise, *Writer*, une autre en langue allemande, la *Deutsch Press Agenz* et une agence en langue arabe basée à Londres, la *M.B.C.*, sont venues se joindre à l'*A.F.P.* et *R.F.I.*. L'arrivée des techniques de transmission par satellite permettent à la R.T.D. de s'approvisionner directement en recevant des chaînes comme la chaîne d'information américaine *C.N.N.*, en étant abonnée au satellite *Arabsat* depuis la fin de l'année 1991. C'est donc à partir de ce faisceau d'informations que l'équipe rédactionnelle de la R.T.D. compose les journaux de la radio et de la télévision. Mais si les langues dans lesquelles les nouvelles sont reçues se sont diversifiées, il n'en reste pas moins que la langue de travail des journalistes reste le français et que les journaux, élaborés d'abord en français, sont ensuite traduits en langue nationale.

Les programmes continuent d'arriver par Canal France International et également par le réseau *Transtel* qui diffuse des programmes documentaires allemands en version française. Les programmes achetés par la télévision sont également d'origine égyptienne notamment pour les feuilletons. L'ensemble des programmes se révèle extrêmement composite et les plus beaux fleurons de la production télévisée française, les *Chiffres et les Lettres*, *Sept sur Sept*, *Apostrophes*, *Bouillon de Culture*, *La Marche du Siècle* voisinent avec des productions surannées qui rappellent le temps de l'*O.R.T.F.*, comme *Les Chevaliers du Ciel*, et des dessins animés japonais ou des séries égyptiennes de série C.

La production djiboutienne est donc extrêmement limitée, surtout à la télévision où seules sont produites quelques émissions de variétés nationales ou des émissions religieuses. La radio produit plus de programmes originaux sur la chaîne nationale. Pour pallier cette insuffisance préjudiciable à l'activité culturelle du pays et à l'affirmation d'une culture propre, en français comme en langues nationales, la République de Djibouti s'est dotée en 1992 de studios d'enregistrement, avec l'aide du Japon et des firmes *N.E.C.* et *Sony* qui assurent la partie technique de l'installation.

1.4.2.2. part des différentes langues dans les programmes

1.4.2.2.1. la radio

La radio de Djibouti possède deux chaînes, dites respectivement nationale et internationale.

Sur la chaîne internationale, la seule langue d'antenne est le français. Journaux, émissions, sont en français mais cela ne représente pas au total un volume important de productions dans cette langue, la majeure partie du temps d'antenne étant occupée par des variétés internationales... qui permettent surtout d'entendre de l'anglais. Seules deux heures par jour sur quinze heures d'antenne permettent d'entendre des émissions en français : les journaux, produits à Djibouti et présentés par des Djiboutiens, et quelques émissions venant de R.F.I. ou des services français de la B.B.C.. Il est intéressant de noter que la vitrine internationale de Djibouti, pays officiellement bilingue, ne fait aucune place à l'arabe ; qui capterait cette radio depuis l'étranger ne pourrait savoir que l'arabe est aussi la langue de l'État.

La chaîne nationale émet alternativement dans les trois langues nationales, consacrant cinq heures par jour à chacune, de 6 à 21 heures. Les journaux sont réalisés dans les trois langues et des émissions sont réalisées à Djibouti sur le sport, la politique, l'actualité, les sujets de société. Le temps d'antenne est donc équitablement partagé.

Le partage linguistique des ondes radiophoniques met en valeur la situation diglossique repérable dans d'autres secteurs par la séparation des langues selon les domaines : au français la communication internationale, aux trois autres langues les sphères du quotidien. L'arabe, sur le même plan que l'afar et le somali, n'entre pas en concurrence avec le français.

1.4.2.2.2. la télévision

À la télévision, une seule chaîne émet, de 18h 20 aux environs de 23h 30. Sur ce temps d'antenne, le journal occupe une place privilégiée : d'une durée de vingt minutes environ, il est répété quatre fois de 19 à 21 heures en commençant par le journal en arabe, puis en somali, en afar et enfin en français, de 20h 35 à 20h 55. Le journal en français occupe la plage horaire privilégiée, précédant immédiatement les émissions de la soirée.

De 18h 20 à 21 heures, entre les différents journaux télévisés, seules des émissions en langue française sont diffusées. Le début de soirée est occupé par des films ou séries français les vendredi, dimanche et lundi. Samedi et mardi sont consacrés aux séries arabes ; enfin, le jeudi soir est celui des variétés nationales, en afar ou en somali, et des émissions religieuses en arabe.

Les deuxièmes parties de soirée sont exclusivement françaises, composées de documentaires ou de magazines d'actualité venant de France.

Si l'on considère les rares émissions produites à Djibouti en dehors des journaux, le français domine : le magazine hebdomadaire de l'actualité sportive, massivement suivi par les jeunes, et la météo sont en français. L'arabe est réservé aux seules causeries religieuses du week-end, l'afar et le somali aux variétés.

Pour les médias, le tableau de la hiérarchie sociolinguistique se présente ainsi :

FRANÇAIS

AFAR - ARABE - SOMALI

1.5. Langues et commerce

S'intéresser à la place respective du français et des langues nationales dans les différents secteurs de l'activité économique djiboutienne revient à s'interroger en fait sur l'importance relative de chacune de ces langues dans le secteur commercial. Il est en effet à peu près impossible de parler d'un secteur industriel à Djibouti. Dans l'ancienne capitale du Territoire Français des Afars et des Issas, faute d'une volonté réelle, d'une tradition artisanale solide et de matières premières, le développement industriel n'a jamais été à l'ordre du jour et la République de Djibouti n'a pas pu, à ce jour, infléchir de façon notable cette orientation économique. Djibouti aime à se présenter comme terre d'échanges et les investissements portuaires illustrent cette vocation. Djibouti vit donc essentiellement de commerce et c'est dans ce secteur que nous allons tenter d'évaluer l'importance relative des différentes langues parlées.

La question linguistique est bien évidemment au cœur de l'activité commerciale, tant il est vrai que commercer implique un contact avec les autres. Les relations commerciales constituent à ce sujet un domaine important des échanges linguistiques, à côté des domaines privé, scolaire ou administratif. Pour bien comprendre la nature des relations entre les langues, un rapide historique de la fonction commerciale de Djibouti pourra être de quelque utilité.

D'un point de vue méthodologique, force est d'avouer que la présence d'une étude sur le secteur privé, ici commercial, dans la partie consacrée au *statut* des langues pourrait être discutée. Le propre du secteur privé est d'échapper pour une bonne part au domaine institutionnel : les rapports entre les langues n'y sont pas réglés de manière aussi claire et bien des remarques que nous allons faire trouveraient également leur place dans une partie consacrée aux productions linguistiques, au *corpus* pour reprendre les termes de R. Chaudenson. Mais la perspective de pouvoir dresser un tableau à peu près complet des différents lieux de production linguistiques et de leurs "règles du jeu" respectives nous a conduit à privilégier cette disposition.

1.5.1. Bref historique du commerce djiboutien

La ville de Djibouti n'a guère aujourd'hui plus de cent ans ; c'est fort peu comparé à toutes les autres grandes villes de l'ensemble régional arabe et est-africain. Sa naissance est à mettre en rapport avec la stratégie commerciale et coloniale de la France.

1.5.1.1. Djibouti, poste avancé de la France coloniale

À l'origine de la ville se trouve la volonté d'établir un comptoir, une base de ravitaillement sur la route de l'Indochine française. La région était alors sous la domination exclusive des Anglais et il fallait que la France puisse disposer d'une étape sur la longue route menant à Saïgon : il n'était pas question, en ce dix-neuvième siècle qui vit se développer les conflits coloniaux entre la France et la Grande-Bretagne, de faire escale à Aden. D'abord établis à Obock, les Français eurent tôt fait de s'apercevoir que le site portuaire d'Obock n'était pas parfait et ils élirent domicile à Ras Djibouti, d'accès plus facile et mieux abrité.

La ville n'a eu pendant toute la période coloniale qu'une fonction de ville escale sur la route de l'Extrême-Orient. Très vite des entrepreneurs français y ouvrirent des succursales, mais les maisons-mères étaient à Aden ou Addis-Abeba et c'étaient d'elles que partaient les ordres d'achat, Djibouti n'étant qu'une ville de transit. Mais quand la situation politique en Éthiopie ou au Yémen devint moins sûre, ces firmes s'installèrent à Djibouti où elles continuent toujours leur activité commerciale. Leur nom est encore connu de tous les Djiboutiens : Marill, Besse, Savon et Riès...

1.5.1.2. ancienneté de l'implantation des Yéménites

Débarquant à Obock, les Français entrèrent en contact avec une population autochtone pastorale, essentiellement nomade, peu

préparée aux exigences de la vie moderne. Les quelques Français vivant sur cette terre avec le sentiment d'être au bout du monde se consacraient aux tâches administratives ; il fallait trouver une main-d'œuvre à même de s'occuper de la gestion matérielle, du bon fonctionnement d'un port.

Peu soucieux de former à ces tâches les pasteurs afars ou somalis et sans doute trop pressés pour cela, ils firent appel tout de suite à des Yéménites. Les administrateurs français, avant même la création de la ville de Djibouti, du temps de l'implantation à Obock, allèrent au Yémen et ramenèrent quatre ou cinq familles de Yéménites à qui ils confièrent le soin de veiller à la fourniture en eau de la ville, à l'avitaillement des navires et qui s'occupèrent de tout le petit commerce. Aussi peut-on dire que le commerce djiboutien commença en langue arabe, langue qui depuis n'a pas perdu son rang dans ce domaine.

1.5.1.3. du monopole français à la diversification des partenaires commerciaux

Pendant les quelque cent ans que dura l'histoire coloniale de la ville de Djibouti, la France, c'est-à-dire la Métropole, fut bien le partenaire commercial privilégié, pour ne pas dire unique, de ce comptoir de la Corne de l'Afrique. La politique coloniale veillait jalousement sur ce qu'elle considérait comme ses chasses gardées et les marchés étaient passés le plus naturellement du monde avec les négociants de la puissance tutélaire.

Mais depuis l'indépendance, le commerce djiboutien est placé sous le signe de la diversification des partenaires commerciaux. Les sources d'approvisionnement¹ de la jeune république se situent de plus en plus en Asie du Sud-Est . Ainsi, à côté des partenaires traditionnels que sont l'Éthiopie ou la Somalie pour les produits

¹ Il faut en effet bien voir que quand on parle de commerce international à Djibouti, il se fait souvent à sens unique, Djibouti important la quasi-totalité des biens de consommation mais exportant peu de productions nationales. Le port assure au mieux une fonction de transit, de redistribution de marchandises à destination des pays voisins de la Corne de l'Afrique. Autant dire qu'il ne souffre pas peu du marasme économique de la Somalie et de l'Éthiopie qui connaissent depuis vingt ans les affres de guerres tribales meurtrières.

alimentaires de base (viande, légumes), Djibouti commerce de plus en plus avec la Thaïlande (importation du riz, devenu l'aliment de base des familles djiboutiennes), Singapour et l'Inde pour les tissus, le Japon pour les automobiles et l'électronique. Le commerce avec ces pays, souvent d'anciennes colonies anglaises, se fait essentiellement en langue anglaise. Il s'agit là d'une réorientation notable des rapports commerciaux internationaux qui se fait au détriment du français et au profit de l'anglais. Cette langue, déjà présente dans l'ensemble régional est-africain pour des raisons coloniales (Kénya, Éthiopie, Somalie, Soudan, Yémen et péninsule arabique), se voit renforcée par la vitalité économique des nouveaux pays industriels¹.

De manière générale, on peut dire que la France ne répond aujourd'hui, par ses productions, à aucun des besoins essentiels de la population djiboutienne dans son ensemble². Cela ne peut être sans conséquences sur la présence du français dans le secteur commercial.

1.5.2. Structure du commerce djiboutien

Nous engloberons dans l'appellation de commerce les quelques activités artisanales présentes à Djibouti, ce qui représente assez peu de personnes compte tenu d'un manque de tradition artisanale. Globalement, on peut estimer à 1700 personnes le nombre de patrons de commerce, du grand négociant au coiffeur ou chauffeur de taxi indépendant : 1000 sont des dirigeants de moyennes et grandes entreprises, électeurs à la Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie de Djibouti ; les 700 autres représentent de petites, voire de très petites, unités.

¹ Cette importance de la langue anglaise dans les relations commerciales internationales explique la présence fréquente aux postes-clés chez les grands négociants arabes de Djiboutiens d'origine indienne faisant office de commerciaux.

² Même si elle y répond largement par l'aide bilatérale.

On peut distinguer deux grands secteurs de l'activité commerciale djiboutienne : celui du commerce international et celui du petit commerce ou commerce de proximité.

1.5.2.1. le commerce international

On va s'intéresser ici à un secteur vital pour une économie djiboutienne dépendant essentiellement des importations. Les grandes entreprises négociant les achats à l'étranger des marchandises nécessaires à la société djiboutienne appartiennent dans leur majorité à des étrangers. Les secteurs du transit aérien et maritime sont aux mains des Français¹ ou des Anglais².

Les entreprises tournées vers l'importation à Djibouti de produits de consommation (alimentaires, textiles) appartiennent dans leur quasi-totalité à des Yéménites ayant suivi les traces ouvertes par leurs prédécesseurs dès les premières heures de l'aventure djiboutienne. À ce propos, il convient sans doute de distinguer parmi ces Yéménites ceux qui sont installés en République de Djibouti, et qui ont souvent la nationalité djiboutienne, et ceux pour lesquels Djibouti est un terrain d'investissement propice mais pas un lieu de résidence.

1.5.2.2. le commerce de proximité

La vie commerciale de Djibouti est animée par un grand nombre de petits commerces appelés boutiques ou kiosques selon la nature des marchandises vendues. On trouve ainsi un grand nombre de boutiques de tissus, de nombreux magasins d'alimentation dans lesquels se côtoient légumes et boîtes de conserves, et une foule de vendeurs d'habits souvent installés sur une brouette dont la surface utile d'exposition est habilement multipliée par un savant échafaudage de cartons. C'est ce petit commerce, auquel il faut ajouter les marchés aux légumes et à la viande de la place Mahmoud Harbi, qui compose le tissu commercial du centre ville djiboutien.

¹ Marill, Savon et Riès, Massida...

² Mitchell Cotts.

1.5.3. La répartition des langues dans les différents secteurs commerciaux

Les deux secteurs précédemment distingués déterminent des rapports linguistiques assez différents pour qu'on accorde à chacun une place particulière.

1.5.3.1. Le commerce international

Il convient de distinguer différents niveaux dans la hiérarchie commerciale.

1.5.3.1.1. le personnel de direction

Les langues employées sont fonction de l'origine souvent étrangère des dirigeants. C'est ainsi qu'à ce niveau on enregistre la présence du français dans les secteurs de transit mentionnés précédemment. Mais la langue la plus courante se trouve être l'arabe, car numériquement les dirigeants Yéménites sont les plus nombreux, surtout pour le négoce alimentaire ou les textiles. Toutefois, la majeure partie de ces patrons arabes est somalophone car ils sont souvent bien implantés dans la population.

1.5.3.1.2. le personnel de maîtrise

Quand il existe, c'est-à-dire dans les entreprises assez importantes, on trouve, outre des Arabes, des Indiens recrutés pour leur connaissance de l'anglais. La pratique du français est souvent requise encore à ce niveau de la hiérarchie en raison des relations possibles avec l'administration ou la direction si celle-ci est française.

1.5.3.1.3. le personnel d'exécution

Il s'agit souvent de Somalis ou d'Arabes, plus rarement d'Afars, qui ne parlent pas forcément le français. Les échanges linguistiques se font donc le plus souvent en langue somalie, plus rarement en arabe.

On peut donc conclure que, dans ce type de commerce la langue la plus importante est l'arabe, langue de la majorité des dirigeants. Le français n'est représenté que dans quelques entreprises, certes importantes économiquement mais relativement peu nombreuses, et uniquement au niveau de la direction ou de la maîtrise. La deuxième langue par ordre d'importance est le somali, du fait que la plupart de ces patrons arabes sont également somalophones. L'afar est plus rare encore. Il convient enfin d'enregistrer les progrès de l'anglais, favorisé par les lois du commerce international et le dynamisme économique de certains pays exportateurs partiellement anglophones.

1.5.3.2. Le commerce de proximité

Plus que l'autre, il détermine un grand nombre d'échanges langagiers quotidiens. De par sa nature, il est proche des gens. Son étude est donc particulièrement importante pour évaluer la part respective des langues sur le marché... linguistique djiboutien.

Deux critères doivent être pris en compte : l'origine des commerçants d'une part, celle de la clientèle d'autre part.

1.5.3.2.1. les commerçants

Dans sa partie structurée, le petit commerce est quasiment le monopole des Yéménites. Toutes les boutiques de tissus leur appartiennent, ainsi que tous les magasins où l'on distribue téléviseurs, chaînes stéréos ou appareils photographiques. Il va donc de soi que l'arabe constitue une langue d'échange essentielle pour

tous ces achats. Du patron au petit employé, tout le monde est arabe dans ces magasins bien achalandés, dans tous les sens du terme.

La distribution alimentaire est partagée entre Arabes et Somalis ; ces deux langues sont donc en concurrence dans les lieux de vente de ces produits.

Le commerce informel, vendeurs de cartes postales, de montres, de chemises, est le plus souvent le fait de jeunes garçons somalis.

1.5.3.2.2. la clientèle

Commençons par faire un sort à la clientèle d'origine européenne. Peu nombreuse dans l'absolu, elle dispose d'un très fort pouvoir d'achat compensant sa faiblesse numérique. Les Français sont susceptibles d'entrer en relation commerciale aussi bien avec les vendeurs de tissus arabes, qu'avec les revendeurs de produits alimentaires ou les petits vendeurs de montres et de cartes postales, dont ils sont les principaux clients.

Ces acheteurs ne connaissant le plus souvent aucune des langues locales, l'échange doit se faire en français. Dans les magasins arabes de tissus, soit la conversation se limite à un échange de prix en français¹, soit de plus en plus souvent, il y a une personne scolarisée, souvent un adolescent ayant prématurément quitté l'école, qui peut servir d'interprète pour la négociation du prix. Mais de manière générale, la clientèle est djiboutienne et on n'y entend pratiquement pas le français². Dans les magasins d'alimentation du centre ville, le français est plus répandu car la clientèle française est plus largement représentée, les Djiboutiens s'approvisionnant généralement au marché et pas dans les boutiques, qui pratiquent des prix plus élevés. Cela signifie que le

¹ Bien que ne parlant souvent pas le français, ces Yéménites connaissent les prix en français, ne serait-ce que parce que les Djiboutiens somalophones ou afarophones les disent eux-mêmes dans cette langue.

² Dans les magasins de télévision, haute-fidélité, appareils photographiques la clientèle est majoritairement française, et même française militaire. Parmi les cinq ou six vendeurs yéménites qui se trouvent là et ne parlent presque pas le français, il s'en trouve toujours un ou deux maîtrisant suffisamment cette langue pour vanter les perfectionnements techniques de ses produits et discuter des prix.

vendeur parlera français avec un Français mais que les échanges se feront en langue nationale avec un Djiboutien.

En dehors des échanges avec la clientèle française, la communication commerciale se fait donc soit en arabe, dans la langue des vendeurs, soit en somali puisque les Somalis sont largement majoritaires dans la capitale et que souvent les Yéménites installés à Djibouti parlent cette langue.

Nous pouvons donc conclure que, du point de vue du volume des échanges langagiers relatifs au commerce, la langue la plus importante est l'arabe, suivi du somali. Le français n'a pratiquement pas de place dans les relations commerciales entre Djiboutiens.

1.5.4. Importance stratégique des langues dans les relations commerciales.

Peu important si l'on considère le volume des échanges, le français est en revanche capital dans l'organisation du système commercial. Il bénéficie ici de son statut de langue de l'administration. Aussi la comptabilité des grandes entreprises est-elle obligatoirement tenue en français ; les petits commerçants ont, eux, la possibilité de la tenir en arabe. Le système bancaire, partenaire obligé des relations commerciales, repose sur l'usage du français : les quelque 300 employés de banque djiboutiens parlent français car c'est leur langue de travail. La Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie de Djibouti publie ses rapports en français et en arabe, cette dernière langue étant apparue aux côtés de la première en 1984 seulement.

Le français à Djibouti est peu utilisé dans le domaine commercial, même s'il est incontournable pour ce qui est de l'organisation, de l'administration du secteur. La présence d'une forte communauté arabe assure la prédominance de cette dernière langue dans les domaines du commerce international comme du commerce de proximité. Toutefois, arabe et français voient croître l'importance de la langue anglaise dans les tractations sur les marchés internationaux. Un premier tableau rend compte de cette importance stratégique du français.

FRANÇAIS - ARABE DIALECTAL

SOMALI - AFAR

ARABE LITTERAIRE

Dans les achats quotidiens des Djiboutiens, le français n'est que très rarement utilisé, du fait que les Français sont absents du petit commerce. Langue arabe et somali se partagent ce marché linguistique et leur position semble bien établie du fait de l'importante proportion d'Arabes chez les vendeurs et de Somalis du côté des acheteurs...

SOMALI - ARABE DIALECTAL

FRANÇAIS - AFAR

ARABE LITTERAIRE

On voit bien que ce dernier tableau, qui se trouve en fait plus du côté du *corpus* que le précédent, fait apparaître la place privilégiée des langues nationales dans les échanges commerciaux. La distorsion si souvent relevée dans les études sociolinguistiques entre réglage institutionnel et pratiques apparaît déjà ici.

1.6. Langue et religion

La totalité des Djiboutiens, du moins officiellement, est musulmane. L'islam est religion d'État, ce que rappelle le préambule de la Constitution de septembre 1992.

Or, pour reprendre les termes de B. Étienne¹, spécialiste de cette religion, "dans le débat entre Arabes musulmans et Musulmans non arabes, il n'a jamais fait de doute pour personne (sauf pour quelques faux prophètes... ou encore, à l'époque contemporaine pour quelques Africains adeptes de sectes "douteuses") que tout Musulman est obligé de connaître la langue du Coran pour accomplir ses obligations". Le Coran a été dicté au Prophète Mahomet en arabe : c'est dans cette langue qu'il faut l'aborder.

À Djibouti, les prières et prêches sont en arabe et le Coran n'est traduit ni afar ni en somali. L'arabe, dans sa variété littéraire, domine la hiérarchie sociolinguistique religieuse, même si, du point de vue des locuteurs, bien peu de Djiboutiens comprennent cette langue et les discours qu'elle véhicule : en privé, dans les conversations, on parle de religion en langue nationale ou parfois en français si on a été scolarisé.

La schématisation de cette hiérarchie est relativement simple :

ARABE LITTÉRAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - FRANÇAIS -
SOMALI

¹ *L'islamisme radical*. Hachette, Paris, 1987. Page 75.

Conclusion

Le moment est venu, au terme de ce tour d'horizon des composantes du *statut* des langues à Djibouti, de rappeler les différents rapports de la hiérarchie sociolinguistique et d'en tirer quelques conclusions d'ordre général.

Officialité et nationalité des langues :

FRANÇAIS - ARABE LITTERAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - SOMALI

Langues et politique :

FRANÇAIS

SOMALI

AFAR - ARABE DIALECTAL

Langues et administration :

FRANÇAIS

ARABE LITTERAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - SOMALI

Langues et justice :

FRANÇAIS

ARABE DIALECTAL

AFAR - ARABE LITTERAIRE - SOMALI

Langues et enseignement :

FRANÇAIS

ARABE LITTERAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - SOMALI

Langues et médias :

FRANÇAIS

AFAR - ARABE - SOMALI

Langues et commerce :

FRANÇAIS - ARABE DIALECTAL

SOMALI - AFAR

ARABE LITTERAIRE

et

SOMALI - ARABE DIALECTAL

FRANÇAIS - AFAR

ARABE LITTERAIRE

Langues et religion :

ARABE LITTERAIRE

AFAR - ARABE DIALECTAL - FRANÇAIS -
SOMALI

Ce panorama des différentes composantes du *statut* du français à Djibouti met en évidence la place tout à fait privilégiée que cette langue occupe dans le pays. Dans les usages officiels, le français n'est pratiquement pas concurrencé ; la présence de l'arabe dans ce domaine est tout à fait symbolique. Il en va de même pour ce qui est de tous les usages écrits, notamment administratifs. Le français est ainsi la langue de tous les usages valorisés : langue de l'administration, de la presse écrite, mais aussi langue des domaines techniques comme la justice. Le français est le véhicule de la transmission des savoirs modernes, par l'école principalement mais aussi par les médias. On remarquera qu'il est la seule langue à évoluer dans des domaines exclusifs, comme l'enseignement et la politique internationale ou bien le domaine de la communication écrite, dans l'administration ou la presse notamment. Les autres langues se partagent des domaines fortement concurrentiels.

D'un point de vue sociolinguistique, ce mode de présentation a le mérite d'éclaircir la situation de l'arabe au sein de la hiérarchie ; le rayonnement de la langue arabe souffre, à Djibouti comme dans

beaucoup d'autres pays, du conflit de deux normes : une première norme que nous qualifierons d'endogène, même si elle est pratiquée par une population d'origine étrangère, et qui est la variante yéménito-djiboutienne de cette langue ; une deuxième norme, exogène, qui est langue officielle. Si l'on observe les différents lieux de réglage institutionnel, on s'aperçoit que la forme régionale assume quelques fonctions, notamment dans les domaines de la justice et du commerce qui sont toutefois fortement concurrentiels. En revanche, l'arabe littéraire n'est présent que par son caractère d'officialité et par la volonté politique de promouvoir son enseignement. On peut conclure qu'il est beaucoup plus proche, de ce point de vue, d'une véritable langue étrangère que d'une langue seconde, cette fonction étant assurée pleinement par la langue française. L'écart entre les deux langues est si important qu'il n'y a guère de traces de conflits entre le français et la variété littéraire de l'arabe : il est certain que le rapport diglossique existant entre les deux variétés de l'arabe y est pour beaucoup, quasiment personne ne pratiquant cette langue. Nous aurons l'occasion d'établir plus avant que les locuteurs arabophones sont, en revanche, déchirés par ce dédoublement. On peut même aller jusqu'à avancer que le statut privilégié accordé à cette variété serait peut-être remis en cause si l'inutilité de fait de cette langue apparaissait. Mais la diglossie est en fait masquée par le singulier mystificateur - l'arabe - qui pose une langue unique : par là s'établit un amalgame entre les fonctions assurées par les deux variétés, amalgame qui permet de conférer un rôle social plus grand à une variété finalement peu utile. Pour ce qui est du domaine religieux, le monopole de la langue arabe, langue du Coran, est parfois contesté par les langues nationales : comme nous aurons l'occasion de le voir en examinant le *corpus*, beaucoup de musulmans djiboutiens ne parlent pas l'arabe et discutent de religion dans leur langue maternelle, la prière étant encore le domaine réservé de l'arabe.

Enfin, afar et somali sont réservés pour l'essentiel à l'expression des domaines privés et familiaux. Leur statut est celui de langues dominées.

Il ressort également de cette étude que l'on n'a pas affaire à une situation diglossique simple, ce que la situation de plurilinguisme

pouvait déjà laisser entrevoir. À ce niveau "juridique" qui est celui du *statut*, il apparaît plusieurs fois des barres de dominance successives : cela signifie que sont mises en place institutionnellement des diglossies enchâssées, une langue A dominant une langue B qui domine à son tour des langues C et D. Le terme de diglossie nous semble donc, dans la situation djiboutienne, mal approprié ; il serait plus juste de parler de "juxtaposition d'enchâssements diglossiques". On rendra compte de cette situation d'ensemble à travers le concept de "polyglossie" et nous essaierons de voir quels éléments changent quand on passe d'une simple diglossie à une polyglossie¹.

Quoi qu'il en soit, gardons-nous bien de conclure sur cette matière. En effet, d'autres paramètres que les seules composantes "légales" entrent en ligne de compte dans les fonctionnements di- ou polyglossiques. Nous pensons particulièrement à la très importante question véhiculaire et au rôle que jouent les représentations sociolinguistiques et identitaires. Il est indéniable en effet que la langue qui joue le rôle de véhiculaire dans une situation de langues en contact remplit par là-même une fonction capitale et prestigieuse, susceptible de modifier considérablement l'état des forces en présence tel qu'il ressort de la seule analyse statutaire. Dans le même ordre d'idées, les représentations que les sujets se font de cette polyglossie comptent certainement autant que réglages institutionnels et pratiques.

¹ Voir 2.2.3.2. du conflit linguistique en polyglossie.

ÉTUDE DU CORPUS LINGUISTIQUE

**pratiques et
représentations
du français**

dans la ville de Djibouti

2.0. Redéfinir la notion de corpus.

La grille d'analyse des situations de francophonie proposée par R. Chaudenson s'est révélée être réellement un guide précieux pour l'analyse des éléments dits "éléments du *statut*". Le classement qu'elle propose permet d'observer successivement les différents lieux stratégiques, équivalents des domaines, concurrentiels ou exclusifs, dans la terminologie de J. Fishman. On parvient ainsi assez précisément à évaluer l'importance institutionnelle des différentes langues dans une situation de plurilinguisme. Disons, pour être plus précis, que l'on peut évaluer leur poids respectif dans le fonctionnement des différents rouages de l'État : nous corrigerons ainsi ce que le terme d'institutionnel a de trop restrictif, attendu qu'il n'englobe pas des secteurs comme la religion ou le commerce.

Pour l'étude du *corpus*, R. Chaudenson propose d'adopter successivement cinq points de vue différents et de considérer :

- les données statistiques et géolinguistiques ;
- le mode d'appropriation du français dans le pays ;
- la production langagière ;
- la compétence des locuteurs en français ;
- la véhicularisation/vernacularisation du français.

Il s'agit chaque fois de procéder à des estimations, puis d'affecter une note à chacun des éléments constitutifs du *corpus*.

En dépit de ses nombreux mérites, ce programme de recherche nous semble difficilement applicable tel quel en vue d'un travail approfondi. Il faut en effet reconnaître que les objectifs de la grille d'analyse et ceux d'un travail de plus grande ampleur sont bien différents. Dans le premier cas, il s'agit d'intégrer le pays étudié dans une typologie des situations de francophonie ; on insiste alors sur un certain nombre de rubriques servant de critères à une typologie. Des connaissances de type intuitif, informées par une expérience du pays, suffisent souvent à informer les différentes rubriques. D'ailleurs, la grille d'analyse des situations de francophonie ne propose pas d'instruments d'observation du *corpus*.

Mais l'étude plus approfondie d'une situation de contact de langues oblige à recourir à un ensemble de techniques de recueil de données et à prendre en compte des aspects plus complexes. Aboutir à une évaluation chiffrée des différentes données sociolinguistiques ne peut constituer à ce niveau un objectif de recherche : ce qui est valable quand il s'agit de simplifier une situation pour permettre de comparer plusieurs pays n'a plus de sens quand il s'agit de réaliser une monographie. La prise en compte de la complexité de la situation sociolinguistique rend vaine et trop arbitraire toute tentative d'évaluation chiffrée. Ces réserves vont nous amener à redéfinir de manière plus large le concept de *corpus* ; la grille restera un guide, mais dont nous devons cependant nous démarquer parfois pour satisfaire à nos propres objectifs de recherche.

La mise en œuvre de l'étude du *corpus* se heurte d'abord à bien des difficultés matérielles. Dans de nombreux pays, et particulièrement dans les pays africains, les données statistiques sont inaccessibles, soit qu'elles soient inexistantes, soit qu'elles soient tenues secrètes à causes de leurs possibles implications politiques. Les données géolinguistiques sont souvent très difficiles d'accès en raison de leur caractère parfois explosif : dresser les cartes des différentes langues parlées dans un pays est encore réalisable ; mais évaluer le nombre de locuteurs de chacune a souvent des implications graves dans des pays où les réalités ethniques sont

d'abord des réalités politiques. À titre d'illustration, on peut citer le cas de l'enquête démographique intercensitaire qui eut lieu à Djibouti en mars 1991 : les sujets étaient interrogés sur leur origine ethnique mais les résultats à cette question ne furent officiellement pas exploités, et en tout cas pas rendus publics. Cet exemple montre combien il est difficile du même coup de vouloir apprécier, au niveau des productions langagières, le volume respectif des productions dans les différentes langues. De la même manière, on aura du mal à évaluer les compétences en français des locuteurs : on peut déjà difficilement chiffrer le nombre de personnes ayant un usage plénier du français ou un usage complémentaire, car les extrapolations auxquelles on peut se livrer à partir des chiffres de scolarisation sont trop sujettes à caution. On sait par exemple combien les estimations du nombre de locuteurs francophones de par le monde peuvent varier d'une étude à l'autre. Mais le problème n'en est que plus ardu s'agissant des locuteurs ayant un usage minimal de la langue : comment déterminer le nombre de personnes ayant une compétence réduite en français, un français très spécialisé par exemple ou une simple compétence passive ?

Nous pensons donc pour notre part qu'il est pratiquement impossible, sauf à mettre en œuvre des moyens d'évaluation très lourds qui seraient à l'échelle d'un État, de procéder à une évaluation quantitative des différentes composantes du *corpus*.

Outre ces difficultés de mise en pratique de la grille d'analyse s'agissant du *corpus*, nous pensons qu'elle est de toute manière mal adaptée pour rendre compte du fonctionnement réel, c'est-à-dire dynamique, des langues dans le pays. Si les visions successives rendaient pour le *statut* de grands services en permettant de sérier les études, elles ont un effet négatif pour ce qui est du *corpus*, atomisant une réalité linguistique unique et complexe en points séparés. Les questions de l'officialité des langues, de leur emploi dans l'administration, l'école ou la justice pouvaient être traitées successivement. Faire de même pour la production langagière, les degrés de compétence en français, la véhicularisation ou vernacularisation de cette langue n'a plus de raison d'être. Il est patent que chacun de ces points influe sur les autres et que les

séparer est artificiel : la véhicularisation, par exemple, ne peut être abordée qu'à la lumière des données géolinguistiques ; les degrés de compétence et la production langagière sont difficilement appréciables l'un après l'autre, attendu que la production langagière est précisément fonction des compétences des locuteurs dans telle et telle langue.

Enfin, la grille d'analyse privilégie par trop les aspects quantitatifs au détriment de l'appréciation qualitative. Dans ce domaine, bien des aspects se trouvent écartés, trop complexes pour pouvoir être pris en compte dans une typologie. Nous pensons par exemple aux conditions d'emploi de chaque langue en situation plurilingue, aux raisons du choix de telle langue dans telle situation de communication. Nous pensons à ce sujet qu'il faut rendre toute leur importance aux dimensions idéologiques des questions linguistiques. En effet, la simplification de la grille d'analyse, inhérente aux objectifs qu'elle poursuit, donne à penser que les langues sont clairement juxtaposées selon des domaines. Il en résulte que la complexité des fonctionnements diglossiques est passée sous silence, faute de pouvoir être appréhendée à partir du canevas d'analyse proposé. Or, il est clair qu'une situation diglossique¹ est lourde d'implications sociales, politiques, psychologiques qui doivent être repérées afin de rendre compte de la complexité de la situation. Rendre compte d'une situation francophone - ou plus généralement d'une situation plurilingue - c'est pouvoir rendre compte de la manière dont le français - ou une autre langue - est partie prenante de ces affrontements, quel rôle il joue dans ces contacts de langue.

Il faut donc repenser le concept de *corpus* afin de lui rendre cette dimension dynamique que la grille efface et, en conséquence, proposer de nouveaux objectifs d'étude. Si l'on observe les cinq éléments proposés par R. Chaudenson, on remarque que, mis à part les données d'ordre statistique et géolinguistique, tous font référence à ce que l'on pourrait appeler des "pratiques", à ce que les sujets font en matière linguistique : mode d'appropriation langagière, production langagière, compétence des locuteurs en français et problème de la

¹ À plus forte raison s'agissant de ce que nous avons appelé "polyglossie" ou de "juxtaposition d'enchâssements diglossiques".

véhicularisation ou vernacularisation éventuelle du français. Mais il manque des éléments faisant référence non plus à ce qu'ils font mais à ce qu'ils pensent ou disent qu'ils font : ce que l'on peut appeler des "représentations". Or ces représentations nous semblent faire partie intégrante de la réalité linguistique d'un pays ou d'une ville, au même titre que les pratiques. H. Boyer (1990) a développé ce point de vue et montré leur extrême importance. Il rappelle la définition que donne D. Jodelet¹ des représentations sociales comme "forme de savoir pratique reliant un sujet à un objet"² et "forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social"³. Cette définition nous aide à préciser le rôle joué par les représentations par rapport aux pratiques dans le domaine linguistique : il y a d'abord l'idée importante que la représentation a toujours un caractère social⁴ et que par l'étude des représentations du sujet on peut atteindre "l'ensemble social". J.-R. Ladmiral et E.-M. Lipiansky (1989 : 95) soulignent eux aussi cette dimension collective des représentations individuelles : "Enfin, langage et représentations sont des dimensions , et peut-être les plus importantes, sur lesquelles s'édifient les identités collectives. Car c'est dans le discours que le groupe trouve une formulation de son unité et une image de son identité, par différenciation avec d'autres groupes". Il faut ensuite insister sur l'aspect "pratique" des représentations qui permettent le rapport au réel. P. Bourdieu (1976 : 127) va jusqu'à vouloir "inclure dans le réel la représentation du réel, ou plus exactement la lutte des représentations, au sens d'images mentales, mais aussi de manifestations sociales destinées à manipuler les images mentales". Poursuivons l'application de la citation de D. Jodelet au domaine linguistique : le sujet est ici le sujet linguistique, l'objet, ses pratiques, ses façons de parler. Nous employons volontairement un terme aussi général que "façon de parler" car nous proposons de le dédoubler. D'un côté des pratiques que l'on appellera "linguistiques" et qui concernent la manière de parler une langue ; de l'autre des pratiques

¹ D. Jodelet "Représentations sociales, un domaine en expansion" dans *Les représentations sociales*. Paris, P.U.F., 1989.

² Page 43.

³ Page 36.

⁴ La praxématique pourrait parler à ce propos de "réglage social des représentations" sur le modèle de "réglage social du praxème".

que l'on qualifiera de "langagières" et qui embrassent aussi bien les rituels de communication, relevant du domaine ethnographique, que les problèmes de choix d'une variété linguistique par rapport à une autre, relevant de la sociolinguistique. À ces deux types de pratiques correspondent deux types de représentations : les "représentations linguistiques" pour le premier type et "sociolinguistiques" pour le second.

Vouloir intégrer une étude des représentations à un examen du *corpus* n'est pas un caprice méthodologique. C'est le résultat de la prise en compte des relations existant entre pratiques et représentations : cette relation n'est pas à sens unique, les représentations étant conçues comme le reflet des pratiques. Il y a au contraire détermination réciproque par action en retour des représentations sur les pratiques. La relation entre les deux termes est dialectique, ils se déterminent mutuellement : les représentations, nées des pratiques, les informent en retour et les orientent, puis elles évoluent en conséquence et ainsi de suite. En d'autres termes, on peut dire que l'image de ce que l'on fait ou de ce que l'on est influe sur ce que l'on fait ou est. Notre objet d'étude doit en conséquence s'élargir en tentant de rendre compte avant tout du dynamisme de la situation de francophonie, en perpétuelle évolution du fait des changements sociaux (scolarisation, facteurs démographiques, ethniques) et politiques que connaît le pays. Nous essaierons aussi de redonner leur poids aux représentations qui sont partie intégrante de la réalité linguistique en montrant leur rôle, notamment pour celles qui sont en rapport avec le fonctionnement diglossique, dans la structuration de l'identité.

Dès lors, on peut difficilement se passer d'explorer les représentations sociolinguistiques des différents sujets, et de voir à travers elles comment chaque individu vit cette situation et apprécie chacune des langues et des cultures en présence, mais aussi comment chaque groupe social ou chaque communauté linguistique se voit et perçoit les autres.

Toutes ces réserves sur l'adaptation de la grille d'analyse à nos propres objectifs de recherche nous conduisent à proposer un autre cadre d'étude. Au lieu de chercher à évaluer les degrés de

compétence des locuteurs, ce qui est difficilement quantifiable, nous essaierons de décrire à partir d'un matériau recueilli en situation d'interview¹ les différentes variétés de français en fonction de ces degrés de compétence, en d'autres termes le continuum. Comme R. Chaudenson le proposait, nous tâcherons de déterminer s'il y a véhicularisation ou vernacularisation du français, mais en redonnant aux dimensions représentatives toute leur importance en ce domaine.

Ce programme suppose l'utilisation d'un ensemble de techniques permettant de recueillir le matériau qui devra être soumis à l'analyse et ces techniques, ces outils d'observation, sont différents selon qu'il s'agit d'analyser les pratiques ou les représentations. On ne peut faire dans un travail de sociolinguistique l'économie d'une présentation - qui est en même temps problématisation - de ces moyens de recherche, car ce sont eux qui conditionnent les résultats.

2.1. Les méthodes de recueil et d'observation d'un corpus linguistique

On a coutume d'opposer la sociolinguistique à la linguistique en remarquant que la première est une science de terrain, la seconde une discipline de laboratoire. J.-M. Marconot (1983 : 7) écrit à ce sujet : "L'enquête de terrain est l'élément différentiel entre une linguistique et une sociolinguistique". Les traits sont certes un peu forcés, mais il n'en demeure pas moins que le sociolinguiste ne peut se contenter d'un locuteur idéal, ni faire l'économie de sortir de chez lui pour aller au contact des locuteurs.

Recueillir des données puis les analyser suppose imaginer des moyens d'investigation. Conformément à la distinction à présent établie entre pratiques et représentations, nous mettrons en œuvre

¹ Nous sommes conscient que cette méthode d'enquête restreint les styles contextuels que l'on peut atteindre au style surveillé et qu'il permet difficilement de recueillir ce que W. Labov nomme le "vernaculaire" de chaque individu, c'est-à-dire le style sur lequel il exerce le moins de surveillance.

deux types d'outils selon qu'ils se proposent d'atteindre les manières de parler ou l'idée que les gens s'en font.

2.1.1. Atteindre les pratiques

2.1.1.1. l'observation participante : une connaissance de l'intérieur de l'objet d'étude

Le premier type d'observation a ses lettres de noblesse en ethnologie, notamment pour les sociétés dites primitives : il s'agit pour le chercheur de se faire admettre dans la communauté à étudier afin d'en comprendre les rouages de l'intérieur et de lever les obstacles d'une trop grande distance culturelle. À ce moment-là, il est partie prenante du réseau d'interactions des membres du groupe. Ce type d'enquête est bien entendu assez long car il requiert tout un temps d'adoption de l'individu par la communauté, adoption qui n'est pas toujours réussie. Cela suppose un engagement personnel qui n'est pas toujours simple. La méthode a été appliquée avec succès en sociolinguistique par J. Gumperz dans son étude des changements linguistiques et de l'alternance codique dans une région du Sud de l'Autriche où l'on parle l'allemand et le slovène. Selon J. Gumperz, on ne peut expliquer des phénomènes aussi complexes que l'alternance codique que si l'on est à même de rendre compte de la structure des réseaux de communication dans lesquels chaque individu d'un groupe est inséré¹. Pour y parvenir, il faut vivre avec les habitants avant de les considérer comme des locuteurs. Il retrace ainsi les efforts accomplis pour réunir les conditions d'une observation participante : "Le travail linguistique proprement dit consistait en une période initiale de deux mois de travail préparatoire. Suivie après une interruption d'un an, de quinze mois de travail complémentaire sur le

¹ J. Gumperz met en évidence l'importance de ce concept dans le chapitre 4 de *Sociolinguistique interactionnelle* intitulé "L'alternance codique dans la conversation". Il écrit à ce sujet : "La question des régularités dans l'alternance codique peut s'envisager de façon plus fructueuse, si d'une part on écarte l'hypothèse selon laquelle les locuteurs se conforment ou non à tel ou tel ensemble de normes qu'on présume stables et définies de manière extralinguistique, si d'autre part on considère qu'un locuteur participe à différents réseaux de relations" (page 69). On voit que les présupposés de la sociolinguistique variationniste, l'idée d'une corrélation entre des variables sociales et des usages linguistiques, sont écartés par l'auteur.

terrain. Au cours de cette période on s'est systématiquement efforcé de tracer un tableau aussi complet que possible des pratiques quotidiennes, de participer aux activités de loisirs, aux tâches ménagères et aux travaux de la ferme. On a assisté aux réunions locales à caractère religieux, politique ou autre"¹. La richesse et la finesse des travaux de J. Gumperz illustrent bien les avantages de cette méthode ; mais d'un point de vue pratique, elle est assez difficilement applicable et malheureusement peu compatible avec les exigences d'une vie professionnelle et familiale normales. De plus les problèmes politiques que traversait le pays auraient rendu impossible un tel mode de vie.

2.1.1.2. l'observation directe : un souci d'objectivité

L'observation directe consiste à enregistrer les événements au moment où ils se produisent avec le maximum d'objectivité, dans le souci d'annuler au maximum les effets de la présence de l'observateur. Dans le domaine qui nous intéresse, on peut imaginer l'enregistrement d'échanges langagiers dans des situations de communication de la vie quotidienne, les sujets étant ou non avertis de la présence d'un témoin. Cette observation a le mérite de respecter les principes d'objectivité que l'on réclame souvent à une démarche scientifique, l'observateur restant extérieur à l'objet observé. En linguistique, cette méthode peut se révéler précieuse pour l'étude des styles contextuels non surveillés, ceux que W. Labov nomme vernaculaires². Encore faut-il voir que l'observation de styles "vernaculaires" n'est possible que dans la mesure où les locuteurs sont enregistrés à leur insu : or cette pratique pose tout de même un problème de conscience. De plus, elle peut être relativement risquée dans le cas où quelqu'un s'apercevrait que l'on est en train d'enregistrer une conversation : le climat de suspicion à Djibouti pendant toute la période de notre enquête ne nous permettait pas de nous avancer masqué...

¹ Page 39.

² W. Labov (1976 : 289) appelle ainsi "le style où l'on accorde le minimum d'attention à la surveillance de son propre discours". Il poursuit en disant que "c'est en l'observant que l'on obtient les données les plus systématiques, nécessaires à l'analyse linguistique".

Nous avons en revanche trouvé un biais pour pratiquer l'observation directe : celui quelque peu paradoxal de nous faire remplacer. C'est ainsi que dans le but d'atteindre les pratiques langagières, nous avons choisi deux lieux d'investigation pouvant permettre d'atteindre des catégories sociales différentes : la poste, avec deux recettes différentes, et une banque du centre¹. Après accord des directions, nous avons muni les marchands ou les employés d'un formulaire d'observation et de son mode d'emploi. Il s'agissait pour eux d'attendre que le client prenne le premier la parole, de noter son origine ethnique, la langue dans laquelle il s'était adressé à eux, puis de lui demander s'il parlait français. Ainsi ont été observées 158 interactions, tantôt entre Djiboutiens de même origine ethnique, tantôt de type interlinguistique. Les premières nous ont permis d'apprécier l'influence du lieu sur la langue choisie dans la communication. Les secondes ont été précieuses pour étudier la question de la véhicularité dans la capitale².

Nous avons donc réussi à trouver des biais pour respecter l'objectivité de la méthode d'observation directe. Toutefois, cette objectivité risque de priver le sociolinguiste d'une dimension importante de l'échange : en s'abstrayant de la communication, il se passe d'une interaction qui peut être très précieuse. Il faut donc avoir recours en complément à d'autres techniques d'observation.

2.1.1.3. l'entretien semi-directif : la parole en interaction

La partie de notre enquête reposant sur des interviews de locuteurs djiboutiens répond à un double objectif : d'abord un objectif "classique", visant à décrire la langue française telle qu'elle est employée dans cette région de l'Afrique - ou, pour être plus précis, les différentes variétés de français qui constituent à Djibouti cette abstraction qu'on appelle la langue française ; ensuite saisir sur le vif

¹ Il s'agit des recettes de la poste centrale et d'Einguela et de la banque Indosuez, agence de la Place Lagarde.

² Voir 2.2.3. Parler à l'Autre : le pôle véhiculaire et 2.2.3.4. Conclusion : la question véhiculaire à Djibouti.

les représentations des locuteurs djiboutiens en matière linguistique et notamment la manière dont se jouent dans leur parole les différents conflits linguistiques. Nous ne traiterons ici que de cet ensemble de pratiques linguistiques qui composent le continuum, renvoyant le deuxième objectif à l'exposé des techniques de recueil des représentations.

Dire que l'on parle français à Djibouti n'avance guère à grand chose. "Parler français" est singulièrement réducteur, voire mystificateur : toute la question est de savoir quel français parlent les Djiboutiens. Du petit garçon qui a appris le français dans la rue en lavant les voitures des coopérants français au chef de cabinet qui a fait ses études en France, en passant par la mère de famille qui a quitté l'école à douze ans et n'a plus guère eu depuis l'occasion de manier cette langue, existe tout un éventail de variétés de langues différentes qu'il faut décrire avec soin. La plus grande attention sera portée à cet effet aux phénomènes de syntaxe et au lexique¹. Il faut enfin préciser à propos de chacune des variétés de ce continuum français dans quelle circonstance, dans quelles situations de communication elles sont échangées.

2.1.1.3.1 l'observation indirecte : le chercheur au cœur de l'interaction au cours des entretiens

L'observation indirecte est tout d'abord une observation sollicitée par l'observateur. Le but de ce dernier est de recueillir des comportements, surtout verbaux dans le cas qui nous intéresse, suscités par l'observateur et par la situation d'observation. Cela suppose bien sûr que les données de la situation d'observation soient connues du sujet, même si celui-ci n'en connaît pas toujours le but exact. Il en découle que "le fait de se savoir observé doit donc être

¹ Loin de nous l'idée de sous-estimer l'importance des faits d'ordre phonétique ou prosodique. W. Labov a montré comment ils pouvaient jouer le rôle de marqueurs sociaux, comment on pouvait à partir d'eux établir parfois une stratification sociale. Mais il y a là matière à une étude importante, à l'ouverture d'un autre champ de recherche nécessitant des moyens d'analyse phonétique dont nous ne disposons pas. Nous avons donc décidé d'exclure provisoirement de notre domaine d'études ces faits si importants de la communication et de ne nous attacher qu'aux dimensions morpho-syntaxique et lexicale des discours pour en saisir les caractéristiques essentielles.

considéré comme un facteur parmi d'autres susceptible de déterminer les réponses données par le sujet"¹. À partir du moment où l'observateur est partie intégrante de l'interaction, cette donnée doit être contrôlée au moment de l'évaluation des réponses². On pense souvent que cette interaction est source de biais, que les réponses du sujet varient en fonction de la personnalité de l'interviewer, et de la manière dont il perçoit en fonction de sa propre personnalité. De fait il est certain que toute intervention, verbale ou simplement gestuelle, de l'interviewer est déjà une information pour l'interviewé et qu'on peut donc la considérer comme un facteur influençant ses réponses. Les réponses des sujets varient bien en fonction de la situation d'interaction, mais poser cette variation en terme de biais ou de déformation est erroné. Cette problématique du biais tend à établir qu'il existerait une vérité du sujet en dehors des situations d'interaction. Or, toute réponse est donnée dans une situation d'interaction, qu'elle soit produite dans un cadre d'observation provoqué ou non. Quand on fait de l'observation directe, on étudie toujours les comportements verbaux du sujet dans une interaction ; il est probable que dans une autre situation, avec un autre interlocuteur, ces comportements auraient été différents. La variabilité des réponses d'un sujet ne remet donc pas en cause leur authenticité : simplement, ces réponses sont authentiques dans la situation d'interaction au cours de laquelle elles ont été produites ; elles reflètent sa stratégie au cours de l'interaction³. Il faut donc admettre que les réponses d'un sujet ne sont jamais abstraites d'une situation sociale et que la situation d'interview n'est qu'une situation sociale parmi d'autres. Il convient simplement de tenir compte des paramètres de l'interaction au moment d'analyser les échanges linguistiques, au lieu de les considérer comme des parasites de la situation d'observation.

¹ H. Chauchat (1985 : 95).

² N. Wolfson (1976) écrit en ce sens : "studies which attempt to correlate particular speech forms with the age, sex or social background of stratified samples of speakers cannot make use of interviewing as a technic for data collecting without controlling for the relationship between speaker and interviewer" ("les études qui tentent de corrélérer des formes particulières de discours avec l'âge, le sexe, ou le milieu social ou des échantillons stratifiés de locuteurs ne peuvent utiliser la technique de l'interview pour recueillir des données sans contrôler les relations existant entre le locuteur et l'interviewer").

³ Voir sur ce sujet P. Walo, "La stratégie du sujet et la variabilité des réponses verbales", dans *Enfances*, n° spécial 4-5, pages 193-194, 1980.

Les études de psychologie sociale ont montré par exemple que les réponses de l'interviewé variaient selon que l'interviewer était perçu comme faisant partie du même groupe social que lui ou non¹. De ce point de vue, les interviews de locuteurs djiboutiens relèvent toutes d'une situation d'hétérophilie. Ce constat relève de l'évidence quand il s'agissait d'interviewer des personnes sans emploi ou plus généralement de condition modeste : notre condition de Français expatrié nous situait d'emblée comme n'appartenant pas au même milieu social, encore moins au même milieu culturel. L'hétérophilie culminait quand il fallait interviewer des mères au foyer. On pourrait penser qu'il n'en allait pas tout à fait de même quand nous interrogeons des personnes de la haute société djiboutienne, hauts fonctionnaires la plupart du temps. Mais si, socialement, ils perçoivent leur interlocuteur comme relativement proche, il n'en demeure pas moins qu'il reste toujours un Français et en tant que tel le représentant de la norme linguistique française, celui que R. Lafont (1977) nomme "l'intercesseur de la norme". Cela était patent dans les cas où nous étions obligé de nous présenter comme "faisant une enquête sur les langues à Djibouti" ; cela restait vrai même quand le but de l'enquête n'était pas dévoilé, par le seul fait que les interviewés étaient amenés à s'exprimer devant un micro dans une langue qui était celle de leur interlocuteur.

De cette prise en compte de l'importance de l'interaction dans cette situation d'observation indirecte qu'est l'interview, il ressort que nous devons accorder, lors de l'analyse des discours ainsi produits, une attention particulière à toutes les marques de l'interaction : ainsi des indices de "contextualisation"², de toutes les traces de la négociation conversationnelle³, des marques de la coordination locuteur/auditeur lors des tours de parole, des stratégies déployées pour maintenir une continuité thématique ou au contraire pour changer de sujet. Mais nous aurons l'occasion de développer ces

¹ On parle alors de situation d'homophilie dans le premier cas, d'hétérophilie dans le second.

² J. Gumperz (1989 : 211) définit ce terme comme "l'emploi par des locuteurs/auditeurs de signes verbaux et non verbaux qui relient ce qui se dit à un moment donné et en un lieu donné de leur connaissance du monde".

³ Ce que nous analyserons à la lumière de la praxématique en termes de "réglage social du praxème" et que nous pourrons aussi repérer à travers les "ratages" de la communication : lapsus, bégaiement, reformulation, pauses, etc.

points de vue s'agissant des représentations linguistiques et sociolinguistiques et de l'attitude à adopter à leur égard.

2.1.1.3.2. les avantages de l'entretien semi-directif : l'expression personnelle du sujet

Parmi les différents types d'entretien, on distingue, allant du plus structuré au moins structuré, ceux de type directif, semi-directif ou non directif. Le premier se présente comme une série de questions dont l'ordre et la forme sont établis par avance, le sujet devant se contenter de fournir des réponses simples, souvent d'autant plus courtes qu'il sait que d'autres questions l'attendent, dont il peut voir la liste sur la fiche de son interlocuteur. Ce type de questionnement permet de comparer des populations assez importantes et facilite le dépouillement : la standardisation des questions entraîne une standardisation des réponses qui, ramenées à deux ou trois, sont facilement exploitables. Mais il ne laisse pas le sujet s'exprimer librement et ne permet pas de suivre les enchaînements de sa pensée, l'ordre dans lequel les thèmes sont abordés étant fixé d'avance par l'interviewer.

L'entretien non directif est caractérisé par une attitude de l'interviewer : celui-ci est muni de quelques topiques d'entretien, dont l'ordre n'est pas fixé à l'avance et qu'il pourra aborder quand la conversation l'y amènera. Vis-à-vis de l'interviewé, il essaie de comprendre ce que l'autre lui dit, de le laisser parler librement, de lui témoigner de l'intérêt : son rôle est d'amener l'autre à s'exprimer en lui montrant que son discours est important. On peut imaginer tous les avantages de cette méthode qui permet effectivement l'expression libre du sujet quand elle est bien pratiquée : pour cette raison, elle est notamment employée lors des entretiens thérapeutiques. Mais l'extrême liberté qu'elle laisse au sujet peut l'inquiéter : celui-ci peut trouver étrange qu'un quasi inconnu lui demande ainsi de s'exprimer sans intervenir autrement qu'en l'encourageant à poursuivre. L'entretien non directif suppose une confiance entre les deux interactants que les limites de l'enquête sociolinguistique ne permettent pas souvent.

L'entretien semi-directif relève d'une même conception générale que le précédent, à la différence que l'interviewer se réserve le droit de relancer le dialogue par des questions ; il peut infléchir la discussion dans un sens, chercher à creuser une idée par exemple en soulevant une contradiction dans le discours de l'autre. Par rapport à la formule précédente, ce type d'interview présente l'avantage d'être plus "familier" aux interviewés qui s'attendent quand même à être interrogés, dans ce type de situation. En outre, le caractère d'échange, dans lequel chacun tient un rôle véritable, est plus marqué et il permet progressivement à des contacts personnels de se nouer. L'investissement du sujet dans sa parole s'en trouve dès lors renforcé.

Par là, l'observateur va pouvoir tenter de saisir les représentations du sujet, les concepts propres au locuteur, observer les enchaînements dans sa pensée, l'ordre d'apparition des thèmes.

2.1.1.3.3. les limites de l'entretien semi-directif

On a essayé de mettre en avant les avantages de l'entretien semi-directif et notamment la relative liberté de l'expression et le contact entre les deux interlocuteurs. Pourtant ce mode de recueil de *corpus* est loin d'être sans défauts, notamment pour évaluer les pratiques.

2.1.1.3.3.1. un code imposé

La situation de plurilinguisme permet à un seul locuteur de pouvoir disposer de plusieurs codes linguistiques. On sait que le choix d'un code va dépendre de causes comme la personnalité de l'interlocuteur, les circonstances de l'interaction, ou encore le thème abordé : la sociolinguistique a fait de la recherche des facteurs induisant ce choix un de ses domaines les plus féconds. Or, dans le cadre d'un entretien, le problème du choix du code est escamoté : celui adopté est souvent celui proposé par l'interviewer. Cela était particulièrement vrai dans le cas qui nous concernait puisque, ne parlant aucune des langues nationales, nous étions incapable de

laisser le sujet s'exprimer librement dans la langue qu'il jugeait la plus appropriée aux circonstances. Du point de vue de l'échantillon, cela limitait d'emblée notre choix à des locuteurs francophones. D'un point de vue plus directement linguistique, cela empêchait de pouvoir saisir des phénomènes pourtant fondamentaux dans des études de ce style : ceux relatifs à l'alternance codique¹. Nous ne pouvions atteindre que des discours sur ce phénomène et pas le phénomène lui-même. Or, ce qui est vrai pour l'alternance codique est vrai pour l'ensemble des données recueillies par l'entretien. Cette situation d'interaction permet de saisir des représentations², à l'aide de micro-récits par exemple, mais pas les pratiques elles-mêmes. Elle ne permet pas, par exemple, de travailler sur l'analyse de "situations-clés" comme pourrait le faire une observation directe.

2.1.1.3.3.2. le caractère factice de l'entretien semi-directif

N. Wolfson (1976 : 195) fait la critique de ce qu'elle appelle en anglais "spontaneous interview", "in which the subject is asked a few questions and then encouraged to develop any topic which seems to interest him"³. On voit qu'il s'agit bien là de ce que nous appelons "entretien semi-directif". Elle rappelle que ce type d'interview a été pratiqué pour éviter le caractère trop formel des interviews classiques, donnant lieu par exemple à des micro-récits sollicités plus proches du résumé que du récit véritable. Or, de son point de vue, l'entretien semi-directif est plus artificiel encore que l'entretien classique, directif ("formal interview"). En effet, l'entretien directif a au moins le mérite de correspondre à une situation discursive connue du sujet, même s'il n'en est pas coutumier : il en connaît les règles pour les avoir vues pratiquées et il sait quel comportement on attend de lui. Or l'entretien semi-directif n'est pas une situation discursive claire, ne correspondant à aucune des règles ordinaires. En effet, après une

¹ On voit combien il est important que des chercheurs djiboutiens prolongent ce travail en explorant les pistes que nous n'avons pu emprunter faute des connaissances linguistiques requises.

² Nous développerons ce point plus loin.

³ Il s'agit mot à mot d'une "interview spontanée" "dans laquelle quelques questions sont posées au sujet qui est ensuite encouragé à développer certains sujets qui semblent l'intéresser".

phase classique au cours de laquelle l'interviewer se présente, mettant en avant sa compétence et donc son aptitude à mener l'interview, après quelques questions d'entrée en matière, l'interviewer invite son interlocuteur à violer les règles du genre et à parler librement. Il en résulte parfois un malaise du sujet qui ne sait plus très bien ce que l'on attend de lui. En conséquence, il ne faut pas s'imaginer naïvement que le discours obtenu ainsi soit plus "naturel" ; cette notion n'a d'ailleurs aucun sens. Il n'existe pas de discours produit dans le vide social et tout discours est déterminé par des conditions d'interaction. En conséquence, on peut parler de "naturel dans telle ou telle situation", compte tenu des paramètres de l'interaction. Tout ceci ne signifie pas qu'il faille se passer de l'entretien semi-directif dont on a vu les avantages ; simplement, il faut être conscient de tout ce qui pèse sur l'entretien semi-directif au moment de l'analyse des données.

2.1.1.3.3.3. la restriction des styles contextuels

La situation d'interview est donc très particulière. Le sujet est souvent impressionné par la présence du microphone, au moins au début ; il est mal à l'aise, ne sachant trop ce que l'on attend de lui. De ce fait, le style "vernaculaire" a du mal à émerger, surtout chez les locuteurs les plus scolarisés qui parviennent mieux que les autres à jouer sur les registres. Dans ce que W. Labov (1976 : 139) appelle "contexte B" apparaît le plus souvent "le discours surveillé"¹. Les enregistrements permettent en conséquence de recueillir des pratiques linguistiques en français qu'il serait faux d'identifier avec "la manière naturelle de parler" du locuteur, son "discours familier"².

Compte tenu de la conjoncture politique très tendue qui prévalait lors de notre enquête et du climat de suspicion qui en découlait, il était très difficile de laisser fonctionner le magnétophone en dehors du contexte strict de l'interview afin de saisir des "discours en dehors de

¹ W. Labov (1976 : 139)

² W. Labov (1976 : 146) distingue le "discours familier" et le "discours spontané" ; le premier est celui qui caractérise "les situations ordinaires où le langage n'est pas un objet d'attention". Le "discours spontané" se manifeste dans des contextes formels quand l'émotion ou plus généralement l'investissement du sujet relâchent l'attention.

l'interview proprement dite"¹, ou "adressés à des tierces personnes"² lors d'un appel téléphonique.

En revanche, nous avons eu recours parfois à des interviews collectives, mettant en présence au moins deux individus. L'expérience montre que la rencontre de représentations parfois différentes crée un échange beaucoup plus animé, authentique, dans lequel la surveillance du discours se relâche. Dialoguant entre eux, les locuteurs ont tendance à oublier parfois la présence du magnétophone. Nous avons également laissé se développer les discours ne répondant pas directement aux questions, occasion d'un investissement propre à entraîner l'oubli de la situation d'interview. Plutôt que de solliciter un récit fort, comme celui du danger de mort, nous avons préféré attendre l'émergence de récits non provoqués, souvent tout aussi favorables à l'observation.

2.1.1.3.4. période de l'enquête et durée

Notre enquête par entretiens semi-directifs s'est étalée sur une période allant d'octobre 1991 à février 1993, période riche d'événements pour l'histoire de la République de Djibouti. Depuis le mois de mai 1991, le nord du pays, de population afar, était entré en rébellion contre le pouvoir central, accusé de ne défendre que les intérêts de la population somalie. Des escarmouches opposèrent les rebelles au gouvernement jusqu'au mois de novembre, date à laquelle les événements prirent un tour plus sérieux marqué par la sécession de fait de la région nord, suivi d'un retour sur Djibouti de tous les fonctionnaires, d'une interruption des liaisons maritimes et terrestres, et de l'interdiction formelle d'emprunter la route de l'Unité³ au-delà d'Arta.

Il n'est pas de notre propos de retracer l'historique d'un conflit qui culmina dans la capitale avec ce que les Afars appellent la tuerie

¹ W. Labov (1976: 147)

² W. Labov (1976: 149)

³ Ainsi dénommée parce qu'elle reliait le pays afar au pays somali, Tadjourah à Djibouti.

d'Arhiba¹ et dans le reste du pays avec l'offensive sur Yoboki, en février 1992. Il nous suffit de mentionner les conséquences que cette situation engendra sur notre travail.

D'un point de vue négatif, cela entrava considérablement notre liberté d'action. Il n'était pas question bien entendu de réaliser d'interviews en pays afar ; même dans la ville de Djibouti, la tension régnant entre les communautés n'était guère propice à provoquer les confidences des Djiboutiens devant un magnétophone. Par ailleurs, le fait d'être français ne nous rendait pas moins suspect aux yeux des interlocuteurs, la France étant vue par les deux camps comme opérant dans l'ombre au profit de l'adversaire...

Pour pouvoir accomplir notre travail, il nous a fallu montrer plusieurs fois patte blanche, préciser sans ambiguïtés notre projet, strictement linguistique. Cela nous a d'ailleurs gêné plusieurs fois, le sujet étant prévenu des matières qui nous intéressaient et regardant comme digression suspecte toute tentative pour l'amener sur un autre terrain.

Mais cette situation tendue eut le mérite de cristalliser les positions des différentes communautés et de rendre plus aigus les problèmes identitaires des sujets, si importants en situation de conflit di- ou polyglossique.

2.1.1.3.5. constitution d'un échantillon

Le mot *échantillon* est automatiquement associé, dans l'esprit du public, à celui de *représentatif*. Il est vrai que les sondages visent habituellement à construire un échantillon d'individus dont la composition reflète celle de la population parente. Mais à Djibouti, il est impossible d'avoir recours aux techniques traditionnelles de sondage, dont le but est d'obtenir des renseignements d'ordre quantitatif ensuite généralisables à l'ensemble de la société

¹ Le dix-neuf décembre 1991, des troupes de la Force Nationale de Sécurité investirent le quartier afar pour une opération de contrôle. L'histoire dira peut-être ce qui s'est passé ce jour-là, le scénario de la journée étant très controversé : quoiqu'il en soit, on releva plusieurs morts parmi les Afars.

djiboutienne. Plusieurs facteurs s'y opposent et en premier lieu la faible importance de la population djiboutienne ; la population parente, 500 000 habitants environ est trop peu nombreuse en termes de statistique pour que l'on puisse extrapoler les résultats quantitatifs obtenus sans risque d'erreur notable. De toute manière, faute de disposer de sources statistiques fiables, le chercheur ne connaît pas la population parente dans sa composition, notamment pour ce qui concerne l'origine ethnique et donc la langue maternelle.

De ce fait, le chercheur se trouve dans l'impossibilité de construire un échantillon représentatif de la population et donc de faire une enquête de type probabiliste. Plutôt que de chercher des données quantitatives, nous allons donc orienter notre enquête vers la collecte d'informations de type qualitatif. Du reste, l'objet même de l'étude s'accommoderait mal d'une approche strictement chiffrée : il s'agit de saisir des comportements linguistiques et de les rapprocher de variables sociales. Il faut, pour ce faire, recueillir une matière plus riche que des séries de réponses proposées par un questionnaire fermé, propice à l'étude quantitative. Dans cette optique, l'entretien réalisé avec un magnétophone est beaucoup plus utile. Mais le problème du choix des personnes à interroger n'en est pas résolu pour autant et le problème de l'échantillonnage continue à se poser.

Du fait des réserves émises plus haut sur la constitution des échantillons représentatifs, au moins pour l'étude qui nous occupe, nous avons commencé notre travail en adoptant la méthode dite des "échantillons quasi-expérimentaux"¹. Cette méthode est en effet recommandée dès lors que la population parente n'est pas connue en détail, ce qui est ici le cas, et elle peut permettre une évaluation qualitative approfondie, ce qui est le but recherché. Cela consiste à isoler des variables selon lesquelles on se propose d'étudier la population, puis à définir toutes les modalités discriminantes pour chaque variable. Partant de là, il faut construire des groupes de sujets tels que chaque groupe représente l'une des combinaisons possibles.

¹ Pour une présentation complète de cette procédure, on se reportera à H. Chauchat (1985).

Les groupes sont des ensembles de sujets comparables en tous points sauf sur une modalité de variable : de ce fait, les différences de comportement observables entre deux groupes vont pouvoir être imputées à l'influence de la variable isolée. On voit que cette méthode engage une approche de type variationniste de la matière sociolinguistique, corrélant des pratiques linguistiques ou langagières avec des facteurs extra-linguistiques, sociaux.

Nous avons ainsi retenu cinq variables - âge, sexe, niveau de scolarisation, origine ethnique, milieu social - et au total 14 modalités de variable. Un plan d'échantillonnage factoriel, formé par la multiplication entre elles du nombre de variables pour parvenir à couvrir toutes les combinaisons possibles, aurait dégagé 144 groupes théoriques d'individus. En comptant un minimum de deux individus par groupe, nous aurions été contraint de réaliser et d'exploiter 288 interviews : objectif irréalisable à l'échelle d'un travail individuel.

Nous avons donc opté pour un plan d'échantillonnage représentatif : plutôt que de prévoir toutes les combinaisons possibles, nous avons essayé de former des groupes de personnes en fonction d'objectifs de recherche. Nous ne pouvions étudier l'influence de toutes les modalités de variable sur le comportement linguistique de tous les groupes. Il fallait nous contenter d'observer l'influence d'une modalité de variable sur deux ou trois groupes seulement, ce qui limitait considérablement le nombre des groupes à constituer et pouvait permettre qu'un même groupe serve à plusieurs observations. Le choix de tel groupe d'individus plutôt que de tel autre n'évitait pas totalement l'arbitraire, et on aurait toujours pu, pour chaque étude, proposer un échantillon différent ; mais étant entendu qu'aucun ne pouvait prétendre plus qu'un autre à la représentativité, nous avons essayé de proposer chaque fois des échantillons au sein desquels la variable étudiée puisse être efficacement étudiée. L'échantillon de personnes interrogées a donc été constitué en fonction des questions auxquelles nous espérons apporter une réponse.

Voici, schématisée, cette proposition d'échantillonnage limitée, destinée à déterminer :

-l'influence de la variable ethnique :

A1-M-E3-C2-L1

A1-M-E3-C2-L2

A1-M-E3-C2-L3

-l'influence du sexe :

A2-M-E1-C2-L3

A2-F-E1-C2-L3

-l'influence de l'origine sociale :

A2-M-E3-C1-L3

A2-M-E3-C2-L3

A2-M-E3-C3-L3

-l'influence de la scolarisation :

A1-M-E0-C2-L3

A1-M-E1-C2-L3

A1-M-E2-C2-L3

A1-M-E3-C2-L3

-l'évolution des pratiques dans des générations différentes :

A1-F-E1-C2-L3

A2-F-E1-C2-L3

A1-M-E1-C2-L3

A2-M-E1-C2-L3

Ces tableaux se lisent comme suit : chaque ligne représente un groupe d'individu, défini par 5 variables. A1 et A2 désignent les individus de moins ou de plus de 20 ans, M et F désignent le sexe ; de E0 à E3¹, ce sont les niveaux de scolarisation ; de C1 à C3, sont

¹ - E0: absence de scolarisation

- E1: niveau primaire ;

- E2: premier cycle du second degré ;

- E3: second cycle du second degré et études supérieures.

Ce classement ne serait sans doute pas valable pour un autre pays. Mais, à Djibouti, par exemple, le faible nombre de diplômés du supérieur autorise à intégrer ceux-ci au groupe des personnes ayant arrêté leur scolarité au lycée.

représentées les classes sociales¹ ; enfin L1, L2, L3, désignent respectivement Afars, Arabes et Somalis. Sont soulignés les groupes qui servent à plusieurs évaluations. Douze groupes différents ont ainsi été distingués, permettant de réaliser, en comptant trois individus par groupe, trente-six entretiens seulement et de rester ainsi dans les limites réalistes d'un travail individuel.

Nous avons donc commencé nos interviews en respectant ce plan d'échantillonnage. Mais, après la constitution des premiers groupes comparables et l'analyse des premières données, force nous fut de reconnaître que les objectifs variationnistes de notre méthode ne pouvaient être atteints dans le cadre de ce travail. Trois interviews par groupe est, semble-t-il, un nombre insuffisant pour pouvoir inférer des règles de variation sociolinguistique. L'entreprise devrait être menée à une plus vaste échelle pour pouvoir se révéler concluante².

Ainsi, sans que le principe de notre échantillonnage fût remis en cause, nous avons dû changer d'optique en ce qui concerne nos objectifs de recherche ; faute de pouvoir corrélérer avec certitude des variables et des comportements, nous avons décidé de privilégier la description du continuum du français à Djibouti. Dans cette optique, nous avons décidé, dans le but d'atteindre toutes les couches de la population francophone, d'ouvrir notre échantillon à des catégories de

¹ Dans la perspective d'une étude de la pratique du français dans la ville de Djibouti, nous avons proposé la stratification sociale suivante :

- C1: sans emploi et ruraux récemment urbanisés
- C2: commerçants et fonctionnaires
- C3: professions libérales, enseignants, hauts fonctionnaires.

Ce classement mérite quelques explications car certaines assimilations, qui pourtant peuvent être justifiées par l'objet de l'étude, pourraient nous être reprochées. Il en est peut-être ainsi pour le rapprochement opéré entre sans-emploi et ruraux récemment urbanisés, voire nomades. Du strict point de vue de la classification sociale, il est évident que ces personnes peuvent être d'origine fort différente. Elles sont toutefois, en dépit de tout ce qui peut les séparer, fort comparables en ce qui concerne les rapports sociaux qu'elles peuvent nouer. Étant à l'écart du système de production ou de l'appareil administratif, elles se trouvent du même coup écartées des lieux dans lesquels se pratique le français, en dehors des circuits de communication où s'échange cette langue. Les commerçants de Djibouti sont le plus souvent d'origine arabe yéménite ; mais du fait de la présence dans la ville de plus de 10 000 Français à fort pouvoir d'achat, ils parlent souvent le français, d'une façon qui reste à évaluer. Les enseignants ont été mis dans la même catégorie que les professions libérales et les hauts fonctionnaires. Quoique n'appartenant pas à la haute société djiboutienne en raison d'un salaire très moyen, on peut en effet les affecter à cette place du fait de leur rapport particulier à la langue française. Le français étant langue d'enseignement, cela suppose une pratique et un contact quotidiens avec cette langue bien supérieurs à ceux de la majeure partie des Djiboutiens.

² Si l'on veut bien du reste faire abstraction des critiques de la sociolinguistique interactionnelle qui pense illusoire de traiter des catégories sociologiques comme extérieures au langage alors que dans les interactions verbales les individus peuvent être amenés à se jouer d'elles pour parvenir à leurs fins ou construire une image d'eux-mêmes.

locuteurs laissées pour compte par les exigences des objectifs variationnistes. Toutefois, l'optique première dans laquelle une bonne partie des enregistrements a été réalisée se retrouve dans la surreprésentation finale de certains profils de locuteurs. Ainsi la proportion de collégiens est supérieure au taux de scolarisation secondaire du pays ; mais il est vrai que parmi les francophones, cette catégorie de jeunes est elle-même mieux représentée que dans le reste de la population. En outre, nos interviews devaient servir à saisir les représentations des sujets : cela supposait un niveau de compétence linguistique suffisant pour l'élaboration de discours complexes, ce qui nous a amené à privilégier la population scolarisée¹. Le tableau suivant est la liste des interviews que nous avons réalisées, transcrites et exploitées, au moins partiellement pour ce dernier point.

NOM	S	AGE	ETHNIE	ÉTUDES	EMPLOI	DOMICILE
Aïcha	F	17	Afar	6ème	Élève	Quartier 2
Ali	M	27	Somali	6ème	Commerçant	Quartier 6
Abdallah	M	16	Afar	3ème	Collégien	Einguela
Abdi	M	38	Somali	Bac+3	Juriste	?
Abdirahman	M	22	Somali	5ème	Infirmier	Quartier 7
Abdoulkader	M	21	Afar	DEUG 1	Étudiant	Einguela
Abdourahman	M	20	Somali	DEUG 1	Étudiant	Quartier 6
Aden	M	18	Afar	3ème	Collégien	Plateau
Amina	F	35	Somalie	Bac+3	Documentaliste	?
Ani	M	15	Arabe	3ème	Collégien	Plateau
Daoud	M	32	Somali	Bac+3	Chercheur	?
Djama	M	18	Somali	1ère	Lycéen	Boulaos
Dini	M	16	Afar	3ème	Collégien	Einguela
Elmi	M	21	Somali	DEUG 1	Étudiant	Quartier 7 bis
Fatouma	F	22	Somalie	DEUG 1	Étudiante	Gachamaleh
Hassan	M	15	Somali	CM2	"Choufeur"	Balbala
Ismaël	M	52	Somali	BAC	Journaliste	?
Kadidja	F	45	Somalie	BEPC	Institutrice	?
Kadar	M	16	Somali	3ème	Collégien	Quartier 3
Kadra	F	17	Somalie	6ème	Élève	Cité Progrès
Kadra	F	20	Somalie	DEUG 1	Étudiante	Quartier 7
Kaireh	M	30	Somali	CM2	Infirmier	Ambouli
Kamil	M	17	Afar	3ème	Collégien	Arhiba
Kassim	M	18	Afar	3ème	Sans emploi	Arhiba
Liban	M	34	Somali	CM1	Écrivain public	Quartier 3
Mohamed	M	23	Somali	DEUG 1	Étudiant	Quartier 7
Mohamed	M	17	Somali	CM1	Vendeur de rue	Quartier 5
Myrienne	F	20	Somalie	DEUG 1	Étudiante	Cité Aviation

¹ La présence d'un nombre important d'étudiants de DEUG est le résultat d'un débat organisé entre une dizaine de jeunes élèves-professeurs : il était intéressant de recueillir chez de futurs enseignants de français leur sentiment sur les rapports entre les langues à Djibouti.

Nader	M	15	Arabe	3ème	Collégien	Quartier 2
Nasser	M	21	Arabe	DEUG 1	Étudiant	Quartier 1
Neima	F	19	Somalie	DEUG 1	Étudiante	Plateau
Osman	M	18	Somali	1ère	Lycéen	Quartier 7 bis
Rachid	M	18	Somali	3ème	Collégien	Quartier 1
Saïd	M	32	Somali	DEUG 1	Étudiant	Ambouli
Waberi	M	15	Somali	3ème	Collégien	Gachamaleh
Youssef	M	57	Somali	1ère	Fonctionnaire	Cité du Stade

2.1.1.3.6. entrée en contact avec les sujets et lieu des interviews

Compte tenu de ce qui a été développé plus haut sur la situation du pays, nous avons été astreint à la plus grande réserve et avons toujours cherché des intermédiaires pour entrer en contact avec des Djiboutiens. Ici nous étions présenté à notre interlocuteur par un ami commun, là nous avons recours au truchement d'un chef de service.

Bien souvent, après cette phase de présentation, il nous a fallu plusieurs entrevues avant de pouvoir réaliser notre interview. En revanche, il est arrivé que certains sujets soient volontaires et, après s'être enquis de notre travail, se soient déclarés intéressés par le fait d'être interviewés.

Les entretiens ont été réalisés sans exception sur les lieux de travail des locuteurs. Cette exclusive peut s'expliquer, outre par la méfiance due au contexte politique, par le fait que les deux communautés, française et djiboutienne, vivent à Djibouti de manière relativement séparée. Ce fait remonte à l'époque coloniale et l'indépendance n'y a rien changé. Quelques indices de cet état de choses peuvent être repérés dans la très grande rareté des mariages franco-djiboutiens, un type de "mixité" beaucoup plus répandu en Afrique de l'Ouest, dans la séparation très nette des zones d'habitat dans la ville de Djibouti, ou dans le fait que les enfants français et djiboutiens ne jouent qu'exceptionnellement ensemble, phénomène observable jusque dans la cour de récréation des collèges. Deux mondes se côtoient sans s'interpénétrer.

Dans ces conditions, être reçu chez un Djiboutien est une chose très rare et la difficulté de l'entreprise augmente avec l'écart social. Le

lieu de travail est donc le lieu de rencontre le plus simple pour réaliser les interviews : cela peut parfois être la rue d'ailleurs, comme quand nous avons tendu le micro à des vendeurs de cartes postales que nous connaissions ou à un écrivain public.

On comprend dès lors qu'il a été très difficile de pouvoir atteindre certaines catégories de personnes, notamment les femmes au foyer, pour lesquelles il est déjà difficile de trouver un lieu de rencontre et *a fortiori* un lieu d'interview. À cela s'ajoute le fait que l'interviewer est un homme jeune et que nous nous trouvons dans un pays marqué par l'empreinte de l'islam. Enfin, ces femmes au foyer, qui ont peu fréquenté l'école quand elles y sont allées, sont dans un tel sentiment d'insécurité linguistique, face à un Français et dans une situation aussi formelle que celle de l'interview, qu'elles refusent de parler.

2.1.1.4. le corpus écrit

Deux types d'écrit seulement sont réellement disponibles : le premier est l'hebdomadaire *La Nation*, dont nous avons déjà eu l'occasion de souligner les limites en tant que document linguistique. Cependant nous avons à l'occasion pu trouver quelques pratiques intéressantes, notamment pour ce qui relève du mélange des registres, phénomène assez fréquent à Djibouti dans la presse écrite.

Ensuite, la crise politique déjà plusieurs fois mentionnée a vu fleurir une forme d'expression quelque peu anarchique : le tract. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'intérêt de ce type de productions ; il faut souligner auparavant la difficulté de traitement qu'elles présentent. Ces écrits circulent sous le manteau - si tant est que ce vocabulaire imagé soit pertinent dans un pays aussi chaud que Djibouti - et ce caractère clandestin ne facilite pas le travail d'analyse. On est mis en présence d'écrits dont la provenance est inconnue : qui les a pensés, qui les a rédigés ? Il est bien difficile de partir d'eux pour en inférer des traits caractéristiques des pratiques francophones en République de Djibouti. Tout au plus peut-on noter qu'ils sont tous en français et relever l'absence de particularités morphosyntaxiques notables, dépassant le domaine de la faute. Mais

pour tout ce qui relève d'un apprentissage imparfait de la syntaxe ou de l'orthographe, on est en fait bien démuni : quelles autres conclusions tirer que celles consistant à dire que les textes ont été écrits par un inconnu maîtrisant mal les règles du participe passé ou la rigueur de l'emploi en français des anaphoriques ?

2.1.2. Atteindre les représentations

On a vu les difficultés qu'il y avait à essayer d'enregistrer sur le vif les comportements des sujets. Il est en revanche beaucoup plus simple de traquer les représentations qu'ils ont de leurs pratiques linguistiques ou langagières. Étudier la manière dont les Djiboutiens se voient gérer la situation de polyglossie, comment ils se voient, ou se disent, parler suppose l'enregistrement de discours construits ou le recueil de textes.

Pour cela, nous avons mis à nouveau à contribution les interviews réalisées, mais cette fois dans une optique nouvelle. Nous avons également sélectionné des textes présentant un caractère métalinguistique ou culturel marqué et réalisé deux sondages.

2.1.2.1. l'enquête par magnétophone

Les buts de l'enquête réalisée à l'aide d'un magnétophone sont doubles : outre l'analyse de la matière linguistique proprement dite qu'ils permettent, ces entretiens visent à déterminer comment les Djiboutiens perçoivent la situation de polyglossie qui prévaut dans la capitale, comment ils se représentent au quotidien ce type de contact. Il s'agit là de notre deuxième objectif, qui n'est pas moins important que le premier. En effet, dans le cadre d'une situation de polyglossie comme celle dans laquelle sont pris les locuteurs djiboutiens, les sujets sont amenés à se resituer au cours des entretiens par rapport à une situation vécue comme conflictuelle. Toutefois, il faut préciser que l'analyse de ces représentations suppose chez le locuteur un degré de construction du discours déjà avancé ; il est, à notre avis,

recommandé de pratiquer ce travail sur des personnes ayant une maîtrise correcte du français plutôt que sur des locuteurs ayant un usage minimal et occasionnel de cette langue. Ces locuteurs, faute d'une maîtrise suffisante de la langue française, ne construisent pas leurs représentations en français et sont incapables de les exprimer dans cette langue. Il est donc difficile de mener à bien à l'aide d'interviews réalisées dans la seule langue française une étude des représentations chez tous les locuteurs francophones. De ce fait, notre travail sur les représentations se limite aux Djiboutiens francophones au moins situés dans la partie mésolectale du continuum. S'agissant de sujets situés dans les franges inférieures du basilectal, des interviews menées en langue maternelle permettraient de compléter ce tableau.

2.1.2.1.1. le niveau d'analyse des conflits linguistiques : le sujet en situation d'interaction dans une interview

Pour trouver des traces des conflits linguistiques¹ et de leur expression problématique, nous avons donc eu recours à des interviews. Cette démarche, qui consiste à faire d'un sujet en situation d'interview le niveau d'analyse des conflits, mérite d'être justifiée.

Le point de départ en est le concept, somme toute récent, d'interaction verbale, né de la prise en compte du caractère dialogal de toute parole. Bien que cette dimension semble aller de soi, elle est loin d'avoir toujours été intégrée dans les recherches linguistiques. Sans parler de la linguistique traditionnelle, incapable de percevoir la dimension interactive du fait de la limitation de son objet au cadre de la phrase, des théories plus récentes ont également négligé cet aspect. C. Kerbrat-Orecchioni (1990 : 10-11) montre ainsi que l'analyse de discours s'attache le plus souvent à des discours "suivis" (généralement écrits), privant le récepteur de toute possibilité de participation à la construction ; elle rappelle ensuite que la linguistique de l'énonciation s'est surtout intéressé à l'inscription de l'énonciateur dans son énoncé et peu à celle du récepteur et donc à

¹ Sur cette notion, voir 2.2.3.2. du conflit linguistique en polyglossie.

la relation interlocutive ; enfin, la théorie des actes de langage s'est essentiellement fixé pour tâche la description et le classement d'actes isolés, seulement mis en rapport avec les intentions de l' "illocuteur". Tous ces courants privilégient trop l'émetteur pour pouvoir construire un modèle de production du sens qui prenne en compte réellement la participation des deux partenaires d'un acte de parole qui est toujours échange, interaction.

C. Kerbrat-Orecchioni formule le postulat (1990 : 13) de cette nouvelle approche, "tout discours est une construction collective", établissant sa validité pour tous les types de discours, aussi bien oraux qu'écrits. L'idée de construction collective implique que la présence du récepteur soit toujours inscrite, soit qu'il intervienne réellement, soit que l'émetteur ait présent à l'esprit une image du récepteur lors de la phase d'encodage du message¹.

Les sociolinguistes interactionnistes, tel J. Gumperz, ont fait de cette collaboration à la construction du sens le postulat de leur action. Nous partons d'une formule de C. Kerbrat-Orecchioni (1990 : 17) pour voir ce que cette théorie interactionniste implique pour l'étude du sujet interactant et de ses représentations :

"Parler c'est échanger, et c'est changer en échangeant".

La deuxième partie de la proposition exprime une idée très importante : celle que le sujet "change" lors de l'interaction, qu'il n'est pas une donnée stable et extérieure au processus interactif mais qu'il en est un des paramètres variables. En fait, on peut même dire que le sujet se construit dans l'échange verbal. R. Lafont (1986 : 12), qui a bien établi par ailleurs l'importance de l'activité langagière dans la construction du *je*, fait remarquer que le *je* n'est qu'un fait de parole et que "cette parole n'est prise que pour un temps". Il en conclut donc que chaque fois que *je* prend la parole, le *je* se rejoue et se reconstruit partiellement en face de l'Autre, en fonction de l'Autre.

¹ "Le langage verbal est donc par essence fait pour être adressé. Ce qui implique que dès la phase d'encodage, antérieurement à toute réponse ou simple réaction émanant du destinataire, celui-ci se trouve déjà inscrit dans le discours de l'émetteur, explicitement parfois (au moyen des marques d'allocution), implicitement toujours, dans la mesure où l'émetteur tient compte en permanence de l'image qu'il s'est construite de son destinataire, et des compétences qu'il lui prête (...). Tout énoncé, même monologique, est ainsi virtuellement dialogal". C. Kerbrat-Orecchioni (1990 : 14).

Mais dans ce processus, ce n'est jamais tout à fait de soi ou de l'Autre qu'il est question, mais d'une image de ces deux instances, comme le souligne P. Charaudeau (1991 : 28). L'identité résulte d'un va-et-vient entre pratiques et représentations langagières. Charaudeau définit ces pratiques comme "correspondant aux comportements effectifs des sujets lorsqu'ils sont dans l'action communicative" et pose les représentations comme "tentative de la part des sujets, d'explicitation plus ou moins consciente de la façon dont ils perçoivent l'autre et soi-même". Il serait vain de chercher l'identité du sujet dans les seules pratiques car même si les représentations ne coïncident pas avec elles, elles existent dans sa conscience, peuvent influencer en retour sur ses pratiques et participent bien de la construction de l'identité. Or ces représentations ne dépendent pas uniquement du sujet mais sont en relation avec l'interactant. Par ce que P. Charaudeau appelle "effet de retour" (1991 : 34), l'image que l'on donne de soi est construite en fonction de celle que l'on se fait de l'Autre.

Une étude de la manière dont un sujet diglotte construit son identité et représente ses pratiques doit donc intégrer la dimension interactionnelle.

Mais il reste à justifier que parmi les interactions disponibles, on ait opté pour le cadre assez convenu de l'entretien semi-directif.

J.-M. Barberis et F. Gardès-Madray (1986 : 48) montrent les avantages de ce procédé : l'interviewer peut et doit se poser comme un véritable interactant, et pas seulement comme un miroir, de manière à créer un échange réel. Il dispose, pour ce faire, à côté de thématiques destinées à mettre le sujet en confiance, de topiques d'entretien qui placent l'interlocuteur en face de la situation qu'il vit conflictuellement. Cette orientation de l'interaction sur certaines topiques privilégiées est destinée à favoriser les phénomènes de spectacularisation qui font que tout discours diglossique tend à devenir discours sur la diglossie, que "la diglossie tend inéluctablement à se représenter"¹. F. Gardès-Madray (1982 : 42-43) a étudié quelques-uns de ces phénomènes appelés mise en scène

¹ F. Gardès-Madray (1982 : 42).

diglossique en montrant que la présence d'un enquêteur exacerbe les conflits linguistiques. Nous ajouterons que, dans le cas de notre travail, le fait que nous représentions la langue dominante, que nous soyons "intercesseurs de la norme", ne pouvait qu'accroître encore cet effet.

Nous donnerons une première illustration de l'importance des données interactionnelles sur les représentations du sujet à travers une sorte de mise en abyme que J. Brès (1989) appelle "narrativisation de la scène interlocutive". Rappelant le fait que tout récit met en place deux scènes, du raconter et du raconté, J. Brès dit qu'il y a narrativisation de la scène interlocutive quand "un élément qui est intégré à l'économie du raconté trouve une pertinence (...) sur la scène du raconter". Le mélange des deux scènes permettrait au narrateur de verbaliser de manière indirecte une difficulté rencontrée dans l'interaction.

Le cas se présente dans une de nos interviews. Youssouf, fonctionnaire djiboutien proche de l'âge de la retraite, doit répondre à une question sur la valeur donnée au praxème *bédouin* à Djibouti.

Youssouf, 289-309

L1 : est-ce que c'est pas péjoratif parfois à Djibouti ? dire bédouin ?

L2 : ben:: oui maintenant oui / (maintenant oui L1) oui oui les gens ne ne surtout les Somaliens ne veut pas qu'on traite de bédouins / (ouais L1) parce que maintenant ça veut dire / ici bédouin veut dire ignorant (mmh L1) hein ? celui qui ne sait rien du tout / alors que le bédouin aujourd'hui il connaît où se trouve New York i connaît où se trouve Paris / (ouais L1) Paris que elle est la capitale de France New York la capitale (ouais bien sûr L1) et ça i connaissent aujourd'hui (bien sûr L1) et te i dit je suis pas bédouin je sais i sait où est- où se trouve La Mecque (ouais L1) i sait que i sait que dans tel pays il y a:- le président c'est tel le- tu sais les Somaliens i z'ont un esprit très CRITIQUE / et ils connaissent euh: i sont pas comme les autres Africains hein ? / (mmh mmh L1) euh c'est des gens qui ont un esprit très critique et très ouvert (mmh mmh mmh L1) et i connaissent X mais (2) très facilement (2) parce qu'ils écoutent énormément de- vous savez on dirait que tous les Somaliens sont politisés / (ah ouais L1) chacun i participe de- à sa manière / (ouais L1) et puis la discussion c'est là que c'est- on discute sur (2) tous les sujets (2) (ouais L1) alors euh et chez nous y a pas de- y a pas inter- de universitaire y a pas une: (ouais d'accord L1) y a y a pas cette séparation (2) tout le monde on discute (2) / c'est c'est le

palabre sous l'arbre qui est (mmh L1) transporté dans les mabrazes par exemple ou dans les- dans la ville ou: hein ?

La valeur d'usage du praxème *bédouin* est problématique. Un premier programme en "maintenant ça veut dire" bifurque vers un "ici bédouin veut dire" qui montre bien, par le double ancrage dans l'ici et le maintenant, le réglage particulier à la société djiboutienne contemporaine. Ma question embarrasse le sujet dans la mesure où, dans ses représentations, je suis vu comme pouvant associer *bédouin*, "ignorant", à *Somali* en général. De ce fait, il déploie tous ses efforts pour combattre cette représentation qu'il me prête :

les gens ne ne surtout les Somaliens ne veut pas qu'on traite de bédouins

Le praxème de coupe large *gens* est bien spécifié en *Somaliens* et, par la suite, tout le récit a pour fonction de montrer que la valeur d'usage de *bédouin* ne correspond pas à la réalité. Ce nouveau réglage culmine dans la rencontre des deux valeurs, employées successivement : celui que Youssouf appelle "bédouin", rendant au praxème sa valeur d'usage légitimée, plus neutre, est montré en train d'affirmer "je suis pas bédouin", ce qui correspond au réglage particulier à la société djiboutienne !

Mais cette association entre bédouins et Somaliens, que me prête Youssouf, crée un malaise au niveau de l'interaction, par le fait qu'elle le renvoie au rang d'interactant peu qualifié pour parler et qu'elle me place en position de supériorité. Le passage du tutoiement ("tu sais") au vouvoiement ("vous savez") est peut-être la conséquence de cette difficulté rencontrée tout à coup sur la scène du raconter.

Pour tenter de la résoudre, Youssouf fait appel à un élément du raconté et met en scène la communication à l'intérieur de la société somalie :

chez nous y a pas de- y a pas inter- de universitaire y a pas
une: (ouais d'accord L1) y a y a pas cette séparation (2) tout
le monde on discute (2)

Le passage est visiblement difficile et le sujet doit s'y reprendre à cinq fois ("y a pas"), interrompant plusieurs programmes, pour parvenir à formuler la différence avec les autres sociétés. Or, alors qu'il cherche à me faire comprendre à quoi elle tient, il produit " y a pas de inter- de universitaire". Les deux exemples choisis me sont visiblement adressés : le premier n'est pas réalisé, mais on peut lire sans peine le praxème *interview* ; on peut penser qu'il était une adresse trop directe, une allusion à la situation du raconter qui aurait pu à mon tour me mettre mal à l'aise. En revanche, le praxème universitaire, beaucoup plus large, me laisse libre de m'y reconnaître ou pas. Cette petite parenthèse sur les relations du bédouin et de l'universitaire dit indirectement que la supériorité dont il pense que je me prévalais en abordant la thématique du bédouin n'existe pas à ses yeux. C'est une manière de se requalifier comme interagissant. Du reste, le fait que je produise un continuateur ("ouais d'accord"), que j'adhère à sa vision des choses, montre que j'ai compris la gêne qu'il voulait exprimer indirectement et lui permet de produire enfin le praxème *séparation* ; cette assurance retrouvée se lit alors dans l'intonation donnée au programme suivant.

Cet exemple montre comment les données de l'interaction verbale peuvent influencer sur les représentations construites par les deux actants en fonction d'une double image, de soi et de l'Autre. Ici, par exemple, on peut dire que l'image égalitaire de la communication dans la société somalie a sans doute pour fonction principale d'agir sur la situation d'interaction et de rétablir entre les interagissants un équilibre ressenti comme menacé par l'un des deux partenaires.

2.1.2.1.2. choix des topiques d'entretien

Les sujets abordés en situation d'interview ont eu le temps d'évoluer pendant la durée de cette enquête, soit un peu plus d'un an. Au début, nous abordions assez strictement des problèmes directement liés à notre enquête : dans quelles circonstances les sujets parlaient-ils français ? Pourquoi le faisaient-ils ?

Mais l'analyse des premières interviews a montré que cette focalisation linguistique gênait l'investissement d'un sujet à qui l'on proposait d'emblée un terrain conflictuel sans lui avoir donné le temps de prendre confiance à travers d'autres topiques lui permettant de construire de lui une image non clivée. Le sujet s'investissait moins dans sa parole, ce qui donnait aux interactions un caractère très inégalitaire, l'interviewé se contentant souvent de répondre aux sollicitations sans s'engager plus avant.

Nous avons donc été amené à imaginer d'autres topiques, plus propices à aider le locuteur à s'investir dans la situation d'interview. Mais compte tenu de la diversité de notre public, composé d'hommes, de femmes, d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de lettrés ou d'analphabètes, il n'était pas question de proposer à chacun les mêmes topiques. À deux adolescentes¹, par exemple, nous avons proposé de discuter sur les rapports avec leurs parents et sur la manière dont elles voyaient l'avenir. À un homme plus mûr², nous avons demandé de comparer le Djibouti des années cinquante avec celui des années quatre-vingt-dix. À un jeune Afar³ revendiquant son identité, nous avons demandé le récit passé des affrontements entre Afars et Somalis. À un jeune vendeur de cartes postales⁴, ce qu'il regardait à la télévision.

La nature de ces topiques, extrêmement variées, requiert une réflexion complémentaire sur la nature des représentations à analyser. Nous avons déjà eu l'occasion de distinguer deux types de

¹ Kadra et Aïcha.

² Ismaël.

³ Kamil.

⁴ Hassan.

représentations, linguistiques et sociolinguistiques¹. Or ces deux catégories sont bien loin de pouvoir rendre compte de la somme des phénomènes représentatifs que l'on recueille quand on demande à des locuteurs de parler sur des sujets aussi différents que les relations entre les générations, l'histoire de leur pays, la manière dont ils voient les autres ethnies, etc. Il s'agit là de représentations que l'on qualifiera de "sociales" pour employer le terme le plus générique qui soit. Le sociolinguiste se trouve en présence d'un matériau qui semble ne pas le concerner au premier chef : quelle attitude doit-il adopter ? Doit-il le rejeter comme relevant d'autres sciences et réaliser des coupes claires dans ses corpus ? Doit-il accepter que sa discipline devienne un fourre-tout et se résoudre à ce qu'elle n'ait pas d'objet propre ? J.-M. Marconot (1983 : 8) avait déjà noté ce problème : "Avec le linguistique, nous rapportons aussi du social, du psychologique, du quotidien". Il parlait pour sa part "d'interdisciplinarité spontanée" de la sociolinguistique. De fait, il nous arrive parfois de nous demander si nous sommes toujours dans le domaine sociolinguistique ou si nous faisons de la sociologie, de l'ethnologie ou de la psychologie.

Nous allons tenter, en partant de notre analyse de la situation djiboutienne, d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations.

La situation d'interview peut provoquer l'émergence de stéréotypes, comme à Djibouti celui du "broussard ignorant" par opposition au "citadin évolué". Elle recueille aussi des ethnotypes relatifs aux Autres ethniques du sujet ; pour un sujet somali par exemple, ceux de l'Arabe, de l'Arabe et de lui-même. On trouve aussi des discours relatifs aux problèmes de générations et des images des générations que l'on pourrait appeler par analogie "chronotypes²". De prime abord, ces représentations semblent être hors du champ du linguistique ou du sociolinguistique et se situer du côté des représentations sociales. Mais elles peuvent intéresser le sociolinguiste dans la mesure où des questions d'ordre linguistique peuvent entrer dans la composition de ces stéréotypes. La situation de diglossie/polyglossie interfère dans la construction de l'identité du

¹ Voir 2.0. Redéfinir la notion de *corpus*.

² Sans aucun rapport de ce point de vue avec la terminologie guillaumienne.

sujet¹ et ajoute au clivage entre conscience et inconscience un autre conflit identitaire entre langue maternelle et langue(s) de l'Autre. Or la construction des représentations de l'Autre s'opère à partir des représentations que l'on a de soi-même : il y a donc toutes les chances pour que dans une situation de diglossie, ethnotypes ou sociotypes soient traversés par les problématiques linguistiques, si ce n'est même construits autour d'elles.

En conséquence, il ne faut pas écarter *a priori* ce type de représentations "identitaires" mais les analyser dès qu'elles portent les traces de la situation diglossique. Pour ce faire, il faut se munir d'outils appropriés qui seront, eux, de nature linguistique : la praxématique nous en fournit de précieux.

2.1.2.1.3. analyser les représentations : les outils de la linguistique praxématique

Il n'est pas de notre propos de procéder à une présentation exhaustive de la linguistique praxématique. Outre que cela dépasserait le cadre de notre étude, cette entreprise a déjà été effectuée à plusieurs reprises, notamment par celui que l'on peut considérer comme son fondateur, Robert Lafont². Nous nous contenterons de rappeler les fondements théoriques de cette linguistique, d'en définir les principaux concepts. Ainsi pensons-nous satisfaire à deux exigences : montrer l'intérêt pour notre recherche des outils d'analyse proposés par la praxématique et fournir au lecteur les moyens de lire des analyses dont la compréhension passe par l'explicitation d'un certain nombre de concepts-clés.

1. L'influence des sciences humaines

¹ Voir I. Rieusset (1983).

² On pourra se reporter pour de plus amples informations à ses ouvrages de synthèse, R. Lafont (1976), le chapitre VI surtout, et R. Lafont (1978). Paru également *Concepts de la praxématique*, ouvrage collectif publié dans la collection *Langue et praxis*, Université Paul Valéry, Montpellier, 1989. Le lecteur trouvera dans ce dernier ouvrage une bibliographie indicative qui lui permettra d'approfondir sa réflexion sur ce sujet. L'article de J.-M. Barberis et F. Gardès-Madray (1986) est très précieux également.

Apparue dans les années soixante-dix, la linguistique praxématique a fait siennes un certain nombre de réflexions nées dans les autres sciences humaines, secteur dont le développement au vingtième siècle a été tout à fait considérable. Il faut voir dans cette importance accordée par une école linguistique à ces sciences humaines l'expression de la prise de conscience, somme toute récente, du fait que l'être linguistique est un être total qui doit être replacé dans ses rapports sociaux aussi bien que saisi dans sa complexité psychologique. Nous insisterons sur la contribution à la praxématique de trois courants de pensée : le matérialisme, son prolongement marxiste et enfin la psychanalyse.

1.1. Une conception matérialiste du monde

La praxématique partage l'idée matérialiste de l'existence objective d'un monde en dehors de la conscience. Pour le matérialisme, cette existence de la matière indépendamment de l'esprit humain peut être aisément vérifiée chaque jour dans l'action pratique que l'homme exerce sur elle, la transformant par exemple. Mais l'homme n'a pas du monde une connaissance immédiate : entre lui et le réel s'interpose un ensemble de représentations langagières que la praxématique nomme *logosphère*.

1.2. La prise en compte de l'être linguistique comme être social : le concept marxiste de *praxis*

Le concept de *praxis* a été développé par le marxisme en réaction contre la philosophie idéaliste et sa conception du rapport de l'homme au monde affirmant le primat de la pensée sur le réel. La *praxis* désigne l'activité humaine que l'homme déploie et qui constitue son rapport au monde, c'est-à-dire son mode de connaissance du monde : l'homme connaît l'univers sensible en ce sens qu'il agit sur lui. Il s'agit d'un ensemble de pratiques qui sont bien sûr historiquement déterminées et évoluent dans l'histoire des sociétés humaines. On distinguera deux types de *praxis*, la *praxis* manipulatrice-transformatrice et la *praxis* socio-culturelle. La première

représente un aspect pratique et regroupe l'ensemble des techniques matérielles élaborées par l'homme dans son rapport au réel. Les outils élaborés par l'homme pour travailler la terre par exemple entreraient dans cette catégorie : on voit bien que la praxis manipulatrice des Japonais de 1990 n'a rien à voir avec celle de leurs arrière grands-parents ni avec celle des populations nomades vivant actuellement en République de Djibouti. La seconde regroupe les pratiques organisatrices de la société, les usages sociaux qui sont éminemment variables d'une société à l'autre. Les formes d'organisation sociale entrent dans cette catégorie, de même que les concepts qui les accompagnent. E. Cassirer, dans *Langage et mythe*¹, aborde le concept tout à fait intraduisible de *mana* dans la culture mélanésienne. Il établit d'abord qu' "il n'y a pas encore d'accord complet entre les ethnologues contemporains sur l'interprétation de cette formule et sur le sens exact du concept de *mana* et des concepts apparentés ou correspondants"². Il tente ensuite de nous donner une approximation du sens de ce mot en explorant ceux de la même famille : "Les mots correspondants (*mana*, *manitou*, *orenda*, etc.) ont une signification changeante et sont traduits de différentes manières, par exemple : remarquable, très fort, très grand, très vieux, dangereux, magique, enchanteur, surnaturel, divin, ou sous forme de substantifs : puissance, magie, sortilège, bonheur, succès, divinité, plaisir"³. On mesure, dans cette incapacité à traduire, la spécificité de la praxis organisatrice de cette société par rapport à la nôtre.

Chaque type de société possède donc une praxis manipulatrice-transformatrice et une praxis socio-culturelle qui lui sont propres. De ces deux types de praxis dépend l'activité linguistique, qui est elle aussi une praxis, une activité par laquelle l'homme est en rapport avec le monde matériel et, comme les autres, elle est socio-historiquement déterminée ; en ce sens, on peut dire qu'elle est le reflet des autres praxis humaines, évoluant avec elles. Mais c'est une

¹ Traduction française Minuit, Paris, 1973.

² Page 83.

³ Page 85. Cet exemple est remarquable pour soutenir l'analyse du praxème et la critique du signe saussurien : le signifié ne peut pas être posé comme un produit stable, réifié ; il doit faire l'objet d'une production et d'un réglage du sens qui sont à rejouer dans chaque réalisation.

praxis particulière qui permet de donner un sens au monde en le découpant en unités discrètes.

1.3. La construction du *je* par l'espace et le langage : la psychanalyse

A la suite des travaux de S. Freud, J. Lacan a montré comment le sujet arrivait à la conscience de lui-même : placé devant le miroir l'enfant joue à faire disparaître puis apparaître sa propre image. Par cette expérience, il s'éprouve comme appartenant à un espace, sans pouvoir encore se nommer. C'est cette construction du moi par construction de l'espace que la praxématique nomme, en reprenant le concept guillaumien de *chronothèse*, la *topothèse*.

Puis l'enfant reproduit, et du même coup maîtrise, cette disparition/apparition à l'aide d'autres objets qu'il s'amuse à faire disparaître ou apparaître, à faire passer d'un *ailleurs* à un *ici* et inversement. Il y a là une opération de transfert symbolique, de l'enfant à un objet, qui dit toujours que l'affirmation du *je* se fait en fonction de l'espace, présence dans l'*ici*, absence dans l'*ailleurs*. Du point de vue langagier, cet *ici* est la première forme linguistique d'un moi en construction. Mais à ce stade, ce moi ne peut encore se dire.

À un troisième stade, l'enfant se nomme à l'aide des outils linguistiques que lui renvoient les autres : c'est l'étape pendant laquelle il parle de lui à la troisième personne, en se désignant par son prénom. La topothèse passe au second plan dans l'affirmation de son être par le sujet.

Elle retrouve son importance quand l'enfant accède au *je*. Dire "je" permet au sujet de se poser présent dans tout ce qu'il dit, absent quand il ne parle pas. L'enfant commence à maîtriser l'opposition personne/non-personne dont parle É. Benveniste. À ce stade, la topothèse est achevée : la personne occupe la place de l'*ici*, la non-personne celle de l'*ailleurs*.

2. Les présupposés linguistiques

La praxématique s'est approprié un certain nombre de concepts venus d'horizons divers.

2.1. La distinction saussurienne entre langue et parole

La langue est un système virtuel, un ensemble de règles intériorisées par les individus composant la communauté linguistique ; la parole est un phénomène individuel. Elle est la réalisation individuelle des potentialités de la langue. Le passage de l'un à l'autre suppose ce que C. Bally appelle *actualisation* et qui est aussi un concept-clé de la praxématique : ce passage s'opère à l'aide d'outils que l'analyse doit repérer. Toutefois, si la praxématique reprend la distinction saussurienne, c'est pour la critiquer et la dépasser à travers les concepts de *glossogénie* et *praxéogénie* que nous définirons plus loin.

2.2. Le temps opératif guillaumien

G. Guillaume, dans *Temps et verbe*, remarquait que "la pensée en action de langage prend du temps". Il en déduisait trois moments de la construction de l'image-temps : l'*in posse*, où cette image est entièrement virtuelle, l'*in fieri*, où elle est en cours de construction, et l'*in esse*, où elle est achevée. Cette remarque a été reprise par la praxématique qui essaie d'en tirer les conséquences d'un point de vue matériel. Elle décompose le temps de la parole en trois moments : celui de l'*à-dire*, moment des choix de ce qui va être actualisé lors du dire, choix qui restent inconscients ; celui du *dire*, qui est mesurable et qui est le temps effectif de la parole ; celui du *dit*, résultat du dire. Les relations entre ces trois niveaux sont complexes et souvent conflictuelles. Cette décomposition en trois moments permet à l'analyse praxématique de retrouver dans le dire les traces de la construction du sens qui s'opère au niveau de l'*à-dire*.

2.3. L'importance de l'énonciation

L'énonciation est, comme l'indique la formation du mot, un processus, alors que l'énoncé est un produit, résultat de l'énonciation. La praxématique rend à cette idée de processus toute son importance : c'est au cours de cette phase que le sujet se construit, marquant sa présence par des déictiques, construisant son discours pour concilier ses pulsions communicatives avec les impératifs sociaux. Les conditions d'énonciation doivent donc faire l'objet d'une attention particulière et leurs marques être repérées dans le discours.

3. Les concepts essentiels de la praxématique

3.1. La logosphère

La réalité du monde est hors de doute : dans le langage, l'ensemble des déictiques qui disent cette réalité ne permet pas d'en douter. Pourtant, l'homme ne peut en avoir une connaissance immédiate. À sa place se trouve un ensemble de représentations du monde qui sont liées aux caractéristiques de la praxis humaine. K. Marx, dans *L'idéologie allemande*, écrivait : "La production des idées, des représentations et de la conscience est d'abord directement et intimement mêlée à l'activité matérielle et au commerce matériel des hommes, elle est le langage de la vie réelle". *La pensée sauvage*, de C. Lévi-Strauss, aboutit aux mêmes conclusions. L'auteur remarque que certaines tribus indiennes possèdent jusqu'à quinze noms pour nommer les différentes parties de la plante de maïs, là où nous n'en possédons guère plus de trois ou quatre. On mesure par là combien leur connaissance du réel et la nôtre dépendent de la praxis : le mode de vie indien place la plante de maïs au cœur de l'économie et cette importance stratégique a conduit les hommes à lui accorder une attention que nous ne lui prêtons pas. On pourrait faire la même constatation à propos des nombreux praxèmes qui, en arabe, désignent le dromadaire, selon son âge, sa taille, la couleur de son poil, la forme de ses jambes ou de ses oreilles, alors qu'en tant qu'Occidentaux nous avons de la peine à distinguer un dromadaire d'un chameau. En somali, il y a aussi un grand nombre de manières

différentes de désigner une corde, selon l'animal qu'elle va attacher, sa longueur ou sa matière.

Il est donc établi que nous ne connaissons le réel qu'au travers des opérations conceptuelles qui le classent, le définissent, le découpent en unités discontinues : les *praxèmes*. Or ce travail taxinomique n'est réalisable et perceptible que par le langage. On appelle l'ensemble de ces représentations issues des opérations de conceptualisation la *logosphère*. C'est par son intermédiaire que nous connaissons le monde, de manière médiatisée.

3.2. Glossogénie, praxéogénie

Cette terminologie est empruntée à Roch Valin et la praxématique substitue ce couple à l'opposition saussurienne langue/parole. En effet cette opposition masque par son caractère statique les processus de production qui sont toujours à l'œuvre dans chacun des deux pôles. Le concept de *langue* suppose un système stable, abstrait, alors que la langue est en fait le résultat de transformations continues qui s'étendent sur une durée considérable. Bien sûr, pour le locuteur, cette langue se présente comme un état relativement stable et apparemment immuable : il y a cependant dans le concept de *langue* occultation du travail de production que dit la *glossogénie*. La langue saussurienne n'est en réalité qu'un produit socio-historique en perpétuelle évolution, dont l'illusion de stabilité chez les locuteurs est due à leur myopie.

Quant à la parole, elle est pour F. de Saussure le reflet de la langue, la simple reproduction de ce système à un niveau individuel. Pour la praxématique, il y a conditionnement réciproque de la glossogénie et de la praxéogénie. S'il est évident que la praxéogénie dépend de la glossogénie, dont elle est l'actualisation, celle-ci influe en retour sur l'autre pôle. La glossogénie n'est jamais que la somme des praxéogénies. La parole est donc éminemment créatrice, engendrant des effets de signification qui changent la langue. De plus, le concept de *praxéogénie* contient une dimension sociale absente dans celui de langue : la praxéogénie n'est pas seulement un

phénomène individuel comme la parole, elle est soumise à des impératifs sociaux, à ce que la praxématique appelle *réglage social du sens*.

3.4. Praxèmes et parapraxèmes

La praxématique substitue au concept saussurien de signe ceux de *praxème*¹ et de *parapraxème*. En effet, à ses yeux, la notion de *signe* est mystificatrice. Faisant correspondre un signifiant à un signifié, elle donne à penser que le signifié est stable et préexiste au processus de signification. Cette représentation des choses masque le fait que le "sens" est toujours le résultat d'une négociation entre les interlocuteurs, d'un processus de production qui prend en compte les intentions communicatives du sujet, sa liberté d'expression, et aussi les impératifs de communication sociale imposant des restrictions à cette liberté du sujet. Le praxème, unité de production du sens, est, de plus, le reflet des praxis manipulatrice et organisationnelle ; il est chargé de décrire le monde. Parallèlement, existent les parapraxèmes dont le rôle n'est pas de nommer les composants du monde mais d'en préciser le degré de réalité. Cette opération se fait par distinction de la personne et de la non-personne à travers le système pronominal, de l'ici et de l'ailleurs, du présent et du non présent à travers déictiques et système temporel. Les parapraxèmes intéressent donc les domaines traditionnels de la grammaire.

3.5. Topothèse et chronothèse

L'espace comme le temps sont des constructions du sujet ; ces opérations de construction sont repérables en discours à travers les divers parapraxèmes appelés *topothétiques* et *chronothétiques*. Logiquement, la topothèse préexiste à la chronothèse, ce que le langage révèle : le terme de *présent*, qui désigne un temps verbal, est d'abord indication spatiale de la présence du sujet.

¹ Dans sa matérialité, le praxème peut être assimilé au signifiant saussurien.

3.6. Temps de l'à-dire, du dire, du dit.

La praxématique découpe le temps concret que prend la réalisation d'un discours en trois moments.

Le premier moment est celui de la *programmation* des praxèmes, des parapraxèmes et des phrases. On a vu que ces unités sont le résultat d'un processus de production, la signifiante, qui doit prendre en compte les impératifs sociaux et s'opère en conséquence à travers un réglage social du sens.

Puis vient le moment du dire, qui est celui de la réalisation des unités ainsi choisies. Ce moment est mesurable en temps et en rythme et comprend la durée d'émission de ces unités et les pauses éventuelles. Pendant que le dire se réalise, dans l'à-dire continuent à être programmées en anticipation des phrases qui viennent influencer sur le cours du dire.

Enfin, le temps du dit est celui de la capitalisation de ces unités en mémoire syntaxique, ce qui assure la cohérence d'un discours. Lui aussi vient influencer le dire, en pesant de tout son poids sur ce que le sujet voudrait exprimer. La règle de non-contradiction, par exemple, impose au sujet de tenir compte de ce dit pour ne pas perdre tout crédit aux yeux de son interlocuteur.

4. Les applications de ces concepts à l'enquête sociolinguistique

4.1. Des outils d'analyse du discours

La notion de *production du sens* permet à l'analyse de prendre en compte des éléments du discours qui d'ordinaire sont hors du champ du linguiste, laissés pour compte comme des phénomènes inanalysables car ne relevant pas du domaine de la linguistique : il s'agit de tout ce que l'on peut appeler des *ratages* de la parole, lapsus, hésitations, bégaiements, pauses, interruptions, changements de programmes phrastiques. Au lieu de voir là de simples accidents de la communication, la praxématique repère en eux les traces des processus de production du sens qui restent autrement inconscients.

Ces ratages sont des indices de ce qui se passe dans le temps de l'à-dire et du processus de construction de la personne : ils témoignent des opérations de *réglage du sens*, ils révèlent parfois les possibilités qui ont été envisagées mais écartées. À ce niveau, la situation d'interaction qui est celle de l'interview doit être prise en compte puisque c'est essentiellement en fonction d'elle que les différents tris s'opèrent. La place du sujet par rapport à son interlocuteur est l'objet d'une perpétuelle négociation dont les ratages sont les marques, parmi d'autres.

Dès lors, tous ces phénomènes sont à considérer avec une attention toute particulière car ils permettent d'éclairer les mécanismes de la signifiante.

4.2. L'approche des représentations du sujet

Le choix des praxèmes, leur réglage dans l'interaction permettent de voir quelles représentations le sujet a du réel, comment, en d'autres termes, le réel est articulé dans sa logosphère. Par ailleurs, on peut saisir aussi les représentations que le sujet a des attentes de son interlocuteur : le choix de tel praxème plutôt que de tel autre, l'hésitation avant de réaliser un praxème particulièrement chargé de signification, le lapsus, sont autant d'indices précieux. Le poids des impératifs sociaux, des différents interdits pesant sur le sujet, sera aussi évaluable à partir des mêmes faits de parole.

La praxématique permet à l'analyste de remonter du dire au temps de l'à-dire ; on peut atteindre par là les processus inconscients qui président au choix des praxèmes et des parapraxèmes, on peut retrouver dans le dire non seulement le pensé non formulé mais aussi l'impensé.

4.3. L'analyse du fonctionnement diglossique

L'analyse classique de la diglossie, situation de contact entre deux langues, l'une prestigieuse et l'autre dévalorisée, se trouve

reformulée par la nature de l'approche praxématique. À la notion de *diglossie* est préférée celle de *fonctionnement diglossique* : ce concept présente par rapport au premier l'avantage de montrer que la diglossie n'est pas un état figé, équilibré. Au contraire, dans le discours du sujet en situation diglossique, le conflit se rejoue à chaque instant dans une spécularisation qui mérite d'être étudiée. Pour ce faire, nous disposons des outils nécessaires : les ratages de la communication sont une fois de plus essentiels, laissant lire en acte dans la production discursive le conflit linguistique.

Cette approche est particulièrement intéressante pour l'analyse de la situation sociolinguistique djiboutienne, dont la complexité recouvre non pas un conflit linguistique mais un ensemble de conflits croisés.

Il va de soi que ce tour d'horizon de la linguistique praxématique n'est qu'un rapide aperçu des problématiques essentielles qui la constituent. Il ne saurait prétendre définir tous les concepts opératoires de cette discipline. Toutefois, les quelques domaines qui ont été parcourus permettent de voir tout l'intérêt qu'il peut y avoir à appliquer à notre corpus d'enregistrements les méthodes d'analyse praxématiques. La praxématique est délibérément une linguistique de la parole et, en tant que telle, permet de considérer la totalité des discours, en intégrant tout ce qui est d'ordinaire ravalé au rang de scories de la communication.

Nous nous proposons à titre de premier exemple de lire de manière linéaire un extrait d'interview et, au fil de la parole, de montrer ce qu'apportent les outils praxématiques¹.

Youssef (336-360)

ouais / parce que ça repose sur deux:: / euh sur deux / sur deux idées / la première idée c'est que les les Soma-¹ les gens évolués² les gens qui ont:: qui ont fréquenté les

¹ Les chiffres en exposant notent les phénomènes que nous commenterons plus particulièrement.

écoles euh:³ occidentales tout ça / euh: n'aiment pas le fr-⁴
 n'aiment pas l'arabe / (ouais L1) parce qu'ils ont déjà une
 culture i z'ont déjà une culture propre et: quand ils
 soupèsent entre / l'arabe et la culture européenne / ils
 préfèrent la culture européenne garder développer / la la
 culture qu'ils ont acquis⁵ / i veut pas chercher l'arabe / (2)
 chez nous⁶ (2) / apprendre l'arabe ou: acquérir l'arabe / c'est
 une question d'intérêt /

L'interlocuteur, un Somali âgé de 57 ans, doit justifier le désintérêt dont font preuve les Somalis à l'égard de la langue arabe. Mais cette question est rendue délicate par le fait que l'arabe est langue officielle et que Djibouti fait partie de la Ligue des Pays Arabes. Le sujet, agent de l'État, doit donc construire ses représentations sous le poids d'une censure sociale assez forte qui entre en conflit avec sa pulsion de communication.

Suivant l'ordre de construction, on peut commencer par noter que le sujet ne reprend pas praxémiquement dans sa réponse le thème de son discours : il use d'un parapraxème de forme neutre, *ça*, qui lui permet de jouer avec l'interdit social et de ne pas reprendre à son compte le praxème dévalorisant de ma question. Suit une difficulté à réaliser le programme praxémique *deux idées*, difficulté perceptible aux allongements vocaliques et à des reprises que l'on appelle *bégaiements d'actualisation*. Ces phénomènes - l'allongement est également perceptible en ³ - témoignent de difficultés dans le domaine de l'à-dire : le sujet a le choix entre plusieurs programmes praxémiques ou phrastiques et leur poids les rend difficiles à réaliser. Le dire vient alors au secours de l'à-dire en proposant ces ratages qui, en faisant gagner du temps, permettent au sujet de choisir la solution discursive la plus appropriée, à la fois à son interlocuteur qu'il s'agit de ménager, à sa pulsion de communication, et aux interdits sociaux.

1 : le sujet a commencé à réaliser le praxème *Somalis*, mais il s'interrompt ; on a là un cas de bifurcation praxémique qui témoigne d'un changement de stratégie discursive. Pour l'interpréter, il faut voir quel praxème a été finalement produit en remplacement.

2 : le groupe *les gens évolués*, produit en remplacement du praxème *Somalis*, introduit une représentation de type identitaire qui nous fait pénétrer dans l'idéologie du sujet, dans la logosphère, par l'image qu'elle produit des Somalis. Elle nous permet de voir que dans le découpage praxémique du réel en unités discontinues une articulation s'opère entre évolués et non évolués : nous sommes au niveau de ce que la praxématique appelle une *arthrologie du réel*. Or, l'hésitation entre les deux praxèmes montre que les Somalis sont considérés comme des gens évolués. Cela nous permet de saisir en creux les représentations relatives aux autres groupes ethniques, vus par opposition comme non évolués. On peut à présent essayer de chercher pourquoi le praxème *Somali* n'arrive pas à l'actualisation, ne passe pas du temps de l'à-dire à celui du dire. Plusieurs éléments d'explication peuvent se combiner, et en premier lieu le désir de ne pas faire porter la responsabilité du rejet de l'arabe aux seuls Somalis. En produisant un praxème de coupe plus large, *gens*, le sujet montre que la vision somalienne de l'arabe est partagée par d'autres Djiboutiens, que ce n'est pas une question d'ethnie. Ensuite, le fait de faire assumer ce rejet par des individus praxémisés comme évolués justifie en même temps cette attitude et sollicite l'accord d'un interlocuteur qui est lui-même censé faire partie de cette catégorie. Enfin, en ne réalisant qu'à moitié le praxème *Somalis* le sujet à la fois dit et ne dit pas que les Somalis sont des gens évolués. Il parvient par là à exprimer de manière presque imperceptible un discours sur son ethnie et sur les autres qu'il ne pourrait pas assumer pleinement en raison de la censure pesant sur ces représentations.

3 : la production du praxème *occidentales* est conflictuelle : les hésitations, allongements vocaliques et itérations syntagmatiques, qui la précèdent indiquent cette difficulté. Le dire garde des traces des opérations de choix entre différents programmes praxémiques ou phrastiques qui s'élaborent au niveau de l'à-dire : interpréter ces traces permet de ressaisir la manière dont le sujet a construit le sens. Pour comprendre les difficultés de la production *d'occidentales*, il suffit de replacer ce praxème dans son contexte interactif : Youssouf est en train de préciser le réglage du praxème *évolués* par le programme *ceux qui fréquenté les écoles occidentales*. La représentation qui sous-tend ce réglage praxémique est éminemment défavorable à la

culture djiboutienne : elle montre qu'en dehors de l'acculturation, il n'est point de salut, ce qui est difficile à accepter et à formuler pour un Djiboutien face à un Français. C'est toute son identité qui est remise en question : on comprend les hésitations du sujet.

4 : Youssouf commet d'ailleurs un lapsus, autre type de ratage discursif, révélant combien vivre l'acculturation est difficile. Le sujet laisse échapper le début du praxème *français*, ce qui révèle un conflit identitaire entre son identité somalie et la présence de la langue française, véhicule d'une acculturation. Mais le discours reprend vite son cours normal sur le rejet de l'arabe.

5 : le programme *la culture qu'ils ont acquis* est la troisième expression de l'identité culturelle des Djiboutiens. Le sujet a commencé par postuler une contradiction entre *l'arabe* et *leur culture propre*. Plus loin, il produit un deuxième programme, qui entre en contradiction avec l'idée de propriété : *la culture européenne*. Youssouf produit donc trois praxémisations de la culture djiboutienne, révélant une contradiction : d'un côté l'idée que cette culture leur est propre, de l'autre celle qu'elle est étrangère - européenne - et acquise. Ces productions praxémiques nous permettent d'entrer au cœur des représentations du sujet et de voir quel rôle les langues, arabe et français, et les cultures qu'elles sont censées véhiculer, jouent dans la structuration de l'identité du sujet.

6 : mais c'est aussi de l'identité du groupe dont il est question. Youssouf produit un parapraxème *nous* qui l'inclut dans un groupe d'appartenance. Le sujet parle certes en son nom mais il est aussi le porte-parole de l'idéologie d'un groupe : en ce sens, il "est parlé". Mais cette actualisation parapraxémique pose un problème d'interprétation : que représente ce *nous* ? Les seuls Somalis, ce qui se laissait entendre dans la bifurcation de choix praxémique (1), tous les gens évolués ou tous les Djiboutiens ? Sur cette question, le sujet nous laisse sans réponse, ce qui est une manière habile de laisser dans l'ombre les responsables d'un rejet de l'arabe qui est difficile à assumer pleinement pour des raisons politiques ou religieuses.

Cette rapide analyse montre tout le profit que l'on peut tirer, au plan de représentations, des concepts de l'analyse praxématique.

2.1.2.1.4. le système de transcription

Le corpus oral est inexploitable sous la forme de bandes magnétiques, sauf à s'imposer des écoutes successives très pénibles. Il faut le transcrire en faisant passer un signal de la dimension vocale à la dimension scripturale, au risque de perdre un grand nombre d'informations. On sait bien que la voix, par sa force, sa chaleur, ses inflexions, ses pauses, véhicule de façon simultanée bien des données que la successivité de l'axe syntagmatique et la pauvreté relative du support papier sont bien incapables de restituer. J. Brès (1990 : 314-317) ironise sur cet acte de transcription en réactualisant le vieil adage italien : "trascrittore traditore". Pour J.-M. Marconot (1983 : 15), la comparaison entre traducteur et transcrip-teur tourne même à l'avantage du premier : les travers de la traduction sont de l'ordre de la surcharge ou de l'appauvrissement mais du moment que l'on reste dans le même code sémiologique, on peut toujours espérer minimiser au maximum ces écarts. Avec la transcription, il y a au contraire une rupture sémiologique grave qui ne pourrait être comblée que par un appareil critique important. Dès l'instant où l'on se met à transcrire, on commence à trahir. J. Brès rappelle que "transcrire présuppose écouter puis entendre, au double sens de *percevoir* et de *comprendre*". Il y a donc au préalable tout un travail d'interprétation, le texte passant par le crible du transcrip-teur. Ensuite, C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1987 : 115) montrent que le transcrip-teur doit essayer de concilier deux objectifs opposés, de fidélité à l'échange verbal et de lisibilité. Rester le plus proche possible de ce qui a été dit est certes une exigence de rigueur incontournable ; mais cela suppose que l'on mette en œuvre un système de transcription extrêmement complexe afin de noter par exemple les schémas intonatifs ou encore la manière dont chaque son est réalisé. La façon la plus juste de réaliser une transcription serait, de ce point de vue, d'adopter le système de transcription phonétique et de noter au-dessus les schémas intonatifs, en respectant les pauses et en les mesurant. Mais on voit tout de suite, à ce seul énoncé programmatique, combien la lisibilité d'un tel texte serait faible : à la limite, il serait sans doute moins fastidieux de travailler directement sur les bandes magnétiques.

Le chercheur doit donc choisir de se placer plutôt du côté de la fidélité ou de celui de la lisibilité, en fonction des objectifs poursuivis. En ce qui nous concerne, ces objectifs concernent d'abord les pratiques linguistiques, principalement dans leurs aspects morphosyntaxiques et lexicaux¹ ; de ce point de vue, une notation globalement orthographique nous suffit donc, quitte à opérer quelques modifications usuelles afin de rendre lisibles les traits les plus saillants de la syntaxe orale, comme la simplification de *ils* en *i*. Pour ce qui est des marques de l'intonation, nous avons seulement conservé pour des raisons de lisibilité la ponctuation de l'interrogation (?). La volonté de saisir les représentations en situation d'interaction commandait, de son côté, que l'on prenne garde à restituer à la parole toutes les traces de sa construction et que l'on ne gomme pas les phénomènes de ratage, les pauses, les interceptions de programme ou bien la manière dont s'enchaînent les tours de parole. Il nous fallait en conséquence veiller à restituer le moindre lapsus, la moindre hésitation.

Pour répondre à ces exigences, nous avons construit un système de transcription qui s'inspire principalement des travaux de H. Sacks, E. Schegloff et G. Jefferson (1974 : 731-733), nous réservant le droit d'intégrer d'autres éléments² quand ils allaient dans le sens d'une plus grande lisibilité.

Conventions concernant l'organisation en tours de parole :

- les interlocuteurs sont notés L1 pour l'interviewer et L2 (et parfois L3 si le cas se présente) pour l'interviewé. Dans le cas de débats, pour des raisons de clarté évidentes, on a appelé les intervenants par leur nom, seul l'interviewer restant L1.

- les points de suspension (...) indiquent l'interruption d'un tour de parole, jointe à un léger chevauchement.

¹ Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que, faute pour l'instant des moyens de laboratoire nécessaires, nous réservons l'étude des aspects phonologique et phonétique pour plus tard.

² Notamment quelques conventions proposées par C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1987) à propos des chevauchements de tours de parole.

- le chevauchement de deux tours de parole est marqué par le soulignement des parties de chaque tour prononcées dans le même temps. Cette solution, empruntée à C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1987), est à la fois plus facile à réaliser d'un point de vue typographique et plus facile à lire que les crochets de chevauchement de H. Sacks, E. Schegloff et G. Jefferson (1974).

- selon J. Cosnier (1989), un certain nombre de paroles ne sont pas à considérer comme des tours de parole à proprement dit, mais plutôt comme des "régulateurs" de l'interaction, participant de ce qu'il nomme le "copilotage" du tour de parole. Ces formes très courantes¹ (tous les "mmh", "oui", "d'accord", etc) seront intégrées au tour de parole de l'autre, placées entre parenthèses et référées à celui qui les a produites.

Conventions concernant des phénomènes se produisant à l'intérieur d'un tour de parole :

* conventions notant une prononciation particulière :

- les deux-points (:) notent un allongement de la dernière syllabe. Répétés (:: ou :::), ils marquent l'importance de cet allongement.

- la barre oblique (/) note une pause dans le discours. La longueur de cette pause est rendue par le nombre de barres obliques successives (// ou ///).

- (1) (1) : ces chiffres encadrent un passage prononcé en riant ou en souriant. Le chiffre 2 employé dans les mêmes conditions montre une certaine insistance sur un groupe de mots ; l'utilisation de capitales a la même signification mais s'applique à un seul mot, voire à une syllabe détachée du reste. Le chiffre 3 encadre un passage prononcé faiblement.

- X signale une syllabe inaudible. La longueur de l'émission inaudible est proportionnelle au nombre de ces X.

¹ J. Cosnier (1989 : 240) distingue parmi ces formes courtes des "confirmatifs" ("oui oui"), des "complétifs" qui apportent à l'allocutaire une information ponctuelle lui montrant que l'on suit son discours, et des "répétitions" au cours desquelles le dernier élément du discours de l'autre est repris.

- quand le transcripteur hésite entre deux possibilités, elles sont signalées entre parenthèses et séparées par un point-virgule, sur ce modèle : (vert ; vers).

- si l'interprétation d'un passage audible reste incertaine, celui-ci est transcrit phonétiquement, entre crochets.

* conventions notant une difficulté de réalisation : le tiret, à la fin d'un mot ou d'une syllabe, note soit un bégaiement d'actualisation, soit un changement de programme phrastique quand le locuteur a commencé une phrase qu'il abandonne au profit d'une autre.

* conventions notant les circonstances de l'interaction : rires, bruits divers, attitudes, événements, sont notés entre doubles parenthèses et intégrés au tour de parole.

2.1.2.2. des écrits à portée métalinguistique

Parmi les rares écrits circulant à Djibouti, nous avons isolé ceux qui portaient sur des sujets culturels et dans lesquels se donnaient à lire des représentations de ce qu'étaient la culture et l'identité djiboutienne. Nous avons également fait porter notre attention sur des textes de nature métalinguistique, abordant le problème du rapport des Djiboutiens à leurs langues.

Le journal *La Nation* a été, de ce point de vue, notre principal fournisseur, notamment sa page culture. La provenance de ces textes, parus dans le seul journal du pays, les rend d'autant plus intéressants d'un point de vue sociolinguistique. Ils témoignent en effet de l'idéologie des milieux dirigeants, dont on connaît la capacité à faire circuler ses représentations dans l'ensemble de la société¹.

¹ J. Brès (1991) montre par exemple comment, dans le domaine des rapports de classe, les stéréotypes élaborés dans la classe dominante passent la barre de la dominance et finissent par être acceptés par ceux-là mêmes qu'ils stigmatisent.

2.1.2.3. sondage en milieu alphabétisé

Parmi toutes les pratiques d'observation du *corpus*, le sondage est celui qui est le plus connu du public, mais aussi sans doute celui qu'il faut considérer avec le plus de prudence, compte tenu de la manière dont le questionnaire est administré et du type de résultats qu'il livre à l'analyse.

2.1.2.3.1. les objectifs : des résultats de type quantitatif ; l'évaluation de l'influence de certaines variables sur les représentations

Commençons par régler un sort à certaines croyances très répandues dans le domaine public : un sondage ne peut jamais prétendre révéler ce que font les sondés. Il n'atteint pas les pratiques. Interrogés sur ce qu'ils font, les gens vous répondent selon ce qu'ils se voient faire, ce qu'ils ont envie de dire qu'ils font, ce qu'ils arrivent à exprimer, ou encore ce qu'ils pensent que vous voulez entendre. On voit qu'il y a entre les pratiques et les réponses à un questionnaire quatre possibilités importantes de distorsion¹. Cet écart suffit à lui seul à justifier que les sondages soient classés parmi les outils de recueil des représentations plutôt qu'au sein de ceux visant les pratiques.

Les objectifs de notre questionnaire administré en milieu alphabétisé sont complémentaires de ceux de nos interviews : ces dernières voulaient saisir la construction de représentations touchant au domaine linguistique en restant à un niveau d'appréciation qualitatif, seul niveau d'analyse capable de préserver la complexité de telles matières. Le sondage veut apporter un éclairage quantitatif aux mêmes questions. L'idée de départ de ce sondage est de tenter de mesurer l'influence de facteurs extralinguistiques tels que âge,

¹ Tous nos prédécesseurs n'ont pas eu cette prudence. J. Blondé (1975b : 3-4), dont nous nous sommes par ailleurs inspiré pour réaliser notre propre questionnaire, pensait pouvoir répondre à la question "Qui parle le français ?" à l'aide d'un sondage de même nature que le nôtre. On voit d'ailleurs que pratiques et représentations ne sont pas distinguées dans ce travail et que l'auteur veut savoir grâce au même sondage "dans quelles circonstances (on) parle français ?", ce qui relève des pratiques, et "(ce) que pensent les gens de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ?", ce qui nous fait passer du côté des représentations.

sexe, origine ethnique ou niveau scolaire sur les représentations des sujets et de voir si ces résultats confirment ou invalident les hypothèses formulées à propos des interviews.

On pourra également comparer les données ainsi obtenues avec les pratiques observées et tenter d'interpréter les écarts éventuels.

Cette complémentarité, qui fait que le sondage n'a de sens que par rapport aux autres travaux, explique que nous n'ayons pas administré de sondage analogue en milieu analphabète, contrairement à ce que nous avons prévu au départ. Les résultats en auraient été par trop fragiles, sans la possibilité de recoupements avec des travaux d'un autre type. Mieux vaut réserver cette entreprise à de futurs chercheurs djiboutiens.

2.1.2.3.2. nature du questionnaire

Le questionnaire comprend deux parties, la première portant sur l'identité du sondé, à des fins d'identification. Les questions sont de type fermé mais, chaque fois que cela présentait un intérêt, nous avons laissé une rubrique "autre réponse" ou "justifiez votre réponse" afin de permettre au sujet de s'exprimer personnellement. Mais ces rubriques ont été peu souvent utilisées : soit que les réponses proposées aient satisfait les sondés, soit que le sentiment d'insécurité linguistique et la peur de faire des fautes l'aient emporté sur le besoin d'expression.

Les domaines abordés concernent les conditions d'emploi du français (dans quels lieux sociaux cette langue est-elle employée ? avec quel type de locuteurs ? en relation avec quel sujet de conversation ?), l'utilité de cette langue en République de Djibouti (quel est son rôle ? véhiculaire, culturel, international ?), la question de sa complémentarité avec les langues nationales.

L'intégralité du questionnaire et les résultats se trouvent dans la partie "Annexes" du présent travail.

2.1.2.3.3. l'administration du questionnaire : période et mode d'administration

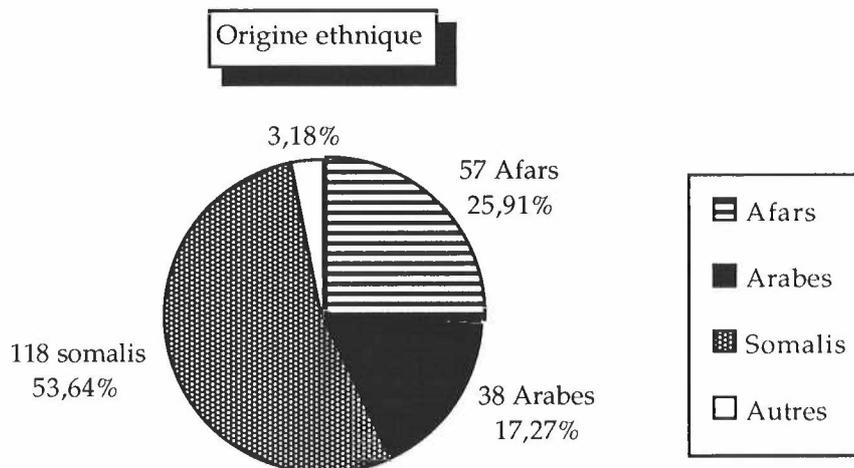
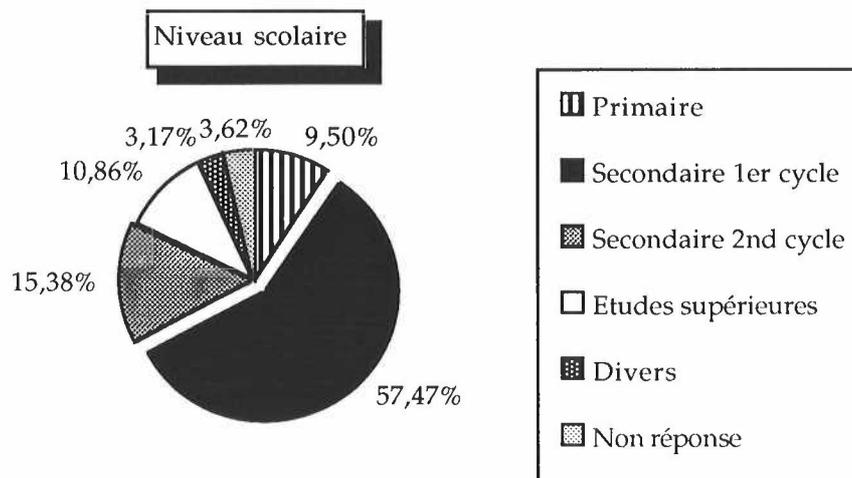
Le questionnaire a été administré pendant une période allant de décembre 1991 à mars 1992. Il s'agit d'une période assez longue, ce qui s'explique par les difficultés matérielles d'administration pour un individu isolé. Pour entrer en contact avec les sondés, nous avons eu recours à des intermédiaires : professeurs de collège ou de lycée pour contacter des populations scolarisées, directeur de services administratifs pour atteindre l'ensemble des francophones d'un service, institutrices chargées de donner ce questionnaires à des amies, mères au foyer. L'un des lieux les plus rentables a été le Centre Régional InterLinguistique (C.R.I.L.), organisme de formation linguistique fréquenté principalement par des fonctionnaires djiboutiens désireux de suivre des cours de français, d'arabe ou d'anglais. Il s'agit donc d'un endroit regroupant des individus de milieu social et ethnique très différents et au passé scolaire très varié. Avec l'autorisation de son directeur, M. Baule, que nous remercions au passage, et grâce à l'amabilité des professeurs, nous avons donc pu toucher un grand nombre d'individus simultanément dans différents cours de ce Centre. Le questionnaire était rédigé à dessein dans une langue suffisamment simple pour que son administration ne requière pas d'aide particulière. Les documents étaient distribués et les personnes les remplissaient seuls. Au besoin, soit nous-même soit nos intermédiaires pouvions apporter des éclaircissements.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner que les années 1991 et 1992 ont été troublées au plan politique. Là encore, la plus grande méfiance nous a généralement accueilli et nous étions pressé de questions sur l'utilité de ce sondage, le cadre dans lequel il était réalisé, sa destination. Quelques personnes ont même refusé de répondre à cette enquête ; d'autres n'acceptaient que quand elles avaient été autorisées à ne pas mettre leur nom ; enfin nous nous sommes aperçu, alors que nous souhaitions entrer en contact avec elles pour les interviewer, que plusieurs personnes avaient inscrit un faux nom dans la fiche de renseignements. Voilà qui ne peut manquer de rappeler, s'il en était besoin, combien les questions d'ordre linguistique ou sociolinguistique sont sensibles, ressenties comme

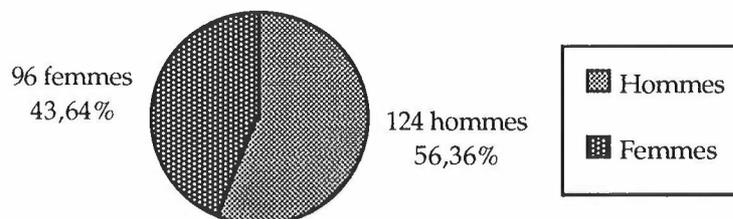
politiques. Voilà qui doit également éclairer les réponses obtenues et nous rendre doublement méfiant : on peut penser que, dans ce contexte, les gens ont pu répondre en fonction de ce qu'ils pensaient qu'on attendait d'eux plutôt que de ce qu'ils pensaient réellement...

2.1.2.3.4. construction de l'échantillon

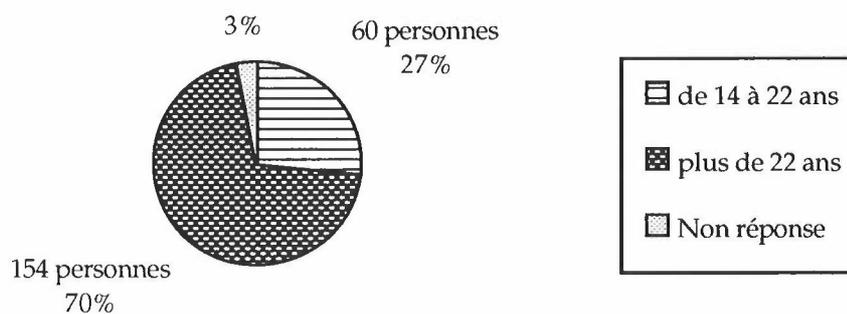
Compte tenu de ce que l'on a déjà développé sur l'impossibilité de connaître la population parente dans sa composition, il était hors de propos de vouloir construire un échantillon représentatif. La taille en eût été du reste trop importante pour qu'un seul individu pût le traiter statistiquement. Nous avons décidé ainsi de ne pas nous fixer de règles trop strictes, sauf celle de compter un nombre de personnes interrogées suffisant pour que l'on puisse en tirer des conclusions parmi les trois composantes de la population djiboutienne. Naturellement, compte tenu de la très forte proportion de Somalis vivant à Djibouti, nous nous sommes très vite trouvé manquant de réponses du côté des Afars et des Arabes. Nous avons donc eu recours à nouveau à des intermédiaires de ces deux origines pour tenter de rééquilibrer un peu un échantillon qui, pour n'être pas représentatif, devait quand même compter un certain nombre de Djiboutiens non-somalis pour donner une image crédible et permettre d'exploiter les résultats relatifs aux Afars ou aux Arabes. Les graphiques suivants donne une idée de la composition des 220 personnes qui ont répondu au questionnaire.



Part des hommes et des femmes



Répartition par tranche d'âges



Compte tenu de la taille relativement réduite de cet échantillon, nous avons renoncé à faire des croisements supplémentaires, qui auraient abouti à la création de sous-groupes trop peu fournis pour pouvoir, sans grand risque d'erreur, nous permettre de nous livrer à des calculs de pourcentage.

2.2. L'analyse des productions linguistiques et des représentations

2.2.1. Depuis l'indépendance, une situation de discontinuité sociolinguistique entre le français et les langues nationales

Notre projet, à ce point de la recherche, est d'essayer de définir les grandes caractéristiques du *corpus* avant d'appréhender le rôle dynamique que les représentations jouent, quelle influence elles ont sur l'évolution même de ce *corpus*. Pour ce faire, il nous faut définir à la lumière des éléments statutaires déjà étudiés les grands traits de la situation djiboutienne dont nous pensons qu'elle est en train d'évoluer.

Nous avons suivi dans cette voie P. Wald, J. Chesny, M.-A. Hily et P. Poutignat (1973) et leur avons emprunté les concepts de continuité et de discontinuité sociolinguistiques que nous pensons aptes à donner la mesure des évolutions en cours à Djibouti.

Reprenons l'exposé de ces concepts. Les auteurs remarquent que l'hypothèse diglossique de répartition des emplois de deux langues permet de distribuer les situations sociolinguistiques selon un axe allant d'une situation qu'ils nomment A à une situation B. La situation A est caractérisée par le fait que le français, qui couvre quelques domaines réservés, restreints et très particuliers - administration, écrit - est en présence d'une "langue véhiculaire africaine vivace qui couvre la totalité de la communication interethnique pour une région donnée, mises à part les fonctions spécifiques concédées au français"¹. En B, en revanche, n'existe pas

¹ Page 21.

de véhiculaire africain indiscutable et le français, sous diverses formes, assure également la communication interethnique. Les situations proches de A permettent de constater une discontinuité entre les communications en français et les autres avec, comme conséquence première, le maintien d'un français normé. Les situations proches du pôle B sont celles dans lesquelles on peut parler de continuité entre les communications dans les différentes langues ; les conséquences en sont l'apparition de formes de communication mixtes, pouvant aller jusqu'à des processus de pidginisation¹. Poursuivant leur hypothèse sur la distribution possible des situations selon ces deux pôles, les auteurs avancent que la discontinuité interlinguistique (entre français et langues africaines) ménage une continuité entre les différentes variétés de français et favorise le maintien d'un français conforme à la norme standard. À l'opposé, la continuité interlinguistique crée une discontinuité entre le français grammatical employé avec les étrangers et les formes à vocation véhiculaire échangées entre Africains.

De toute évidence, la situation sociolinguistique de la ville de Djibouti est apparentée à la situation A. Mais cet état n'a rien de figé et nous aurons l'occasion de montrer qu'il y a évolution en en pointant à la fois les facteurs et les premiers signes.

2.2.1.1. le français, langue véhiculaire spécifique : les usages administratifs

Un rappel des données statutaires est nécessaire. L'historique du français à Djibouti et son mode d'implantation n'ont rien à voir avec ceux des autres langues djiboutiennes. Le français, langue du pays colonisateur, a été imposé en même temps que le pays connaissait des transformations importantes sur les plans économique, technologique, ou administratif. Il a été l'instrument de ces

¹ Les variétés dites "Français Populaire Ivoirien" ou "Français de Trechville", abondamment décrites par S. Lafage, sont de bons exemples d'une situation sociolinguistique de type B. Ces formes à fonction véhiculaire sont même devenues des vernaculaires urbains.

transformations et c'est tout naturellement qu'il est resté lié à des domaines hérités de l'administration coloniale.

2.2.1.1.1. l'héritage des domaines de l'administration coloniale : les usages écrits

L'indépendance n'a rien changé à cet état de fait : les domaines politique, administratif, juridique, éducatif ou de l'information sont restés très liés à l'usage de la langue française qui, si elle fait une place dans la communication orale aux autres langues, continue de régner en maître sur l'écrit. De ce monopole, elle tire un prestige certain, lié à l'efficacité de l'écrit comme véhicule de transmission du savoir aussi bien que comme garantie de la réalité de ce qui est écrit. De ce point de vue, le français entre en conflit avec les valeurs traditionnelles de la société nomade, partagées aussi bien par les Afars que par les Somalis. Ces hommes du désert habitués à confier à la seule parole les règles de vie de la communauté, le souvenir des lignages ou les histoires constitutives de la culture pastorale, ces hommes dont les langues ne sont toujours pas écrites, apprennent avec le français qu'une simple signature sous quelques lignes au bas d'un chèque peut transformer leur vie.

2.2.1.1.2. le somali, langue dominante dans les autres emplois

Dans le but de connaître un peu mieux la réalité des échanges langagiers entre Djiboutiens, d'estimer le volume respectif des productions dans les différentes langues du pays, nous avons procédé à une enquête relevant d'une méthode directe d'observation¹. Nous avons fourni à des employés des postes djiboutiennes et des banques des questionnaires à informer après chaque interaction avec un client. Ils devaient laisser parler en

¹ Sur cette notion, voir 2.1.1.2. l'observation directe : unsouci d'objectivité.

premier leur interlocuteur de manière à lui laisser le choix du code, puis noter quelle(s) langue(s) avait été choisie pour aborder la conversation.

Deux types d'enseignements ont pu être tirés d'un corpus constitué de 158 interactions. Les premiers ont trait à l'influence possible du lieu de l'échange sur le choix de la langue, les seconds à l'évaluation du degré de véhicularité des quatre langues.

2.2.1.1.2.1. l'influence du lieu sur le choix des langues utilisées dans la communication

Pour mener à bien cette étude, nous avons isolé les interactions mettant face à face des individus de même langue maternelle, qui ne sont donc pas obligés de passer par le truchement d'une autre langue pour communiquer. Dans ce cadre, il est vraisemblable que le fait de choisir de parler une langue différente dépendra du lieu de la communication et de la nature de l'échange.

Les deux lieux dans lesquels l'enquête a été réalisée sont différemment réglés linguistiquement.

Le français est la langue de travail de la poste, comme de toute l'administration. Les employés du guichet, qui ont rempli les questionnaires, sont tous censés parler français. Du fait de la disposition des clients, de part et d'autre d'un comptoir et séparés par une vitre épaisse, les contacts personnels sont limités. De plus, ils sont extrêmement brefs la plupart du temps et très stéréotypés : pour acheter un timbre, demander une cabine téléphonique quelques mots suffisent. Enfin, le client est souvent anonyme, de passage.

La banque est un milieu un peu différent. Pour commencer, les langues ne sont pas institutionnellement réglées de manière aussi stricte que dans l'administration. Il est d'usage de dire que la langue de travail est le français puisque c'est dans cette langue qu'est

réalisée la comptabilité. Mais on a vu que le secteur commercial était, du point de vue du *statut*, fortement concurrentiel. Ensuite, le client est souvent connu de l'employé ; la relation est différente. On confie à la banque son argent, ses problèmes financiers. Le degré de proximité avec celui qui sert au guichet est donc souvent plus important. À la banque, on vous accueille par votre nom... À cela s'ajoute que les deux interactants ne sont séparés que par un comptoir, sans que vienne s'ajouter l'obstacle supplémentaire d'une vitre.

Nous allons à présent voir si ces différences se retrouvent dans le choix des langues utilisées lorsque deux individus de même langue maternelle entrent en interaction. Le premier résultat est global : sur les 58 interactions répondant à ces critères, 74,1% (43 sur 58) ont lieu en langue maternelle. Voilà qui contredit quelque peu l'idée simpliste selon laquelle le fait que le français soit langue officielle rendrait son emploi prédominant dans les lieux publics. Mais ce résultat d'ensemble cache des disparités très nettes entre les deux lieux de notre enquête.

2.2.1.1.2.1.1. la poste

36 interactions ont été menées à la poste entre individus de même langue maternelle. Le tableau suivant indique dans quelle(s) langue(s) les clients se sont adressés aux employés :

	pourcentage
en langue maternelle	66,6
en français	25
en arabe	2,8
en afar et français	2,8
en arabe et français	2,8

Il y a une nette prépondérance des échanges en langue maternelle à la poste. Il est à noter tout de même qu'un quart des

interactions a lieu en français et que l'arabe, l'autre langue officielle, n'assure qu'une part infime de la communication.

Mais ces proportions cachent des disparités très importantes selon que l'on est afar, arabe ou somali. Nous allons donc ici affiner l'analyse et considérer séparément ces trois groupes pour voir comment ils se comportent dans la même situation langagière.

Nos 36 interactions concernent 8 Afars, 5 Arabes et 23 Somalis. Quoique ces chiffres soient peu importants dans l'absolu, ils permettent de dégager des tendances très marquées.

À la poste, aucun Afar ne s'adresse en afar à un employé de même origine (0/8). Pour les Arabes, 40% des interactions se font dans la langue maternelle, le taux montant à 97,1% (2/5) pour les Somalis (22/23).

Il ressort donc que les Somalis ont un comportement très différent des locuteurs des deux autres ethnies. Ils utilisent quasi exclusivement leur langue maternelle dans un lieu public comme la poste, alors qu'Afar et Arabes ne le font pas, ou dans des proportions bien moins importantes. Si l'on prend les interactions mettant en présence deux Afars ou deux Arabes, 61,5% ont lieu en français. On peut penser que le fait pour les Somalis d'être démographiquement majoritaires les encourage à mettre leur langue en avant, ce que ne font pas les minorités, qui préfèrent le recours à la langue de travail de l'administration.

2.2.1.1.2.1.2. la banque

Nous allons comparer les 22 interactions mettant en présence des Djiboutiens de même langue maternelle avec les 36 précédemment étudiées. Les résultats sont les suivants :

	pourcentage
en langue maternelle	86,3
en français	9
en somali	4,7

La langue maternelle a encore accru son rôle dans la communication (86,3% soit 19/22 contre 66,6% à la poste). On peut faire l'hypothèse qu'une plus grande proximité entre les interactants, ajoutée au fait que les échanges sont moins stéréotypés, favorise l'emploi des langues maternelles. De plus, le français est beaucoup moins associé au secteur commercial qu'il ne l'est à l'administration.

Ici encore, les données diffèrent selon l'ethnie des locuteurs. À la banque, tous les Somalis et tous les Afars sans exception parlent entre eux leur langue maternelle. Si cela ne change guère les données s'agissant des Somalis, les Afars en revanche n'ont plus du tout le même comportement et affirment radicalement leur langue maternelle dans cet espace sans doute plus familier, moins "institutionnel". Mais aucune interaction entre Arabes n'a lieu en langue maternelle. Ainsi, aucun échange n'a lieu en arabe (sur 22), ce qui tendrait à infirmer l'affirmation fréquente selon laquelle cette langue domine les échanges langagiers dans le commerce.

En guise de conclusion provisoire, on établira que les langues maternelles dominent le volume des échanges dans ces lieux publics ; les Somalis tendent à utiliser la leur dans tous les lieux publics, alors que les Afars ne font de même que quand le réglage institutionnel des langues n'est pas strict, que la situation de communication est moins formelle ; les Arabes sont ceux qui ont le plus de mal à employer en public leur langue maternelle. Peut-être faut-il voir là le reflet des sentiments d'insécurité d'une minorité que l'on accuse souvent d'être étrangère¹ et qui tient à ne pas afficher sa spécificité.

Nous retiendrons également que le français est considéré comme une alternative possible à la langue maternelle, par les Afars comme par les Arabes. Les formes métissées, de discours mixte entre

¹ Voir 2.2.3.3.2. le conflit arabe/somali autour de la fonction de langue véhiculaire et 2.2.4.3.1.2. le refus de l'identité arabe.

la langue maternelle et une autre, sont finalement assez peu fréquentes dans cette situation.

Du point de vue du volume des échanges, la forte proportion de Somalis dans les lieux publics peut donc amener à inférer que la langue que l'on entend de loin le plus souvent est le somali.

2.2.1.1.2.2. la véhicularité des langues : la communication interethnique dans les lieux publics

Cette enquête nous a permis de recueillir exactement 100 interactions permettant de poser la question du choix d'un véhiculaire entre Djiboutiens d'origines différentes. Nous mènerons cette étude en considérant successivement tous les cas de communication possibles.

Nous commencerons par le cas où un client afar entre en contact avec un Somali ou un Arabe.

Au cours des 8 interactions avec un Somali, les langues utilisées par les Afars ont été :

D'Afar à Somali

(8 interactions)

	pourcentage
en afar	38
en français	25
en somali	12,3
en arabe	12,3
en afar et arabe	12,3

La première position occupée par l'afar indique une volonté de situer l'interaction sur son propre terrain. À défaut, on utilisera le français de préférence, puis l'arabe seul ou mélangé à l'afar, et le somali.

D'Afar à Arabe

(7 interactions)

	pourcentage
en français	57,1
en afar	14,3
en arabe	14,3
en somali	14,3

La première place revient au français qui affirme ainsi sa valeur véhiculaire, nettement devant l'arabe à la fois véhiculaire possible et langue de l'autre. Mais c'est peut-être la volonté de ne pas se situer sur le terrain adverse qui amène à privilégier le français par rapport à l'arabe. Le recul de la langue maternelle s'explique sans doute par le fait que peu de Djiboutiens parlent cette langue et que la communication aurait peu de chance d'aboutir. Le fait que l'afar arrive tout de même en tête lors de la communication avec les Somalis témoigne bien de la nécessité, face à l'autre composante importante de la population, d'affirmer son identité.

Voyons à présent le comportement des Arabes :

D'Arabe à Afar

(12 interactions)

	pourcentage
en arabe	41,6
en français	25
en afar	8,3
en arabe et français	8,3
en arabe et somali	8,3
en somali	8,3

Nous relevons la même préférence pour la langue maternelle, qui permet de ne pas se placer sur le terrain de l'autre. Il est vraisemblable que les Arabes considèrent que leur langue, officielle à Djibouti, peut légitimement prétendre être un véhiculaire. Est également affirmée la valeur véhiculaire du français, plus marquée que celle du somali.

D'Arabe à Somali

(18 interactions)

	pourcentage
en somali	50
en français	22,2
en somali et français	16,7
en arabe	11,1

Les faits notables sont la première position du somali et la dernière de l'arabe. Il semble bien que, dans le contexte djiboutien de domination des Somalis et de souci d'intégration des Arabes qui peuvent parfois se sentir rejetés, ces derniers aient pour souci de se placer sur le terrain de l'Autre. Il est possible également que l'attitude de rejet des Somalis face à l'arabe¹ ne les encourage pas à utiliser leur langue maternelle et à risquer ainsi de mal engager l'interaction, voire même d'y mettre un terme avant qu'elle ait commencé.

Il nous reste à voir l'attitude des Somalis :

¹ Voir 2.2.3.3.2. le conflit arabe/somali autour de la fonction de langue véhiculaire et 2.2.4.3.1.2. le refus de l'identité arabe.

De Somali à Afar

(32 interactions)

	pourcentage
en somali	75
en français	12,6
en somali et français	9,3
en afar et arabe	3,1

La domination des Somalis trouve ici son expression linguistique. Les trois-quarts des interactions sont en somali, aucune n'est en afar. On remarquera aussi que l'arabe est peu employé et que le français vient en deuxième position, affirmant sa valeur véhiculaire par rapport à l'autre langue officielle.

De Somali à Arabe

(23 interactions)

	pourcentage
en somali	39,1
en français	39,1
en arabe	21,8

Ces résultats confirment la valeur véhiculaire du français, qui arrive à égalité avec le somali et devant l'arabe.

Sur la question véhiculaire, nous concluons provisoirement que, si chaque groupe linguistique témoigne d'une volonté de parler sa langue maternelle, les Arabes sont ceux qui y parviennent le moins

bien, sans doute animés par un souci prioritaire de reconnaissance comme membres à part entière de la nation djiboutienne.

Le somali bénéficie de l'importance numérique de ses locuteurs pour asseoir sa position dominante. Ensuite vient le français (26% des communications interethniques), tout au moins s'agissant des lieux publics : il permet de ne pas se situer sur le terrain de l'un des interactants ; étudié à l'école, il est souvent mieux connu que l'afar ou le somali. Il faut remarquer que si l'on considère les seules personnes observées connaissant le français, le taux d'emploi du français en situation de véhiculaire est de 49,5%. Autrement dit, un Djiboutien sur deux connaissant le français utilise cette langue pour entrer en contact avec un citoyen d'une ethnique différente. L'arabe est finalement peu utilisé, ce qui est surprenant par rapport aux discours habituellement tenus : peut-être est-il senti comme disconvenant dans les lieux publics, trop connoté comme langue étrangère et pas assez comme langue de travail. Quant à l'afar, son rôle véhiculaire est nul dans la capitale.

Cette première étude, limitée par la taille de l'échantillon et la variété des lieux pris en compte, a tout de même permis de dégager avec certitude des régularités nettes dans les pratiques langagières des Djiboutiens. Il faudra songer dans le futur à élargir ces résultats par une enquête complémentaire menée sur un échantillon plus fourni. Cela permettra notamment de dégager des sous-groupes suffisamment importants pour voir si le sexe ou l'âge ont une influence sur ces comportements langagiers. Dans le même esprit, d'autres lieux stratégiques - les marchés par exemple - pourront être explorés de manière à compléter l'image encore partielle des échanges entre Djiboutiens.

2.2.1.2. maintien d'un système scolaire français

Le français était la langue d'enseignement du Territoire Français des Afars et des Issas ; l'avènement de la République de Djibouti n'y a rien changé ; rien n'a été fait à ce jour pour que les langues nationales accèdent à l'enseignement. Les conséquences de cet ostracisme, certes compréhensible si l'on considère les difficultés tant techniques que politiques qu'il faudrait vaincre pour faire entrer ces langues à l'école, risquent d'être importantes. La situation de domination met en péril les langues dominées, causant souvent la mort de pans entiers de la langue et entraînant une acculturation et une perte rapide des valeurs traditionnelles. Sur tous ces aspects, nous aurons l'occasion de revenir plus longuement quand nous étudierons les phénomènes d'emprunt, d'alternance codique et les conflits identitaires engendrés par cette inégalité sociolinguistique. Nous voudrions, à ce point de la réflexion, mettre l'accent sur les implications pour la langue française de cette situation de continuité dans la politique éducative. Deux points de vue sont à considérer : qui enseigne à Djibouti ? et qu'enseigne-t-on ?

Commençons par considérer le problèmes des enseignants, et plus particulièrement des enseignants de français. À l'indépendance, le manque de cadres était tel dans le secteur éducatif que le ministère de la Coopération française mit en place une politique de coopération massive, dite de substitution, dans laquelle les enseignants français occupaient tous les postes ne pouvant être occupés par les Djiboutiens.

Dans le secteur primaire, en 1979-1980, 260 maîtres et maîtresses exerçaient leurs talents en République de Djibouti. Parmi eux, on comptait 28% de coopérants français, 19% de coopérants tunisiens, et 53% d'instituteurs nationaux. En 1990-1991, on s'aperçoit que la relève a été assurée pour une large part : sur 659 instituteurs et institutrices, 643 sont djiboutiens. Les seize instituteurs restant sont des coopérants français dont il faut préciser qu'un seul travaille strictement en substitution, tous les autres ayant des missions

de formation à l'École Annexe du Centre de Formation des Personnels de l'Éducation nationale.

Les petits Djiboutiens entrent donc en contact avec la langue française par le truchement de leur instituteur, djiboutien également. Gageons que cet état de fait ne sera pas sans transformer à l'avenir les représentations du français dans la population du pays.

Pour ce qui est du secondaire, en 1979-1980 la présence française dans ce secteur était beaucoup plus élevée qu'elle ne l'était dans le primaire. Sur un total de 229 professeurs, on comptait 80% de Français, 6% de Tunisiens et seulement 9% de Djiboutiens. En 1990-1991, la proportion de nationaux était passée à 28,6% des personnels du second degré. La progression est certes notable, mais on est loin d'avoir atteint les résultats obtenus dans le primaire. Le faible nombre de lycéens, et donc d'étudiants, les difficultés d'adaptation au monde universitaire français, le manque d'envie de revenir travailler ensuite au pays en sont sans doute les principales causes.

Pour les secteurs-clés de l'enseignement, les Djiboutiens continuent à être étrangement absents ; ainsi, si l'on prend l'équipe pédagogique du lycée, on relève en 1990-1991 qu'elle est constituée de 36 professeurs français et de seulement 8 Djiboutiens, pour l'essentiel enseignants d'arabe ou de sport. Le nombre de professeurs nationaux enseignant le français est intéressant lui aussi ; alors que 26 Français enseignent cette matière, deux Djiboutiens seulement le font. Ajoutons à ces deux professeurs neuf autres bivalents en français-histoire et géographie, et l'on arrive pour toute la République à un total de 11 Djiboutiens enseignants de français.

Cela doit être pris en considération car, de ce fait, les élèves sont massivement en contact avec des locuteurs natifs de France, enseignant la norme strictement française et peu au fait des particularités régionales éventuelles du français de Djibouti. Ces conditions sont sans doute favorables à la diffusion du français si l'on se place d'un strict point de vue linguistique : prononciation et syntaxe pratiquées en classe sont sans conteste estampillées du label

"Norme française". Mais du point de vue des représentations, cela contribue sans doute à perpétuer l'image d'un français langue étrangère, celle d'une langue venue d'ailleurs. D'un point de vue pédagogique, cela ne peut manquer de freiner l'appropriation de cette langue par les Djiboutiens, en maintenant une norme strictement exogène, sans prendre en considération les variantes régionales éventuelles pouvant être l'expression d'une réalité typiquement djiboutienne.

Dans ce pays jeune et qui, faute d'une politique de formation réelle du temps de l'administration française, était dépourvu de cadres nationaux et notamment d'enseignants, il a été difficile d'assurer la relève des enseignants français si bien qu'en 1991 cela n'est encore pas partout réalisé. Le nombre d'enseignants français toujours présents en République de Djibouti est peut-être riche d'enseignements : il peut nous dire que les Djiboutiens ne sont pas pour l'instant devenus complètement acteurs de leur enseignement, c'est-à-dire qu'ils ne se sont pas appropriés la langue française au point de pouvoir l'enseigner.

La question des programmes est également digne d'intérêt : le système scolaire djiboutien est calqué sur le système français, auquel il emprunte ses diplômes et donc, en amont, ses programmes. Jusqu'à ce jour¹, les programmes appliqués en primaire sont le reflet des *Instructions officielles* françaises de 1977. Ils ont donc été élaborés en France pour un public d'apprenants en langue maternelle.

Dans le secondaire, le baccalauréat, clé de voûte de tout l'édifice, est un baccalauréat français délivré chaque année sous la présidence d'un universitaire français. Les manuels en usage dans les classes sont donc des manuels français, et les enseignements du secondaire préparent aux contrôles de connaissance pratiqués en France : dictée-questions et expression écrite en collège, résumé,

¹ Depuis 1989, des commissions travaillent à l'élaboration de nouveaux programmes dans toutes les matières du primaire.

commentaire composé, dissertation et liste d'auteurs pour le second cycle.

La présence encore massive de professeurs étrangers, aussi bien pour enseigner cette matière qu'est le français que pour enseigner en français, et le fait que programmes et manuels fassent référence à la France¹ concourent à donner du français l'image d'une langue étrangère, mal adaptée à l'univers référentiel djiboutien. Le français apparaît coupé du quotidien, sans rapport avec la réalité vécue par les enfants. Tout cela contribue à maintenir un sentiment de discontinuité interlinguistique à Djibouti entre le français et les langues nationales.

2.2.1.3. exposition langagière et mode d'appropriation du français

Contrairement à ce qui peut être observé dans d'autres pays d'Afrique, particulièrement en Côte d'Ivoire, le mode d'appropriation² du français à Djibouti est presque exclusivement scolaire. La situation d'acquisition du français, dans un cadre extra-scolaire, n'existe pratiquement pas dans le pays.

L'explication réside essentiellement dans les caractéristiques de l'exposition au français. De ce point de vue, les aires d'emploi de la langue française, telles qu'elles ont été dégagées lors de l'analyse du *statut* du français, permettent de se faire une idée assez précise. Nous traiterons de l'exposition langagière en essayant chaque fois de distinguer pour chaque catégorie de locuteurs éventuels les différents modes d'exposition au français.

Par le biais de la télévision et de la location de films, tous les Djiboutiens peuvent être, même involontairement et de façon

¹ Exception faite pour la méthode du primaire *Pour Parler Français à Djibouti* qui a été en réalité élaborée à Dakar pour des Sénégalais par le CLAD et pratiquement pas adaptée au contexte djiboutien.

² Nous employons ce terme dans son sens générique regroupant les situations d'*apprentissage* d'une langue 2, dans un cadre scolaire, et les situations d'*acquisition*, en dehors de l'école.

uniquement passive, en contact avec le français des médias. Il s'agit là de la grande majorité des Djiboutiens, pour lesquels l'exposition au français se limite à la télévision et aux affiches ornant les devantures des magasins, des restaurants, des administrations. Il faut encore ajouter les textes d'origine administrative, rédigés en français. Mais pour ces derniers, il se trouve bien souvent un membre de la famille ou un voisin pour venir aider et faire du même coup écran entre le texte en français et le sujet. Sur la nature de ce français, il faut préciser qu'il est strictement conforme à la norme standard : pour les médias, on a déjà eu l'occasion de montrer que les émissions ou films viennent de France, et que les journalistes djiboutiens prennent la norme hexagonale pour référence. À Djibouti, les médias ne laissent pas de place aux variantes régionales du français, les textes administratifs non plus. Or, pour la majorité des Djiboutiens, à savoir ceux qui ne vont pas à l'école et ceux qui ne travaillent pas, ce sont là les principaux moyens de contact avec le français.

En plus de ces modes d'exposition auxquels toutes les catégories de locuteurs sont soumises, les jeunes laveurs de voiture, vendeurs de cartes postales, serveurs de restaurants ont accès au français oral des quelques 10 000 coopérants et militaires français vivant dans la capitale. Mais cette exposition est extrêmement limitée, le contact étant généralement assez bref et très stéréotypé, vu les situations de communication : proposition de service, refus ou acceptation. La situation est un peu différente pour les employées de maison, qui ont l'occasion d'entendre pratiquer couramment sur leur lieu de travail un français familier. Mais même chez ces individus, on ne trouve pas beaucoup de locuteurs ayant appris le français en situation d'acquisition pure. En effet, compte tenu du sous-emploi dramatique dans la capitale et du taux très élevé de sortie précoce du système scolaire, ces petits métiers nécessitant un contact linguistique restreint sont investis par des enfants ou des adolescents ayant suivi une scolarité minimum. La concurrence sévère qui existe à ce niveau de l'emploi a pour but d'écartier les Djiboutiens qui n'ont pas été scolarisés. Ceux-ci se trouvent ainsi privés de l'exposition langagière nécessaire à une acquisition du français. De ce fait, on peut dire que le mode d'appropriation du français est à ce jour presque

exclusivement scolaire. Les Djiboutiens qui n'ont pu entrer à l'école ont au mieux quelques compétences lexicales en français, soit que ces mots aient été empruntés par leur langue maternelle, soit qu'ils les aient appris au contact de leurs camarades scolarisés. Quoi qu'il en soit, cela ne concerne que quelques champs lexicaux bien particuliers comme ceux de l'administration ou des injures¹. Il faudrait enquêter auprès du public non alphabétisé, et le faire en langue maternelle, pour pouvoir cerner exactement l'étendue de ces connaissances.

Plus haut dans la hiérarchie, on trouve les enfants scolarisés qui, en plus du français des médias et de l'administration, sont quotidiennement en présence d'un français scolaire normé par l'intermédiaire des manuels venus de France et des enseignants. Dans le primaire, ces derniers sont maintenant tous djiboutiens. En revanche, les Français sont largement majoritaires dans le secondaire.

Il y a enfin les employés de l'administration, qui manipulent le français écrit des documents administratifs et pour lesquels la langue française est souvent une langue de travail, ne serait-ce que parce que l'on trouve encore des Français aux postes de direction et d'encadrement. Ces locuteurs ont l'occasion, du fait de leur statut social, de pouvoir converser avec des Français et de se trouver exposés au français parlé.

Il ressort de cette étude que la plupart des Djiboutiens sont exposés de façon passive au français, par le biais de la télévision et des écrits publicitaires et administratifs. Mais cette exposition est insuffisante pour permettre à ce jour aux Djiboutiens d'apprendre le français en dehors de l'école. Il est probable aussi qu'ils n'en ressentent pas le besoin. Parler français ne garantit pas un emploi : le nombre de chômeurs sortant de l'école le montre assez. Communiquer dans la vie quotidienne peut se faire très efficacement en langue nationale, surtout si on est somalophone et à un degré

¹ Voir sur ce point 2.2.2.1. les emprunts des langues nationales au français.

moins arabo-phonique. Enfin, compte tenu du fait que tous les énoncés produits en français sont rapportés à la norme scolaire¹, on ne peut espérer tirer quelque prestige de l'usage de cette langue qu'à partir d'un seuil de compétence qu'il est difficile d'atteindre par la seule voie de l'acquisition. Les conditions ne sont donc pas réunies à ce jour pour qu'à côté de l'apprentissage scolaire du français se développe une véritable acquisition de cette langue.

2.2.1.3. la rareté du bilinguisme ; estimation du nombre de locuteurs parlant français à l'époque de l'indépendance

Vouloir évaluer le nombre de locuteurs "francophones" d'un pays est une entreprise périlleuse. Elle l'est plus encore quand il s'agit de faire une estimation à propos d'une situation passée sur laquelle on ne dispose plus que de statistiques très parcellaires, dont l'exactitude serait du reste à mettre en question. En dépit de ces difficultés, nous allons tenter de nous reporter à l'époque de l'indépendance de 1977 pour nous faire une idée du nombre de bilingues francophones que l'on pouvait compter alors dans le pays.

Nous disposons de quelques données chiffrées et des avertissements de chercheurs qui ont déjà été confrontés à des problèmes analogues d'évaluation.

R. Chaudenson commençait son ouvrage intitulé *1989, vers une Révolution francophone ?*² en montrant la fragilité d'une définition linguistique de la notion de francophonie. Qu'appelle-t-on un francophone ? Selon une définition de type maximaliste, la francophonie serait l'état que présente un locuteur possédant une compétence complète en français, c'est-à-dire capable de faire face en français à toutes les situations de communication. Cette définition risque de restreindre considérablement le nombre des francophones

¹ Voir 2.2.1.5. les conséquences de la situation de discontinuité : maintien d'un français normé.

² R. Chaudenson (1989).

pris en compte. Elle correspond à un usage plénier du français, accessible seulement aux personnes de niveau 4, équivalent du niveau scolaire baccalauréat selon le classement de l'Institut de Recherche sur l'avenir du français (IRAF). Or bien des locuteurs dans les pays d'Afrique pratiquent cette langue sans pour autant le faire dans toutes les situations de communication. Doit-on pour autant ne pas les comptabiliser ? Le classement de l'IRAF distinguait un niveau 1, celui de l'oralité simple, un niveau 2, correspondant à la lecture du journal et à l'écriture de messages simples, un niveau 3 allant jusqu'à la lecture d'ouvrages simples et la compréhension de films et enfin le niveau 4 déjà évoqué. À partir de quel niveau peut-on "décerner le label de francophonie" ? R. Chaudenson notait avec à-propos que ces prétendus critères de maîtrise du français correspondaient en réalité à des niveaux de scolarisation. Il proposait même de distinguer un degré zéro regroupant ceux n'ayant qu'une compétence passive en français. J.-B. Marcellesi (1981) notait également combien il était difficile de recenser des locuteurs du fait que l'on se heurte toujours à la question de savoir ce que l'on entend par "parler une langue".

Nous ne pouvons guère trancher cette question au moment d'estimer approximativement le nombre de gens parlant français à l'indépendance. Nous devons nous contenter pour cette estimation de nous appuyer sur les quelques données statistiques disponibles, celles comptabilisant les habitants du Territoire Français des Afars et des Issas et celles relatives à la scolarisation. Il est bien entendu que le fait qu'une personne ait été scolarisée ne préjuge en rien de son niveau de compétence en français. Il faudrait s'assurer au préalable de l'efficacité du système éducatif, de son rendement cognitif. Mais cela permet au moins de donner un chiffre maximum de francophones théoriques, compte tenu du fait qu'à Djibouti, l'apprentissage scolaire est pratiquement le seul mode d'appropriation de cette langue.

Le point de départ de cette estimation est fourni par CONFEMEN (1986 : 167) ; il s'agit du nombre d'habitants du T.F.A.I. en 1976. Si l'on en croit les chiffres avancés, à cette époque vivaient 70 000 Afars, 80 000 Somalis et 12 000 Arabes, à côté de 15 000 étrangers. On peut donc considérer que 162 000 personnes

pouvaient prétendre à cette date à devenir djiboutiennes. Mais nous ne connaissons pas la répartition par tranches d'âge de cette population, ni son niveau scolaire. Nous allons donc tenter de les extrapoler en fonction d'autres données à notre disposition.

L'enquête démographique intercensitaire de mars 1991 donne des renseignements sur la composition de la population en groupes d'âges. En voici le tableau en pourcentages :

Pourcentage de personnes par groupe d'âge en 1991	
0 - 4	14,4%
5 - 9	14,2%
10 - 14	12,4%
15 - 19	11,7%
20 - 24	11,4%
25 - 29	8,2%
30 - 34	7,5%
35 - 39	4,5%
40 - 44	4,5%
45 - 49	3,3%
50 - 54	3,1%
55 - 59	1,4%
60 - 64	1,4%
65 et +	2,1%

Nous pensons qu'aucun élément notable susceptible de changer en profondeur cette structure sociale (guerre, famine, élévation ou dégradation brutale du niveau de vie, politique de planning familial) ne s'est manifesté et que l'on peut reconduire ces proportions sur la base de la population globale de 1976 sans trop de risques d'erreur. Cela donne la ventilation suivante, calculée en nombre de personnes par rapport aux 162 000 du départ.

Nombre de personnes par groupe d'âge en 1977	
0 - 4	23328

5 - 9	23328
10 - 14	20088
15 - 19	18954
20 - 24	18468
25 - 29	13284
30 - 34	12150
35 - 39	7290
40 - 44	7290
45 - 49	5346
50 - 54	5022
55 - 59	2268
60 - 64	2268
65 et +	3402

Or, nous savons qu'en 1975-1976 il y avait exactement 8476 élèves inscrits à l'école primaire. La population scolarisable pour ce niveau scolaire est approximativement composée des 5-9 ans et de la moitié des 10-14 ans, en comptant que la moitié de cette tranche est susceptible d'entrer en secondaire. La population scolarisable en primaire devait donc être approximativement de $23328 + (20088:2) = 33962$ enfants. Ce chiffre, rapproché de celui de 8476 scolarisés, donne un taux de scolarisation primaire de 24,95%. Soit moins de la moitié de celui donné par l'enquête démographique intercensitaire (53,3%). Dans la meilleure des hypothèses, en postulant par exemple que le taux de scolarisation n'était pas inférieur pour toutes les générations précédentes, on peut au moins inférer que les taux de scolarisation primaire des tranches d'âge supérieures doivent être divisés par deux. Le tableau suivant montre cette situation. La deuxième colonne reproduit les pourcentages de scolarisation donnés pour 1991 par l'enquête démographique, la troisième divise ce chiffre par deux pour obtenir approximativement les pourcentages de 1976, la quatrième convertit cela en chiffres représentant des individus.

Tranches d'âge	Pourcentage de scolarisés en primaire en 1991	Extrapolation en pourcentages en 1976	Extrapolation en nombres en 1976
5 - 9	55%	27,5%	6415
10 - 14	53,3%	24,90%	5000

15 - 19	25,2%	12,60%	2388
20 - 24	18,6%	9,30%	1717
25 - 29	11,5%	5,70%	757
30 - 34	9,3%	4,60%	558
35 - 39	8,1%	4,10%	298
40 - 44	7,9%	4%	291
45 - 49	7,8%	3,90%	208
50 - 54	4,8%	2,40%	195
55 - 59	6,4%	3,20%	120
60 - 64	4,5%	2,30%	72
65 et +	1%	0,50%	69

Au total, on peut donc garder comme hypothèse maximale que 18 000 Djiboutiens avaient un niveau d'étude primaire. Le même raisonnement, reconduit pour le niveau d'étude secondaire, montre que la scolarisation était au moins trois fois moins importante alors qu'en 1991. On retrouve le même tableau, à la différence près que tous les chiffres de la colonne 2 ont été divisés par trois, et plus seulement par deux.

Tranches d'âge	Pourcentage de scolarisés en secondaire en 1991	Extrapolation en pourcentages en 1976	Extrapolation en nombres en 1976
10 - 14	7,9%	2,63%	528
15 - 19	27,2%	9,06%	1717
20 - 24	22,5%	7,50%	1385
25 - 29	18,4%	6,13%	814
30 - 34	14,1%	4,70%	571
35 - 39	13%	4,33%	298
40 - 44	8,6%	2,86%	208
45 - 49	7,8%	2,60%	138
50 - 54	3%	1,00%	50
55 - 59	1,9%	0,66%	14
60 - 64	1,1%	0,36%	8
65 et +	1,1%	0,36%	12

C'est un total théorique maximum de 5743 personnes ayant suivi une scolarité secondaire qui vient donc s'ajouter : au total, nous atteignons donc approximativement le nombre de 23 700 francophones théoriques à l'indépendance. Rapporté aux 160 000 Djiboutiens en 1976, cela donnerait un pourcentage de personnes ayant été scolarisées en français de 14,8%.

Il est bien évident que cela ne représente pas la proportion de Djiboutiens pleinement bilingues.

D'une part, il s'agit là d'une estimation haute, puisque nous avons simplement reconduit pour toutes les classes d'âge au-dessus de 19 ans dans les chiffres de 1976 les proportions de scolarisés qui sont celles de 1991. Il est pourtant indiscutable que pour obtenir un chiffre plus proche de la réalité il aurait fallu abaisser ces pourcentages de manière importante.

Ensuite, il faut considérer que notre base de départ est peut-être elle-même surévaluée. Le pourcentage de scolarisés dans la tranche d'âge de 10-14 ans (53%) en 1991 est supérieur à celui annoncé par le ministère de l'Éducation nationale pour la même année et pour l'entrée au C.I. Le taux serait en effet de 42%, si l'on en croit la requête adressée par la République de Djibouti à la Banque mondiale (1988) et les statistiques du ministère de l'Éducation nationale (1990-1991). On peut penser que le désir de donner d'eux une image positive a conduit les sondés à se montrer plus instruits qu'ils ne le sont en réalité.

Enfin, il faut rappeler toutes les réserves que l'on peut émettre à déduire de données sur la scolarisation des conclusions sur les compétences en français des locuteurs djiboutiens. De toute évidence, il y a encore un décalage entre ce chiffre et la réalité.

Nous pouvons donc conclure que moins de 14,5% des Djiboutiens étaient bilingues à la veille de l'indépendance, avec des degrés de compétence très différents. Le cas de Djiboutiens apprenant le français ailleurs qu'à l'école se limite à quelques groupes bien particuliers ayant, ou ayant eu, des besoins fonctionnels très précis : employées de maison, anciens combattants, gardiens.

Si l'on reprend la terminologie de J. Fishman (1967), on peut conclure qu'en 1977 la diglossie l'emportait très largement sur le bilinguisme et que, pour l'immense majorité de la population, il y avait diglossie sans bilinguisme. Cette situation était évidemment peu

propice à une continuité interlinguistique, favorisant au contraire le maintien de chacune des langues dans des domaines spécifiques.

2.2.1.4. absence de réseaux de communication franco-djiboutiens.

Nous avons plusieurs fois souligné dans l'évaluation du nombre de locuteurs bilingues lors de l'accession à l'indépendance la fragilité des données statistiques et des extrapolations à partir de pourcentages de scolarisation. Outre le fait que la réalité est toujours beaucoup plus complexe qu'une série de nombres qui ne permet pas par exemple de donner une idée des compétences réelles des locuteurs, des variétés de français en usage, il nous semble que des facteurs de type strictement qualitatifs sont parfois plus efficaces quand il s'agit d'expliquer une situation sociolinguistique.

Dans cet ordre d'idées, l'approche sociolinguistique a été profondément renouvelée par les travaux de J. Gumperz mettant en relief toute l'importance des phénomènes interactifs pour l'étude de variables que l'on avait trop tendance jusqu'alors à lier à des facteurs de type sociologique traditionnels (âge, sexe, profession). D'un point de vue épistémologique, ce déplacement correspond à un changement de niveau d'analyse : de grands groupes dont les pratiques linguistiques et langagières sont corrélées statistiquement avec des variables indépendantes on est passé à quelques individus dont les comportements sont minutieusement replacés dans leur cadre interactif.

Un des concepts les plus opératoires de cette approche sociolinguistique interactionnelle est sans doute celui de réseau social, de réseau de communication. À la fin d'un chapitre intitulé "Réseau social et changement linguistique", J. Gumperz (1989 : 55) conclut que "le changement linguistique reflète des modifications fondamentales dans la structure des relations interpersonnelles, plutôt que de simples macro-modifications dans l'environnement extra-linguistique". La rupture par rapport à la sociolinguistique de type

variationniste est clairement marquée dans cette phrase illustrant bien le mouvement de bascule d'une analyse macrosociolinguistique cherchant des facteurs explicatifs dans l'extralinguistique vers une analyse interactionnelle pour laquelle la cause des changements est à rechercher dans des variations de type interactionnel, c'est-à-dire elles aussi linguistiques. Cette phrase vient en conclusion d'un chapitre sur les réseaux de communication des migrants. Les hypothèses auxquelles J. Gumperz aboutit (1989 : 55) "laissent penser que l'apprentissage, pour être efficace dans la communication quotidienne d'immigrants culturellement et linguistiquement distincts, est fonction à la fois de l'*exposition effective*¹ à la nouvelle langue et des *réseaux d'association* que forment les locuteurs dans leur nouveau cadre".

Transposons ces hypothèses à la situation sociolinguistique djiboutienne, née de la colonisation et pour l'essentiel encore valable aujourd'hui. Il suffit de remplacer "immigrants culturellement et linguistiquement distincts" par "Djiboutiens". On voit alors que dans l'étude sociolinguistique d'une situation plurilingue les facteurs traditionnels, ici la notion d'exposition langagière, ne suffisent pas à rendre compte des usages linguistiques et langagiers.

Qu'en est-il à Djibouti de ce que J. Gumperz nomme ici "réseaux d'association", ailleurs "réseaux de communication" ou plus simplement encore "réseaux sociaux" ? Rappelons que les réseaux de communication sont constitués par l'ensemble des personnes avec lesquelles un locuteur est en relation, directe ou indirecte². Les relations directes sont constituées par toutes les personnes avec lesquelles le locuteur interagit directement, les relations indirectes comprennent également les interlocuteurs éventuels de ses relations directes. Pour l'étude de notre situation djiboutienne, il nous faut essayer de voir dans quelle mesure les réseaux de communication des locuteurs djiboutiens englobent des locuteurs français.

¹ C'est nous qui soulignons.

² On lira à ce sujet L. Milroy (1980) et J.-M. Barbéris (1987).

Force est de constater, de ce point de vue, que les réseaux de communication des Djiboutiens comprennent très rarement des Français. À Djibouti, Français et Djiboutiens forment deux communautés très séparées. Le seul point de contact entre les deux communautés nationales - qui ne recouvrent pas, loin s'en faut, deux communautés linguistiques - est le domaine du travail puisque les Français sont engagés dans une politique de coopération civile et militaire marquée. C'est dans le domaine professionnel que l'on peut donc trouver les seuls réseaux de communication mêlant locuteurs français et djiboutiens. Encore faut-il voir que seuls les Djiboutiens de la classe bourgeoise, de l'administration, sont concernés, vu le type d'emplois occupés par les Français. L'immense majorité de la population djiboutienne est à l'écart de ces réseaux que l'on qualifiera de "mixtes"¹. Outre les fonctionnaires, on pourrait citer le cas des Djiboutiens qui, pour des raisons professionnelles, sont également appelés à entrer en contact avec des Français : les vendeurs de cartes postales, les vendeurs de tee-shirts, les boutiquiers du centre-ville, les prostituées. Les deux extrêmes de la population active sont donc concernés, mais cela représente très peu de personnes. Tous ceux qui n'exercent pas d'activité professionnelle à Djibouti, soit l'immense majorité de la population, n'ont pas l'occasion de parler régulièrement avec des Français. Même les jeunes gens, pourtant scolarisés dans les mêmes établissements jusqu'à la rentrée 1990-1991², participaient à des réseaux de communications séparés, jouant peu ensemble à la récréation, étant assis le plus souvent à des rangs différents.

L'explication de cette séparation assez forte des deux communautés est d'ordre historique. La colonisation française à Djibouti a toujours été quelque peu particulière, limitée à quelques activités portuaires et ferroviaires. Peu de Français, hormis les

¹ Les professeurs français ne sont pas comptabilisés dans ces réseaux, qui supposent une relation personnelle, une interaction de type individuel. En revanche, leur présence est à prendre en compte au niveau de l'étude de l'exposition langagière.

² Même ce lieu de rencontre et de communication est appelé à disparaître : dès la rentrée 1991-1992, tous les enfants français ont été scolarisés au collège français et retirés des établissements djiboutiens. Une extension aux classes de lycée est prévue dans un proche avenir.

fonctionnaires, se sont installés durablement dans un pays dépourvu de ressources naturelles et au climat difficile. Cette situation se retrouve aujourd'hui : les Français à Djibouti sont des Français de passage, installés pour deux ans pour les militaires et pour une durée maximale de six ans pour les civils. Ce caractère transitoire marqué du séjour à Djibouti n'est pas propice à nouer des contacts avec la population du pays. Il faut ensuite noter que du point de vue de l'habitat, les deux communautés nationales occupent des espaces nettement différenciés. Aux Français, les quartiers de Gabode, et les Plateaux du Serpent et du Marabout. Aux Djiboutiens, le centre et tous les "quartiers". Cette répartition urbaine n'est pas apte à favoriser le développement de contacts autres que ceux qui peuvent se nouer épisodiquement dans le domaine professionnel. Les jeunes Français et Djiboutiens, qui pourraient se rencontrer à l'école, n'ont pas les mêmes terrains de jeu. Le dernier facteur de séparation est d'ordre économique : la population française, expatriée, a un niveau de vie sans comparaison aucune avec l'ensemble de la population djiboutienne, au salaire minimum de 600 francs par mois. Ici encore, la différence est tellement importante que seuls peuvent établir des réseaux de communication "mixtes" les Djiboutiens fortunés : or, ce sont ceux-là mêmes qui ont l'occasion d'entrer en contact avec des Français sur leur lieu de travail et qui ont la possibilité d'habiter les mêmes quartiers...

Les réseaux de communications dans lesquels les Djiboutiens côtoient les Français sont extrêmement rares à Djibouti. Cette situation ne se retrouve sans doute nulle part ailleurs avec une telle acuité en Afrique francophone. Deux mondes vivent côte à côte sans réellement s'interpénétrer : l'extrême rareté des mariages franco-djiboutiens est un des témoins de ce qui peut être analysé, d'un point de vue linguistique à présent et non plus social, comme un manque de communication.

Du point de vue de la discontinuité interlinguistique, il est certain que la séparation des communautés, limitant le volume de productions langagières en français, les restreignant à des domaines spécifiques - celui du travail - aide à maintenir une stricte répartition

fonctionnelle et contribue à maintenir la langue française dans un statut de langue étrangère.

2.2.1.5. les conséquences de la situation de discontinuité interlinguistique : maintien d'un français normé

La situation sociolinguistique du français à Djibouti fait ressortir globalement une coupure entre les usages en français et en langues nationales caractéristique d'une situation que l'on pourrait analyser comme relevant de la discontinuité interlinguistique. Peut-être cette conceptualisation est-elle quelque peu excessive ; plusieurs facteurs importants sont sans doute en train de faire évoluer cette situation, en réalité dynamique. Néanmoins, on peut avancer que pour le moment, quinze ans après l'indépendance, le français et les langues nationales évoluent dans des sphères différentes, ce que renforce la rareté du bilinguisme dans le pays et dans la ville de Djibouti.

Selon nous, le sentiment de discontinuité a contribué à maintenir l'usage d'un français standard à Djibouti en limitant les domaines de contact entre les langues. Mais d'autres facteurs, déjà mentionnés dans d'autres parties de cette étude, contribuent à ce respect de la norme centrale du français. Nous voulons parler de la nature de l'exposition langagière à Djibouti et de l'influence qu'elle peut avoir sur les représentations du français. La question qu'il faut se poser est la suivante : à Djibouti, à partir de quelles productions en français les locuteurs perçoivent-ils notre langue ? Pour y répondre, nous distinguerons les usages oraux et écrits du français.

Radio et télévision sont les principaux vecteurs du français oral dans la capitale et nous allons examiner la composition des différents programmes afin de déterminer quel français les Djiboutiens entendent.

À la télévision tout d'abord, les programmes en français arrivent tous de France, des chaînes publiques ou privées françaises ou de Canal France International. Pour le journal télévisé, ce sont bien

souvent des textes d'agence de presse qui sont lus ; quant aux reportages, ils sont diffusés avec la bande-son originale. Une seule émission régulière en français est produite à Djibouti : il s'agit d'un journal des sports au cours duquel un journaliste djiboutien présente des reportages français. À la radio, la situation est sensiblement la même. Sur la chaîne internationale qui émet en langue française, les émissions viennent de Radio France International ou du service français de la B.B.C.. Il y a toutefois deux émissions produites en français : il s'agit de *Djib'Music* et *Transatlantique*, deux émissions à caractère musical destinées aux jeunes. Mais elles ne représentent au total que deux heures et demie d'émissions par semaine, occupées pour plus de la moitié par des chansons. Au total donc, le français qui est proposé aux Djiboutiens est un français largement hexagonal et les Djiboutiens ont assez peu la parole sur leurs propres ondes. Ce caractère normé du français est encore renforcé par l'enseignement, autre lieu stratégique s'agissant de l'exposition au français, puisqu'on a vu que la majorité des enseignants du secondaire venait encore de France. Les discours politiques en français ne risquent guère de changer cet état de fait puisque, quand ils sont rédigés dans cette langue, ils sont souvent revus par des conseillers techniques français et passés au crible de leur sentiment d'acceptabilité, de grammaticalité, de conformité aux usages centraux du français.

Pour ce qui est de l'écrit, le panorama est encore plus restreint. À l'hebdomadaire *La Nation*, il faut ajouter les livres de classe, tous réalisés en France par des Français, de même que les ouvrages disponibles en librairie pour les rares Djiboutiens qui peuvent se permettre le luxe d'acheter des livres à des prix supérieurs à ceux pratiqués en France. Il faut enfin prendre en compte les affiches et enseignes faites, elles, à Djibouti et qui attirent souvent le regard de manière bien involontaire, à cause de leurs fautes d'orthographe.

Les usages du français auxquels sont exposés quotidiennement les Djiboutiens francophones dans la presse, à l'école, sont le reflet fidèle du français de France. Quinze ans après l'indépendance, la norme vient toujours strictement de l'ancienne puissance tutélaire.

Cela ne peut manquer d'être sans conséquences sur les locuteurs djiboutiens qui forgent à partir de ces usages leurs représentations du français. Il se développe à Djibouti un sentiment de pratiquer un français normé qui n'est peut-être pas toujours fondé mais qui ne manque pas de peser sur les performances des Djiboutiens.

Le sentiment qu'à Djibouti on parle un bon français est très fort et très partagé : nous avons eu plusieurs fois l'occasion de saisir au cours de nos interviews des témoignages de ce qui est réellement un sentiment de fierté très marqué. C'est notamment le cas chez Youssouf.

Youssouf, 661-672 :

L1 : ouais d'accord / quand vous dites que le français prend ses racines / (ouais L2) est-ce que vous croyez que le français tel qu'on le parle à Djibouti / (oui L1) a déjà pris des racines et est-ce que vous croyez qu'il est un peu différent du français qu'on parle en France ?

L2 : ouais parce que nous on parle le français PUR / le français littéraire / hein ? / (ouais L1) euh le euh et c'est actuellement / il y a énormément de jeunes de jeunes euh intellectuels / (mmh L1) de jeunes diplômés (mmh L1) et euh puis il y a des- plus il y a cette masse de diplômés qui parlent L1) qui parlent le français et ben ça ça prend racine (2) plus profond (2) / (ouais L1) alors qu'en 58 en 59 / on comptait aux doigts / (oui L1) sur sur les doigts le nombre de brevetés et c'est ceux-là qui étaient / (1) les savants les plus évolués à Jibouti (1) (ouais L1)

Ce passage se situe dans la partie finale de l'interview, après un discours de mon¹ interlocuteur tendant à établir que le français prenait ses racines à Djibouti. Familier des mécanismes linguistiques caractérisant l'appropriation par une communauté linguistique d'une langue au départ étrangère, j'interprète au cours de cette interaction la "prise de racines" comme dénotant l'apparition de particularités régionales, marques d'un enracinement de la langue ; je propose

¹ Nous avons choisi de parler à la première personne chaque fois que nous devons nous désigner en tant qu'interactant dans les interviews, et plus en tant que rédacteur, de manière à souligner notre investissement personnel.

donc deux questions dans mon esprit équivalentes, ce qu'indique le coordonnant et :

est-ce que vous croyez que le français tel qu'on le parle à Djibouti / (oui L1) a déjà pris des racines et est-ce que vous croyez qu'il est un peu différent du français qu'on parle en France ?

Mon interlocuteur répond à mes deux questions par un ouais, mais cet accord ne concerne visiblement que la première partie de ma demande puisque son argumentaire consiste à avancer au contraire la pureté du français pratiqué. L'auteur produit deux praxémisations pour tenter de dire son attachement à la norme standard du français : "français PUR" et "français littéraire". La deuxième praxémisation est d'ailleurs très forte puisque le français littéraire est, au sens strict, le français écrit et que Youssouf nous dit que c'est cette forme qui est parlée à Djibouti. À la limite on pourrait dire, en prenant cette phrase à la lettre, qu'à Djibouti on parle comme un livre. La suite du discours souligne le rôle de la scolarisation dans la diffusion de cette norme et établit de manière indiscutable les progrès ainsi réalisés par le Français à Djibouti : l'emploi du praxème *français littéraire* n'est d'ailleurs pas sans rappeler la manière dont on approche la langue française au secondaire, au travers de morceaux choisis. La dernière question restant en suspens à propos de ce passage est le sens à donner à l'emploi des deux parapraxèmes pronominaux nous et on. De toute évidence, le sujet s'englobe par là dans un ensemble de locuteurs plus large. Mais qui fait partie de ce groupe et surtout qui en est exclu ? Les Français en font-ils partie ou sont-ils, aux yeux du sujet, coupables d'avoir fait évoluer cette langue dont les locuteurs du *nous* seraient le dernier conservatoire ? Ce *nous* désigne-t-il tous les habitants de la République de Djibouti par rapport à ceux du reste du continent africain, suspects de s'être écartés de la pureté du français ? Désigne-t-il ceux que l'on appelle les vrais Djiboutiens par rapport à ceux qui sont rentrés après l'indépendance ? Désigne-t-il les seuls Somalis, groupe ethnique d'origine du locuteur ? Nous n'avons dans cette interview pas la possibilité de donner une réponse nette à cette question. Sans doute la réalité se situe-t-elle à la croisée de ces différentes hypothèses. Mais une autre interview, dans un

milieu féminin cette fois, permet de reprendre ce questionnement et de préciser la réponse :

Kadidja, dans Kadra et Aïcha, 115-130

L4 : la langue française est elle est beaucoup mieux considérée hein ? que ce soit ici ou ailleurs / (mmh L1) les gens qui parlent français i préfèrent parler français entre eux quand ils se retrouvent

L2 : bien sûr

L1 : ah bon?

L4 : oui oui je ne sais pas si vous l'avez- si vous n'avez pas remarqué ici même les les Djiboutiennes quand elles parlent français on a pas un accent comme l' Africaine

L1 : oui c'est vrai

L4 : hein? tandis que l'Africain quand elle le parle on sait que c'est pas / vraiment / sa langue (ouais L1) ici y a un changement ici y a un changement / à Djibouti surtout (ouais L1) par exemple si vous rencontrez une Éthiopienne et une Somalienne / si une Éthiopienne parle le français elle le parle pas du tout comme une Somalienne / la Somalienne elle a un petit accent oui mais pas comme l'Éthiopienne ni comme l'Africaine du Sud (ah ah L1) ou du Nord j'sais pas moi

Kadidja est somalie, elle encadre les jeunes élèves de l'école ménagère de Boulaos. Alors que j'interviewe deux jeunes filles, elle prend plusieurs fois la parole, notamment dans ce passage, pour répondre à une question sur les valeurs que les Djiboutiens accordent au français par rapport à leurs langues nationales. Kadidja commence par montrer la préférence pour l'emploi du français par rapport à leur langue maternelle. De toute évidence, le phénomène est général pour le sujet, si l'on en croit l'usage du praxème de coupe très large *gens* joint à la toposphère totalisante *ici ou ailleurs*. La jeune Kadra acquiesce du reste comme à une vérité indiscutable, alors que ce que l'on sait des pratiques est quand même beaucoup moins tranché... Puis le discours de Kadidja reprend pour essayer de répondre à mon étonnement manifeste. Mais un premier glissement s'opère de *gens* à *Djiboutiennes* : nous sommes dans un lieu féminin et je me suis présenté comme souhaitant entrer en contact avec des femmes djiboutiennes. La focalisation sur les femmes djiboutiennes n'est donc pas surprenante. Ceci dit, elle a peut-être une autre valeur. Si l'on reprend le programme de phrase depuis le début, on s'aperçoit que le praxème *Djiboutiennes* apparaît dans un contexte restrictif que cette

femme a du mal à assumer totalement : "même les les Djiboutiennes quand elles parlent français on a pas un accent comme les Africaines". Une représentation nous semble être à l'origine de ce même : celle d'une infériorité linguistique des femmes par rapport aux hommes. Du coup, la démonstration de Kadidja n'en a que plus de valeur puisque c'est par rapport au groupe au départ le moins compétent en français que la comparaison s'établit avec les Africaines et qu'elle tourne à la faveur de Djibouti. La première partie de la phrase était restrictive, négative pour l'image de la Djiboutienne : la locutrice prenait soin de ne pas se mettre dans ce groupe et le posait en non-personne, en elles ; la deuxième partie de la phrase montre la supériorité en français des Djiboutiennes sur les Africaines¹ dans le domaine de l'accent : Kadidja se réintroduit subrepticement à la faveur d'un on. Youssouf parlait de pureté de la langue, situant le respect de la norme centrale à un niveau morphosyntaxique. Il s'agit dans cet exemple de faits prosodiques, d'accent. Les Africaines ont un accent, quelles soient d'Éthiopie, de Somalie, d'Afrique du Nord ou du Sud. Les Djiboutiennes, et à plus forte raison les Djiboutiens donc, n'en ont pas. L'idée d'accent correspond dans l'esprit du sujet à celle d'écart et indique qu'on est étranger à l'instrument linguistique : "l'Africain quand elle le parle on sait que c'est pas vraiment sa langue". En retournant la proposition, on trouve donc la représentation langagière suivante : "la Djiboutienne, quand elle parle français c'est vraiment sa langue". Les Djiboutiens seraient donc les "Tourangeaux de l'Afrique", ceux dont le rapport à la langue est tellement étroit, originel dans le cas des habitants de Touraine, qu'ils constituent l'hypothétique "degré zéro" de l'accent. Ce passage aide à répondre aux interrogations sur le nous de Youssouf, en donnant un visage à cet Autre laissé dans l'ombre par notre précédent interlocuteur : ce visage est africain.

¹ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce passage quand nous verrons la question de l'identité djiboutienne. Mais nous pouvons d'ores et déjà noter que Kadidja dit "les Africaines" et pas "les autres Africaines", ce qui montre qu'elle s'abstrait de ce cadre régional.

Le souci du respect d'une norme française d'ailleurs mythifiée marque donc aussi bien les domaines syntaxique que prosodique. Il touche aussi le lexique, comme en témoigne cet extrait de débat entre les étudiants du DEUG.

DEUG, 605-610

MOHAMED : peut-être que plus le temps passe plus ce que vous appelez les djiboutismes va se développer / (voilà SAID) actuellement y en a pas (voilà SAID)

L1 : tu crois?

MOHAMED : y en a très peu / plus les jeunes sont entrés en contact avec l'étranger (les jeunes ouais SAID) mais

Par une subtile dialectique, Mohamed reconnaît et nie à la fois l'existence de particularités lexicales dans le français parlé à Djibouti. Il la refuse en ne prenant pas à son compte l'appellation de djiboutisme, en me la renvoyant ("ce que *vous appelez* les djiboutismes") et en disant qu' "actuellement il n'y en a pas". Mais il la reconnaît implicitement en employant le praxème *se développer*, praxème qui suppose d'abord une existence préalable à ce développement. Du reste, il corrige ensuite son "y en a pas" en "y en a très peu".

Pour clôturer ce tour d'horizon des représentations de la norme à Djibouti, nous analyserons un article de journal du jeudi 24 septembre 1992. Ce jour-là, *La Nation* faisait paraître un article intitulé "Nouvelle "Ortografie" ", traitant du mépris de l'orthographe chez les petits commerçants et restaurateurs. Cet article est très riche d'un point de vue sociolinguistique et il nous permet d'appréhender l'écart entre pratiques et représentations. Son auteur se place clairement du côté du respect de la norme et considère que l'ensemble des Djiboutiens connaît cette norme et y est attaché :

Peu nombreux sont les Djiboutiens qui n'ont pas remarqué l'existence des coquilles sur les tableaux d'annonces de différents boutiques (...).

L'ensemble de la population est donc posé comme capable de repérer ces fautes, comme juge de la correction. L'auteur attribue ces manquements à la norme tour à tour à la "négligence" ou à la malveillance des restaurateurs : ceux-ci, "marchands sans complexe" essaient de faire face à la concurrence dans le but d'attirer de loin la clientèle". Cette dernière hypothèse accrédite le fait que la faute est volontaire et qu'elle peut être séduisante, drôle, sympathique. Mais auprès de quel public ? Djiboutien ou français ? Puis est formulée une troisième hypothèse sur l'origine de ces fautes, qui relèveraient d'un mode d'appropriation non scolaire du français chez des gens issus du "petit peuple" et "digérant" mal les "brides¹ de mots français" qu'ils entendent. Pour finir, l'auteur va même jusqu'à avancer qu'il s'agirait là d'une "appropriation du français par la base". Du point de vue des représentations, il y a manifestement des contradictions importantes entre plusieurs hypothèses : négligence, stratégie commerciale, résultat d'un mode d'appropriation. Et l'auteur de dénoncer à la fin les dangers pour la langue française, en criant littéralement au loup : "La langue de Prosper Mérimée est dans la gueule du loup !". Mais il y a loin des représentations aux pratiques et ce zélé défenseur de la langue française n'en est lui-même qu'un bien piètre illustrateur. Emploi du verbe *florir* pour *fleurir*, présence de des devant un groupe nominal pluriel composé de adjectif + substantif², emploi de "de part et d'autres", accord de l'adjectif avec le substantif non réalisé³, emploi de *attirance* à la place *d'attrait*, de *brides* au lieu de *bribes*, et enfin verbe à l'infinitif orné d'un pluriel⁴. Le but n'est pas de se moquer des prétentions au bon usage de l'auteur de cet article mais de noter que l'attachement à une norme strictement française, le sentiment de respecter cette norme s'accommodent de tous les écarts. Cet enseignement, illustré ici à propos de l'orthographe, vaut bien entendu pour toutes les composantes de la compétence linguistique et il faudra le rappeler au moment de décrire le continuum du français à Djibouti.

¹ Il ne s'agit pas là d'une faute de dactylographie.

² "(...) des nouveaux éléments (...)".

³ "(...) de différents boutiques (...)".

⁴ "(...) brides de mots qu'ils digèrent pour finir par les couchers sur les affiches".

L'importance de cet attachement à une image du français qui est celle d'un français "classique", "pur", avec tout ce que ces appellations ont de discutable, fait que les Djiboutiens vont situer leurs manières de parler sur un axe unique, axe qui va de l'ignorance du français à sa maîtrise et que le mode d'appropriation essentiellement scolaire de cette langue entretient par ses références incessantes à la norme. On pourrait reprendre à propos de Djibouti ce que G. Manessy et P. Wald écrivaient (1984 : 16) sur la norme en Afrique constituée "non pas par le langage oral des gens considérés comme détenteurs légitimes du bon usage, mais le français scolaire écrit". Le français fonctionne dans cette situation comme instrument de catégorisation sociale, point capital sur lequel nous aurons l'occasion de revenir par la suite¹.

2.2.1.6. conclusion : les apparences d'un plurilinguisme coordonné en situation di- ou polyglossique

Que conclure de cet aperçu des traits généraux de la situation sociolinguistique djiboutienne quinze ans après l'indépendance ? Si l'on effectue un retour à l'article de P. Wald, J. Chesny, M. A. Hily et P. Poutignat (1973), on est tenté de conclure à leur suite que Djibouti est proche de la situation A (discontinuité entre le français et les langues africaines, continuité entre les différentes variétés du français). Nombre de signes concourent à cette analyse : nous nous contenterons de rappeler la séparation relativement stricte des domaines d'emploi, issue de l'organisation coloniale, le fait que le seul mode d'appropriation du français soit la scolarisation, la rareté du bilinguisme, et le fait que les jugements linguistiques soient formulés en référence à la norme du français standard. On peut donc avancer que dans la ville de Djibouti, la diglossie l'emporte sur le bilinguisme, pour reprendre la célèbre distinction de J. Fishman (1976). Cette diglossie maintiendrait globalement les langues dans des domaines sémantiques et culturels différents, ce qui limiterait les interférences.

¹ Voir 2.2.4.2.1. français et catégorisation sociale.

Conformément à la typologie de M. Houis¹ (1971), la ville de Djibouti connaîtrait, d'un point de vue social, un "plurilinguisme d'opportunité" caractérisé par la restriction de l'emploi du français à un groupe social, par une acculturation restreinte aux seuls domaines concernés par l'emploi de cette langue, et le fait que le français est réservé à des fins seulement pratiques, pour répondre à des besoins de communication très spécifiques. D'un point de vue individuel, le bilinguisme ainsi engendré entre français et langue nationale pourrait être qualifié de "coordonné", les sujets traitant les différents systèmes linguistiques comme séparés, ce qui limite les interférences.

Toutes ces conclusions sont en effet possibles, mais trop simplificatrices et surtout peut-être déjà en retard sur les transformations qui sont en train de s'opérer dans la société djiboutienne.

2.2.2. Des facteurs d'évolution : d'une discontinuité interlinguistique à une continuité entre le français et les langues nationales sous l'influence de la scolarisation croissante

La République de Djibouti est un pays jeune, en pleine croissance. Les éléments relevés plus haut sont justes mais ils ne correspondent peut-être pas tout à fait à la complexité d'une situation dynamique dans laquelle on voit de dessiner des changements qui s'accentueront peut-être demain. L'analyse en termes de diglossie, ou de polyglossie, contribue à renforcer cette impression de stabilité en

¹ Il faut reconnaître que M. Houis réservait cette typologie pour les cas de bilinguisme africain et traitait ensuite du bilinguisme africano-européen. Mais à partir du moment où les langues évoluent dans un même espace social, sur un même marché linguistique, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte l'origine géographique de ces langues et que l'analyse faite à propos de langues africaines vaut aussi pour les autres : le fait que les langues soient européennes ou africaines compte moins que leur rôle effectif dans la situation sociolinguistique.

accréditant l'idée d'une répartition fonctionnelle figée, stable¹. Il en va de même de l'examen des éléments statutaires de la langue : celui-ci est pratique, car il permet de dresser un tableau clair des réglages institutionnels des rapports entre les langues ; mais cette clarté s'acquiert au prix d'une simplification qui est peut-être néfaste, puisque l'on ne doit pas tenir compte des productions linguistiques elles-mêmes. De ce fait le tableau est figé, privé de ses éléments dynamiques.

Pour lui restituer toutes ses nuances, nous devons donc tenter de déceler les facteurs d'évolution de la société djiboutienne.

2.2.2.1. les facteurs de l'évolution

2.2.2.1.1. la scolarisation croissante

L'objectif de l'Éducation nationale djiboutienne a été maintes fois réaffirmé par plusieurs responsables politiques, et cela au plus haut niveau : scolariser la totalité des enfants de la République. Aussi trouvait-on nettement affirmée cette volonté dans le préambule de *l'Annuaire statistique de l'Éducation nationale de Djibouti* de 1979-1980 :

"L'enseignement primaire est gratuit et sans être obligatoire il constitue un droit pour tous. L'objectif de généralisation de cet enseignement de base est en voie de réalisation : tous les enfants d'âge scolaire jouissant de la nationalité djiboutienne sont inscrits à l'école."

Constat révélateur d'une volonté politique réelle, mais sans doute optimiste, puisque le Président Hassan Gouled Aptidon réitéra par la suite ces affirmations tout en reconnaissant le chemin restant à

¹ D'où la proposition de R. Lafont et de la praxématique de substituer au concept de *diglossie* celui de *fonctionnements diglossiques*. Sur cette question, lire F. Gardès-Madray (1983 : 43).

accomplir. Le 4 mars 1989, à l'occasion du dixième anniversaire du RPP, il déclarait à propos de l'éducation des enfants :

"Dans ce domaine, beaucoup a été fait, la scolarisation a fait un pas de géant et pour le constater il suffit de comparer à celle d'aujourd'hui la situation d'il y a dix ans.

Il ne faut pas cependant s'estimer satisfaits, car nombreux sont nos enfants qui ne peuvent encore accéder au savoir, du moins tel qu'il est dispensé dans les écoles."

Procédons à un examen des statistiques auquel le Président lui-même nous convie.

2.2.2.1.1.1. évolution générale des effectifs

Si l'on se place du point de vue du nombre d'élèves scolarisés, la progression est évidente : en 1979-1980, 16694 élèves étaient scolarisés, dans les deux cycles de l'enseignement djiboutien. À la rentrée 1990-1991, ils étaient exactement 36028. Le chiffre global d'élèves scolarisés a plus que doublé en dix ans, et avec lui celui des citoyens, ou futurs citoyens djiboutiens en contact avec la langue française.

2.2.2.1.1.1.1. enseignement primaire

Le gonflement des effectifs a commencé par l'enseignement primaire, pour lequel un gros effort a, dès l'indépendance, été fourni. Considérons le nombre d'élèves en 1975-1976¹ : à cette date, 8476 élèves allaient à l'école primaire ; ils étaient 10198 en 1976-1977 et leur nombre s'élevait à 28887 à la rentrée 1990-1991. Le nombre d'enfants assis sur les bancs de l'école primaire a donc été multiplié par 3,4 en quinze ans. Faute de connaître l'augmentation exacte de la

¹ Ces chiffres sont fournis par *l'Annuaire Statistique de l'Éducation nationale de Djibouti* de 1979-1980.

population dans le même temps, nous ne sommes pas en mesure de dire si le taux de scolarisation a augmenté, ni dans quelles proportions, mais on peut raisonnablement supposer que cela a été le cas. Quoi qu'il en soit, on peut retenir pour notre enquête, centrée sur une estimation du public en contact avec le français par l'intermédiaire de l'école, que la République de Djibouti, aidée par le ministère français de la Coopération, a plus fait en quinze ans pour la diffusion de cette langue que la République française elle-même. À cet égard, le nombre de classes primaires ouvertes dans cette période est révélateur. En 1975-1976, 225 classes primaires fonctionnaient dans l'ensemble du pays ; en 1979-1980, ce nombre était passé à 317 et il s'élevait en 1990-1991 à 659 classes. Ici encore, on assiste à un triplement du nombre initial.

Pourtant, si l'on en croit un document officiel de la République de Djibouti¹, tous les enfants sont loin d'être scolarisés puisque 42% seulement des enfants de 6 ans² auraient accès à la classe de C.1³. et donc à l'enseignement du français. Il faut préciser aussi que ces enfants doivent être de nationalité djiboutienne et que se trouvent écartés tous les enfants des nouveaux arrivants à Djibouti, de nationalité somalie ou éthiopienne, exclus de fait de possibilités réelles d'intégration car écartés de l'apprentissage de la langue officielle. Or si l'on prend pour référence le chiffre de 3% annuels d'accroissement de la population par le seul solde migratoire⁴, on peut penser que nombreux sont les gens qui résident à Djibouti sans pouvoir être scolarisés en français.

2.2.2.1.1.1.2. enseignement secondaire

¹ *Deuxième projet d'Education. Requête du gouvernement de la République de Djibouti à la Banque mondiale.* Djibouti, 1988.

² Le même rapport gouvernemental établit que pour le quartier populaire de Balbala ce sont 24,5% seulement des enfants de 6 ans qui sont effectivement scolarisés.

³ Si l'on en croit le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, *La situation des enfants dans le monde.* UNICEF, New York 1992, ce taux de scolarisation pour la période 1985-1990 serait de 46%, chiffre sensiblement égal (page 86).

⁴ Ce chiffre semble constituer une estimation raisonnable; il est fourni par le rapport du ministère de l'Éducation nationale (page 1) intitulé *Programme national d'alphabétisation 1991-1992 - 1992-1993.* Djibouti, 1991.

Ce que l'on a pu mettre au jour pour le secteur primaire reste vrai pour l'enseignement secondaire. À l'indépendance, la situation de l'enseignement secondaire était très alarmante : en 1965, treize personnes obtenaient le baccalauréat à Djibouti et trois seulement étaient autochtones ; en 1971, ils étaient quatre sur vingt-cinq et en 1976 trois sur trente-trois bacheliers.

Du seul point de vue des effectifs globaux, on peut comparer les 2954 élèves des collèges, L.E.P. et lycée à la rentrée 1979-1980 avec les 7141 qu'ils étaient en 1990-1991. Cette augmentation des effectifs a été également accompagnée d'ouverture de classes puisque deux collèges ont été ouverts depuis l'indépendance, les collèges d'Ambouli et de Charles de Foucauld, avec respectivement 45 et 18 classes en 1990, ainsi qu'un L.E.P. à Ali-Sabieh.

Si l'on prend en considération le nombre d'élèves djiboutiens fréquentant le lycée, on s'aperçoit qu'il y avait 399 lycéens¹ en 1979-1980, dont 133 Français et seulement 259 Djiboutiens ; en 1990-1991, ils étaient 950 élèves dont 80% de Djiboutiens. L'augmentation du nombre de Djiboutiens lycéens s'est donc faite dans des proportions importantes. À titre d'exemple, on peut noter qu'en 1979-1980, il y avait dans les différentes terminales 62 Djiboutiens et 43 Français. En 1990-1991, ces chiffres étaient de 259 et 49 : on peut constater que le nombre de Français n'a pas varié de manière sensible alors que l'évolution est très nette chez les Djiboutiens, puisque le nombre de nationaux à ce niveau a été multiplié par quatre.

Il faut toutefois préciser que cette extension rapide des capacités d'accueil semble arriver à son terme, du moins de manière provisoire. Le nombre d'élèves admis dans le second degré est limité à présent par les capacités d'accueil de la clé de voûte de tout l'édifice, à savoir le lycée. Les effectifs moyens par classe s'élevaient à presque quarante élèves et ce chiffre ne semble pas pouvoir être dépassé si l'on veut maintenir un niveau d'exigence ou même tout simplement

¹ Nous ne prenons pas en compte ici l'ensemble des effectifs du lycée, de 831 au total, car l'établissement comportait alors un collège.

faire rentrer tous les élèves dans les salles. Quant à créer de nouvelles divisions, cela supposerait une extension des locaux, puisque le lycée emprunte déjà des salles de cours au L.E.P. Or, aucun projet ne semble aller dans ce sens ; cela demanderait aussi de nouveaux enseignants et l'État manque par trop d'enseignants du secondaire. Du fait de ce blocage par le haut des capacités d'accueil, les collèges voient également leurs portes se fermer à nombre d'élèves : la sélection pour le lycée commence dès l'entrée en sixième. Une solution à court terme pour ces collèges, dont les capacités d'accueil ne sont pas infinies¹, semble avoir été trouvée avec la création d'un établissement français qui permet d'offrir à de nouveaux Djiboutiens les places laissées vacantes par les enfants français. En 1990, 185 enfants de ressortissants français étaient scolarisés dans les collèges djiboutiens : on voit que la solution ne peut apporter qu'un bol d'oxygène à court terme, notamment si un lycée français est créé à la suite, mais que le taux de scolarisation global ne s'améliorera guère pour autant.

2.2.2.1.1.1.3. enseignement supérieur

Son existence à Djibouti est tout à fait récente et remonte à la rentrée 1990-1991. Soucieux de former sur place des étudiants qui rechignent à revenir au pays après avoir goûté à la douceur de la vie estudiantine dans une ville française, le gouvernement djiboutien essaye de mettre en place progressivement les structures d'accueil des bacheliers qui font défaut au pays. Du temps de la tutelle française, le petit nombre de bacheliers djiboutiens ne rendait pas nécessaire l'existence de sections d'enseignement supérieur ; un chiffre permet de mesurer le manque de formation des jeunes Djiboutiens d'alors : à la veille de l'indépendance, 3 Djiboutiens seulement étaient diplômés d'études supérieures !

¹ Le collège d'Ambouli inauguré en 1981 pour scolariser nombre d'enfants des quartiers Ambouli et Balbala a atteint aujourd'hui une taille critique : il scolarise 1788 élèves en 1990 dans 44 divisions. Le collège de Boulaos en compte lui 1918. Dans une ville dont le tissu social est ravagé par les effets conjugués du chômage et du déracinement de populations récemment urbanisées, on peut considérer que ces chiffres constituent déjà un seuil à ne pas dépasser.

Jusqu'à ces dernières années les élèves étaient donc tous obligés de se rendre en France pour poursuivre leur formation, et recevaient pour cela une bourse de l'État djiboutien ou du ministère français de la Coopération et du Développement. Du point de vue de l'exposition langagière, ce séjour en France ne peut qu'être bénéfique et consolider la pratique du français en République de Djibouti, du moins chez les élites. Mais du point de vue de la stricte rentabilité des études, le résultat est certainement moins positif : nombre d'étudiants ne rentrent pas au pays après leurs études et préfèrent s'exiler vers des pays plus accueillants, offrant des emplois plus rémunérateurs, France, Australie, Canada ou Suède.

La rentrée 1990-1991 vit la mise en place de sections BTS "comptabilité-gestion", prévues pour deux promotions seulement en fonction de la demande du marché du travail.

Puis ce fut le tour en 1991-1992 d'un DEUG de Lettres Modernes délivré par l'Université Paul Valéry de Montpellier, et délocalisé en République de Djibouti. Cette formation visait à délivrer le DEUG tout en assurant à deux promotions d'une vingtaine d'élèves une formation pédagogique et didactique devant faire d'eux, au terme de ce cursus, des professeurs-adjoints en français et histoire-géographie. Des extensions à ce programme furent prévues dès son démarrage et, pour 1993-1994, une troisième promotion est annoncée.

2.2.2.1.1.2. part des districts et de Djibouti

2.2.2.1.1.2.1.enseignement primaire

La tradition de l'enseignement primaire est tout à fait récente à Djibouti. La première école ouvrit à Obock en 1885, à l'initiative des Pères capucins de Toulouse. La scolarisation en français restera longtemps assimilée à une évangélisation. Il faut dire que la première école primaire laïque n'ouvrit qu'en 1922 à Djibouti.

Si l'on prend en considération les données statistiques de l'enseignement primaire, on note tout d'abord une inégalité pour ce qui est du nombre d'élèves et du nombre de classes entre les districts dits de l'intérieur (Ali-Sabieh, Dikhil, Obock, Tadjourah) et la capitale. Cette situation existait avant l'indépendance si l'on en croit le relevé établi pour l'année 1975-1976 : les Cercles¹ totalisaient alors 77 classes, Djibouti 148. Pour l'année 1990-1991, il fallait compter 220 classes dans l'intérieur du pays et 439 dans la capitale, soit 659 classes primaires au total.

Première considération : si l'on se place dans l'absolu, il y a plus de classes et plus d'élèves scolarisés dans la seule capitale que dans tout le reste du pays. Mais au delà de l'injustice apparente que subissent les quatre districts, il faut essayer d'apprécier les taux réels de scolarisation. Malheureusement, du fait de l'absence de statistiques fiables, cette entreprise est condamnée à une certaine imprécision ; toutefois, toutes les estimations laissent à penser que la ville de Djibouti abrite à peu près 80% de la population totale du pays, soit 400 000 habitants sur un ensemble de 500 000.

Dès lors, on s'aperçoit qu'il y a à Djibouti quatre fois plus d'habitants que dans le reste du pays, mais seulement deux fois plus de classes. Les taux d'encadrement étant respectivement de 46,5 élèves en ville et 38,44 dans le reste du pays, on peut conclure que s'il y a dans l'absolu plus d'élèves scolarisés à Djibouti en français, la proportion d'enfants scolarisés en français est plus forte "en brousse". Cette conclusion se trouve d'ailleurs corroborée par la prise en compte des effectifs des élèves dans le primaire à la rentrée 1990-1991 : les élèves ne sont que deux fois et demie plus nombreux à Djibouti alors que la population totale l'est approximativement quatre fois plus.

¹ Equivalent, dans l'administration française du Territoire, des districts actuels.

2.2.2.1.1.2.2. enseignement secondaire

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la capitale semble bien être avantagée : 6006 élèves étaient scolarisés à Djibouti en 1990-1991 contre seulement 1135 dans le reste du pays, ce qui fait 5,29 fois plus d'élèves. Considérons tout d'abord que les élèves de l'intérieur doivent aller au lycée à Djibouti, siège du seul lycée de l'Etat. Cela ne peut manquer d'être sans répercussions sur la pratique du français dans des régions où la scolarité prend fin en classe de troisième : les meilleurs éléments scolaires, et rappelons que la réussite scolaire est subordonnée à une maîtrise suffisante du français, sont contraints de partir et souvent ne reviendront plus vivre dans leur région d'origine, attirés par les commodités de la grande ville et retenus par les emplois administratifs.

Du strict point de vue de la scolarisation, on ne peut donc conclure que la capitale soit un lieu plus favorable que le reste du pays à la diffusion de la langue française. Elle est certes avantagée dès que l'on aborde le niveau secondaire, mais la scolarisation primaire y est moins massive que dans le reste du pays. D'autres facteurs entrent en jeu certes, comme l'environnement culturel ou la présence importante de citoyens français dans la première ville du pays, mais il n'est pas de notre propos ici de les prendre en considération et ils seront évalués en leur temps.

2.2.2.1.1.2.3. éducation et mixité

Si l'on veut se faire une idée de la nature du public atteint par le français par l'intermédiaire du système éducatif, il faut considérer, comme on l'a fait pour la part respective des élèves de la capitale et de l'intérieur, les proportions de filles et de garçons qui vont à l'école.

Du temps de la tutelle française, le fait que l'enseignement était réservé à un petit nombre d'individus défavorisait les jeunes filles. Comme il est souvent de règle quand les places sont chères, les familles privilégiaient les garçons, traditionnellement porteurs de tous

les espoirs de réussite sociale et censés subvenir plus tard aux besoins d'un ménage. La société djiboutienne n'échappait pas à cette règle, et la culture dominante islamique n'était pas faite pour remettre en cause cette mise à l'écart des femmes.

A l'indépendance, le passif était donc grand pour ce qui était de la scolarisation des jeunes filles et il faut encore une fois mettre à l'actif du gouvernement d'avoir, par une politique de scolarisation de masse, desserré l'étreinte qui pesait sur les petites filles et permis à nombre d'entre elles nées après 1970 d'aller s'asseoir sur les bancs des écoles parmi leurs frères.

Toutefois, en dépit des efforts consentis, filles et garçons sont loin d'être scolarisés dans les mêmes proportions : en 1990-1991¹, de la classe d'initiation à la terminale on trouvait 21509 garçons pour 14519 filles, soit 59,71% de garçons sur un total de 36028 élèves contre 40,29% de filles.

On retrouve sensiblement les mêmes pourcentages de filles dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire, avec respectivement 41,1 et 37% de filles.

L'attitude à l'égard de la présence féminine à l'école varie en revanche beaucoup plus selon que l'on étudie Djibouti ou les autres districts. Dans le primaire, on trouve 44,3% de filles à Djibouti-ville contre seulement 33,6% dans le reste du pays. Pour ce qui est du secondaire le fossé se creuse encore plus car si le public scolaire se compose de 39,4% de personnes du sexe féminin dans la capitale, elles ne représentent plus que 24,1% des élèves dans les collèges de l'intérieur. Il apparaît très clairement que dès que les possibilités d'accueil se restreignent, ce qui est le cas on l'a vu pour le secondaire dans les districts de l'intérieur, ce sont les filles qui continuent d'en faire les frais. Une preuve peut en être trouvée jusque dans la capitale si l'on considère les seuls Djiboutiens allant au lycée de Djibouti, à l'exclusion des Français : il y a alors seulement 31,08% de filles. Le phénomène d'exclusion est d'autant plus remarquable que dans le

¹ Tous les chiffres qui suivent sont ceux de l'année 1990-1991.

même temps, chez les enfants de ressortissants français, les proportions sont inversées avec 61% de filles. Est-ce à dire que les Djiboutiens ne font pas de filles ? Si l'on veut une preuve a contrario de cette inégalité des chances, il suffit de remarquer que l'établissement dans lequel les filles sont le plus représentées, avec 47,5% des effectifs est le LEP de Djibouti, considéré par les Djiboutiens (de manière injuste peut-être, mais là n'est pas la question) comme une voie réservée à ceux qui ont échoué dans leurs études...

On voit donc qu'en dépit des efforts accomplis, beaucoup reste à faire dans le domaine de l'égalité des chances, pour permettre aux filles d'accéder aux différents degrés du savoir dans les mêmes proportions que les garçons. Du point de vue de la pratique du français à Djibouti-ville, il faut retenir que si les représentantes des générations féminines d'avant l'indépendance n'ont eu que rarement l'occasion de découvrir le français dans le contexte scolaire, il n'en va plus tout à fait de même aujourd'hui pour les Djiboutiennes, même si l'accès au second cycle du second degré est toujours plus difficile et plus rare pour les personnes du sexe dit faible. De ce fait on peut prévoir une double inégalité dans la formation en français à Djibouti-ville : non seulement les filles restent toujours dans l'ensemble moins scolarisées en français, mais elles le sont aussi moins longtemps et atteignent plus rarement le lycée que leurs homologues masculins.

Cette situation institutionnelle devra être prise en compte lors de l'étude des pratiques langagières des femmes djiboutiennes. On se demandera notamment quelle attitude elles ont par rapport à la langue française et on essaiera de déterminer si la scolarisation plus importante des filles dans les générations d'après l'indépendance a pu modifier de quelque manière que ce soit ce rapport.

Cette vue d'ensemble du fonctionnement du système éducatif djiboutien montre un accroissement très net des possibilités d'accueil. Du point de vue de l'exposition langagière, cela signifie que de plus en plus de jeunes Djiboutiens et Djiboutiennes sont en contact avec le

français. La diffusion de cette langue se fait en outre de plus en plus auprès des jeunes filles, et elle gagne les districts de l'intérieur. Par le canal de l'école, le français se trouve présent dans la capitale mais aussi dans l'intérieur du pays, et ce dans des proportions jamais atteintes avant 1977. Fait nouveau, les femmes, souvent tenues à l'écart de la langue de culture qu'était le français, accèdent de plus en plus nombreuses à cet instrument dont la nature ne peut manquer de changer avec le nombre et la qualité de ses locuteurs. Le français est de moins en moins ignoré par les jeunes Djiboutiens, garçons et filles, même si une fraction encore importante sans doute mais difficile à évaluer, n'intègre jamais le système scolaire. Jadis langue de culture, apanage d'une petite élite francophone, le français se démocratise grâce à l'école et est peut-être en passe de changer de statut pour devenir langue de travail et langue de communication quotidienne.

À cela vient s'ajouter un phénomène d'ordre qualitatif que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer : le début de la relève des enseignants français par des enseignants djiboutiens. La prise en main par les Djiboutiens de l'enseignement du français s'est déjà pleinement effectuée au niveau du primaire. Elle s'amorce dans le secondaire depuis la rentrée 1991-1992 et la mise en place d'une formation de professeurs-adjoints en français-histoire et géographie dans les locaux du Centre de Formation des Personnels de l'Éducation Nationale. Au terme de quatre ou cinq années, il est prévu que les Djiboutiens enseigneront le français en collège en lieu et place des enseignants français. Nul doute que cela contribuera beaucoup à changer l'image d'un français trop souvent vu comme une langue étrangère en République de Djibouti. Le problème de la norme d'enseignement, qui a peut-être déjà commencé à se poser dans les écoles primaires - doit-elle être le français de France ou les variétés pratiquées dans les classes dominantes djiboutiennes ? - risque de se poser avec acuité au collège dans les prochaines années.

De ce point de vue, les analyses que nous avons menées à Djibouti démentent l'hypothèse selon laquelle l'école s'opposerait aux

forces de dialectalisation¹. Nous pensons pour notre part que la scolarisation, en familiarisant une part toujours croissante de la population avec le français, favorise l'apparition de chevauchements fonctionnels permettant le développement de formes métissées, telles l'alternance codique² ou les calques sémantiques. S'il est vrai que cette forme d'appropriation limite les risques d'interférences grammaticales, permettant ce que l'on appelle d'ordinaire un bilinguisme coordonné, elle favorise en revanche les phénomènes évoqués ci-dessus, sur lesquels nous reviendrons en détail. La maîtrise de la langue par une part croissante de la population rend instables les répartitions fonctionnelles nées de la situation de polyglossie. Cette instabilité joue au détriment des langues dominées, qui voient leurs domaines traditionnels investis par la langue dominante.

De plus, la scolarisation, quand elle est assurée par les nationaux, met les élèves en présence de deux usages, les pratiques des enseignants venant parfois contredire la norme standard qu'ils sont censés enseigner. De ce fait, la scolarisation devient très vite le révélateur d'un conflit linguistique, d'une diglossie entre variétés de français, l'instrument d'une prise de conscience des écarts linguistiques.

2.2.2.1.2. les efforts d'alphabétisation

Le public scolaire a donc accès au français dans des conditions très inégales : tout en reconnaissant que bien des progrès ont été déjà accomplis depuis l'indépendance, force est de reconnaître que tous les enfants n'accèdent pas encore à l'école, faute de moyens suffisants en termes de personnels comme de locaux. En 1990, entre 54 et 58% des enfants de six ans ne trouvent pas de place dans les

¹ C'est notamment le point de vue développé par H. M. Bot Banjock, M. Sachine et P. Renaud dans "Langue française et culture traditionnelle au Cameroun : analyse et perspectives" dans CILF (1976 : 522).

² Voir les chapitres 2.2.2.2.2. les phénomènes d'alternance codique et 2.2.4.4.5.3. les particularités lexicales du français régional.

écoles djiboutiennes et vont grossir les rangs des adultes analphabètes. Il est difficile d'évaluer avec précision le taux d'analphabétisme dans la population adulte, et ce d'autant plus que ce chiffre augmente chaque jour avec les arrivées de nouveaux immigrants, chassés de l'Éthiopie ou de la Somalie par les conflits qui agitent ces pays depuis une trentaine d'années. Ces immigrants, pour l'essentiel des femmes et des enfants, ne pourront aller à l'école tant qu'ils n'auront obtenu la nationalité djiboutienne. Certains chiffres font état de 85% d'hommes et de 91% de femmes analphabètes. Nous n'avons pas pu toutefois consulter l'enquête qui a établi ces résultats et auxquels tout le monde fait référence, gouvernement djiboutien compris, car elle s'est révélée introuvable. Il s'agirait d'une enquête prétendument réalisée par la C.E.E., mais nul ne l'a vue et la représentation de la Communauté à Djibouti ne semble pas se souvenir que pareille enquête ait été réalisée sous son patronage. L'UNICEF, quant à elle, parle d'un taux d'alphabétisation des adultes de 12%¹. Les derniers chiffres disponibles sont ceux de l'enquête démographique intercensitaire de mars 91 : ils font état d'un taux d'analphabétisme de seulement 61,2% pour l'ensemble du pays, 53,8% pour les milieux urbains : mais ces données ne sont pas entièrement comparables puisqu'elles concernent les populations de 10 ans et plus et englobent donc des tranches d'âge beaucoup plus scolarisées. Ces diverses estimations s'accordent cependant pour établir qu'une proportion de la population adulte comprise entre 12 et 30% sait lire et écrire, c'est à dire sait lire et écrire le français. Quand on parle d'analphabétisme à Djibouti, c'est en effet par rapport à la langue officielle que l'on se place, par rapport au français. Du fait de la non-transcription de l'afar et des imperfections de la transcription du somali, la population djiboutienne ne peut être alphabétisée en langue nationale. Quand bien même certains individus le seraient², il n'en seraient pas moins analphabètes d'un point de vue fonctionnel car tous les documents écrits en République de Djibouti sont à ce jour

¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde*. UNICEF, New York 1992. (page 86).

² On peut penser à des Somalis ayant effectué leurs études en Somalie après 1972 et après la somalisation de l'enseignement ; il faut aussi faire cas des populations djiboutiennes ayant fréquenté l'école coranique et sachant lire et écrire l'arabe littéraire.

rédigés en français. On peut donc légitimement appeler analphabètes tout adulte ne sachant pas lire ou écrire en français, même s'il maîtrise de ce point de vue une autre langue.

Devant ce constat alarmant qu'en dépit des efforts accomplis grâce à la scolarisation, la grande majorité de la population¹ n'est pas capable de se servir de la langue officielle dans un acte aussi simple qu'informer un document administratif, le gouvernement a décidé de lancer une campagne d'alphabétisation, soutenu par le PNUD², l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque Mondiale et la Mission de Coopération et d'Action Culturelle Française. Ce programme, appelé programme national d'alphabétisation, fait partie des priorités définies par la Loi d'Orientation Economique et Sociale de 1991 de la République de Djibouti et témoigne de la prise de conscience de l'importance des facteurs linguistiques dans le développement d'un pays. Il doit contribuer à montrer aux populations l'importance de l'éducation dans le développement économique et social d'un pays. Les objectifs de cet enseignement du français sont donc des objectifs de développement : il s'agit de permettre aux apprenants de participer de manière active au développement du pays. La langue française est appréhendée comme outil de travail nécessaire et efficace.

1. Le choix de la langue française

Alors que l'État est doté de deux instruments officiels de travail, le français et l'arabe, le programme national d'alphabétisation semble devoir ignorer cette seconde langue. On trouve encore, au niveau des déclarations d'intention, mention d'une alphabétisation en arabe³ : "La décision du gouvernement de Djibouti d'entreprendre une action

¹ Le Haut Conseil de la Francophonie, dans son rapport de 1990, *État de la Francophonie dans le Monde*. Paris, 1990, estime la population totale de la République de Djibouti à 410 000 habitants et comptabilise 29 000 "francophones réels", soit 7% de la population seulement, et 100 000 "francophones occasionnels" - 24% du total. On peut considérer que nombre de ces locuteurs occasionnels ont une pratique purement orale du français et sont fonctionnellement analphabètes.

² Programme des Nations Unies pour le Développement.

³ Ministère de l'Éducation nationale, *Programme national d'alphabétisation 1991-1992 - 1992-1993*. Djibouti, 1991. Page 4.

d'envergure d'alphabétisation a été dictée en premier lieu par la nécessité urgente de donner aux populations adultes analphabètes les connaissances nécessaires de base pour lire écrire et parler la langue officielle, le français et *dans certains cas, l'arabe*¹. "Ce texte est intéressant à plus d'un titre : d'une part il parle du français comme de la langue officielle, alors que l'arabe a aussi ce statut ce qui est méconnu ici ; d'autre part il ne précise pas dans quels cas l'arabe pourra être enseigné. Cette lacune n'est certainement pas le fait du hasard ; rien en fait n'a été prévu pour alphabétiser en arabe, ce qui est confirmé par la liste des ouvrages utilisés pour la formation : seize ouvrages en français mais aucun en arabe.

Si l'arabe est donc le laissé-pour-compte de cette opération de grande envergure, les raisons en sont sans doute à chercher d'abord du côté des bailleurs de fonds : aucun des pays arabes ne participe directement à cette formation. Mais au-delà, il faut bien considérer que ce sont les images respectives du français et de l'arabe qui en sont également responsables. Le français apparaît bien comme la langue du monde du travail, comme une langue dont la possession est utile de manière directe. Lors de l'enquête réalisée pour l'occasion², il s'est avéré que la première motivation des intéressés était la recherche d'un emploi, pour 55 personnes sur 146. La seconde raison était de mieux pouvoir suivre la scolarité des enfants (44 personnes). Or il apparaît que dans les deux cas, la connaissance de l'arabe ne serait pas aussi utile : le français est la langue de travail dans l'administration aussi bien que dans le secteur informel³ ; il est aussi la langue de l'univers scolaire.

¹ C'est nous qui soulignons.

² Cette enquête, qui s'est déroulée en novembre 1991, a été effectuée auprès de 146 personnes (84 femmes pour 62 hommes). Elle visait à définir les besoins des personnes en matière d'alphabétisation. Les principaux résultats sont donnés dans l'annexe V du *Programme National d'Alphabétisation*.

³ Les femmes notamment cherchent à s'embaucher comme employées de maison auprès d'une des familles de la nombreuse communauté française. La connaissance du français est alors souvent requise, les Français ne parlant souvent aucune des autres langues utilisées à Djibouti. L'arabe n'offre pas de ce point de vue les mêmes opportunités : la communauté arabe à Djibouti n'a d'abord pas le même pouvoir d'achat ; ensuite, les Arabes vivant à Djibouti parlent souvent le somali, langue véhiculaire majoritaire dans la capitale.

Du point de vue du rapport entre les langues officielles, la campagne d'alphabétisation ne fait qu'entériner et conforter la suprématie du français au détriment de l'arabe mais aussi de l'afar et du somali. À Djibouti, ces trois langues sont écartées des usages écrits, nécessaires à la voie de développement que ce pays a choisie et chaque effort de développement renforce la position du français, l'impliquant un peu plus dans le fonctionnement de l'État djiboutien.

D'un point de vue pratique, il aurait sans doute été plus rentable à long terme de commencer l'alphabétisation par les langues nationales, car il est assurément plus simple d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle que dans une langue étrangère. Deux étapes auraient pu être prévues : apprentissages de la lecture et de l'écriture en langue maternelle menés de front avec une initiation à la langue française, envisagée sous ses aspects communicatifs et fonctionnels ; puis dans un deuxième temps, alphabétisation de ces apprenants en français. Mais le manque de moyens, notamment pour l'alphabétisation en langues nationales, et peut-être aussi le manque d'une volonté politique affirmée, ont sans doute influé sur le choix qui a été fait.

2. Les objectifs de la campagne

Cette campagne d'alphabétisation s'est fixé deux objectifs : formation initiale de base en français et post-alphabétisation des apprenants afin de consolider les acquis.

2.1 : "Fournir les connaissances de base de la lecture, de l'écriture, du calcul et de la compréhension en langue française ainsi que des connaissances et des aptitudes fonctionnelles de base à 8600 analphabètes, hommes et femmes."¹

Il s'agit de rendre ces individus capables de :

¹ Page 4.

-comprendre un message oral en français et se faire comprendre ;

-lire des textes simples, brefs et utilitaires (mode d'emploi, panneaux, pancartes, factures, recettes, carnets de vaccination, etc...) ;

-remplir un formulaire simple relatif à l'état civil ;

-effectuer des calculs et des mesures simples ;

-mieux comprendre les messages publics éducatifs concernant l'environnement et ses dangers (eaux, ordures, électricité, gaz, médicaments, drogues, khat, etc)"¹.

D'autre part, un autre résultat est escompté au terme de cette opération ; 171 maîtres, 28 directeurs d'école, 5 inspecteurs et 4 conseillers pédagogiques devraient être formés en matière d'alphabétisation des adultes. Ils pourront ainsi éventuellement poursuivre cette première entreprise et continuer la formation des nombreux adultes que n'aura pu atteindre cette première campagne.

Enfin, il est prévu la création à Djibouti de matériel d'alphabétisation adapté aux objectifs définis.

2.2 : "Assurer la post-alphabétisation des néo-alphabétisés dans une perspective d'éducation permanente."²

Le projet a prévu à cet effet la création de 5 centres expérimentaux de post-alphabétisation répartis dans l'ensemble du pays ainsi que la conception d'un matériel approprié en matière de post-alphabétisation.

¹ Page 4.

² Page 11.

3 : public visé

Dans le contexte d'analphabétisme généralisé que nous avons exposé plus haut, il a été prévu de s'adresser à un total de 8600 adultes hommes et femmes. L'âge minimal est de seize ans et la majeure partie des personnes fréquentant ces cours est constituée de femmes au foyer, de commerçants et de chômeurs.

4 : organisation de la formation

La première campagne est prévue pour deux ans, c'est à dire pour deux formations de 4300 personnes environ. Un cycle de formation dure huit mois et comprend 256 heures à raison de quatre séances de deux heures par semaine.

La formation se déroule dans les salles de classe des écoles djiboutiennes, en général le soir de 18 à 20 heures¹. Au total, 177 salles de classe sont disponibles dans l'ensemble du pays dont 46 classes hors de la ville de Djibouti. Les effectifs maxima prévus sont de 25 par classe.

La campagne a débuté avec la méthode élaborée par le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar *Pour parler français*, dans sa version djiboutienne intitulée *Pour parler français à Djibouti*. Il faut préciser que ce manuel n'est pas du tout un manuel d'alphabétisation destiné aux adultes et qu'il a été créé à l'intention d'enfants de classe d'initiation âgés de six ans. Outre cet ouvrage, de nombreuses brochures ont été mises à disposition des formateurs dans les domaines de la santé notamment. Tous ces ouvrages, seize au total, sont en langue française et aucun n'est relatif à l'arabe. Dans un second temps, le CRIPEN² doit produire une série de documents pédagogiques appropriés, dans l'éventualité d'une poursuite des travaux d'alphabétisation au-delà des deux ans prévus.

¹ Cet horaire, imposé par les contraintes d'occupation des salles par l'enseignement primaire, ne va pas sans poser des problèmes aux nombreuses mères de famille qui souhaitent fréquenter ces cours.

² Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale.

On mesure bien, à voir la faiblesse des chiffres avancés comme objectif de cette formation, que beaucoup de travail restera à faire à l'issue de ces deux ans de formation pour ce qui est de la pratique du français par l'ensemble de la population. Pourtant, nous pouvons déjà enregistrer, du point de vue qui nous préoccupe, la volonté gouvernementale de promouvoir la langue française et de privilégier celle-ci par rapport aux trois autres langues pratiquées dans le pays. Formation initiale scolaire et alphabétisation œuvrent toutes deux pour la progression du français dans un contexte pourtant difficile du fait de l'incurie éducative de l'ancienne puissance coloniale et de l'arrivée quotidienne de populations réfugiées non francophones.

2.2.2.1.3. l'extension des domaines d'emploi du français

L'hypothèse de départ, telle du moins qu'elle ressort des données statutaires, semble faire ressortir une situation de partage des différentes fonctions relativement harmonieuse. Pour schématiser, disons que le français est visiblement la langue de prestige, en usage dans l'administration, l'enseignement, les domaines techniques et toute la communication écrite. Aux langues nationales sont réservés les domaines privés, la communication quotidienne, les situations d'achat. La répartition fonctionnelle, typique des situations de diglossie, semble donc pouvoir rendre compte des rapports sociolinguistiques à Djibouti.

Mais dès qu'on se penche un peu sur les usages et qu'on quitte le terrain des réglages institutionnels, les limites entre les domaines d'emploi s'effacent, se font incertaines. Ainsi observe-t-on actuellement une tendance de la langue française à étendre ses champs d'action, à investir de nouvelles parties du marché linguistique djiboutien.

Une première approche de ce phénomène peut être tentée à partir des données de notre sondage administré dans la population alphabétisée de la ville de Djibouti. Les questions 1, 2, 3 et 4

proposent des lieux ou situations de communication tels le travail, la famille, un lieu public ou entre amis. Il est demandé chaque fois de dire si l'on parle français dans ces situations et de choisir sa réponse entre *jamais*, *parfois*, *souvent* et *toujours*. Il est clair que les questions étant regroupées dans le questionnaire, les sujets ont répondu à ces quatre questions en comparant leur activité langagière dans chacun de ces quatre domaines : les réponses doivent donc être comparées lors de leur interprétation plutôt qu'être saisies dans l'absolu.

Le travail est clairement l'endroit qui prête le plus à parler français, ce qui n'est pas pour surprendre : c'est dans ce secteur que le nombre des *toujours* l'emporte, avec 46,6% des réponses et que celui des *jamais* est au plus bas. Comme on pouvait s'y attendre également, le domaine familial occupe l'autre pôle avec le plus fort taux de *jamais* (17,2%) et le plus faible de *toujours* (0,5%). Mais 67,4% des personnes interrogées déclarent quand même parler *parfois* français en famille et 13,1% *souvent*. La percée du français est tout de même significative dans un domaine qui n'est donc pas exclusivement réservé aux langues maternelles. Les relations amicales semblent favoriser de façon encore plus importante l'emploi du français, si l'on en croit le faible taux de rejet (7,7% de *jamais*) et le fait que 47,5% des personnes choisissent *parfois*, 35,3 *souvent* et 7,7 *toujours*.

Il apparaît ainsi que les frontières linguistiques ne sont pas clairement tracées et que la langue française déborde largement de ses terrains de prédilection.

Il faut ensuite prendre en compte l'influence du facteur éducatif sur cette extension du français à Djibouti. Il semble, au moins au niveau des représentations, que cette extension soit favorisée par la scolarisation croissante. Si l'on compare les taux de réponse *jamais* aux questions 1, 2, 3, 4, on constate que c'est dans la population de niveau primaire qu'ils sont les plus forts, avec respectivement 9,5%, 38,1%, 23,8% et 23,8%. En revanche, ils décroissent régulièrement avec l'élévation du niveau d'études pour atteindre les taux de 0%, 0%, 4,2% et 4,2% chez ceux qui ont fait des études supérieures. La

scolarisation en français favorise donc les chevauchements fonctionnels et les éventuels conflits linguistiques.

Cette progression du français au détriment des langues maternelles ne va pas sans créer des conflits de nature identitaire chez les locuteurs, qui tentent de la refuser ou tout au moins de la nier lors des interviews. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce problème ; nous nous contenterons pour le moment d'observer quelques stratégies de dénégation.

Le cas d'Ismaël est exemplaire ; interrogé sur les circonstances l'amenant à parler français, ce haut fonctionnaire somali d'une cinquantaine d'années réagit de la manière suivante :

Ismaël, 252-267 :

L1 : à titre à titre personnel / vous-même quand est-ce quand est-ce que vous parlez français ? / à Djibouti?

L2 : quand est-ce que je parle le français ? /

L1 : quelles sont les conditions d'emploi du français? 'fin quand est-ce que vous l'utilisez ? ça c'est vraiment ce qui m'intéresse beaucoup dans: dans ma thèse

L2 : (1) ben quand je suis CONTRAINT de le parler je le parle (1)

L1 : contraint

L2 : (1) quand je suis contraint (1) ((rires L2))

L1 : alors quelles sont les conditions dans lesquelles vous êtes contraint de parler français ? / avec moi / par exemple déjà

L2 : /// je ne sais pas je ne peux pas di- c'est surtout euh avant tout donc dans l'environnement au niveau du travail / euh quand on travaille relations professionnelles / AMICALES parfois / de loisir: NON de tous temps on en parle / à tout moment de la vie on peut en parler mais...

Plusieurs faits trahissent une gêne du sujet. Celui-ci commence par faire répéter la question qui lui est adressée et qu'il a par ailleurs parfaitement comprise : il s'agit d'abord d'une stratégie dans laquelle le dire vient au secours de l'à-dire et cherche à gagner du temps ; mais cela permet aussi au sujet de faire comme s'il se posait à lui-même la question - on remarque qu'il profite de ce moment pour dire je - et comme s'il ne se trouvait plus en situation d'interaction. La longue reformulation qui suit, inutile du seul point de vue du sens puisque je sais qu'il a saisi ma demande, prouve que j'ai compris son

besoin de gagner du temps et que je sais en tenir compte. Le rire du locuteur est également à mettre au compte d'une gêne, de même que la répétition de sa réponse en 259 et 261 qui est à mettre au compte des stratégies dilatoires : en l'occurrence, parler, répéter, permet de ne rien dire de plus et donc de mieux se taire. Enfin, on notera la longue pause qui commence sa tentative d'explication du caractère contraint (264) et le fait qu'il commence son explication par deux programmes négatifs marquant son impossibilité à s'expliquer.

Cet embarras prend naissance dans une contradiction du sujet : celui-ci a mauvaise grâce à reconnaître qu'il parle français et renvoie au domaine de la contrainte l'utilisation de cette langue. Il est vrai que le premier contexte mentionné, celui du travail, accrédite cette thèse. Mais on voit que la suite de ses explications fait intervenir des types de relation qui ne sont plus du tout réglés, comme les relations amicales¹ ou de loisir : le caractère de contrainte est incompatible avec ces domaines privés dans lesquels s'exprime d'ordinaire la liberté du sujet. Le locuteur finit même par avouer "de tous temps on en parle / à tout moment on peut en parler mais...". La contradiction est flagrante et elle éclate en quelques tours de parole seulement. On voit comment le sujet utilise alors les pronoms personnels pour éviter d'avoir à assumer cette contradiction, passant d'un je lors de l'affirmation de la contrainte à un on beaucoup plus large, dans lequel il n'est plus directement impliqué, quand il s'agit de reconnaître la présence du français dans tous les moments de la vie.

On mesure par cet exemple le déchirement d'un sujet francophone, intellectuel qui plus est, devant l'envahissement des domaines personnels² par le français aux dépens de sa langue maternelle.

¹ Le lecteur pourra se reporter à la ligne 296 de la même interview : le locuteur ne parvient à articuler que très faiblement le praxème *somali* quand je lui demande s'il parle français ou somali avec ses amis somalis.

² P. Poutignat et P. Wald (1979) enregistraient alors avec étonnement de retrouver en bonne place la réponse "entre amis" à la question "À qui parle-t-on français ?". Ils se demandaient si le français n'était pas en train de devenir la marque de rapports privilégiés et plus seulement hiérarchiques. On voit que nos observations rejoignent les leurs.

Or ce phénomène semble s'accroître chez les jeunes scolarisés.

Au cours du débat organisé entre étudiants de DEUG de Lettres Modernes, Mohamed a par exemple proposé un micro-récit intéressant. Alors que la discussion tourne autour du problème des conflits de génération, il se met en scène lui-même dans sa famille, par rapport à sa mère.

Débat DEUG, 585-590 :

MOHAMED : (3) le conflit de génération il existe (3) (non SAID)

L1 : il n'existe pas?

MOHAMED : (2) il existe il existe (2) / (non SAID) pas seulement à- à cause de la langue (pas la langue SAID)

MYRIANNE : c'est pas tellement / entre parents et enfants on peut pas les comparer à ceux qu'i y a en Europe / quand même les enfants et les parents sont assez indépendants au sein de la famille hein ? y a pas vraiment de liens comme vous les imaginez en Europe (y a pas de- SAID)

MOHAMED : y a quelque chose d'intéressant par exemple ma ma mère n'a pas été à l'école / pourtant je des fois quand y a de- des gens qui sont là des (autres; hôtes) je lui dis maman j'ai FAIM / en français / elle comprend / (oui SAID) elle a jamais été à l'école (XXX Ln) (fatigué SAID) y a un minimum de: mots français quoi

Cet exemple, pris chez un jeune étudiant Somali de 23 ans, montre la présence du français dans la relation familiale, alors même que la mère n'a pas été scolarisée - renseignement qu'il donne en ouverture et en fin de récit. Il y a certes des circonstances particulières à cet emploi du français puisque le locuteur interrompt son programme initié en je pour préciser que le phénomène se produit en présence de tierces personnes, dont on peut penser qu'elles parlent le français. Toutefois, l'exemple d'acte de parole choisi montre bien que c'est le noyau de la relation maternelle qui est atteint par la pratique du français : il n'est pas indifférent que le sujet se mette en scène dans ce récit dans la situation de demander à manger, ce qui renvoie à la fonction première de la maternité, la fonction nourricière. Mais pour donner tout son sens à ce récit, il faut encore le replacer dans son cadre interactionnel : qu'est-ce qui provoque son émergence dans la situation d'interaction ? La question revient à se

demander en quoi il est qualifié comme exemple de conflit de générations. Le sujet, au moment où il sélectionne son tour de parole le fait explicitement en référence avec le problème des rapports parents-enfants. Mais, au niveau explicite, il n'y a présence d'aucun élément conflictuel. Personne ne déclarant ensuite ce récit inopportun, il y a donc pourtant un consensus général sur son rapport à la thématique animant le débat à ce moment-là. On peut formuler à ce propos plusieurs hypothèses : le conflit peut provenir de la différence culturelle entre une mère dont on dit deux fois qu'elle n'est pas allée à l'école et son fils bachelier ; il peut aussi s'originer dans le fait que le fils parle français à la maison ; il peut enfin être illustré a contrario par le fait que le seul exemple donné de communication réussie soit celui de l'expression d'un besoin élémentaire. Mais aller plus loin pour l'instant sur ce terrain des rapports parents-enfants nous éloignerait trop du problème de l'extension des domaines du français.

Un autre jeune garçon, Ani, jeune Arabe de 15 ans, élève de troisième, nous donne l'occasion de voir un nouvel exemple de cette extension, d'approfondir notre connaissance du problème. Nous sommes en début d'interview et parlons un peu de son quartier, de sa famille, en particulier de sa mère et de ses grands frères :

Ani, 69-83 :

L1 : ouais et vous parlez en français des fois à la maison ?

L2 : quelquefois avec les grands frères

L1 : avec les grands frères / (ouais L2) et avec ta mère ?

L2 : (3) non (3)

L1 : non / avec ta mère tu parles qu'en arabe

L2 : ouais

L1 : et euh: avec tes grands frères quand est-ce que tu parles français ?

L2 : quand on reste seuls

L1 : ah quand vous êtes seuls à la maison ?

L2 : ouais quand on parle des secrets et tout ça

L1 : c'est quoi les secrets ?

L2 : (3) j'sais pas¹ (3)

L1 : c'est des trucs que- qu'on fait à l'école ou avec les copains ?

¹ Presque inaudible. Depuis le début de l'entretien, Ani est gêné, son regard fuit, il bouge ses jambes.

L2 : ouais ce qu'on fait à l'école ouais / ce qu'on nous rend
comme ça des devoirs ce qu'on a fait

Il semble que la présence de la mère interdise l'emploi d'une autre langue que celle qui est précisément dite maternelle, bien que la mère soit allée elle-même à l'école jusqu'en CM2. En revanche, le fait de se retrouver "seuls", c'est-à-dire sans la mère¹, favorise le passage au français pour parler des "secrets". La valeur de ce praxème mérite notre attention. Sa valeur habituelle est celle de "chose que l'on veut cacher à quelqu'un". Il semble à première vue que cette valeur soit actualisée ici. Pourtant, il faut considérer la situation dans laquelle ces "secrets" s'échangent : paradoxalement, en l'absence de celle à qui il faudrait les cacher. Si on en parle en français même quand il ne s'agit plus de dissimuler quelque chose à un tiers, c'est que le praxème prend une autre valeur : il désigne en fait une série de domaines privés, suffisamment intimes pour être considérés comme ne regardant pas la mère ; si intimes du reste que le sujet est embarrassé pour les définir (80) et que, profitant d'une suggestion de ma part, il les restreint aux mauvaises notes obtenues en classe. Ces domaines, qui regardent en fait tout ce qui a trait aux affaires amoureuses², apparaissent comme favorisant l'emploi du français et même comme des sortes de domaines quasi-exclusifs du français.

La répartition fonctionnelle relativement claire qui ressortait de l'analyse des éléments statutaires n'est donc pas aussi stricte qu'on aurait pu le penser. Du même coup la vision de la situation sociolinguistique en termes classiques de diglossie ou de polyglossie semble perdre de sa pertinence. En revanche, rien n'autorise à conclure de cette extension du champ d'action des variétés du français que cette langue est en passe de se véhiculariser. Le français et les langues nationales se partagent de plus en plus certains domaines et cela ne peut manquer d'entraîner des conséquences, tant d'un point de vue linguistique que sociolinguistique.

¹ Ani est orphelin de père.

² Se reporter à ce sujet au chapitre 2.2.2.2.2. l'alternance codique.

Du point de vue linguistique, tout d'abord, ce partage de fonctions statutaires peut entraîner ce que G. Manessy (1978) appelait des formes de "métissage linguistique", avec notamment des phénomènes d'alternance codique. Pour cet auteur, cela n'impliquait nullement des processus d'hybridation, affectant les structures syntaxiques du français. Nous essaierons de confronter cette hypothèse à la réalité djiboutienne.

Du point de vue sociolinguistique, le partage de certaines fonctions ne peut manquer d'entraîner des conflits dont nous avons déjà donné quelques exemples, d'autant plus que les domaines affectés sont très privés et qu'ils comptent beaucoup dans les processus de construction identitaire. Nous aurons largement l'occasion de revenir plus tard sur ces problèmes identitaires induits aussi bien par les inégalités de statut que de chevauchements fonctionnels.

2.2.2.2. les conséquences linguistiques

2.2.2.2.1. les emprunts des langues nationales au français

Plusieurs facteurs interviennent dans les mécanismes complexes de l'emprunt lexical. Il n'est pas de notre propos de refaire l'inventaire de ces explications possibles : nous nous contenterons de rapporter ici les exemples les plus pertinents pour l'analyse de notre situation.

La ville de Djibouti a surgi du désert voilà un peu plus de 100 ans. Avec les colons français est arrivé tout un mode de vie inconnu de la population locale : une administration, des écoles, des services de santé... Naturellement, les sociétés traditionnelles, ignorant ces réalités, ne connaissaient pas non plus les mots pour les désigner. Avec l'adoption d'un nouveau mode de vie urbain, c'est tout un vocabulaire qui est entré dans ces langues.

Aujourd'hui, les inégalités de statut entre le français et les langues nationales ont pris le relais de la domination coloniale pour continuer à rendre perméables les langues vernaculaires aux mots venus du français. On ne sera donc pas surpris de trouver parmi les mots empruntés un grand nombre de termes ayant trait aux secteurs dans lesquels la langue française domine : administration, éducation, santé, technique mais aussi fruits et légumes importés de France...

Recenser l'ensemble des emprunts des langues nationales au français est hors de notre portée : ici encore, le travail reste à effectuer et requiert des chercheurs djiboutiens. Nous nous contenterons de fournir quelques exemples de ce type d'emprunt, exemples que nous avons réunis au cours de séances de travail avec des groupes d'élèves-instituteurs. Nous avons tenté chaque fois d'apprécier le degré d'intégration morphologique des emprunts en faisant préciser s'il existait à ces noms un pluriel conforme aux règles de formation des langues vernaculaires. Voici un tableau de quelques emprunts de la langue afar au français :

FORME AFAR	SENS FRANÇAIS	PLURIEL ÉVENTUEL
bermi	permis de conduire	bermina
faranka	le franc	
filmi	film, pellicule	filmiwa
farangi	les Français	
farangita	français	
isbiro	aspirine	
iskol	école	iskolata
iskolyaitou	écolier	iskolya
kamis	vêtements du dessus	kamissate ou kamiswa
karti	carte d'identité	kartite ou kourout
kinin	tous les comprimés en général	kinini
korana	électricité	coranwa
motar	tout véhicule à moteur	motarwa
radio	radio	radiyoya
sigara	cigarette, cigare	sigaraïtou
tilifon	téléphone	tilifonata
turbinala	tribunal	

Celui-ci regroupe quelques cas d'emprunts du somali au français :

FORME SOMALIE	SENS FRANÇAIS	PLURIEL ÉVENTUEL
afuuke	avocat	afuukayo
ambilaas	ambulance	ambilaaso
ardilasaas	acte de naissance	ardilasaaso
baaro	poireau	
baasboor	passe-port	baasbooro
baastolad	pistolet	baastolado
bas	bus	basas
basmaa	pansement	basmaayo
baytaraaf	betteraves	
bürotabaa	boutique	burotabaayo
diriteer	directeur	diriteero
farmasii	pharmacie	farmasiiyo
gardiyin	gardien	gardiyino
iskool	école	iskoolo
joornaal	journal	joornaalo
jüb	jupe	jübab
kaaro	carotte	
kaar	carte d'identité	kaarar
koraan	électricité	koraano
liisbaase	laissez-passer	liisbaaseyo
mino	mine (militaire)	
muraayad	objet en verre, miroir, lunettes, etc...	muraayado
salaad	salade	
sandaal	sandaales, chaussures ouvertes	sandaalo
saradiin	sardines en boîte	saradiino
shamiis	vêtement couvrant le tronc, à manches courtes	
shuu	chou	
sigaar	cigarettes, cigare	sigaar
tareen	train	tareeno
tilifisoon	télévision	tilifisoono
tilifoon	téléphone	tilifoono
turbanaar	tribunal	turbanaaro

Ces deux tableaux sont loin de pouvoir prétendre à l'exhaustivité : ils ont simplement une valeur indicative. Quelques commentaires suffiront à illustrer notre propos.

On observera tout d'abord l'absence de verbes parmi ces emprunts : les langues maternelles ont semble-t-il importé des nomenclatures sans toucher pour l'instant à la catégorie verbale.

Nous avons pourtant beaucoup insisté auprès de nos informateurs pour qu'ils trouvent des verbes, mais en vain.

On relève ensuite dans ces deux tableaux un nombre important de termes administratifs : en fait, une observation plus approfondie montrerait sans peine que, dans ce domaine, tout le vocabulaire afar et somali a été emprunté au français. Il en va de même pour les réalités politiques avec les termes de *constitution, député, chef de l'État, ministre, élections, politique, district, etc.*

La technique occidentale entre aussi pour une bonne part dans les emprunts avec les mots correspondants à nos termes français de *téléphone, télévision, train, mine, électricité, pharmacie, véhicule à moteur, film.*

Le secteur de la santé est très représenté également avec l'emprunt de nos *aspirine, quinine, ambulance, pansement* ou *pharmacie.*

D'autres termes caractérisent plus généralement au mode de vie occidental : ainsi Afars et Somalis ont-ils emprunté au français *gardien*, ce qui au passage en dit long sur le sens occidental de la propriété, *cigarette, sardine¹, chemise, sandales, journal, bureau de tabacs.*

La première colonne donne l'orthographe des mots tels qu'ils sont écrits dans les essais de transcription des langues nationales. On voit qu'ils ont connu pour la plupart une intégration phonologique révélatrice de procédés de sous-différenciation :

-de *permis* à *bermi*, de *passe-port* à *baasboor*, de *dejupe* à *jüb* : le /p/ étant inconnu dans ces deux langues a été rapproché du phonème correspondant sourd.

-de *Franc* à *faranka*, de *français* à *farangi*, de *tribunal* à *turbinala* : dans les trois cas, on remarque la disjonction de groupes

¹ Ce poisson, inconnu dans les eaux de la Mer Rouge, a abordé les rivages de la République de Djibouti dans des boîtes de conserve...

consonantiques à initiale occlusive par adjonction d'une voyelle d'appui, en général la voyelle suivante. Dans le cas de *turbinala*, le /y/ a disparu au profit d'un /u/ plus conforme aux règles phonologiques locales.

-de *ambulance* à *ambilaas*, de *pansement* à *basmaa* : l'absence de voyelles nasales en afar et somali est visible et, chaque fois, elles ont été remplacées par la voyelle orale correspondante allongée. Le mot *tareen*, pour *train*, combine les deux traitements, du groupe consonantique à initiale occlusive et de la nasale : pour cette dernière, il y a dénasalisation et apparition d'un segment consonantique absent en français.

-de *betterave* à *baytaraaf* : on explique les changements par l'absence en somali du e caduc français, remplacé par un [a], et du /v/ auquel le somali fait correspondre le phonème sourd /f/.

On voit que cette intégration phonologique est bien avancée ; les langues locales ont conformé les mots venus du français à leur propres règles, ce qui les rend parfois difficilement reconnaissables pour une oreille non avertie. Du point de vue morphologique en revanche, sur les cinquante mots que comprennent nos deux listes, dressées de manière aléatoire, douze ne forment pas leur pluriel conformément aux règles morphologiques en vigueur dans ces deux langues. Il s'agit là d'une proportion importante ; toutefois, nous nous garderons bien de tirer d'autres conclusions, compte tenu du caractère beaucoup trop partiel de cette partie de notre travail.

Enfin, d'un point de vue sémantique, cette intégration ne s'est pas réalisée sans changements de sens :

-restriction de sens : *kaar*, qui vient du terme générique *carte*, et désigne la carte d'identité.

-extensions de sens :

**kamis* ou *shamiis*, venus de *chemise*, désignent tous les vêtements masculins légers portés au-dessus de la taille ;

**kinin*, issu de *quinine*, médicament antipaludéen, est devenu générique et désigne tous les comprimés ;

**sigara*, issu de *cigare*, a quitté son sens restreint en français et désigne à Djibouti tout ce qui se fume, y compris les cigarettes ;

**muraayad*, venu de *miroir*, représente tous les objets en verre ;

**bürotabaa*, de *bureau de tabacs*, a connu un glissement de sens et il désigne une boutique dans laquelle on peut acheter un peu de tout mais pas forcément du tabac. Dans les représentations, on voit qu'il s'agit d'une boutique qui doit être construite en dur et qui est vue comme destinée prioritairement aux jeunes. Si ces deux critères ne sont pas satisfaits, on parlera seulement de *boutique*. Peut-on dire à partir de ces quelques exemples qu'il y a une tendance à l'extension de sens et interpréter cette tendance d'un point de vue ethnographique ?

Le corpus est assurément trop limité pour que l'on puisse se livrer à pareilles extrapolations. Mais nous allons avoir l'occasion de revenir sur ces problèmes de l'emprunt à propos d'un autre phénomène caractéristique des langues en contact, celui de l'alternance codique.

2.2.2.2.2. les phénomènes d'alternance codique

Le Français fraîchement débarqué à Djibouti ne peut s'empêcher de noter l'abondance des phénomènes de mélange des langues. Il lui suffit d'entrer dans un bureau, ou de rester sur le trottoir à écouter les conversations : voilà qu'au beau milieu d'un discours auquel il ne comprend rien, il se met à saisir un groupe, une phrase, parfois même tout un échange. Le phénomène est très répandu parmi les Djiboutiens francophones. Il mériterait une étude approfondie que malheureusement, par manque de compétences dans les langues nationales djiboutiennes, nous ne pouvons mener à bien. Il faudrait

en effet s'interroger sur les conditions d'apparition de ces phénomènes¹ : sont-ils à mettre en rapport avec la situation de communication, le sujet de la conversation, ou des variables indépendantes telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation ? Les Djiboutiens s'en servent-ils comme de stratégies dans leurs dispositifs d'énonciation, dans le but par exemple de convaincre ou d'impressionner ?

À toutes ces questions nous ne pourrions répondre catégoriquement, espérant que dans quelques années des spécialistes de chacune des langues nationales iront "traquer" ces phénomènes complexes à l'aide d'un magnétophone. Pour notre part, nous avouons une double impuissance : à enregistrer ces phénomènes, ce qui suppose une observation participante ; à les analyser, ce qui requiert des compétences linguistiques dont nous sommes dépourvu. J. Gumperz, un des sociolinguistes qui a certainement fait le plus avancer cette question ces dernières années, déclarait (1989 : 71) : "La connaissance des valeurs culturelles et des facteurs sociaux affectant le langage est le point de départ nécessaire à toute étude sur l'alternance codique".

Cependant, à défaut de pratiques, nous tenterons de traiter des représentations, commençant par l'analyse des réponses aux questions 18, 19, 20 et 21 de notre sondage administré en milieu alphabétisé².

Ces questions, la 18 mise à part, sont des questions ouvertes, destinées à laisser le maximum de latitude aux personnes interrogées concernant le choix des réponses et leur formulation. Mais cette

¹ Nous ne distinguerons pas, pour ce qui est une première approche du phénomène à Djibouti, les faits relevant du code-mixing ou du code-switching : nous ne pouvons en effet vérifier la pertinence des critères servant à répartir les formes d'alternance entre ces deux catégories, notamment la longueur des passages alternés et leur fréquence, d'après notre corpus. Il faudrait pour cela enregistrer des conversations lors d'observations participantes ou au moins d'observations directes. Sur cette distinction entre les deux types d'alternance, on peut consulter M. Wenezoui-Dechamps (1988 : 28).

² Les questions 19, 20 et 21, questions ouvertes, n'ont pas été suffisamment traitées pour que l'on opère sur elles un traitement statistique complet, catégorie de locuteur par catégorie. On s'est contenté ici des résultats généraux.

liberté est, semble-t-il, paralysante : pour 220 sondés, les pourcentages de non-réponse à ces trois questions sont respectivement de 43, 32 et 36. Sans doute faut-il rappeler que la situation de libre expression place le sujet dans une situation où il doit faire plus que cocher une case : le sentiment d'insécurité linguistique, la peur de se "tromper", ont sans doute réprimé le désir d'expression. Il faut de plus considérer que ces trois questions arrivent en queue de sondage et que l'on ne peut écarter a priori un sentiment de lassitude ou une impression de se répéter, d'avoir déjà répondu à ces questions sous une autre forme. La question 18 essaye de préciser quel genre de personnes fait alterner les codes.

Les questions 19 et 20 doivent aider à déterminer si la personnalité de l'interlocuteur ou le sujet de la conversation influent sur le changement de code. Enfin, la question 21 tente d'approcher la nature des éléments qui, dans une alternance codique, sont en français.

Le phénomène de l'alternance codique est, semble-t-il, très répandu. Sur ce point, les résultats du sondage effectué dans la population alphabétisée confirment les impressions que l'on peut avoir à entendre les Djiboutiens converser entre eux dans toutes les situations. En réponse à la question 18, "Vous arrive-t-il de mélanger dans une même conversation votre langue et le français ?", seulement 7,2% de la population interrogée déclare ne jamais pratiquer le mélange du français et de la langue maternelle. En revanche, 37,1% déclarent le faire parfois, 35,7 souvent et 16,3 toujours. Dans les représentations des locuteurs, ou en tous cas dans l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes, l'alternance codique tient donc une grande place. Un Somalien de 35 ans, de niveau CAP, employé, écrivait même qu'il s'agissait là d'une "habitude de l'esprit".

Parmi les variables pouvant influencer ce type de comportement, le niveau d'instruction semble être la plus déterminante. On constate en effet une augmentation croissante des réponses toujours à la question 18 proportionnellement à l'élévation du niveau d'instruction des sondés : 4,8%, 13,1%, 17,6% et 25% pour les niveaux primaire, cinquième, second cycle et supérieur. On peut prendre dans notre

corpus d'interviews deux exemples pour tenter d'illustrer ce fait, avec un Somalien qui a été scolarisé jusqu'en terminale et en établissement français, Youssouf, et un autre de niveau d'études primaire, Ali Kaireh. Pour le premier, l'alternance codique est si fréquente qu'elle est presque synonyme de parler français :

Youssouf, 429-437 :

L1 : et le français dans quelles occasions vous le parlez à Djibouti ?

L2 : à tout moment

L1 : à tout moment ?

L2 : ouais avec mes copains / avec de- moi je me trouve à l'aise en discutant avec quelqu'un en français de d'un (ça se voit L1) de la politique ou de de ou de ou de l'histoire ou de la vie ou de ou de euh de commentaire de¹

L1 : (...) avec n'importe qui / ou est-ce que c'est avec un certain type de personnes ?

L2 : ah non non pas avec n'importe qui on peut pas mélanger avec des gens qui ne comprennent pas le français (oui bien sûr L1) par exemple devant la famille / ou devant des proches ou: des ou des simples euh euh:: interlocuteurs qui ne comprennent pas le français / on le parle avec avec le somalien

Youssouf a été scolarisé au Vietnam en école française ; il n'est rentré à Djibouti que vers l'âge de quinze ans. Fonctionnaire à Djibouti, il a l'occasion de parler français quotidiennement. Le passage cité permet de confirmer l'extension des domaines d'emploi du français chez ce type de locuteur ("politique", "histoire", "la vie") et fournit une représentation intéressante de ses pratiques en français. L'alternance codique est une pratique tellement fréquente, semble-t-il, qu'elle devient synonyme de parler français. En effet, le sujet met en perspective deux formulations, pour lui équivalentes : *discuter avec quelqu'un en français* et *mélanger*. L'apparition de ce praxème montre que le sujet se représente le fait de parler français comme normalement lié au mélange de cette langue avec la langue maternelle. Nous pensons que l'alternance codique est le mode le plus courant de parler français à Djibouti, bien que nous n'ayons pas encore les moyens statistiques de le démontrer. J. Gumperz montre

¹ Changement de face de la cassette et perte de quelques paroles.

(1989 : 64) que dans le cas de situations de diglossie, c'est précisément cette alternance qui est la règle : "Ce n'est que dans un nombre relativement réduit de situations qu'un seul code convient dans les contacts avec des monolingues plus âgés ou par exemple, lorsqu'on parle à de très jeunes enfants, ou encore pour certaines activités extrêmement ritualisées".

Youssef parlait de *mélange* à propos de cette façon de parler. L'expression se retrouve chez d'autres locuteurs :

DEUG, 339-344

L1 : parce qu'entre eux ils peuvent se parler français les enfants ?

SAID : les- oui oui oui

KADRA : y en a / (oui oui SAID) i mélangent de temps en temps

SAID : oui oui i mélangent eux / i sont / i sont très doués pour ça i sont très doués pour ce jeu de:- et des fois i z'arrivent que nous les adultes nous ne comprenions absolument pas ce qu'ils disent

Toujours du point de vue des dénominations, il est intéressant de remarquer qu'à côté de *mélange*, terme neutre, on trouve également le terme de *créole*, nettement dépréciatif.

Ismaël, 275-282

L1 : et vous avez dit au travail je parle je parle français vous parlez français (mmh L2) par exemple parfois avec vos journalistes ? ou: ((dubitatif) mmh L1) ça vous arrive / quitte à passer euh

L2 : voilà faire le créo-...

L1 : en cours de conversation

L2 : ouais juste du créole

L1 : (1) ah vous appelez ça un créole ? (1)

L2 : ((rires L2)) (1) c'est du créole (1)

Cette pratique est, aux yeux d'Ismaël, haut fonctionnaire, journaliste dont le français est la langue de travail, dévaluée : les créoles sont considérés souvent de manière négative comme n'étant pas véritablement des langues à part entière. On trouve ici des traces de cette dépréciation : "juste du créole" indique qu'il s'agit là d'une variété linguistique de peu de valeur ; le fait qu'il reprenne ensuite en

riant "c'est du créole" témoigne peut-être d'une gêne à avouer une pratique dévalorisée, impure. Chez Amina, *créole* est esquissé mais le sujet, interrompu ne le réalise pas en entier :

Amina, 550-551

(2) si si ça existe (2) / mais je je- c-c'est / y a des expressions qui viennent comme ça / c'est comme ça que ça se fait les cré-...

Prenons à présent le cas d'un sujet qui a été peu scolarisé, Ali, commerçant Somali exerçant dans un quartier où les clients français sont nombreux. Sa pratique de l'aternance codique est différente :

Ali, 285-301 :

L1 : et euh une autre question aussi / (mmh mmh L2) est-ce que i t'arrive quand tu parles mettons en somali / est-ce qu'i t'arrive de // changer de langue / au milieu de ta phrase / et de passer à une autre langue ?

L2 : justement y a là quelquefois

L1 : entre...

L2 : par exemple / oui mais par exemple ça dépend / quand tu parles beaucoup de fois par exemple (les Éthiopiens L3) nous (ouais L1) on connaît beaucoup des Éthiopiens des Éthiopiens et les Somaliens (oui L1) beaucoup parce parce que quand on était là à Dire-Dawa on parle les amhariques / (amhariques L1) les les gens i sont beaucoup des Amharicains / Amhariens / Amhariens i s'appellent / bon les gens qui sont- tu parles avec lui / i va par exemple les amhariens et les autres tu peux besoin pour parler langue somalie / i se change quelquefois / quelquefois oui ça dépend parce que tu parles parles parles dans quelques quinze minutes comme ça et lui tu l'as besoin / i parle i:: i se trompe là / un un mot que tu X besoin / ça dépend que que tu parles / (mmh L1) les autres langues / après tu réfléchis / tu viens / justement / (ah ouais L1) oh oui

J'ai pris soin de formuler ma question de manière très générale ("changer de langue") afin de ne pas mettre l'accent sur la langue française. Il est clair que le sujet fait alterner les codes mais cette fois entre somali et amharique. Pour Ali, le phénomène tient au manque de compétence de l'un des deux locuteurs ("i parle i:: i se trompe là / un un mot que tu X besoin") et sert à assurer malgré tout la réussite de la communication, à la manière d'un sabir. Dans les lignes qui suivent, Ali a explicitement écarté la suggestion d'une alternance

codique avec le français ou l'arabe. Alors que je lui demande confirmation de ce fait, il va nuancer son propos :

Ali, 311-321 :

L1 : mais tu arriveras pas parfois par exemple à parler français au milieu de ta phrase

L2 : oui / ça dépend / ici oui

L1 : ici oui?

L2 : ici oui oui oui ici si on- beaucoup des gens qui sont venus n'est-ce pas ? oui ici ça dépend...

L1 : mais même...

L2 : y a des gens qui sont amhariques si arrivent / tu crois des des des Français oui / merci tu as dis par exemple merci / il achète quelque chose merci tu as dis / lui i se connaît pas / ça dépend i t'a dit qu'est-ce qu'y a ? / oh euh la langue des amhariques en langue tu lui expliques

L1 : alors là ça t'échappe ici (oui) ici ça te- ici ça t'échappe (oui justement L1) parce que tu parles beaucoup français au magasin

Le seul contexte possible d'alternance codique est précisément celui dans lequel une continuité interlinguistique se crée pour quelques instants, mais un peu par méprise, Ali ayant l'habitude de servir des Français et oubliant l'identité de ses interlocuteurs. Mais c'est dans le seul contexte de son travail que cette alternance un peu particulière peut se produire et l'on voit comment le sujet prend soin de poser l'ici, magasin et lieu de l'interview, comme facteur explicatif en le répétant quatre fois. J'ai moi-même perçu l'importance de cette toponymie puisque dans mon tour de parole final, dont le but est de montrer que j'ai compris le message, je reprends trois fois *ici*.

On peut donc formuler l'hypothèse que la continuité interlinguistique, dont l'alternance codique est une des traces, est bel et bien favorisée par la scolarisation. Si cette hypothèse était vérifiée, cela remettrait en question la séparation des situations sociolinguistiques entre bilinguisme coordonné et bilinguisme composé. Rappelons que cette séparation est fondée sur l'hypothèse que dans le cadre d'un apprentissage du français en milieu scolaire, le sujet construit mentalement deux systèmes linguistiques bien séparés et que cela réduit les interférences : hypothèse d'un bilinguisme coordonné, d'un comportement linguistique bien structuré. En revanche, une appropriation langagière reposant sur

l'acquisition en milieu naturel favoriserait les interférences du type de l'alternance codique : hypothèse d'un bilinguisme composé. Nos premières observations montrent au contraire que, dans un contexte di- ou polyglossique, mieux un sujet maîtrise deux langues, plus les domaines concurrentiels deviennent nombreux, entraînant des chevauchements fonctionnels, et plus les phénomènes d'alternance, de métissage linguistique sont fréquents. Or la scolarisation joue un grand rôle dans la maîtrise de la deuxième langue, ici le français, et donc dans la naissance chez les sujets d'un sentiment de continuité favorable aux mélanges des langues.

L'âge est peut être également un facteur influant sur le phénomène de l'alternance codique. Les réponses à la question 4 du sondage, visant à déterminer quels locuteurs pouvaient parler le français entre amis, montrent que les moins de 22 ans sont plus concernés : 18,3% déclarent parler toujours le français dans cette situation contre 2,6% pour les plus de 22 ans. Or parler le français est souvent synonyme de discours métissé français-langue maternelle.

La question 19 avait pour objectif de déterminer l'influence éventuelle de la personnalité de l'interlocuteur sur l'apparition de formes d'alternance codique.

En fait, l'identité de la personne avec laquelle on parle ne joue pas pour 30 personnes interrogées (13,6%) : le phénomène peut, selon elles, se produire avec tous les Djiboutiens.

Mais dans l'ordre des priorités, les locuteurs disent ensuite se déterminer en priorité en fonction de la familiarité avec leur interlocuteur :

83 déclarent le faire avec des amis (27 précisant qu'il s'agit d'amis de même langue, ce qui est normal pour une alternance codique langue maternelle/français) : cela fait 37,7% de l'échantillon. Ce résultat est à rapprocher de celui de la question 4 : "Quand vous êtes entre amis, parlez-vous le français ? 47,5% répondent parfois, 35,3 souvent et 7,7 toujours. Or nous avons vu que parler français signifiait souvent mélanger le français à sa langue maternelle.

32 personnes déclarent le faire plutôt avec des membres de leur famille, ce qui accentue encore le caractère intime de ce genre de phénomène. Nos premières observations corroborent donc l'hypothèse de J. Gumperz sur le fait que l'alternance codique est typique des réseaux de communication fermés, supposant une connivence (1989 : 69).

D'autres questions du sondage permettent d'aboutir aux mêmes conclusions. La question 13 demandait quelle(s) langue(s) étai(en)t utilisée(s) avec un ami Djiboutien de même langue maternelle ; la 14 faisait de même à propos des échanges avec les frères et sœurs ou avec les enfants. Dans les deux cas, la langue maternelle est choisie majoritairement. La seconde réponse est le français et une autre langue : 18,1% des réponses pour la question 13 et 26,7% pour la 14. Sans que l'idée d'alternance codique soit formulée, on peut supposer que quand le français et la langue maternelle ont été cochés se produisent des changements de code.

Le facteur qui semble ensuite déterminant, pour 35 personnes au total (15,9%), n'est plus affectif mais linguistique.

Pour 10 personnes (4,5%), le phénomène apparaît quand l'interlocuteur n'a pas la même langue maternelle ; il serait donc pour certains à mettre en relation avec la question véhiculaire et le développement d'une forme de communication mixte dans laquelle le français joue un rôle d'auxiliaire de la langue maternelle.

9 personnes (4,1%) disent utiliser cette forme de communication quand leur interlocuteur maîtrise mal sa langue maternelle. Il est probable qu'il y a là de la part des sondés une projection sur l'autre de leurs propres incapacités linguistiques dans certains domaines pour lesquels ils connaissent mal leur langue maternelle : la langue française viendrait pallier ces insuffisances lors d'une conversation ayant débuté en langue maternelle. C'est l'explication avancée par Kassim, jeune Afar :

Kassim, 138-142

L2 : donc y a y a pas mal de vocabulaire que nous nous utilisons pas et puis euh: que eux¹ utilisent là nous utilisons des nous nous mélangeons un peu nos langues quoi / soit on utilisait le français soit on utilisait le l'arabe soit on utilisait le- la langue Somalienne / pour compléter un peu euh: nos communications quoi

Dans le même ordre d'idée, 7 personnes (3,2%) déclarent utiliser cette stratégie de communication avec des interlocuteurs parlant mal le français. On peut imaginer alors que l'alternance opère dans le sens français/langues nationales pour suppléer les carences de l'interactant. Mais le phénomène de projection sur l'autre de ses propres incompétences, formulé à titre d'hypothèse à propos du manque de maîtrise de la langue maternelle, n'est pas à exclure a priori. Enfin 9 sondés (4,1%) se voient faire alterner les formes des deux langues avec des interlocuteurs parlant bien le français.

L'âge du partenaire de l'échange ne semble pas pertinent puisque seulement 6 personnes (2,7%) proposent ce critère. Il semble bien que l'importance du critère affectif, placé en tête des causes possibles, écrase tous les autres, en particulier celui de l'âge.

La question 20 visait à déterminer si, outre la personnalité des deux interlocuteurs, le sujet de la conversation pouvait aider à l'apparition de l'alternance codique. Sans apporter plus de précisions, 22 personnes (10%) pensent que oui. D'autres ont proposé une ou plusieurs topiques que nous avons analysées.

Les résultats indiquent que le thème qui est le plus apte à favoriser le passage au français est la politique. Il a été spontanément proposé par 42 personnes (19,1%). Ce fait est bien évidemment à relier avec les données statutaires : on a vu que le français était la langue officielle ainsi que celle des discours politiques ; il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve ce sujet en tête des topiques amenant

¹ "Eux" représente les gens de la brousse censés mieux parler afar que ceux de la ville. Les lacunes en langues maternelles sont marquées par des carences lexicales. On remarque l'emploi, décidément régulier du praxème *mélange*, et le fait que l'alternance codique ne concerne pas seulement la langue française.

l'emploi de la langue française. Mais on peut peut-être avancer un autre élément d'explication : les travaux menés sur l'alternance codique ont souvent observé que ce phénomène n'était pas étranger à l'état d'excitation du sujet, parfois très engagé dans sa parole. Il n'est donc peut-être pas sans rapport que sur les 42 personnes 6 aient parlé de "débat" ou de "débat politique". Nos interviews ont montré également que les situations de débat, de dispute favorisaient le passage au français chez les Djiboutiens francophones. Aux raisons statutaires évidentes s'ajoutent donc peut-être des motivations d'ordre émotif pour expliquer cette association de la langue française et du politique.

Pour 35 personnes interrogées (15,9%), le français est la langue qui permet de parler des domaines en rapport avec la culture occidentale : la "culture", en général, pour 8 personnes, le sport pour 5, les sciences et techniques pour 14 et les films ou la télévision pour 8. L'interview de Rachid, collégien somali, illustre cette idée :

Rachid, 260-265

quand quand par exemple je raconte l'histoire d'un livre / (ouais L1) il faut que je la raconte en: / les mots en français parce que / je vais leur dire dans ce livre là y avait telle chose telle chose / je vais leur expliquer / (mmh L1) et par exemple quand on mar- quand on regarde l'*Hebdo Sport* / le mardi soir / (ouais L1) on parle de- des matchs / (mmh L1) y avait Marseille-Lyon qui avaient joué: match un partout comme ça / alors / on devait parler en français

Le travail est explicitement choisi par 21 personnes (9,5%) comme sujet de conversation favorisant le passage au français. Ici non plus, rien d'étonnant compte tenu de la domination du français sur le principal secteur d'activité du pays : l'administration. Du reste les réponses à d'autres questions (question 1 notamment) montrent combien, dans l'esprit des Djiboutiens francophones, langue française et travail sont intimement associés. On verra plus loin que les domaines techniques, également favorables au français, ne sont pas sans rapports avec le secteur de l'activité professionnelle.

Après le politique, la culture occidentale et le travail, viennent à égalité, avec 16 personnes chaque fois, l'éducation et les petits secrets amoureux. Si la présence à ce niveau du domaine éducatif n'est guère surprenante compte tenu de l'importance de la langue française au sein du système éducatif, celle de l'amour l'est en revanche beaucoup plus. Les réponses d'un sujet masculin, arabe de 32 ans, commerçant, montrent ce qu'englobe ce domaine ; il écrit en effet : "Le sexe. L'amour. Les rendez-vous avec des femmes". On voit que le sujet distingue les actes amoureux et les sentiments, et que le français sert à parler aussi bien de l'un que de l'autre. Pudeur à parler de certaines choses dans sa langue ? Habitude à entendre parler d'amour dans les films en français ? Incapacité à s'exprimer dans sa langue maternelle ? Sans doute un peu des trois, ce que certaines interviews confirment par ailleurs. Un autre sondé, instituteur arabe de 37 ans, essaie d'exprimer cette complexité : alors qu'il a déjà choisi les trois propositions de la question 5, il propose une raison supplémentaire pour expliquer pourquoi il parle français : "Parce que c'est la seule langue grâce à laquelle j'arrive à exprimer mes sentiments". Ce qui signifie en creux qu'il est incapable de se servir de sa langue maternelle à cet effet. On touche du doigt, dans le fait que 7,3% des sondés aient mentionné l'investissement de leurs secteurs les plus intimes par la langue française, l'extension des domaines d'emploi de cette langue et les problèmes identitaires que cela ne manque pas de poser aux Djiboutiens francophones.

Enfin la question 21, la dernière de notre sondage, demandait aux Djiboutiens "quelles expressions ou mots (étaient) systématiquement en français dans la conversation". La question était volontairement ambiguë : l'idée que des mots apparaissent en français dans une conversation orientait les sondés vers le phénomène de l'alternance codique ; mais l'adverbe *systématiquement* tirait ces mêmes mots du côté de l'emprunt. De fait, le partage est difficile à faire et repose sur le sentiment que les locuteurs ont de passer ou non d'un code à l'autre. La sociolinguistique des domaines créoles, pour lesquels les limites entre les langues n'ont plus guère de valeur, s'est longtemps heurté à ce problème de l'appartenance de certaines formes à un code plutôt

qu'à un autre. Seules des séances d'élicitation, menées à bien auprès de locuteurs djiboutiens à partir de l'écoute de leurs propres productions, pourraient traiter de ce délicat problème auquel nous ne ferons qu'apporter un éclairage partiel.

Sur 220 personnes, 80 n'ont pas répondu, soit 36% de l'échantillon. Ce pourcentage important peut certes être expliqué par la place de la question en fin de sondage. Mais il est possible aussi que beaucoup de personnes n'aient pas répondu à cause du nombre trop important de réponses qu'elles auraient dû fournir ou du sentiment de ne pouvoir qu'effleurer le sujet. En effet, 12 personnes (5,5%) ont répondu en ce sens et se sont contenté de dire que la matière était trop riche et dépassait à la fois leur possibilités et la place qui leur était accordée. Quelques phrases méritent d'être rapportées, comme "beaucoup trop pour les écrire" (153), "Plusieurs que je ne saurais en citer" (200) ou "beaucoup d'expressions et mots. Tout Djiboutien en parlant emploi des mots ou expressions en Français dans sa propre langue ou autrui" (162). Seulement 8 personnes ont refusé l'idée de mots apparaissant systématiquement en français. 15 personnes ont répondu en fait par des sujets de conversation, comme le sport, la technique, et leurs réponses ont été prises en compte à la question 20.

21 Djiboutiens (9,6%) ont proposé des représentations globales à la place de mots et d'expressions : "ce sont des expressions courantes" (219), "les insultes, les mensonges, les ruines¹" (58), "les conjonctions" (1 et 60), "les expressions familières" (2), "dans la salutation, présentation" (59), les ordres aux enfants (75), "les mots ou expressions flatteurs : des compliments" (155). Voilà quelques-unes des représentations les plus révélatrices à nos yeux des phénomènes d'alternance codique. S'y retrouvent des représentations de nature grammaticale concernant des parties du discours - les conjonctions - et d'autres, relatives à des situations de communication - la salutation, les insultes, les compliments.

¹ Sans doute la personne voulait-elle parler des échecs qu'elle pouvait subir, et dont elle parlait en français.

Au total, 84 personnes ont effectivement fourni des exemples, que l'analyse va permettre de classer à présent. Le critère de classement ne sera pas morphologique mais tiendra compte du rôle joué par les éléments mentionnés dans le dispositif communicationnel : cela permet en effet de rendre compte de la valeur d'usage des termes prononcés en français. Ce critère de classement nous a permis de discerner cinq cas différents d'alternance codique : par ordre d'importance l'emploi de marqueurs de la construction du discours, des termes ou expressions appréciatifs, des termes de politesse, des éléments à fonction phatique et des insultes. Ces emplois sont regroupés dans des tableaux où sont mentionnés le nombre d'attestations.

Marqueurs de construction du discours :

Nous sommes conscient du côté quelque peu hétéroclite des termes composant cette catégorie. Sont compris ici tous les termes servant à souligner l'articulation de la parole : on y trouvera aussi bien des coordonnants et des subordonnants que des adverbes temporels ou des éléments à caractère métadiscursif.

toujours	4	(et) alors	5	aussi	1
parfois	1	et bien	1	notamment	1
souvent	2	parce que	6	cependant	1
jamais	1	ainsi	1	c'est-à-dire	3
enfin	4	en fait	1	par exemple	1
donc	6	au contraire	2	mais	7
car	1	tellement	1	déjà	1

Au total, 51 exemples et 21 mots ou expressions différents de cette catégorie sont mentionnés. La langue française vient interférer assez fortement chez les locuteurs francophones avec l'organisation syntaxique des langues maternelles. S'agit-il d'un rôle supplétif du français en présence de langues marquant moins les liens logiques ? S'agit-il d'un effet stylistique ? Est-ce l'influence des exercices

scolaires qui requièrent toujours un effort de construction en français finissant par devenir une seconde nature chez le locuteur ? Nous nous contenterons de formuler ces hypothèses dont la vérification suppose la connaissance approfondie des langues maternelles, un recueil de *corpus* en situation de communication et la mise en place d'autres méthodes d'investigation.

Mots ou expressions appréciatifs :

Un nombre considérable d'exemples se rapportent à l'opinion du sujet qui exprime par leur truchement ses adhésions et ses refus, ses craintes, son enthousiasme ou son dédain.

oui	12	effectivement	1	ça m'est égal	1
non	3	exactement	1	je m'en fous	1
bien sûr	5	justement	1	bof	1
ça va pas non ?	1	c'est ça	1	à mon avis	1
bravo	1	c'est sûr	1	peut-être	1
c'est vrai	2	je ne crois pas	1	mince alors	1
je crois	3	je ne sais pas	1	incroyable	1
bien	2	heureusement	1		
d'accord	1	tant mieux	1		
absolument	1	tant pis	1		

Au total, ce sont 49 occurrences pour 27 mots ou expressions appartenant à cette catégorie qui ont été fournies par les 84 personnes ayant effectivement donné des exemples. La lecture de ce tableau montre que, dans ce type d'alternance codique, est en question l'expression de la subjectivité des locuteurs. Tous ces exemples sont des marques de l'énonciation, réfèrent à des domaines très personnels dans lesquels les sujets s'investissent personnellement. Il semble que plus le sujet s'engage dans la discussion, plus cela favorise l'émergence du français : c'est du moins l'image que nombre de personnes interrogées ont, ou veulent donner, d'elles-mêmes. On peut en inférer que l'alternance codique n'est pas un phénomène superficiel et que, mieux que l'emprunt, qui

se situe à un niveau macrolinguistique, elle atteste le degré de pénétration d'une langue chez les locuteurs.

Sur les causes de ce qui est semble-t-il un investissement de domaines très personnels, nous ne pouvons encore une fois que formuler des hypothèses. Influence de la scolarisation ? On sait en effet que le système scolaire fonctionne sans arrêt sur des évaluations portées par les professeurs, encourageant ou contredisant les élèves. Est-ce que cette densité de termes appréciatifs dans le français scolaire aurait une influence sur les langues maternelles ? Valeur de prestige du français ? Il serait, selon cette hypothèse, plus valorisant pour des francophones de formuler leurs jugements en français ; il faudrait alors concevoir ce type d'alternance codique comme relevant d'une stratégie discursive, le locuteur choisissant de donner du poids à ses évaluations en les formulant en français. Tout ceci reste à vérifier par des enregistrements en situation recueillis à l'occasion d'observations participantes supposant une immersion dans le milieu djiboutien.

Termes de politesse :

bonjour	3	allez-y	1	je voudrais	1
bonsoir	1	excusez-moi	1	j'aimerais bien	1
à bientôt	3	s'il vous plaît	6	si vous voulez	1
à demain	1	pardon	2		
je vous (t') en prie	3	merci	7		

Au total 28 occurrences pour 13 termes de politesse différents ont été attestées, ce qui est également un nombre important compte tenu qu'il s'agissait d'une question totalement ouverte, ne suggérant rien au sondé. Il est possible ici que la conception française de la politesse diffère quelque peu des usages djiboutiens et que la langue française mette à la disposition des Djiboutiens des instruments dont ils ne disposent pas dans leurs langues pour la simple raison que les usages sociaux divergent. Il se peut encore que bien que les

équivalents existent dans les langues locales, la politesse soit ainsi mieux marquée ou encore que celui qui adresse ces témoignages de respect souhaite apparaître comme plus distingué.

Mots ou expressions ayant une fonction phatique :

bon	3	comment dirais-je	1	comment ça va ?	1
hein ?	1	écoute	2	ça va	8
tu vois	1	n'est-ce pas ?	1	vous savez	1

A été regroupé dans cette catégorie tout ce qui dans la communication a pour but de maintenir le contact avec l'interlocuteur. On y trouve *comment ça va ?* qui aurait aussi bien pu figurer parmi les éléments de politesse mais dont le rôle est également phatique. Il est intéressant de voir que le français joue aussi un rôle à ce niveau de la communication. L'interprétation de cette présence est difficile. Aux hypothèses précédentes encore valables ici, nous nous contenterons d'adjoindre celle que l'utilisation de ces formes phatiques, relativement figées et d'emploi simple, permet à peu de frais d'émailler son discours de termes français, ce qui peut être stylistiquement valorisant compte tenu des valeurs attachées à cette langue.

Insultes :

4 personnes ont dit que les insultes étaient en français, sans préciser de quelles insultes il s'agissait. En revanche, 6 ont donné l'exemple de *merde*, 1, de *je t'emmerde* et 2, d'*imbécile*. Il est donc fait mention treize fois d'injures, ce qui est beaucoup compte tenu qu'il est toujours difficile d'écrire des mots grossiers, surtout en les prenant à son compte comme c'est le cas ici.

Parmi ces cinq catégories, les insultes sont sans doute celle pour laquelle le problème de la distinction entre alternance codique et emprunt est le plus difficile à résoudre¹. Il s'agit souvent de formes brèves, d'un seul mot même, et il faudrait faire attention à la prononciation de ces mots, recourir au sentiment des locuteurs, pour savoir s'il y a ou non emprunt. La réflexion que nous mènerons à propos du statut ambigu de l'injure, entre emprunt et alternance codique, pourrait certainement être également conduite à propos des termes de politesse ou des phatiques. Le premier élément d'analyse sera fourni par le passage suivant, extrait de l'interview d'Ali Kaireh, qui met en scène, outre ce commerçant somali de 27 ans, un jeune Afar de 17.

Ali, 250-276 :

L1 : oui on m'a on m'a dit souvent les Somalis si- quand ils parlaient pas français i connaissaient que quelques injures aussi

L2 : quelques mots / ça ça dépend

L3 : comme XX²

L1 : mais souvent i connaissent

L2 : XX (1) oh oui lâche toi / lâche lâche (1)

L1 : comment ?

L2 : lâche connard

L1 : ça i connaissent ?

L2 : (1) oui (1)

L1 : même si i parlent pas français ?

L2 : (1) ah oui oui oui (1)

L1 : alors quels mots y'a ?

L2 : (1) pédé comme ça (1)

L1 : pédé connard

L2 : (1) oh oui (1)

L1 : qu'est-ce qu'y a encore ?

L3 : lâche pédale

L1 : quel mot ?

L3 : lâche

L1 : ça veut dire quoi ça lâche ? ah lâche ?

L3 : la lâcheté

L1 : oui un lâche la lacheté ah ça i connaissent alors ? (mmh mmh L1) même si i parlent pas français i vont connaître ça

L3 : tout le monde / quand quand on apprend une langue on apprend par par: une insulte / chaque langue qu'on apprend par une insulte ils apprennent / les gens

¹ J. Gumperz a bien montré les difficultés à faire le départ entre ces deux phénomènes sur la base des seuls critères linguistiques (1989 : 64-67). La différence relève en fait de représentations, est "en dernier ressort une affaire d'interprétation de la conversation".

² L3 dit ici un mot en somali. Ali n'avait sans doute pas compris le praxème *injure*.

Il est patent que les mots employés ici comme insultes, placés dans la bouche de personnes ne parlant pas le français, sont à verser au compte des emprunts. La fin du passage montre que les insultes ont une place très importante dans les dispositifs de communication des langues de cette partie de l'Afrique. Pour Aden, la connaissance des insultes est le premier pas dans l'apprentissage d'une langue étrangère : le sujet prend soin de montrer que ce constat est général en utilisant le parapraxème *on* dans le but d'atteindre un degré de généralité plus grand encore qu'avec *nous*, puis arrive à la forme la plus globale, *ils*¹, associée au praxème les *gens* ; puis il reprend "une langue" en "chaque langue". La question du rôle de l'insulte dans les langues locales mériterait certainement une approche de type ethnographique.

La question de l'emprunt ou de l'alternance codique n'est visiblement pas résolue chez Waberi :

Waberi, 425-435 :

L1 : ah ouais d'accord / alors donc les insultes c'est un domaine du français qui...

L2 : qui sont plus fortes quoi

L1 : ah oui / ça passe bien en somali ça alors

L2 : oui X c'est TRÈS passé déjà c'est dans le / dans le le somali maintenant on peut dire

L1 : ah ouais c'est dans le somali carrément

L2 : on peut dire

L1 : c'est à dire que quand tu t'insultes avec quelqu'un en somali et que les insultes te viennent en français t'as pas l'impression de parler français quoi

L2 : non pas du tout on a toujours l'air de parler en fr- en somali

À la ligne 428, je propose l'influence du français sur le somali comme un procès en cours d'accomplissement en employant le présent. Il me renvoie ma représentation en signifiant par un passé qu'il s'agit d'un accompli, insistant sur *très* et *déjà*. On peut penser que le sujet cherche par là à éviter de passer pour éventuellement

¹ Il est probable du reste qu'à ce moment-là, faute d'assentiment de ma part dans le copilotage de l'interaction, il essaie par ce moyen de se dissocier de ces pratiques en posant leurs auteurs en non-personne.

responsable du phénomène. Mais même sous cette forme, il a du mal à assumer sa formulation de l'invasion du somali par le français et bute, après avoir réalisé le parapraxème *dans*, sur l'actualisation de sa langue maternelle : après avoir dû s'y reprendre à trois fois pour réaliser le praxème *somali*, il choisit finalement de mettre à distance son affirmation en la nuancant par un "on peut dire", dans lequel le je est effacé. Il n'ira pas plus loin que ce "on peut dire" qu'il répète comme pour signifier que toute sa parole est là. La fin de ce passage aborde le problème de l'emprunt, caractérisé par la conscience de continuer à parler sa langue maternelle tout en employant un terme d'origine étrangère. Le sujet bute à nouveau et commet un lapsus aussitôt effacé qui montre que le statut de ces insultes n'est pas bien fixé encore. Autre phénomène intéressant dans cette interaction, le fait que le sujet me retourne mon "t'as pas *l'impression* de parler français quoi" en un "on a toujours *l'air* de parler en fr- en somali". Un glissement s'est opéré au niveau des représentations de *avoir l'impression*, intérieur, à *avoir l'air*, extérieur. Ceci pose le problème de la valeur des insultes prononcées en français, de leur valeur d'échange sur le marché du sens djiboutien. Quelle valeur s'attache donc à l'insulte en français pour qu'elle survienne au milieu d'un discours en langue maternelle ? Le problème n'en est pas résolu pour autant. C'est encore dans un passage traitant des insultes en français chez les non-Francophones que l'on peut trouver des éléments de réponse.

Aden,

L1 : mais ils arrivent à quoi faire alors en français par exemple ?

L2 : euh les insultes

L1 : ouais ça d'accord

L2 : ouais ça c'est ça ils insultent pour les: les gros mots ils disent pédé connard la vache

L1 : ouais pourtant ces mots là ils existent en somali

L2 : hein ?

L1 : ou en afar ?

L2 : oui ça existe

L1 : ils existent alors pourquoi ils les disent pas en afar ou en somalie

L2 : non: is- non ils préfèrent en en français / (pourquoi L1) parce qu'il comprend le- les autres si y a: si on l'insulte en afar l'autre y va pas comprendre ils vont se battre c'est pour ça

L1 : ah bon

L2 : oui

L1 : ah s'il insulte un somalien l'Afar...
 L2 : oui il va pas comprendre il va dire / qu'est-ce tu me dis ?
 ils vont se battre / c'est mieux qu'il lui dit en français pour qu'il
 comprend
 L1 : donc tout le monde connaît les insultes en français
 (ouais L2) mais tout le monde connaît pas les insultes en afar
 en somali en arabe
 L2 : si c'est un Afar et l'autre est un Afar lui il comprend
 L1 : ah oui d'accord alors d'après toi ça fait ça fait plus mal
 d'insulter en français parce que l'autre il va comprendre (rire
 oui L2) ah oui d'accord

La valeur qui ressort de ces représentations, émanant d'un jeune Afar, est une valeur véhiculaire de l'insulte en français. Dans le cadre de disputes interethniques, qui n'est pas qu'hypothèse d'école, l'insulte en français est paradoxalement un moyen de mieux se comprendre et d'éviter que la situation ne s'envenime de l'incompréhension mutuelle. Si l'on en croit Aden, le français des injures jouerait à ce moment là le rôle de véhiculaire très spécialisé !

Autre valeur possible, la force différente des insultes en français :

Waberi, 412-424 :

L2 : j'sais pas pédé ou des trucs comme ça
 L1 : pédé
 L2 : mmh mmh ou fils de pute
 L1 : et ça existe pas dans les langues nationales ?
 L2 : si si ça ça existe
 L1 : alors pourquoi tu le dis en français ?
 L2 : parce que c'est pas trop fort dans le / dans le:..
 L1 : c'est pas assez fort dans la langue nationale
 L2 : dans la langue ouais XX
 L1 : t'as l'impression que c'est plus fort en français
 L2 : oui euh
 L1 : donc c'est plus insultant si c'est en français ?
 L2 : oui //

Il apparaît, au terme de cette première étude sur les alternances codiques dans la ville de Djibouti, qu'elles sont favorisées par l'accroissement du niveau scolaire et les relations amicales et qu'elles apparaissent plus facilement en relation avec des sujets comme la politique, le travail, l'école ou la santé. Mais en plus de ces topiques prévisibles en regard des données statutaires, des domaines plus

privés sont atteints comme ceux touchant à l'amour, à l'expression linguistique de la subjectivité, aux insultes ou aux éléments de construction du discours : marqueurs logiques, temporels, etc... Il résulte de ces remarques que l'interprétation généralement avancée de la valeur des langues en situation de diglossie ne tient pas, au moins pour Djibouti. J. Gumperz résume cette interprétation en ces termes (1989 : 64) : "On a tendance à considérer la langue minoritaire, ethniquement spécifique, comme le "code nous" en l'associant aux activités familières internes au groupe ; à utiliser par ailleurs le code majoritaire comme le "code eux", associé aux relations plus formelles, plus rigides et moins personnelles en dehors du groupe". Nos premières analyses menées à propos de l'alternance codique semblent indiquer que le passage au français correspond au contraire à des moments dans lesquels le sujet marque plus sa présence dans sa parole. La distinction "code nous"/"code eux" n'est donc pas totalement pertinente. Mais cela confirme une réserve de J. Gumperz lui-même, qui pense que cette association entre le style de la communication et l'identité du groupe est en réalité surtout une "association symbolique : cela ne présage en rien de l'usage réel".

En revanche, si l'on joint à ces remarques les constatations relatives aux phénomènes d'emprunt, on est conduit à observer que la situation de contact de langues à Djibouti a créé une situation de continuité interlinguistique chez les francophones, situation qui ne préserve plus les langues maternelles des intrusions du français, jusque dans les domaines les plus intimes. Il est vraisemblable que ces phénomènes, engendrés par des chevauchements fonctionnels que dissimule l'analyse diglossique classique, sont à l'origine de conflits importants de type identitaire. Plusieurs représentations recueillies à propos de la question 21 du sondage le laissent entrevoir : le phénomène concerne "les mots que je ne peux pas traduire du français en somali" (78), "tous les mots que je n'ai pas appris en somali à cause du colonisateur" (53). Mais ce sera l'objet d'une étude ultérieure.

2.2.2.3. conclusion : la dynamique de la situation sociolinguistique djiboutienne et le concept d'interférence

La situation sociolinguistique djiboutienne nous semble évoluer vers une continuité interlinguistique déjà atteinte chez quelques sujets appartenant aux couches les plus scolarisées de la population. D'un point de vue linguistique, la situation djiboutienne nous conduit à revenir sur la notion d'interférence et à en distinguer deux types différents. D'un côté, les interférences que nous qualifierons de classiques : de nature phonétique, lexicale, ou morpho-syntaxique, elles ont été bien décrites par U. Weinreich et ceux qui ont suivi ses traces. Il est certain que ces phénomènes sont limités par les conditions scolaires de l'apprentissage et par le contrôle que ce type d'appropriation permet au sujet d'exercer sur ses productions en lui proposant de constantes références à la norme. De ce point de vue, il est patent que l'apprentissage scolaire maintient une situation de discontinuité limitant ces cas d'interférence.

Mais parallèlement à cela existe un deuxième type, intéressant non plus les parties du discours mais la production discursive elle-même. À côté de l'interférence linguistique nous semble exister une interférence discursive dont un des meilleurs exemples est le discours alterné, le discours mixte, l'alternance codique. Au lieu de l'hybridation caractéristique du premier cas d'interférence, d'une greffe d'éléments linguistiques étrangers sur un discours construit dans une autre langue, on a affaire à un véritable métissage, les deux codes traités séparément participant simultanément d'un même espace discursif. Or, la scolarisation nous semble devoir favoriser ce type d'interférence discursive, en créant les conditions d'une continuité entre le français et les langues nationales, en favorisant les chevauchements fonctionnels au détriment de ces dernières. Nous retrouverons des traces de ce phénomène quand nous étudierons la création lexicale, notamment celle qui procède par calque sémantique des langues maternelles vers le français.

2.2.2.4. Description linguistique et sociolinguistique du continuum du français à Djibouti

2.2.2.4.1. Sur la définition du continuum et des variétés du français

Nous avons déjà pu voir comment les différentes langues pratiquées en République de Djibouti étaient hiérarchisées d'un point de vue sociolinguistique par une série de réglages institutionnels. Nous avons ensuite mis en perspective la situation passée du français à Djibouti et sa situation actuelle pour, dans une perspective apportant un éclairage diachronique à une étude synchronique, saisir toute la dimension dynamique de la situation de langage dans la ville de Djibouti. Le moment est venu d'esquisser des éléments de réponse au problème de la variation linguistique : quel(s) français parle-t-on à Djibouti ? Il serait trop long de citer ici les nombreux travaux descriptifs qui ont mis en évidence les éléments linguistiques propres au français parlé en Afrique Noire. Les études ont d'ailleurs à ce jour prioritairement porté sur le domaine lexical, faisant émerger le concept d'africanisme. À Djibouti, la recherche sur les particularités linguistiques des formes échangées en français n'a jamais été entreprise. Existe-t-il donc un ou des français de Djibouti ?

Le premier élément de réponse que l'on peut apporter est que le singulier est mystificateur. Entre le français parlé dans la rue par un petit vendeur de cartes postales et celui que l'on peut entendre dans la bouche d'un haut fonctionnaire, les écarts sont trop importants pour que l'on puisse espérer rendre compte des deux variétés à l'aide d'une seule description. Entre les deux, on peut placer toute la gamme des degrés de compétence en français. Plutôt que de parler de la langue française à Djibouti, nous parlerons donc de "continuum" français à Djibouti. Il y a dans ce concept l'idée d'un éventail très ouvert de formes liées entre elles, depuis les usages les plus simples jusqu'aux plus élaborés. G. Manessy et P. Wald (1984 : 14) l'appliquent au français d'Afrique : "Pour autant qu'on puisse en juger, le français d'Afrique n'est ni dialecte ni patois, mais plutôt les deux à la fois et bien d'autres choses encore, une sorte de spectre (au

sens où les physiciens emploient ce terme) ou de "continuum" qui unit, à travers tous les intermédiaires possibles, les extrêmes correspondant aux deux types dont nous venons d'esquisser la définition". L'idée fondamentale véhiculée par ce concept que nous allons confronter à la réalité linguistique djiboutienne est celle d'une continuité entre les différents usages d'une langue. "Les usages qui se situent au bas du continuum n'ont pas d'autonomie ; ceux qui y ont recours ne font pas référence à une variété préexistante (...), ils imitent, dans la mesure de leurs capacités, les énoncés produits par les francophones"¹. Au cœur du concept de continuum se trouve donc l'idée que dans les représentations des locuteurs, les usages, si fautifs soient-ils, font toujours référence à la norme du français et sont donc pour cette raison des variétés de cette langue. Les deux sociolinguistes poursuivent : "L'analyse doit être fondée sur ce principe que tous les énoncés produits, si déviants soient-ils, sont en quelque manière du français, et rendre compte à la fois des formes les plus proches de la norme et de celles qui en sont le plus éloignées, sans négliger le fait que les unes et les autres peuvent être occasionnellement observées chez un même locuteur, africain ou métropolitain. Elle a pour domaine propre non des variétés discrètes ou des suites de règles, mais l'ensemble des processus qui animent ce que A. Martinet appelle une synchronie dynamique".

Ces passages posent deux problèmes que nous prendrons en compte dans notre analyse de la situation djiboutienne : celui de la compétence des locuteurs et celui de la norme.

À propos de la compétence, G. Manessy et P. Wald (1984 : 16) montrent que les locuteurs ne peuvent être caractérisés simplement par "l'usage préférentiel qu'ils feraient d'un sous-système identifiable et analysable" mais plutôt par leur localisation à l'intérieur du continuum et par l'ampleur de leur répertoire. Ceux qui ont un répertoire peu étendu se situent aux deux extrêmes du continuum, caractérisés par un français scolaire pour le pôle supérieur et un français très "incorrect" pour les autres.

¹ G. Manessy et P. Wald (1984 : 15).

Le fait même de parler de pôle supérieur et de pôle inférieur du continuum suppose une axiologie implicite articulée autour de la reconnaissance d'une norme. Des travaux récents ont étudié la manière dont la question de la norme se pose en Afrique ; ils ont fait état de l'apparition d'un possible conflit linguistique entre deux normes : d'une part celle constituée par les usages scolaires du français, d'autre part celle représentée par les locuteurs légitimes du français dans le pays. D'un côté une norme exogène, de l'autre une norme endogène dans laquelle entrent les particularités régionales des "notables" du pays. Pour Djibouti, il est clair que la norme par rapport à laquelle tous les énoncés sont rapportés est la norme scolaire¹, français écrit des manuels ou français oral des enseignants français du secondaire.

Mais une fois défini l'objet d'étude, l'éventail du continuum, il reste à trouver le moyen d'en décrire les différentes variétés. Or la définition même du continuum rend la tâche périlleuse. Il est en effet difficile de discriminer des variétés différentes dans une matière linguistique qui est précisément continue si l'on s'en tient aux seuls critères linguistiques. Le découpage en variétés basilectales, mésolectales, acrolectales est irréalisable sur la base de critères exclusivement linguistiques. L'arbitraire règnerait pour décider que tel usage est à classer dans les variétés basilectales plutôt que dans le mésolecte. De plus, il est loin d'être évident que l'on puisse retrouver suffisamment de régularités entre les différentes pratiques linguistiques pour en inférer l'existence de véritables variétés. Dans un continuum tel que celui du français à Djibouti, unifié par la référence à la norme scolaire, les "particularités" linguistiques du pôle inférieur sont à mettre au compte des erreurs caractéristiques d'un apprentissage imparfait de la langue-cible. Il est bien difficile de parler, à propos d'énoncés de ce type, de variétés du français.

Il nous faut pourtant trouver le moyen de décrire cet éventail d'usages et le préalable à ce travail d'analyse consiste ordinairement à discerner des "variétés". Le critère linguistique s'avérant inopérant pour des raisons de continuité linguistique évidentes, il nous faut faire

¹ Voir 2.2.1.5. les conséquences de la situation de discontinuité : maintien d'un français normé.

appel à des critères de différenciation sociolinguistiques¹. On peut tout à fait de ce point de vue tenter d'articuler le continuum en partant de la fonction des "variétés" en question. Il s'agit de partir de l'emploi que les locuteurs font du français pour tenter de voir quelles "variétés" répondent à ces besoins de communication. Le renversement est total : il ne s'agit plus de définir les variétés en partant des formes linguistiques pour ensuite en préciser les emplois, mais de partir de ces emplois pour voir à quelles pratiques linguistiques ils correspondent. La variété, dans le sens où nous l'entendons, est donc un ensemble de pratiques linguistiques - n'obéissant pas toutes à une "grammaire" unique mais soumises elles aussi à la variation - utilisées dans certaines fonctions, dans certaines situations de communication. L'analyse sociolinguistique passe ainsi au premier plan. On évite du même coup de retomber dans le travers qui consiste à confondre variétés de français et niveaux de scolarisation, même si on peut dans un deuxième temps affiner notre analyse et distinguer, à l'intérieur d'une variété correspondant à une fonction, des différences linguistiques nées de conditions d'apprentissage de la langue différentes.

Cette démarche conduit à proposer un classement autre que la différenciation arbitraire en basilectal, mésolectal et acrolectal. Nous distinguerons quatre variétés de français, correspondant à des fonctions différentes : français élémentaire, français occasionnel, français régional, et français de prestige. Il est bien évident que nous parcourrons ainsi l'ensemble du continuum dans un mouvement allant du pôle inférieur au pôle supérieur et des usages les plus restreints vers les plus larges.

Il est de règle, dans les travaux de description de la variation linguistique, de distinguer les aspects phonétique, morphologique, syntaxique et lexical et de consacrer un moment spécifique à chacune de ces rubriques. Il est certain que cela permet de sérier les problèmes et de traiter de façon ordonnée les éléments sujets à variation. Mais ce mode de représentation ne permet pas de saisir l'interrelation de tous ces éléments qui, pourtant, sont étroitement

¹ G. Manessy et P. Wald (1984 : 59-62) évoquent cette possibilité dans un passage intitulé "Continuité et discontinuité sociolinguistiques : le problème des variétés".

imbriqués dans un système linguistique cohérent. Pour prendre un exemple, il est évident que les paradigmes morphologiques dont dispose un locuteur ont une influence majeure sur la structure syntaxique des phrases qu'il va produire. De même, les carences lexicales conduisent le sujet parlant à adopter des stratégies syntaxiques qui, de ce fait, ne peuvent pas être traitées de façon complètement autonome. C'est donc avec le double souci d'exposer clairement les différents domaines atteints par la variation linguistique et de montrer comment ces variations se conditionnent mutuellement à l'intérieur du système linguistique que nous allons entreprendre la description des variétés du français.

Nous faisons remarquer au début de cette partie que les travaux d'ordre lexical dominaient de loin les études sur la variation. Sans doute le côté anecdotique et civilisationnel de ce type d'étude contribue-t-il à développer l'attrait des chercheurs et du public. Mais cette raison n'est pas la seule à notre avis ; il en est d'autres, d'ordre plus théorique, qui doivent être prises en compte.

Rendre compte des variations d'une langue, en l'occurrence des variations régionales, suppose que l'on fasse référence à une norme par rapport à laquelle la différence est appréciée. Pour les études lexicales, la norme du français standard, du français "de France", est constituée par les dictionnaires, sorte de conservatoire aisément accessible des mots échangés par une communauté linguistique. Il est donc simple de dire si tel ou tel lexème fait partie ou non des usages centraux ou s'il est employé avec une valeur d'usage ou une fréquence¹ différentes. Partant, il ne reste plus qu'à apprécier l'origine de ce néologisme et à le classer selon son processus de formation ou le champ lexical dans lequel il s'intègre.

Mais les domaines de la morphologie ou de la syntaxe posent d'autres problèmes. Nous distinguerons deux cas. Soit la variété à décrire est dans une situation de discontinuité intralinguistique avec la variété standard du français et a développé une norme propre, soit elle est en situation de continuité intralinguistique et continue à faire

¹ Encore remarque-t-on que la différence de fréquence, ne relevant pas du dictionnaire mais supposant des études comparées de corpus, n'est jamais abordée et reste à l'état de vœu pieu dans la recherche sur la variation lexicale.

référence, par delà la somme des écarts, à la pratique centrale du français.

Le premier cas correspond aux parlers créoles ou aux formes dites vernacularisées, créolisées, du français, comme le Français Populaire Ivoirien, le Français Moussa. Dans ce cas, la description de la variation est relativement simple ; l'écart intralinguistique a généré une norme nouvelle et c'est de celle-ci que le descripteur va rendre compte¹. Le nombre des travaux sur ces variétés témoigne bien du caractère peu problématique de telles entreprises.

Le second correspond à la situation djiboutienne dans son ensemble ou aux variétés en situation de continuité intralinguistique dans d'autres pays francophones. La difficulté de la description tient à ce que les énoncés doivent continuer à être appréciés à l'aune des usages hexagonaux du français. De ce fait, le statut de nombre de variations de type morphologique ou syntaxique est ambigu. S'agit-il de "fautes", relevant de l'apprentissage imparfait d'une deuxième langue et donc de nature idiolectale, ou de phénomènes généraux caractéristiques ? La réponse est souvent bien délicate et ceci explique que, dans les domaines en question, les tentatives de description soient plutôt rares. On préfère d'ordinaire se tourner vers les pratiques plus clairement interprétables en termes de norme régionale.

Quelle position de principe allons-nous adopter ? Nous travaillerons en prenant pour base la fréquence des variations observées. Nous considérerons comme caractéristique objective d'une variété - en nous gardant bien de parler de norme - les différences par rapport au français standard qui pourront être observées plusieurs fois chez un même locuteur et se retrouveront chez d'autres usagers de la même variété. Il s'agit là d'une position pratique, permettant l'étude d'un certain nombre de marques linguistiques au-delà des traditionnelles études lexicales.

¹ Parlant du français populaire d'Abidjan, J. L. Hattinger et Y. Simard (1982) écrivent que "c'est une variété de français dans laquelle s'est manifestée relativement récemment une coupure avec la norme du français standard et l'apparition d'une nouvelle norme, propre à cette variété, qui semble être représentative non pas d'une classe ou d'une catégorie de locuteurs mais d'une communauté culturelle".

Les études qui suivent ne prétendent donc pas faire une place à toutes les composantes de la langue ; nous privilégierons celles qui nous paraissent les plus caractéristiques de chaque variété - les plus communes - et aussi celles qui permettent le mieux d'éclairer le fonctionnement interne de la variété en question, et laisserons de côté celles qui ne correspondent pas à ces deux critères.

2.2.2.4.2. Quelques représentations du continuum

L'occasion nous a été plusieurs fois donnée de saisir en situation d'interview des représentations de ce continuum.

La caractéristique principale de ces représentations est d'interpréter ce qui est une différence de compétence chez les locuteurs en des termes spatiaux, comme si la géographie de la ville de Djibouti recoupait la carte du "bon usage" de la langue française. Nous illustrerons ce point de vue en analysant un passage du débat qui a réuni divers élèves du DEUG de Lettres Modernes. L'extrait qui suit met en présence trois jeunes gens, Nasser, d'origine yéménite, Saïd, Somali de 30 ans environ, et Mohamed, Somali de 21 ans qui se contente d'acquiescer. Cet échange se déroule bien entendu sous le contrôle des autres, qui n'interviennent pas. Leur absence de réaction montre que la représentation de Saïd est partagée par l'ensemble des étudiants ici présents.

Débat DEUG, 595-604 :

NASSER : on pourrait dire sur: sur ce mélange de langues / je crois que: l'Éducation nationale a fait un test il y a trois ans / pour voir un peu le niveau de la langue française dans les différentes écoles de la République de Djibouti / (mmh je l'ai ce test L1) y a un- en tête l'école annexe de la République / (mmh L1) et surtout l'école de Hadj Dideh / (oui MOHAMED) c'est c'est le français est très utilisé dans ces quartiers / ça montre le niveau de langue on parle français dans ces quartiers (ouais L1)

SAID : je crois qu'i y a un décalage euh jusque- jusqu'à Balbala y a un décalage bon les gens d'ici sont: plus forts et on arrive à- jusqu'à Balbala avec un décalage

La discussion tourne depuis quelques minutes autour de la question de la coexistence des langues à Djibouti. Nasser praxémise

ce qui est objectivement un simple contact de langues en *mélange de langues*. On a déjà eu l'occasion de préciser¹ la valeur d'usage de ce praxème chez d'autres locuteurs : il représente le mode normal de communication en français, relevant d'une alternance fréquente entre les codes. On peut noter que, pour exposer sa représentation du français à Djibouti, Nasser use de précautions oratoires peu ordinaires chez lui : "on pourrait dire", "je crois que". Il prend ainsi la précaution de gommer les traces de son énonciation, substituant même à sa propre opinion un test de l'Éducation nationale. Même le "je crois" ne porte pas sur ce qu'il pense de la langue française, mais bien sur le fait qu'il y a eu un test trois ans auparavant. Il met en avant un instrument de mesure scientifique - l'emploi du praxème *test* - et une institution insoupçonnable - l'Éducation nationale. Dans l'esprit du locuteur, "le niveau de la langue française" est le plus élevé à l'école annexe, dite de la République, et à l'école de Hadj Dideh. Le choix de ces deux écoles mérite quelques explications : l'école de la République est située au centre ville, du côté des quartiers habités par les Français. Son caractère d'école annexe de l'École Normale en fait la seule école dans laquelle des Français enseignent encore en primaire. Il est donc clair que sa première place dans les représentations est liée au fait que la norme du français à Djibouti est clairement scolaire et que ses représentants légitimes sont les Français eux-mêmes. La deuxième place de Hadj Dideh, école du quartier 1, s'explique chez Nasser par le fait que le quartier est très métissé et que le français y a une forte valeur véhiculaire, qu'il partage du reste avec l'arabe.

Débat DEUG, 549-559 :

NASSER : ouais je crois / que comme tu dis le quartier 1 ou quartier 3 que c'est les quartiers où j'habite où je me déplace je crois que dans ce quartier-là: les jeunes / ceux qui sont allés à l'école / les moins jeunes aussi i maîtrisent parfaitement les trois langues somali XX...

L1 : et quelle est celle qu'on entend le plus souvent dans ces quartiers ?

NASSER : dans ces quartiers (l'arabe ABDOURAHMAN) c'est c'est la langue arabe (arabe c'est l'arabe ABDOURAHMAN) qui domine

L1 : c'est l'arabe qui domine ? (l'arabe ABDOURAHMAN)

NASSER : oui puis vient le français / et puis les langues maternelles au contraire par rapport aux autres- à d'autres

¹ Voir 2.2.2.2.2. les phénomènes d'alternance codique.

quartiers les langues maternelles viennent en troisième position souvent (ah ouais ? L1)

La représentation du continuum exposée par Nasser, avec un pôle supérieur géographiquement situé près des quartiers habités par les Français ainsi que dans ceux où il est appelé à jouer un rôle véhiculaire, est majoritairement acceptée par ses camarades. Aucun ne le contredit. Mohamed acquiesce même et Saïd va renchérir en complétant cette représentation spatiale du continuum. Rappelons les termes de son intervention.

DEUG, 602-604 :

SAID : je crois qu'i y a un décalage euh jusque- jusqu'à Balbala y a un décalage bon les gens d'ici sont: plus forts et on arrive à- jusqu'à Balbala avec un décalage

Le praxème *arrive* montre qu'il y a clairement une continuité entre les pratiques linguistiques et que, passant d'un quartier à l'autre jusqu'à Balbala, on suit la baisse de niveau en français. Cette continuité n'exclut pas les écarts, ce que la reprise du praxème *décalage* souligne. En haut du continuum ("plus forts"), un toponyme, *ici*. Il désigne le lieu depuis lequel le sujet parle, l'École Normale. Il est difficile d'exprimer plus fortement, sans avoir à le formuler de manière explicite, l'attachement à la norme scolaire du français ! Plus largement, ce toponyme désigne les quartiers résidentiels du centre et des Plateaux, puisque l'École Normale est située sur la route qui relie ces deux espaces. L'autre pôle du continuum est placé de l'autre côté de la ville. Le sujet se représente donc le trajet jusqu'à Balbala comme une baisse lente et continue du niveau de français. Le continuum français est envisagé à travers la modélisation géographique centre-périphérie : au centre sont placés les Français eux-mêmes et les Djiboutiens en contact avec eux ; plus on s'en éloigne, plus le niveau baisse. Mais Saïd sait combien il est difficile de soutenir cette représentation strictement linéaire : le fait qu'il répète trois fois le praxème *décalage* peut montrer cet embarras, la répétition tenant lieu d'argument et lui évitant de devoir s'expliquer plus. On voit également qu'il hésite à actualiser *Balbala* ("euh jusque-jusqu'à") et *plus forts* (allongement vocalique de *sont* qui permet de gagner du temps). Ces stratégies atténuatrices ont-elles opéré ?

Toujours est-il que Saïd ne sera pas contredit, pas plus que Nasser ne l'avait été auparavant. Il y a donc consensus sur cette représentation du continuum parmi les étudiants du DEUG, c'est-à-dire en même temps consensus sur la norme en fonction de laquelle les pratiques linguistiques sont étalonnées à Djibouti.

2.2.2.4.3. Le français élémentaire

Cet essai de description linguistique commence par le pôle inférieur du continuum. Il s'agit de traiter des formes françaises les plus éloignées de la norme standard.

Nous avons déjà eu l'occasion d'établir que la séparation entre situations d'apprentissage du français et situations d'acquisition n'était pas pertinente dans le cadre djiboutien¹. L'absence de situations d'acquisition se retrouve dans la variation linguistique au niveau des formes dites basilectales. Par exemple, on ne trouve pas trace à Djibouti de formes pidginisées - et à plus forte raison créolisées. Il faut comprendre par là que l'on ne trouve pas de variétés comportant des analogies de surface avec le français mais qui seraient construites selon des structures grammaticales empruntées aux langues maternelles. Du point de vue lexical, ces variétés sont caractérisées par un vocabulaire hybride ; enfin le système phonologique est celui de la langue maternelle.

Rien de tel à Djibouti où les formes les plus simples de communication en français se rapprochent déjà d'un français "élémentaire", dont le système grammatical, pour être simplifié et sans redondance, n'en est pas moins français. Les paradigmes flexionnels sont réduits, le lexique limité et le système phonologique, pour être globalement français, n'en est pas pour autant à l'écart des interférences. D'un point de vue fonctionnel, ces variétés que nous regrouperons sous l'appellation de "français élémentaire" servent essentiellement au contact épisodique avec les Français expatriés. De ce fait, le français élémentaire s'échange dans des situations de

¹ Voir 2.2.1.3. exposition langagière et mode d'appropriation du français.

communication très précises, situations d'achat, de proposition de services divers. Le vocabulaire, limité, n'en est pas moins parfois spécifique et relatif au domaine d'intervention de chaque type de locuteurs. Du point de vue de l'apprentissage, ce français élémentaire est le résultat d'un parcours scolaire limité, le plus souvent d'un niveau primaire inachevé. La limitation des compétences linguistiques du locuteur l'empêche de se servir de ce français dans d'autres circonstances. Ce français, qu'il s'agit à présent de décrire, n'a pas par exemple de fonction véhiculaire marquée. Celle-ci sera assurée, chez les usagers de cette variété, par le somali ou l'arabe des quartiers. Si l'on reprend la proposition de G. Manessy et P. Wald (1984 : 16) sur la caractérisation des locuteurs dans un continuum, on s'aperçoit que ceux-ci se situent en bas du continuum français. Quant à la notion de répertoire, elle doit être réexaminée : les critères linguistiques ayant fait place à des critères fonctionnels pour la détermination de "variétés", le "répertoire" ne doit plus être considéré comme l'ensemble des variétés linguistiques dont dispose le locuteur mais comme l'ensemble des fonctions qu'il peut remplir avec ses variétés. Ainsi, nous proposerons le concept de répertoire fonctionnel, qui dépasse et comprend à la fois l'acception traditionnelle du terme, plus rigoureusement linguistique. S'agissant donc des usagers du français élémentaires, leur répertoire fonctionnel en français élémentaire se limite à la communication utilitaire et épisodique avec des Français, sans possibilité de répondre réellement à d'autres situations de communication.

D'un point de vue méthodologique, nous avons choisi dans notre corpus trois interviews répondant à notre critère fonctionnel : celles de Ali, Hassan et Liban. Ces trois personnes ont en commun de ne pas avoir suivi une scolarité primaire tout à fait régulière. Le premier, né en 1964, est à Djibouti depuis seulement 1977 et il a été scolarisé à l'Alliance Française de Dire-Dawa. Commerçant dans un quartier habité par beaucoup de Français, le français est seulement pour lui un instrument de travail. Hassan, quinze ans, n'est vraisemblablement pas entré au collège et a fini sa scolarité en classe de CM1, bien qu'il prétende être allé au C.E.S. de Boulaos. Gardien de voitures au centre-ville, le français lui sert à aborder les clients français éventuels.

Quant à Liban, né en 1958, il n'est pas allé à l'école primaire mais a suivi des cours du soir pour devenir écrivain public. Installé devant la Direction de la Population avec une machine à écrire, il aide à remplir en français les formulaires administratifs : le français est donc pour lui aussi un instrument de travail.

L'analyse des discours de ces trois locuteurs ne peut donner lieu à des descriptions rigoureusement identiques. D'un locuteur à l'autre, nous le verrons, existent des différences linguistiques mais aussi et surtout des régularités, des tendances, qui se retrouvent et permettent de parler, au delà des variations, d'une même variété. Mais il est bien évident que, dans un continuum, des formes suffisamment voisines fonctionnellement et linguistiquement pour être apparentées ne peuvent pas être rigoureusement identiques : le fait même qu'elles soient le fruit d'un apprentissage scolaire différent et imparfait, qu'elles n'aient pas pour référence une norme locale, suffirait à expliquer ces différences.

2.2.2.4.3.1. Pauvreté lexicale et conséquences syntaxiques

Nous commencerons par une étude du domaine lexical. En effet, la caractéristique majeure du français élémentaire est certainement le caractère limité du lexique. Un relevé des adjectifs qualificatifs dans l'interview de trois locuteurs pratiquant ce français élémentaire, Ali, Liban et Hassan est éclairant : Ali emploie seulement trois adjectifs : *différent* (182), *pareil* (183) et *amharique* dans le syntagme *langue amharique* (123). Hassan n'en utilise qu'un, *grande*, et encore cet emploi est-il une reprise de nos propres paroles (75)¹. Quant à Liban, il se contente de *plus grand*, mis pour *vieux*, de *petit*, de *somalien*, et de l'adjectif *administrative* qualifiant le substantif *langue*.

¹ On pourrait d'ailleurs se demander s'il s'agit d'un adjectif, à considérer alors comme prédicat d'une phrase nominale dont le thème serait *la*, élément minimum pour désigner le féminin, ou d'un adjectif substantivé.

La très faible représentation des adjectifs qualificatifs témoigne d'un usage essentiellement utilitaire de la langue française, réduite à ses éléments fonctionnels. Ceci dit, il faudrait se garder de tirer de cette rareté de trop rapides conséquences. La rareté des adjectifs est peut-être un des traits essentiels de la communication orale en général, qui vise principalement à l'efficacité et se passe le plus souvent de la caractérisation. Il n'est pas sûr que, dans le *Français fondamental*, les adjectifs qualificatifs figurent en bonne place. En revanche, le verbe, support privilégié de la relation prédicative, est suffisamment important pour que les indications que nous pourrions tirer de son étude aient valeur de test. Nous allons donc effectuer un relevé analogue à propos des verbes qui apparaissent au cours des interviews des trois personnes déjà nommées.

Ali utilise, pour plus de 20 minutes d'interview, les formes verbales suivantes¹ : parle, parler, connaît, travaille, arrive, partir, habite, dit, suis (être), êtes, sont, a, avez, connaissez, venu, explique. Au total, seulement seize formes verbales et onze verbes différents. Liban emploie quant à lui : suis (être), sont, travaille, connaît, ont, veulent, faire, parler, parle, peut, cherche, fini, viennent. Soit treize formes et onze verbes. Hassan se limite aux formes suivantes : s'appelle, est né, joue, travaille, khate, dort, fait, connais, parler, dit. La pauvreté du lexique dans le domaine verbal entraîne des particularités syntaxiques notables comme l'emploi fréquent de phrases nominales, notamment dans les réponses aux questions, ou de phrases construites sur la structure thème / prédicat nominal sur le modèle suivant² :

Hassan, 70-71 :

L1 : tu as des frères et sœurs ?

L2 : *oui / sœurs / trois sœurs*

Hassan, 125-127 :

L1 : tu l'as appris l'arabe

L2 : *non non / mais à l'école / (ouais L1) en arabe on- à l'école / parce que c'est mon gopain l'Arabe / de l'autre côté à la maison*

¹ Nous avons dû choisir une orthographe et ainsi interpréter les formes verbales citées.

² Les formes faisant l'objet d'une étude seront en italique.

Ali, 154-160 :

L1 : donc euh quand est-ce que tu parles français toi à Djibouti ?

L2 : Djibouti ?

L1 : seulement avec des Français ?

L2 : *Djibouti les Français oui*

L1 : uniquement avec des Français ?

L2 : *uniquement Français / ou des gens des Européens des gens des touristes (ouais L1) exactement / quelquefois des Américains simplement des Anglais*

Le faible nombre de verbes dont disposent les locuteurs a d'autres influences sur la syntaxe du français élémentaire. Un phénomène notable est l'extension d'emploi des présentatifs *y a / y a pas* et *c'est / c'est pas*. Ceux-ci débordent de très loin leurs usages du français standard. Tous deux permettent d'actualiser ou pas ce qu'ils introduisent. Mais alors qu'en français ils sont utilisés simplement pour dire l'existence, qu'ils sont donc relatifs à un Être¹, ils sont employés dans le français élémentaire pour nier ou actualiser un Faire, un procès. Cela donne par exemple les énoncés suivants :

Liban, 135

y a pas parler

Liban, 58

y a connu

Hassan, 25

ah CM1 après i va: / après y a plus

Hassan, 123-124

L1 : tu as tu as appris l'arabe à l'école

L2 : oui y *en a pas*"

Ali, 179-183

i parlent lui-même le so- le somalien (ouais L1) il parle le somalien / i sont connaît le somalien mais le somalien ce sont différents² si je vais t'expliquer quelque chose / (vas y vas y L1) mais il est y a de Hargeisa y a un peu différent de langue somalie y a euh: comment Mogadiscio³ y a différent un peu / somalien / un peu / c'est pas pareil

¹ Sur les emplois de *y a* et *y a pas*, voir Liban 62, 99, 142, 145, 147 ; Hassan 25, 60, 99, 117 ; Ali, 152, 181, 182, 183.

² Le mot est prononcé [difRa].

³ Prononcé [modij o]

On voit bien à travers ces exemples que ce sont chaque fois des procès qui sont actualisés ou pas, rôle que le présentatif est incapable d'assumer en français standard. Le dernier exemple montre que *y a* remplace *il est*, et vient suppléer les faiblesses lexicales du locuteur, qui n'a à sa disposition qu'un vocabulaire trop restreint pour pouvoir se lancer dans de longues explications sur les causes de la variation régionale du somalien. On peut voir notamment qu'après avoir initié un programme de phrase en *il est*, il l'interrompt et utilise une stratégie de reformulation comprenant la forme *y a*. Les usages de *c'est* / *c'est pas* révèlent une utilisation identique que pour *y a* / *y a pas*. Une reformulation montre bien l'équivalence fonctionnelle des deux tours présentatifs :

Liban, 131

"euh oui *c'est* euh: *y a* trois personnes"

Les exemples qui suivent montrent quelques emplois particuliers de *c'est*, le premier introduisant un complément de lieu à la place du verbe *être* précédé de *je* :

Ali, 24

"oui avant *c'était* Éthiopie"

Ali, 198-202

"*c'est* la même langue mais *y'a* quelquefois / (des mots L3) des mots / les gens qui sont habitent Hargeisa le somalien vous avez connaissez Hargeisa Somalia i sont deux différents / deux colonialismes *c'est* Hargeisa *c'est* colonialisme de Anglais / (ouais L1) Mogadiscio *c'est* le colonialisme de Italiens / (ouais L1) *c'est* ça / un peu différent de"

Liban, 99-101

"si *y a* beaucoup ça / parce que *y a* / des relations / des relations de beubles et ou il famille *y a* quelqu'un qui qui est là-bas / son frère il est en Éthiopie ou bien là / Somalien / ça *c'est* relation // relation de beuble"

Mais le cas du présentatif *c'est* permet de voir que même chez des locuteurs maîtrisant mal la langue française existe un souci de la norme révélant les conditions d'apprentissage scolaire de cette

langue. La preuve en est chez Ali l'emploi de la forme *ce sont*¹ témoignant de l'existence d'un paradigme. Il est notable ici que, dans des formes de communication pourtant élémentaires, le souci de rentabilité n'ait pas conduit à une simplification encore plus grande et que des accords de ce type soient respectés. La situation d'interview, très formelle et prestigieuse, y est sans doute pour quelque chose. De fait il est possible qu'en dehors de cette situation induisant certains styles contextuels particuliers, les formes évoquées soient encore plus présentes. Un passage de l'interview de Liban nous le laisse à penser :

Liban, 112-118

L2 : O.K. merci²

L1 : c'est fini?

L2 : c'est fini

L1 : /// euh tu es allé à l'école jusqu'à quelle année toi? / tu allais à Djibouti à l'école ?

L2 : euh oui *c'est* moi Djiboutien / euh *c'est pas* [ɛ̃tɑre] le: école publique / mais je suis euh / un étude / euh:: cours du soirée

La situation a ceci d'intéressant que le locuteur vient de nous signifier la fin de l'interview, fin que nous avons implicitement acceptée. Or, après une courte pause, nous reprenons notre questionnement. La première réponse du sujet comprend deux *c'est* dans des emplois surprenants, puisqu'ils remplacent une fois *je suis*, l'autre fois *je ne suis pas*. On peut penser que le locuteur a été surpris par la reprise de l'interview et qu'il n'a pas eu le temps de surveiller assez son discours pour empêcher deux emplois du présentatif qu'il sait ne pas être conformes à la norme standard. Par la suite, on ne trouvera plus de *c'est* dans des emplois aussi étendus. La reformulation de *c'est* en *y a*, analysée plus haut³, témoigne peut-être de ce sentiment d'incongruité, d'anormalité, existant jusque chez les locuteurs ayant un usage minimal du français.

¹ Ali, 65, 72, 120.

² L3 est donc visiblement un client qui doit s'impatienter et qui a demandé à L2 de clore l'interview.

³ Liban, 131.

2.2.2.4.3.2. Simplification morphologique et conséquences syntaxiques

La deuxième caractéristique du français élémentaire est la réduction des paradigmes morphologiques. Nous commencerons par étudier le phénomène du point de vue des formes verbales.

Un certain nombre d'accords sujet-verbe ne sont pas réalisés au présent en français élémentaire, ce qui peut indiquer une méconnaissance des conjugaisons :

Liban, 85

(...) les vieux ou les vieilles n'ont pas / ne *peut* pas parler

Liban, 94-97

les anciens Djiboutiens / la ma la majorité de les anciens Djiboutiens connaît parle français / mais si beaucoup beoble sont [vjɛn] / [vjɛn] maintenant i [vjɛn] d'Ethiopia ou Somaliens / (ouais L1) i ne *connait* pas le français

Nous nous contenterons de ces deux exemples, pris chez une même personne, d'un phénomène très fréquent. Le deuxième offre l'intérêt de montrer les stratégies que développent les locuteurs face à cette réduction des paradigmes verbaux. Nous voulons parler de l'emploi de la forme *sont* [vjɛn]¹. Le français élémentaire compense la faiblesse paradigmatique au présent par l'emploi de l'auxiliaire *être* suivi de la forme verbale la plus fréquente. Voici quelques exemples :

Ali, 63, 72, 11, 247 et Liban, 79, 155

i sont [paRi]

Ali, 331

vous êtes [paRle]

Ali, 90, 106, 122

i sont [Kɔne]

¹ On peut penser que le locuteur conjugue le verbe *venir* et transcrire alors *viennent*. Mais il est probable que la réalisation [vjɛn] soit une forme unique du verbe *venir*, correspondant à la forme la plus fréquente (personnes 1,2,3 du présent), et dans laquelle la voyelle nasale serait réalisée comme une voyelle orale suivie de [n]. La faute est fréquente en français élémentaire et l'emploi généralisé de l'auxiliaire *être* suivi de la forme la plus fréquente pousse à cette interprétation.

Ali, 118

qui sont [tRavaj]

Ali, 174

qui sont [aRiv]

Ali, 199

qui sont [abit]

Ali, 211

vous êtes [di]

Liban, 25, 28, 95

qui sont [vjɛn]

On remarque que les formes qui suivent l'auxiliaire sont des formes très fréquentes, le plus souvent celles qui composent les trois premières personnes du présent de l'indicatif. On assiste donc à la généralisation d'un système d'auxiliaire qui permet de limiter la variation paradigmatique au seul verbe *être*. Il y a là incontestablement une simplification du système verbal allant dans le sens d'une fonctionnalisation.

Le système pronominal est également simplifié de façon importante. Nous commencerons par étudier les pronoms dits "personnels". C. Baylon et P. Fabre (1978 : 32-33) ont montré les limites de cette catégorisation en rappelant que certains pronoms fonctionnent en fait comme de véritables noms et qu'il faut distinguer entre ces formes nominales et les formes véritablement pronominales. Suivant leur exemple, nous allons reprendre le classement proposé par G. Moignet (1965 : 30) et nous indiquerons en gras les formes disponibles chez Ali, Liban et Hassan.

Hassan

Personnes	Noms	Pronoms	
		sujet	objet
1e spécifique 2e spécifique 1e amplifiée 2e amplifiée	moi toi nous vous	je tu	I me te II
sing. indéterminé sing. déterminé pluriel	soi elle, lui elles, eux	on il (i) , elle ils, elles	se le, la les lui leur

De nos trois interlocuteurs, Hassan est celui qui possède le système personnel le plus incomplet et le plus instable. Incomplet du point de vue du nombre des formes, instable car le sujet ne parvient pas à l'utiliser correctement. On notera tout de suite l'absence totale de formes de pronom objet. On ne peut mettre ce phénomène au compte des circonstances de l'interaction du fait de la fréquence extrême de ces formes en français standard. Il s'agit donc bel et bien d'un trait caractéristique du système personnel. Deux formes ont une grande extension : le *on* et le *il*, sous sa forme réduite *i*. *On* occupe la place du *nous* et *i* est employé pour toutes les non-personnes, indépendamment du genre et du nombre. Mais ce qui est le plus frappant dans ce système, c'est le fait que chacun des pronoms personnels sujets est capable d'occuper pratiquement toutes les positions. Prenons l'exemple de *i*. Cette forme, normalement apte à désigner la non-personne, est ici le plus souvent employée pour désigner Hassan, à la place de *je*¹. Une seule fois (60), il s'applique effectivement à un tiers, son frère. Cette absence de *je* déstabilise tout le système personnel : *on* va pouvoir être équivalent de *il* et désigner le frère d'Hassan ("lui on travaille", 62) ou ses trois sœurs ("on y travaille on / mes trois sœurs", 89). Le *tu* est également équivalent de *on* ("en Somalie *tu* connais pas parler afar / parce que si *on* Tadjourah

¹ Hassan, 2, 11, 25.

tu connais / et ici on est Djibouti", 96-97) avec une valeur de généralité qui se retrouve en français oral familier, notamment dans le Midi de la France. Mais il peut être également équivalent de *il* et désigner la non-personne, comme dans l'exemple suivant :

Hassan, 98-99

L1 : et à Djibouti les Somaliens ils connaissent pas l'afar ?
L2 : tu connais pas / y en a: une des- dans le quartier là
Arhiba / (ouais L1) tu connais (...)

Le point extrême de cette déstabilisation du système est la désignation du sujet lui-même par le *tu*.

Hassan, 103-106

L1 : toi tu parles arabe ?
L2 : non
L1 : non ?
L2 : tu connais pas (2) ma sœur (2)

Nous sommes de toute évidence face à un interlocuteur dont l'apprentissage est à ce point imparfait qu'il n'a pas acquis en français le *je*, à partir duquel il va structurer tout l'espace et distribuer les rôles aux gens qui l'entourent par l'intermédiaire des pronoms personnels. On pourrait s'interroger sur les causes de cette carence¹ ; on peut peut-être mettre en avant les caractéristiques de la méthode d'apprentissage en usage alors dans les classes. *Pour parler français à Djibouti*, méthode d'inspiration structuro-globale, ne permettait à l'enfant d'entrer dans le *je* que relativement tard dans l'apprentissage. P. Dumont (1986 : 64-65) critiquait les méthodes de ce type en montrant "l'absence du "je" dans des dialogues au "jeu" particulièrement pauvre". Poursuivant sa critique à propos précisément de *Pour parler français*, il déplorait le manque d'investissement de l'apprenant : "Les énoncés proposés aux élèves sont généralement très répétitifs et les trois premières années de *P.P.F.* se caractérisent par une très forte fréquence accordée aux structures constatatives du type : "tu vois..., c'est..., voici..., il y a..." ". La critique est, si on peut dire, autorisée puisque l'auteur de ces

¹ Nous nous sommes assuré que le sujet était bien structuré dans sa langue maternelle et que son cas ne relevait pas de la psychiatrie...

remarques fut également un des concepteurs de la méthode... Hassan est-il un enfant perdu de *P.P.F.* ? Nous nous garderons bien de donner une réponse définitive à cette question. Contentons-nous pour l'instant de tirer les conclusions de cette étude du "parler français" d'Hassan. Le système personnel est caractérisé par une très grande capacité d'adaptation, avec des pronoms aux aptitudes très étendues (tu, on, i), capables de compenser en partie le caractère incomplet des paradigmes. Cette tendance se retrouve chez nos deux autres interlocuteurs.

Ali

Personnes	Noms	Pronoms	
		sujet	objet
1e spécifique 2e spécifique 1e amplifiée 2e amplifiée	moi toi nous vous	je tu	me te
sing. indéterminé sing. déterminé pluriel	soi elle, lui elles, eux	on il (i) , elle ils (i) , elles	se le, la les lui ¹ leur

Son système personnel est nettement plus développé. Le paradigme nominal est relativement complet, manquent seulement la forme du singulier indéterminé, le déterminé féminin singulier, les deux formes de pluriel. C'est la forme *lui* qui peut les remplacer, comme le montrent les deux exemples suivants :

Ali, 176-177

(...) mais les gens qui sont dedans i sont [paRI] le somalien /
(ouais L1) i [paRI] *lui*-même le somalien

Ali, 294-296

(...) les les gens i sont beaucoup des Amharicains /
Amhariens / Amhariens i s'appellent / bon les gens qui sont-
tu parles avec *lui* / i va par exemple les Amhariens (...)

¹ Attesté une seule fois en 321 : "tu lui expliques".

Le premier contexte peut être ambigu. On peut penser qu'effectivement *lui* pallie l'absence de *eux*. On peut aussi dire que le sujet ne sait pas référer le substitut à son antécédent et qu'il passe d'un pluriel à un singulier. Mais le deuxième contexte est clairement pluriel, avant l'emploi du personnel comme après, puisque *les Amhariens* est employé chaque fois. On notera aussi le fonctionnement du pronom sujet *il/ils* qui, sous sa forme *i*, fonctionne indistinctement pour les deux genres, et pour le singulier aussi bien que le pluriel. Il y a donc ici encore simplification du paradigme par généralisation d'une forme. Le dernier trait marquant de ce système personnel est la pauvreté extrême de la série objet, dans laquelle deux formes seulement sont attestées, *me* et *se*.

Liban

Personnes	Noms	Pronoms	
		sujet	objet
1e spécifique 2e spécifique 1e amplifiée 2e amplifiée	moi toi nous vous	je tu	I me te II
sing. indéterminé sing. déterminé pluriel	soi elle, lui elles, eux	on il, elle ils, elles	se le, la les lui leur

Nous commencerons par noter une absence étonnante, celle des formes de deuxième personne spécifique (*toi, tu, te*) et de deuxième amplifiée (*vous*). Nous nous garderons bien de conclure que le sujet ne les possède pas. N'oublions pas le caractère spécifique de l'échange qui a permis de recueillir ce corpus : la situation d'interview a certainement sa part de responsabilité dans cette absence. Nous pensons que l'absence de ces formes est plus sûrement le signe de phénomènes interactifs, à référer à la situation

de communication, que d'une carence réelle. On peut penser que le sujet, se sentant en situation d'infériorité, d'insécurité linguistique, ne parvient pas à poser son interlocuteur en *tu* ni, de ce fait, à se poser véritablement en *je*. Il préfère m'évacuer de cette interaction en répondant aux questions sans réellement s'adresser à moi.

Par rapport à Ali, on remarquera que cet interlocuteur possède le *eux* mais pas le *lui*. Occasion lui était pourtant donnée d'employer ce nom.

Liban, 151-154

L1 : ah ouais / et quand tu es dans la rue et que tu parles / à un Djiboutien / un Djiboutien que tu connais pas dans quelle langue tu *lui* parles ?

L2 : *les* Djiboutiens sont barlent euh / leur langue nationale c'est langue / langue somalienne ou langue afar //

On voit qu'il préfère parler des Djiboutiens en général, ce qui lui permet d'éviter d'avoir à employer la forme *lui*.

Le tableau permet de faire les mêmes remarques que pour les autres locuteurs et confirme notamment l'absence d'une série de pronoms objets.

Nous allons à présent essayer de réaliser une synthèse de ces trois cas d'espèces et tenter de retrouver des règles de fonctionnement. Au delà des variations que l'on peut enregistrer entre ces trois locuteurs, apparaissent nettement des régularités morphologiques caractéristiques du français élémentaire. La simplification du système personnel est le caractère principal. On notera ainsi l'absence totale de pronoms objets et celle des pronoms féminins. Cette réduction correspond au principe d'univocité paradigmaticque que Hjelmslev voyait à l'œuvre dans le fonctionnement des langues créoles¹.

Du point de vue syntaxique, cette réduction paradigmaticque n'est pas sans conséquences.

¹ Cité par G. Manessy et P. Wald (1984 : 34).

Elle provoque l'extension d'emploi de formes personnelles telles que *on*, *i*, ou *lui*.

Ali, 232-233

L2 : justement parce que y a une femme / la femme surtout les femmes / i ne peut pas faire les études étudier beaucoup / (oui L1) des gens qui sont X...

L'absence de la série objet amène l'utilisation très fréquente en français élémentaire de verbes transitifs employés de façon absolue, sans complément d'objet. Les locuteurs, ne possédant pas le pronom capable d'éviter une disconvenance, une répétition, préfèrent se passer tout à fait de complément plutôt que de répéter le complément nominal, ce qui est ressenti de toute façon comme superflu et inutile à la communication. Ce phénomène est accentué par l'absence du pronom adverbial¹ *en*, génératrice elle aussi d'emplois absolus. Voici quelques cas de verbes transitifs employés sans complément faute de pronom :

Ali, 96

arabe ? oui je *connais*

Hassan, 95-96

L1 : tu parles afar ?
L2 : non non *connais* pas

Liban, 60-63

L1 : mais ceux qui viennent vous voir ils connaissent pas le français ceux qui viennent vous voir ? si?
L2 : y a un- *y a un beu*² / y a des beobles³ qui euh voisins si faire l'intre- l'interprète

Toujours dans le domaine de la morphologie pronominale, la catégorie du pronom relatif est, elle aussi, réduite à sa plus simple expression.

¹ R. L. Wagner et J. Pinchon (1962 : 184).

² On attend en français le pronom *en*, "y en a un peu" ou "y en a quelques-uns".

³ Nous avons transcrit ainsi une prononciation qui semble déformée de l'anglais "people" par sonorisation du [p] en [b].

Hassan, qui possède le système pronominal le moins élaboré, n'utilise jamais la syntaxe relative. Pour les deux autres, elle se réduit au relatif *qui*, souvent utilisé¹. Seul Ali emploie deux fois le relatif *que* :

Ali, 149-150

des gens i sont aussi des Afars qui sont connaît / des Somaliens beaucoup de gens *que* tu connais pas tu parles les XX somaliens

Ali, 299

(...) i parle i:: i se trompe là / un un mot *que* tu X besoin (...)

Dans les autres contextes requérant un pronom relatif, la construction est évitée :

Ali, 134

moi y a deux langues je connais trois langues je connais

Le recours à la parataxe, ici à la juxtaposition, est fréquent en français élémentaire, du fait des carences du système du pronom relatif. Cette simplification est également observable dans l'ensemble de l'hypotaxe.

2.2.2.4.3.3. Les limites de la subordination en français élémentaire

On remarque chez les trois locuteurs l'absence totale de propositions subordonnées complétives introduites par *que*² ou d'interrogatives indirectes. Du point de vue du discours rapporté, cela exclut toute construction en discours indirect. Le locuteur n'emploie que les formes du discours direct :

¹ Ali, 100, 106, 116, 117, 118, 133, 136, 149, 174, 176, 199, 207, 233, 242, 295, 315, 360 et Liban, 6, 16, 50, 100, 132, 136, 157.

² R. L. Wagner et J. Pinchon (1962 : 559).

Ali, 223-225

(...) mais les gens i z i sont parler i sont somalien XXX¹ /
*qu'est-ce que tu veux ? / XXXX qu'est-ce que tu as envie
 besoin ?* bonjour XXXX / bonsoir XXXX etc on parle X

Ali, 318-320

y a des gens qui sont amhariques si arrivent / tu crois des des
 des des français *oui / merci* tu as dis par exemple merci / il
 achète quelque chose *merci* tu as dis / lui i se connaît pas /
 ça dépend i t'a dit *qu'est-ce qu'y a ?*(...)

Pour ce que R. L. Wagner et J. Pinchon appellent les propositions dépendantes, que d'autres nomment propositions circonstancielles, il faut remarquer qu'elles se limitent à l'expression de la cause et du temps.

Les premières sont les plus attestées. C'est même le seul type présent chez Liban² et chez Hassan³. Du point de vue syntaxique, cette construction subordonnée est assez bien maîtrisée puisque sur les six propositions de Liban, une seule n'est pas correctement réalisée, le sujet préférant opter pour une reformulation évitant la subordination au profit de la coordination.

Liban, 5-7

(...) y a: [de] chômage(s) beaucoup de / euh // population
 qu'ils n'ont pas / de- / (qui n'ont pas d'argent L1) d'argent oui
 // ça à cause ça ça- c'est- *parce* à cause / j'ai un beu de travail

Même Hassan parvient à les construire correctement :

Hassan, 25-26

ah CM1 après i va: / après y a plus / CM1 sa dernière / (ah
 ouais L1) *parce que j'étais* avant / quatrième cinq- ou bien: /
 classe / quatre /(...)

Mais la construction n'est pas bien maîtrisée et il arrive que la subordination fasse l'économie du verbe.

¹ Phrase en somali.

² Liban, 7, 25, 28, 99, 135, 148.

³ Hassan, 21, 25, 60, 60, 62, 88, 101, 126, 132. Pour Ali, voir 362, 365.

Ali, 240-243

pas du tout / quelquefois ça dépend / bonjour par exemple /
(bonjour i savent ? L1) i se connaît / oui salut i se connaît /
quelquefois / (oui) *parce que*: quelqu'un qui va parler:
toujours devant toi que tu / que tu prends quelque chose tu
vois ?

Hassan, 21-22

oui été à l'école *parce que* euh un: un examen / (ouais L1)
examen / examen blanc et (puis; plus) à l'école

Cette économie du verbe se retrouve dans d'autres propositions subordonnées dépendantes, notamment temporelles. Dans l'exemple qui suit, le verbe est à la forme infinitive.

Ali, 327

(...) *quand tu partir* de de boutique les Arabes oui peut-être
tu parles les arabes (...)

La construction subordonnée est donc limitée en français élémentaire à quelques constructions relatives introduites par un *qui* de grande extension, aux propositions dépendantes, causales essentiellement mais aussi temporelles. Cette construction n'est pas bien maîtrisée et on remarque le recours à des stratégies de reformulation permettant d'éviter l'hypotaxe, l'absence de verbes conjugués au cœur de la proposition, ou des problèmes de cohérence dans l'utilisation des temps¹.

Pour essayer d'être complet avec la question de la subordination, nous signalerons la présence chez les locuteurs du français élémentaire d'un système hypothétique extrêmement simple. Voici la liste des attestations dans nos trois interviews :

Ali, 132-133

(...) si i connaît les amhariques on parle les amhariques

Ali, 315-316

ici oui oui oui si on- beaucoup des gens qui sont venus
n'est-ce pas ? oui ici ça dépend

¹ On citera par exemple Ali, 293 : "(...) *parce que* quand on *était* là à dire Dawa on *parle* les amhariques (...)".

Ali, 318-319

y a des gens qui sont Amhariques si arrivent / tu crois des
des des français oui

Hassan, 96-67

(...) si on Tadjourah tu connais (...)

Hassan, 101

(...) si euh tu connais parler en français si tu en somali : en
arabe tu...

Le seul temps employé est le présent, dans des systèmes hypothétiques tous relatifs au présent dans notre corpus. Il arrive même que le verbe disparaisse (Hassan, 96-97 ou Ali, 315-316). L'adverbe *si* est la marque unique du système hypothétique en français élémentaire. On peut donc conclure que la structure est connue et utilisée mais qu'elle est simplifiée au maximum.

2.2.2.4.3.4. Les particularités phonétiques du français élémentaire

L'étude scientifique de cette partie suppose la mise en œuvre de moyens importants pour pouvoir déterminer les caractéristiques articulatoires et acoustiques des réalisations phonétiques des locuteurs djiboutiens. Nos conditions de travail, à Djibouti sur le terrain, ne nous permettaient pas de disposer des instruments de mesure nécessaires à cette entreprise, oscilloscope ou spectrographe.

Sans même avoir l'ambition de nous placer sur le terrain de l'analyse phonologique, nous ne pouvons donc, au niveau des réalisations phonétiques, que nous fier à notre oreille de natif pour tenter de décrire les écarts par rapport aux usages centraux du français. Cette partie aura donc des ambitions très limitées et un caractère tout à fait provisoire ; elle se contentera d'enregistrer les phénomènes les plus notables, les plus facilement perceptibles et d'en envisager les répercussions éventuelles sur les autres composantes de la langue. Bien que nous ne disposions d'aucune

description phonologique scientifique des langues nationales, nous essaierons d'interpréter ces variations en termes d'interférence.

La première remarque que l'on peut faire sur la variation phonétique en français élémentaire est qu'elle est sans doute de moindre ampleur que celle atteignant les domaines lexical, morphologique ou syntaxique. Les Djiboutiens sont généralement très fiers de leur accent français, qu'ils considèrent comme bien meilleur que celui des autres pays d'Afrique francophone et l'examen de ces formes élémentaires tendrait déjà à leur donner raison.

On sait par exemple que les langues nationales ne connaissent pas les voyelles nasales et on pourrait faire l'hypothèse que beaucoup de voyelles seraient nasalisées et suivies d'une consonne nasale. Pourtant, cette réalisation n'est pas la plus courante et l'on trouve, même chez ceux dont la compétence les situe au bas du continuum, de vraies voyelles nasales en nombre supérieur aux voyelles nasalisées. De l'examen des contextes, il semble ressortir que celles-ci ont tendance à être réalisées en position finale ([ʒibusjɛ̃n]; [bəswẽn]) mais sans que ce phénomène soit général. À côté des formes mentionnées on trouve également dans nos interviews [nɔ̃] ou [ɛgzamɛ̃blɑ̃].

On ne peut donc pas, à propos des voyelles nasales, parler de caractéristique phonétique du français élémentaire.

L'absence des phonèmes /ə/, /ø/ et /œ/ dans les langues nationales pourrait être également une source importante d'interférences. Pourtant, même chez les locuteurs du français élémentaire, la réalisation en [e] voisine déjà avec des réalisations conformes à la prononciation française.

Dans les trois langues, le /R/ est réalisé [r]. Or [R] est très nettement attesté en français élémentaire, dans une fréquence à notre avis supérieure au [r] apical. Une étude plus scientifique, menée en laboratoire, permettrait de s'en assurer. La position du [R] a semble-t-il une influence sur la réalisation : la position intervocalique ([arab]) ou après consonne occlusive ([travaj]) semble favoriser la réalisation apicale alors que les positions initiale ([Ramadɑ̃]), finale ([afaR]), ou de

fermeture de syllabe phonique ([puRkwa]) sont propices à la réalisation uvulaire.

Une autre particularité est la réalisation fréquente de [b] à la place de [p], qui n'existe ni en arabe, ni en afar, ni en somali. Mais là encore, le phénomène est lié au contexte et on peut trouver chez un même locuteur les deux réalisations. Parmi les interférences les plus fréquentes, que l'on peut donc caractériser comme éléments de la variation phonétique du français élémentaire, on peut également enregistrer la réalisation du [v] en [f], la constrictive sonore n'existant dans aucune des langues locales, celle de [z] en [s] pour les mêmes raisons, et de [ʒ] en [ʃ].

On voit que les particularités phonétiques du français élémentaires sont finalement assez réduites par rapport au profil des locuteurs et que, dès ce niveau du continuum, on est bel et bien dans un système faisant référence à la norme et au système phonologique français et pas à ceux des langues maternelles. En effet, même les formes les plus soumises à la variation font référence au français ; on trouve bien trace des réalisations de phonèmes inconnus dans les langues maternelles, de véritables [ʒ] ([ʒə]) à côté de [ʃ], de quelques [v] à côté de [f] et de [z] au milieu d'une majorité de [s].

Il faut interpréter cette présence en tenant compte du fait que le français a été appris, même de façon rudimentaire, dans un cadre scolaire faisant référence à la norme standard du français et que ces conditions d'appropriation se retrouvent au niveau de la production phonétique jusque dans les franges inférieures du continuum.

Au total, il est hors de doute que le français élémentaire est en situation de continuité intralinguistique avec les autres variétés du français. On a pu par exemple repérer, dès ces formes simples de la communication, une référence à la norme française perceptible dans toutes les parties du discours. Le français élémentaire est donc simplement une forme inachevée de l'apprentissage du français, une sorte d'interlecte à l'intention des Français, utilisé par des locuteurs djiboutiens dans des situations de communication très précises.

2.2.2.4.4. Le français occasionnel

Conformément à notre critère distinctif, nous commencerons par définir cette variété du français par les fonctions qu'elle assume dans la société djiboutienne.

Principalement, elle sert à répondre aux mêmes besoins de communication que le français élémentaire et permet notamment d'entrer en contact avec des Français à des fins "commerciales", ce mot étant pris dans un sens très large. Mais ce français que l'on dira "occasionnel" peut également servir, et c'est là son caractère spécifique, à des usages plus "privés" : c'est ainsi que, dans les représentations des locuteurs, il est fait mention d'emplois du français dans des situations où l'on veut cacher quelque chose à un non-francophone ou encore pour séduire les filles. Toujours du point de vue fonctionnel, il est à noter que ce français occasionnel ne sert pas à la communication véhiculaire, cette fonction étant encore remplie par la langue maternelle, principalement somali ou arabe yéménite pour la capitale.

Du point de vue des types de locuteurs, ceux qui usent de cette variété ont un profil d'apprentissage analogue aux précédents, mais un peu plus complet. On peut considérer qu'ils correspondent à un niveau de scolarisation de primaire achevé ou de début de secondaire. Nous avons choisi d'étudier ce français occasionnel à partir des interviews de deux locuteurs, Mohamed et Abdirahman. Le premier est un jeune garçon de dix-sept ans qui a, selon ses dires, arrêté sa scolarité à quinze ans en classe de CM1, ce qui fait tout de même neuf ans de scolarisation... Le second, âgé de 22 ans, est allé jusqu'en cinquième et à travaillé quelque temps au Consulat de Belgique avant de devenir, sans formation spécifique, infirmier.

2.2.2.4.4.1. Des compétences lexicales plus étendues

Par rapport aux locuteurs du français élémentaire, ceux qui font du français un usage "occasionnel", tel que ce mot a été défini plus haut, possèdent un vocabulaire beaucoup plus étendu. Si nous reprenons l'aune lexicale à laquelle nous avons précédemment

mesuré cette compétence, nous trouvons par exemple pour Abdirahman, pas moins de 31 verbes différents employés¹, soit près de deux fois plus de verbes que dans l'interview d'Ali pour une durée comparable. Cette meilleure connaissance lexicale du domaine verbal s'accompagne du point de vue morphologique d'une maîtrise supérieure de la morphologie verbale. Les paradigmes sont mieux connus : chez ce même Abdirahman, on ne relève qu'une faute caractérisée, la forme de présent "on étude" (94) à la place de "on étudie". Cette faute s'explique peut-être par une influence des formes du premier groupe de verbes, étendues aux autres conjugaisons. Mais le phénomène n'est fréquent ni chez Abdirahman, ni chez Mohamed.

Cette compétence supérieure à la fois dans les domaines lexical et morphologique a pour conséquence l'élimination en français occasionnel des emplois étendus des présentatifs *y a / y a pas* ou *c'est / c'est pas*. Dans nos deux interviews on trouve seulement un emploi de *y a pas* qui ne correspondrait pas aux règles du français standard :

Abdirahman, 22

L1 : ah ouais ? on arrive à trouver du boulot (oui L2) / par le service d'emploi ?

L2 : euh / X avant oui / mais maintenant *y a pas*

Y a pas reprend négativement le procès exprimé par *arriver* dans ma question, ce qui n'est pas conforme aux usages du français standard. Encore cette occurrence est-elle discutable ; on peut considérer que la réponse de l'interlocuteur est relative à la présence ou à l'absence de travail, donc à une existence, et pas à un procès -arriver à trouver du travail. Dans ce cas, l'emploi de *y a pas* est correct, à la réserve syntaxique près que *boulot* n'est pas du tout repris dans la réponse, même sous la forme du pronom adverbial *en*.

¹ Abdirahman, 9, 11, 18, 19, 20, 24, 24, 25, 26, 28, 42, 55, 59, 71, 86, 91, 99, 127, 156, 162, 163, 166, 171, 180, 189, 209, 221, 232, 244, 247, 253.

2.2.2.4.4.2. Un système personnel plus complet

Nous avons vu que le français élémentaire se caractérisait par un système personnel très simplifié, évacuant toute forme de pronom objet et utilisant peu les formes personnelles féminines.

Le tableau des personnels utilisés par Mohamed montre que le système est plus développé.

Mohamed

Personnes	Noms	Pronoms	
		sujet	objet
1e spécifique 2e spécifique 1e amplifiée 2e amplifiée	moi toi nous vous	je tu	l me te ll
sing. indéterminé sing. déterminé pluriel	soi elle, lui elles, eux	on il (i), elle ils (i), elles	se le, la les lui leur

La forme *les*, pronom objet l, fait son apparition :

Mohamed, 40

L1 : ouais je *les* revends¹

Les formes féminines sont bien attestées également :

Mohamed, 232-233

L1 : mais si elles sont djiboutiennes ça fait mieux de parler en français ?

L2 : oui parce qu'à l'école *elles* sont allées à l'école

¹ Il s'agit de cartes postales.

Mohamed, 241-244

L1 : ouais en quelle langue elles vous répondent les filles ?

L2 : en somali

L1 : en somali ? (ouais L1) pas en français ?

L2 : pas en français parce qu'[e]le[te] pas à l'école

Ce dernier exemple pose un problème. Soit il s'agit encore de la forme pluriel avec absence de liaison entre le pronominal et le verbe, soit il s'agit de la forme singulier *elle* et il faut considérer qu'il y a un manque de cohérence dans l'emploi des personnels, un personnel singulier se substituant à un substantif pluriel. Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, compte tenu du caractère courant de cette faute, même dans des variétés du français considérées comme fonctionnellement supérieures.

Abdirahman possède les formes personnelles suivantes :

Abdirahman

Personnes	Noms	Pronoms	
		sujet	objet
1e spécifique 2e spécifique 1e amplifiée 2e amplifiée	moi toi nous vous	je tu	I me II te
sing. indéterminé sing. déterminé pluriel	soi elle, lui elles, eux	on il (i), elle ils (i), elles	se le, la les lui leur

Aux remarques faites précédemment à propos de Mohamed, et qui restent valables pour l'essentiel, on peut ajouter que la forme *les* est employée aussi avec la valeur de *leur* et occupe donc à la fois la place d'objet I et d'objet II. À côté de son emploi courant,

Abdirahman, 134-136

(...) euh si on cherche du boulot comme ça / ou bien faire / euh le (l'idiot ? L1) ou bien d'autres choses de secret on *les* cache on parle en français

on trouve des emplois en fonction d'objet II, à la place de *leur* :

Abdirahman, 142

ouais mais pourquoi- on cache pas là (à ; Ø) notre mère / (ah ouais L1) les boyesses / c'est la femme de ménage celle / qui qui tra- travail- (ah ouais L1) qui travaille à la maison (la boyesse ? L1) ouais on *les* cache elles ou d'autres gens (...)

Le personnel *le* n'est jamais employé.

Compte tenu du caractère encore incomplet du système personnel, les emplois absolus des verbes intransitifs continuent d'exister.

Mohamed, 48-49

L1 : les Djiboutiens i z'achètent pas les cartes postales ?
L2 : i s'*achètent* pas

Mohamed, 104-106

L1 : (...) est-ce que des fois dans le quartier 5 on entend / les jeunes parler français ?
L2 : ouais tu *trouves*

Mohamed, 114-115

L1 : ouais et euh: / les vieux i parlent français aussi dans les quartiers ?
L2 : ouais les vieux i *parlent*

Mohamed, 236-237

L1 : pourquoi vous parlez français alors ?
L2 : parce qu'on *utilise* / souvent

Il faut d'abord étudier le contexte discursif de ces emplois absolus. Il s'agit chaque fois d'une paire discursive question-réponse. La question propose un verbe transitif plus son complément sous sa forme nominale et c'est dans la réponse qu'il est fait l'économie du complément d'objet. On peut penser que le manque de maîtrise du système personnel joue un rôle important dans ce processus de

simplification. Mais on peut également invoquer des raisons d'ordre discursif et pas simplement linguistique : le complément étant exprimé sous sa forme nominale dans la question qui précède immédiatement, il est possible que le locuteur ne sente pas le besoin de reprendre un élément présent à l'esprit des deux partenaires de l'interaction et supprime ainsi un phénomène de redondance jugé inutile. On notera dans les deux premiers exemples que le pronom manquant est soit *en*, soit *le* ou *les*. Les deux cas suivants sont des emplois absolus dus à l'absence du pronom *le*. Cette absence se retrouve chez Abdirahman :

Abdirahman, 160-165

L1 : pourquoi tu apprends l'anglais ?

L2 : c'est la première langue dans les pays (ouais L1) / dans le monde / à cause de ça j'apprends / j'apprends le français: et je peux parler encore- je veux parler l'anglais et après le français non l'arabe plutôt (ouais L1) à cause de ça *j'apprends j'apprends* / et pour ma vie je vais comme des- je vais *utiliser* infirmière pour comprendre les trois langues (...)

Le complément *l'anglais* n'est ni répété ni remplacé par le pronom *le*, ce qui laisse les verbes transitifs *apprendre* et *utiliser* sans complément d'objet. On retrouve le même phénomène plus loin dans l'interview avec le pronom *les* :

Abdirahman, 242-245

L1 : (...) tu tu tu vois toujours les copains que tu avais quand tu étais à Ambouli ? / (ouais L2) tu les vois toujours ces copains-là ?

L2 : à Djibouti oui / *je vois je vois* le- / même en classe de prim- en primaire (mmh L1) *je vois* ils sont nous sommes tous à Djibouti et Djibouti il est petite

On peut remarquer que le premier programme phrastique initié en *je vois* a du mal à se réaliser. *Je vois* est répété avant que le sujet ne se décide finalement à interrompre le programme et à lui en substituer un autre. Nous pensons qu'il y a dans cette difficulté de réalisation la trace d'un sentiment d'insécurité linguistique chez un sujet qui sait qu'il ne respecte pas la norme du français standard en employant de manière absolue un verbe transitif. Il est d'ailleurs symptomatique que cette reformulation advienne au moment où l'on

parle au sujet de ses rapports avec ses anciens camarades de collèves, toujours scolarisés eux.

2.2.2.4.4.3. Le développement de la phrase complexe

On a pu voir qu'en français élémentaire la subordination était déjà attestée, notamment sous la forme relative. De fait la relativisation est encore plus développée en français occasionnel. À côté des relatives en *qui*, très présentes¹, apparaissent quelques constructions en *que* et même en *où* :

Abdirahman, 263-265

ah ouais dans le quartier on parle en français ou bien en: somali / si mmh la fille *que* tu cherches / euh si euh tu parles français tu le parles français si elle / comprend pas / tu le parles en somali

Abdirahman, 188-189

(...) ouais je passe souvent euh: ah: hé je passe souvent dans le quartier *où* je suis souvent (...)

Mais ces constructions restent rares et sont mal maîtrisées. Le système des relatifs est donc toujours incomplet, limité à *qui*, *que* et *où*.

Les subordonnées circonstancielles et complétives restent en revanche toujours aussi peu employées. Mohamed emploie seulement une temporelle, introduite par *quand*², et une causale, introduite par *parce que*³. De son côté, Abdirahman emploie une temporelle par *quand*⁴ et une finale de nature infinitive introduite par *pour*⁵.

En revanche, le système hypothétique est bien présent. Si Mohamed n'en use que deux fois⁶, et au présent seulement,

¹ Abdirahman 18, 19, 49, 99, 105, 106, 140, 143, 145, 180, 181.

² Mohamed, 162.

³ Mohamed, 190.

⁴ Abdirahman, 24.

⁵ Abdirahman, 55.

⁶ Mohamed, 231-253.

Abdirahman en use largement¹ et la syntaxe de l'hypothèse est correcte. Nous noterons que dans tous les cas le subordonnant est *si*.

Toujours du point de vue de la phrase complexe, il faut relever l'absence dans le français occasionnel du discours indirect. Les quelques attestations montrent que les paroles sont toujours rapportées directement, sans rapport de subordination donc :

Mohamed, 176

elle a dit / tu peux montrer: (le magnétophone ? L1) le walk-man ?

Abdirahman, 24-25

L1 : ah ouais ? on arrive à trouver du boulot (oui L2) / par le service d'emploi ?

L2 : euh / X avant oui / mais maintenant y a pas

L1 : y a pas ?

L2 : oui mais *on: te dit si / y a des bureaux: / on monte / juste quand tu seras votre numéro on t'appellera (...)*

On peut donc dire que pour ce qui est de la phrase complexe, les formes de français occasionnel utilisent largement les constructions relatives et hypothétiques même si les subordonnants utilisés sont peu nombreux : *qui* et *si* principalement. Les subordonnées circonstancielles et complétives sont encore assez rares, la rareté de ces dernières permettant d'expliquer au moins en partie l'absence de discours indirect.

2.2.2.4.4.4. Le système temporel

Les locuteurs du français occasionnel ont seulement à leur disposition les temps de l'indicatif. Mohamed emploie au cours de l'interview le présent, le passé composé et l'imparfait. Une forme de futur périphrastique est attestée :

Mohamed, 270-271

L1 : (...) tu veux continuer ce métier ?

L2 : non / *je vais s'arrêter* / dans: dans un autre métier

¹ Abdirahman, 28, 91, 127, 128, 134, 165, 170, 221, 231, 232, 247, 253.

Les formes du passé composé ont une valeur d'accompli :

Mohamed, 131

j'ai appris mais j'ai oublié

Cette valeur aspectuelle d'accompli fait que le passé composé est même employé dans des contextes où en français standard on attendrait l'imparfait :

Mohamed, 162

parce que les parents i savent pas: / sont:- savent pas
quand ils *ont été* p'tits i z'ont pas fait l'école / (ah ouais L1) en
français

Abdirahman trouve dans l'interview l'occasion d'employer d'autres temps verbaux. Outre les trois temps déjà mentionnés à propos de Mohamed, on note l'utilisation du plus-que-parfait et du futur simple. Mais si le locuteur connaît ces formes, il en maîtrise mal les valeurs et les conditions d'emploi. C'est ainsi que le plus-que-parfait apparaît en lieu et place du passé composé :

Abdirahman, 33-34

mmh j'étais employé XXX ben après *j'étais venu* ici c'était
l'année quatre vingt neuf / (...)

En français standard, c'est normalement le passé composé qui remplit la fonction d'aoriste de discours, ici dévolue au plus-que-parfait. Dans la suite de ce passage, c'est même l'imparfait qui a cette valeur :

Abdirahman, 34

(...) après *j'étais* à l'école hôtelière d'Arta (...)

Les valeurs des temps verbaux ne sont donc pas bien établies et les temps apparaissent parfois comme interchangeable. Nous en prendrons pour illustration un exemple dans lequel le présent et l'imparfait échangent leurs places :

Abdirahman, 52-53

mais le matin je suis dans le bureau ici / c'est pas ici / salle d'urgence mais l'après-midi *j'allais* souvent euh ici (...)

L'imparfait se substitue à un présent à valeur d'habitude.

On peut donc conclure que dans les formes fonctionnellement isolées comme relevant d'un français occasionnel, le système temporel, réduit pour les modes verbaux aux seuls temps de l'indicatif, est mal stabilisé. La valeur des temps est mal établie, ce qui génère des emplois s'écartant notablement de la norme standard du français.

2.2.2.4.4.5. L'apparition des ponctuants

Dans les deux interviews que nous avons isolées à des fins descriptives, une expression revient souvent : "comme ça". La linguistique structurale, linguistique de la langue plus que de la parole, ne s'est pas intéressée à des éléments linguistiques de ce type, qui semblaient relever plus d'accidents de la communication que de l'organisation structurale du discours. L'attention récente portée à la dimension interactive de la parole a conduit les chercheurs à s'intéresser à ce qui jusqu'alors était précisément évacué des préoccupations descriptives. Les travaux de J.-M. Barberis (1987) et de D. Vincent (1986) témoignent de cette attention nouvelle accordée par la sociolinguistique ; nous leur emprunterons quelques outils d'analyse pour tenter de rendre compte du fonctionnement de ponctuants tels que *comme ça* en français occasionnel.

Nous empruntons à D. Vincent la définition des ponctuants (1986 : 15). Les exemples tirés de son corpus sont : *là, tu sais, hein, n'est-ce pas, je veux dire, vois-tu, vous savez*, etc. Ces termes ou expressions partagent plusieurs particularités discursives :

- "- tous les ponctuants sont rattachés au segment qui précède ;
- ils ne sont jamais précédés d'une rupture mélodique et rarement d'une pause ;
- ils n'ont pas d'autonomie prosodique ou intonative ;

- ils ont une faible intensité et ont subi généralement une forte réduction de surface".

D. Vincent poursuit sa définition en ajoutant : "Dans ces conditions, on peut dire qu'ils ne portent aucune charge sémantique et ne sont pas intégrés à la structure syntaxique".

Quelques exemples de *comme ça* tirés de notre corpus nous permettront de vérifier sans peine que cette expression entre bien dans la catégorie définie plus haut :

Abdirahman, 25-26

(...) mais: jusqu'à avant on on commence par (1) un jusqu'à cent *comme ça* (...)

Abdirahman, 128-129

(...) mmh si on demande quelque chose ou bien: on on cache un secret on- en français *comme ça*

Mohamed, 273

euh quand: dix-huit ans *comme ça* / dans un an / je rentre au service

La fréquence de ce ponctuant est trop importante chez les deux locuteurs¹ pour être le fait d'un hasard. Il nous faut donc essayer de voir quel rôle il assure dans l'interaction verbale en français occasionnel. J.-M. Barberis a mené à bien semblable entreprise à propos d'un autre ponctuant qu'elle appelle le "là de clôture". Ses analyses la conduisent à mettre en évidence plusieurs valeurs qui nous semblent être également opératoires dans notre situation. Laissons de côté les valeurs attachées à la deixis spatiale ou à la construction de l'espace dans l'interaction et qui sont propres au ponctuant *là* qu'elle étudiait. Le ponctuant semble également jouer un rôle important au niveau du contrôle du déroulement de l'interaction verbale. Elle dégage ainsi une valeur appelée "connecteur de coopération", marquée par une intonation légèrement montante : par

¹ Pour l'ensemble des occurrences, le lecteur se reportera à Mohamed ,30, 55, 59, 139, 218, 273 et Abdirahman, 26, 59, 129, 134, 199, 254, 271, 284.

la production de ce ponctuant, le locuteur cherche l'assentiment de l'autre. Mais dans notre corpus, il n'y a pas trace d'intonation de ce type. Il ne semble donc pas que cette fonction, que nous appellerons "phatique", soit remplie en français occasionnel par le ponctuant "comme ça". En revanche, l'autre fonction, dite de "point de repère dans le parcours phrastique", semble plus importante. J. -M. Barberis explique que l'accentuation particulière apportée par ces ponctuants, le ralentissement qu'ils occasionnent, l'apparition répétée dans le discours de mêmes sonorités à intervalles réguliers, rythment le discours et attirent l'attention de l'interlocuteur. Ils fonctionnent en quelque sorte comme des balises, mettant en évidence certains éléments, rompant la linéarité du discours. Cette fonction du ponctuant, que nous appellerons "focalisante", est assurée quand il se trouve à l'intérieur d'un tour de parole comme dans les cas suivants :

Abdirahman, 133-135

L1 : quel genre de secret ?

L2 : mais si on ne:- / euh si on cherche du boulot *comme ça* / ou bien faire le- (l'idiot ? L1) ou bien d'autres choses de secret (...)

Mohamed, 27-30

L1 : ouais tu fais les cartes postales ? (ouais L2) / tu travailles combien d'heures par jour ? / toi: aux cartes postales ?

L2 : euh // par jour ? (ouais L1) j'travaille mille balles mille balles / deux-deux mille *comme ça* / (ouais L1) un jour je trouve un jour je trouve pas

D'autres "comme ça" nous semblent remplir une autre fonction, étroitement liée au cadre interactif et laissée dans l'ombre dans les deux articles cités ; il s'agit de ceux situés non plus à l'intérieur du tour de parole mais en position finale. Ils constituent selon nous une marque de clôture, indiquant à l'interlocuteur la fin du tour de parole. Ils participent à ce que J. Cosnier (1989) appelle "co-pilotage des tours de parole".

Abdirahman, 24-26

L2 : oui mais on: te dit si / y a des bureaux: / on monte / juste quand tu: seras / votre numéro on t'appellera / mais: jusqu'à avant on on commence par (1) un jusqu'à cent *comme ça* (1)

L1 : et on t'appelle jamais ?

Abdirahman, 59-60

L2 : avant je je dormais je jouais au foot *comme ça* ouais
 L1 : ouais / tu jouais au foot ?

Abdirahman, 128-131

mmh si on demande quelque chose ou bien: on- on cache
 un secret on- en français *comme ça* (ah bon ? L1) ouais
 L1 : (1) quel genre de secret ? (1)

Abdirahman, 253-257

L2 : (1) si la petite est étu- étudiante / on parle en français
 mais si elle est alphabétique / en somali *comme ça*
 L1 : si elle est ?
 L2 : alphabétique et qu'elle qu'elle qu'elle com- qu'elle
 comprend pas le français

La fonction de limite du tour de parole est rendue manifeste par le fait que, dans chacun de ces exemples, le ponctuant est suivi d'un changement de locuteur. Ainsi, il arrive que ce *comme ça* soit produit après une pause :

Mohamed, 138-140

L2 : parce que / souvent je vends: / je vends de / des cartes
 postales / aux Français / *comme ça* je fais
 L1 : ouais / ah ouais

Abdirahman, 270-272

L2 : on on parle ensemble donc quelquefois on parle en
 somali / ou en français / *comme ça*
 L1 : ouais tu y parleras pas en arabe à la fille?

Abdirahman, 283-286

L2 : maintenant les jeunes / étudient bien / en français //
 avant à Djibouti y a pas- y avait pas de- de- d'école / *comme
 ça*
 L1 : ouais-

On a vu que pour D. Vincent, le ponctuant n'était qu'exceptionnellement séparé du groupe rythmique précédent. Le fait que ceux des exemples précédents soient précédés d'une pause est donc à interpréter. Nous pensons que cette pause est, au départ, la marque de la fin du tour de parole. Mais voyant que l'interlocuteur ne prend pas le relais, le locuteur prolonge son tour de parole en produisant une marque supplémentaire de clôture, le *comme ça*.

Nous appellerons ce phénomène la fonction "démarcative" du ponctuant.

Mais quelques occurrences de *comme ça* ne rentrent dans aucune des catégories ci-dessus dégagées. Elles nous semblent correspondre à une dernière fonction, que nous appellerons "éludante". Pour les locuteurs du français occasionnel, le français est une langue étrangère encore mal maîtrisée. Placés par la situation d'interview dans l'obligation de parler uniquement en français sans pouvoir recourir en cas de difficultés d'expression à leur langue maternelle, les sujets abrègent un programme phrastique initié qu'ils ne sont pas en mesure d'achever faute des moyens linguistiques nécessaires : pour cela, ils utilisent un *comme ça* qui fonctionne à ce moment là comme connecteur de coopération (Barberis 1987 : 39). Mais il ne s'agit plus, comme dans les analyses de J.-M. Barberis menées sur un corpus de francophones natifs, de quêter l'assentiment de l'interlocuteur mais plutôt de réclamer sa coopération pour compléter les vides du discours. D'ailleurs le phénomène est moins fréquent chez Abdirahman, qui a manifestement une compétence supérieure linguistique supérieure à Mohamed, que chez l'autre jeune garçon :

Abdirahman, 198-201

L2 : ouais aussi j'ai- de- / pas de temps / toujours j'y vais le soirée XX un bon: film comme des secrets ou bien des policiers ou bien des- *comme ça* souvent j'y vais / mais pas de souvent / je suis souvent:: / pas:: / (au cinéma ? L1) au cinéma

L'ensemble du tour de parole est marqué par beaucoup d'interruptions de programmes phrastiques, de reformulations, d'incorrections grammaticales. Le sujet a visiblement beaucoup de mal à s'exprimer à ce moment de l'interview. Il est probable que la raison en est à chercher du côté de la thématique abordée, qui gêne peut-être le locuteur. Toujours est-il que le ponctuant *comme ça* intervient en remplacement d'un élément que le sujet n'arrive pas à formuler. Est-ce pour des raisons strictement linguistiques ou de

nature interactive¹ ? Le contexte ne nous permet pas de trancher cette question avec certitude.

Mohamed, 50-55

L1 : mmh mmh / et c'est dur de les vendre ?

L2 : ouais c'est dur / c'est trop dur

L1 : c'est très dur ?

L2 : ouais

L1 : pourquoi ?

L2 : parce que / *comme ça*

Mohamed, 216-221

L1 : alors où c'est- comment on se rencontre avec ces:- les jeunes filles et les jeunes garçons quand on est un jeune Djiboutien ?

L2 : /// mmh² / *comme ça*

L1 : *comme ça* ? alors comment on fait pour approcher les filles quand on est un jeune Djiboutien ?

L2 : les jeunes Djiboutiens i s'approchent les filles // en discutant

Le premier exemple ne permet pas de savoir quel type d'éludage est à l'œuvre. En revanche, le second est clairement de type interactif. On remarque d'abord la gêne du sujet aux pauses précédant sa réponse. Or, le sujet avait les moyens linguistiques de s'exprimer puisqu'il y parvient ensuite sans peine, cédant à mon insistance après que j'ai reformulé ma question.

Nous pouvons donc retenir que l'emploi de ce ponctuant en français témoigne d'une compétence communicative dont ne faisaient pas preuve les locuteurs du français élémentaire. Ceux du français occasionnel usent de cette expression dans le but de contrôler l'échange conversationnel et de ne pas seulement subir l'interview. Ils sont à même d'attirer par là l'attention de l'autre sur un élément qu'ils entendent mettre en valeur ; ils peuvent aussi indiquer à leur

¹ On peut concevoir que le sujet ne parvienne pas à réaliser un praxème trop chargé de sens à ses yeux. Le remplacement par *comme ça* serait donc de nature interactive, trouvant son origine dans des problèmes non résolus de réglage du praxème. Si, en revanche, c'est faute du matériau linguistique requis que le sujet utilise cette stratégie d'éludage, le phénomène sera de nature linguistique. On peut donc distinguer pour cette fonction éludante du ponctuant une origine interactive et une origine linguistique et, partant, parler d'*éludage interactif* et d'*éludage linguistique*.

² L3 parle en somali.

interlocuteur qu'ils considèrent leur tour de parole comme achevé ; ils sont enfin capables de pallier par le même moyen leurs difficultés de communication, quelle qu'en soit l'origine, linguistique ou interactive. À ce niveau discursif, on retrouve donc les tendances à l'économie qui apparaissent d'ordinaire au niveau morphologique ou syntaxique dans les variétés les plus simples, appelées basilectales d'un point de vue linguistique : une même forme est appelée à remplir plusieurs fonctions différentes.

2.2.2.4.4.6. Particularités phonétiques du français occasionnel

De l'examen des discours produits en situation d'interview, il ressort que les productions sont marquées par les mêmes types de différences avec le français standard que le français élémentaire.

Il faut toutefois noter que la distinction entre [ʒ] et [ʝ] est faite dans la plupart des emplois de même qu'entre [f] et [v]. La phonétique du français occasionnel se rapproche donc de celle du français standard.

2.2.2.4.5. le français régional

La troisième variété que nous avons isolée sur des critères sociolinguistiques, en prenant pour fondement ses conditions d'emploi, est celle que nous appellerons "français régional". Une telle appellation est à justifier. Il faut se garder de donner à penser que cette variété est caractérisée par la référence à une norme locale, régionale. Ses usagers n'ont souvent pas conscience de pratiquer une langue différant des usages hexagonaux et ils ne revendiquent qu'exceptionnellement une divergence. Le plus souvent, ils proclament leur conformité au "français de France" et ne reconnaissent que difficilement les particularismes, renvoyés au titre de phénomènes irréguliers et individuels. En d'autres termes, s'ils acceptent de leur accorder une réalité dans la parole, il n'en va pas de même en langue. Nous parlerons donc de français régional pour souligner que c'est dans cette variété que les particularismes régionaux sont les plus nombreux, tout en gardant à l'esprit qu'il n'y a pas de prise de conscience chez les locuteurs djiboutiens d'une différence réelle avec le français de France.

Ce français régional recouvre un répertoire fonctionnel beaucoup plus large que les variétés précédentes. Il assure, contrairement aux autres, les fonctions de langue véhiculaire entre Djiboutiens francophones. Il peut se retrouver également dans l'expression de domaines intimes et peut être échangé entre amis, entre frères et sœurs, etc. C'est en son sein qu'émergent avec le plus de netteté les caractères régionaux, notamment lexicaux, du français à Djibouti. Pour faire référence à la typologie de D. Bickerton (1975), établie sur des critères linguistiques, on peut dire qu'on est en présence de formes mésolectales, définies comme présentant peu de différences avec le français standard mais révélant des régionalismes tels que ceux répertoriés dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire* (1983). C'est également cette variété qui est la plus atteinte par les phénomènes de métissage que nous avons déjà décrits, comme l'alternance codique. Cette variété fonctionne

aussi comme marqueur de catégorisation sociale, en raison du prestige attaché à l'usage de la langue française.

Le type de locuteurs usagers de cette variété correspond aux individus ayant suivi un parcours scolaire plus complet que pour les précédentes variétés. Un niveau d'études secondaires se retrouve la plupart du temps. Majoritairement, ces locuteurs appartiennent aux classes moyennes et se retrouvent chez les petits et moyens fonctionnaires ainsi que chez les jeunes, qui sont les plus scolarisés. La méthode que nous allons suivre pour l'étude de la variation linguistique différera de celle que nous avons adoptée face au français élémentaire et au français occasionnel. En effet ceux-ci étaient caractérisés par des simplifications importantes affectant aussi bien les domaines morphologique que syntaxique ou lexical. La langue formant un système, les manques affectant telle ou telle partie ne pouvaient être envisagés séparément, étant donné qu'ils entraînaient souvent une *accommodation* de tout le système, au sens que J. Piaget donne à ce terme. On a vu par exemple comment des carences morphologiques pouvaient affecter la syntaxe du verbe par le développement de formes auxiliaires inconnues en français. Étudier séparément ces différents domaines n'aurait pas permis de saisir les mécanismes de reconstruction de la langue française en fonction des matériaux disponibles.

La situation est différente pour le français régional. Les formes échangées dans les situations sociolinguistiques évoquées plus haut sont le fruit d'un apprentissage scolaire plus avancé. Les locuteurs, plus longtemps mis en présence de la norme scolaire, s'en écartent beaucoup moins. On ne peut donc plus observer, dans cette variété, de réaménagements importants de la langue française. Les écarts par rapport à la norme standard n'obéissent plus à une logique interne, à une réorganisation de certains pans de la langue française ; on peut dire qu'ils sont à verser au domaine de la faute, due à un apprentissage encore imparfait de la langue ou à des phénomènes d'interférence.

De ce fait, la description de la variation linguistique peut être menée de manière beaucoup plus classique, en suivant les catégories traditionnelles de la grammaire, à savoir la morpho-syntaxe, le lexique et la phonétique. Nous conduirons cette description en prenant comme supports les interviews de Kamil, d'Ani et de Waberi. Ce dernier a vécu quelque temps en France, à Paris où il a été d'ailleurs scolarisé, et représente le pôle supérieur de cette variété régionale, celui qui se rapproche le plus d'un français dit standard.

2.2.2.4.5.1. la variation morpho-syntaxique en français régional

La morphologie du pronom personnel représentait un des paradigmes les plus atteints par le processus de simplification des français élémentaire et occasionnel. C'est par là que nous commencerons notre étude du français régional.

Voici un tableau représentant les formes employées par Ani au cours de l'interview :

Ani

Personnes	Noms	Pronoms	
		sujet	objet
1e spécifique 2e spécifique 1e amplifiée 2e amplifiée	moi toi nous vous	je tu	me te
sing. indéterminé sing. déterminé pluriel	soi elle, lui elles, eux	on il (i), elle ils (i), elles	se le, la les lui leur

On voit que ce sont surtout les séries objet qui se sont complétées. Mais au niveau des noms et des pronoms sujets la réduction des formes à un seul genre masculin persiste, les formes féminines étant peu employées. D'ailleurs, la seule forme de pronom objet qui n'est pas attestée pour le singulier déterminé est le féminin *la*.

Ani, 275-279

L1 : euh : / quand est-ce que tu le regardes en français et quand est-ce que tu le regardes en arabe ? ça dépend de quoi ? / tu regardes les deux ?

L2 : ouais XX (les deux tu regardes ? L1) ouais / parce que généralement en arabe on le regarde pas / s-seulement pour ma mère pour ma grand-mère comme ça / *eux i* regardent l'arabe / mais nous on regarde le français / parce qu'on comprend bien

Dans l'exemple qui précède, le nom *eux* remplace *elles* et le personnel sujet *i* remplace le personnel *elles*. Dans les deux emplois, une forme masculine est substituée à une forme féminine.

L'interview de Waberi permet de voir qu'à l'intérieur du français régional, différents niveaux de compétence linguistique sont possibles et qu'on tend à se rapprocher, du point de vue morphologique, du français standard :

Waberi

Personnes	Noms	Pronoms	
		sujet	objet
1e spécifique 2e spécifique 1e amplifiée 2e amplifiée	moi toi nous vous	je tu	me te
sing. indéterminé sing. déterminé pluriel	soi elle, lui elles, eux	on il (i), elle ils (i), elles	se le, la, l' les lui leur

Le cas de ce jeune locuteur qui a séjourné en France permet de voir que les paradigmes se sont complétés pour ce qui est des formes objets et des formes féminines. On peut dire que le paradigme est à peu près complet, ce qui n'était pas le cas pour les discours des locuteurs étudiés jusqu'à présent.

Ces progrès au plan de la morphologie ont des conséquences syntaxiques, notamment pour ce que nous avons enregistré précédemment comme emplois absolus de verbes transitifs. Du fait du nombre limité de formes pronominales personnelles à leur disposition ou de l'absence de souci de redondance, les locuteurs du français élémentaire et du français occasionnel ne reprenaient pas du tout dans les réponses le complément d'objet proposé par les questions. De ce fait, les verbes transitifs étaient construits sans complément d'objet. Ce phénomène tend à se raréfier en français régional. Les exemples sont plus rares. Chez Kamil, il n'y en a pas d'attestation indiscutable. Waberi et Ani continuent à employer parfois¹ ce type de construction qui devient toutefois marginal :

¹ Pour l'ensemble des occurrences, on se reportera à Ani, 68, 251, 300, 215, 318.

Ani, 67-68

L1 : (...) ta mère elle parle le français ?

L2 : ouais elle sait *parler* / elle a étudié jusqu'au C.M.2

Ani, 313-315

L1 : les journaux- les les feuillets tu les regardes ? (ouais

L1) les feuillets arabes ?

L2 : (3) ouais (3) / mais j'aime pas *regarder* moi / trop

Waberi, 71-72

L1 : mmh tu parles pas l'arabe ?

L2 : non / l'arabe ni l'afar // (1) j'*parle* pas (1)

Waberi, 89-90

L1 : et euh l'afar tu le parles pas non plus ?

L2 : (1) non j'*parle* pas (1)

Dans tous ces cas, il est probable que l'absence de souci de redondance joue plus que le manque de maîtrise des personnels. Le complément étant présent à l'esprit des interlocuteurs, le besoin ne se fait pas sentir de reprendre pronominalement une information déjà connue. L'exemple qui suit est particulièrement révélateur de ce mécanisme :

Ani, 230

ouais / parce que *le français on étudie* depuis la CI

Normalement attendu dans ce type de construction typiquement orale dans laquelle les éléments porteurs de sens sont détachés en début de phrase avant d'être repris pronominalement, le pronom de reprise élidé *'* n'apparaît pas. La grande proximité du nom complément d'objet facilite la suppression de la redondance.

Un autre problème rencontré en français élémentaire et occasionnel était celui de la référence des substituts, notamment des anaphoriques. Il y avait souvent incohérence, le personnel n'étant pas du même genre ou du même nombre que l'élément auquel il se substituait. Le phénomène disparaît quasiment en français régional, du moins à l'oral.

Hormis les pronoms personnels, nous avons porté notre attention sur la morphologie verbale des français élémentaire et occasionnel dont nous avons remarqué qu'elle comportait un nombre réduit de temps verbaux, aux valeurs syntaxiques d'ailleurs mal assurées. Les interviews de français régional sur lesquelles nous avons plus particulièrement travaillé révèlent que le mode indicatif n'est plus le seul mode verbal employé, et que les locuteurs disposent également du subjonctif et du futur hypothétique.

Le subjonctif apparaît dans les contextes de proposition subordonnée complétive, de système hypothétique, ou de proposition circonstancielle :

Ani, 300

non mais quand ils lisent *c'est pas qu'ils ne parlent pas (...)*

Kamil, 197-198

(...) depuis ce jour les parents / *ne veulent pas que leur enfant parte* / dans les quartiers (...)

Kamil, 210-211

(...) il a bien fait quoi *pour que les élèves partent* / à l'école *aient* une sorte de sécurité (...)

Kamil,

L1 : mmh mmh mais seulement en Somalie (ouais L2) parce qu'après euh // mais euh si tu vas à la poste / et que tu adresses à la personne qui est au guichet derrière / (ouais L2) tu t'adresses en quelle langue ?

L2 : toujours en français / (toujours en français L1) toujours en français à la poste ou l'adimonstration¹ on travaille on parle en français *qu'il soit Afar qu'il soit Somalien* on parle en français là-bas / pas en langue arabe // (...)

Le futur hypothétique fait également son apparition, en système hypothétique :

¹ Lire "l'administration". Mot-valise entre *administration* et *démonstration* : ce qui se donne à entendre ici c'est peut-être que l'administration est un lieu de monstration des performances en français.

Ani, 171

(...) ce *serait* bien de parler l'arabe

Ani, 206

(...) si on commence depuis le CI on fait de l'arabe ce *serait* bien quand même (...)

Mais il faut remarquer que son emploi n'est pas encore régulier. Ainsi, Ani emploie plusieurs fois l'indicatif présent dans des contextes qui requièrent normalement le futur hypothétique :

Ani, 332

(...) moi *j'aime* bien parler l'afar mais je sais pas / j'sais pas parler l'afar

Le fait qu'Ani ne sache pas parler afar fait que cette action est vraisemblablement envisagée ici sur le mode de l'hypothèse plutôt que sur celui de l'actualité et que, de ce fait, le futur hypothétique conviendrait mieux.

Nous terminerons cette partie morphosyntaxique par une étude de l'emploi des actualisateurs du substantif. Les locuteurs de cette variété possèdent manifestement toutes les formes de l'article, du possessif, du démonstratif. Il arrive pourtant que certains substantifs n'aient pas d'actualisateur :

Ani, 309-310

L1 : ah d'accord / et tu regardes la télé les les- d'autres choses que le journal ?

L2 : ouais *émissions // magazines* comme ça

Ani, 344-345

(...) si on dit / *langue-* la langue de Djibouti sera le somalien il y aura bagarre entre Afars et Somaliens (...)

Kamil, 239

(...) avant c'était *deuxième langue* (...)

La réduction du groupe nominal nous semble répondre aux mêmes impératifs que ceux aboutissant à l'économie du pronom personnel quand l'identification ne fait aucun doute. Les deux fois, l'élément est supprimé pour des raisons d'économie, la production du message se faisant à moindre coût sans que la clarté de celui-ci n'en soit gravement oblitérée. Mais il y a manifestement conflit entre cette tendance à utiliser le minimum de moyens pour assurer l'encodage du message et la norme scolaire. Le deuxième exemple, dans lequel il y a correction dans le sens de la norme standard du français, le montre bien.

2.2.2.4.5.2. la variation syntaxique en français régional

Nous avons suivi l'évolution de la subordination à travers les deux variétés de français que nous avons déjà pu isoler et étudier. Ce type de construction se généralise en français régional.

On retrouve des propositions subordonnées complétives construites avec l'indicatif ou le subjonctif ; les propositions circonstancielles se diversifient avec l'apparition d'oppositives introduites par les locutions *alors que*¹ ou *même si*² à côté des temporelles, des causales et des finales déjà utilisées en français occasionnel. La nouveauté est l'emploi du subjonctif dans certaines propositions subordonnées comme les finales.

Les propositions relatives continuent à être très employées. Le relatif *dont* fait son apparition. Il n'est employé qu'une seule fois dans nos trois interviews, et encore par Waberi, celui des trois locuteurs qui a séjourné en France. Cet emploi est du reste fautif :

Waberi, 9-10

(...) c'est un sujet très large et puis c'est un sujet / comment dire là: un peu / pas pas très- *dont* on *n'en* parle pas beaucoup (...)

¹ Kamil, 219, 288.

² Waberi, 14.

Sujet est repris par deux substituts, *dont* et *en*. Il y a là une redondance incorrecte en regard des usages standards du français, redondance qui manifeste une maîtrise insuffisante de ce relatif très peu employé, ainsi peut-être qu'un souci d'hypercorrection.

Le système hypothétique est plus développé. *Si* n'est plus le seul subordonnant, *que* suivi du subjonctif faisant son apparition¹. D'autre part, on note les premières apparitions de l'imparfait pour exprimer l'irréel, même si persistent des phénomènes de concordance des temps :

Kamil, 228

(...) *c'était* mieux si le prof d'arabe *parlait* en français (...)

La seule réalisation correcte d'un système hypothétique d'irréel est due à Waberi :

Waberi, 315-316

(...) si *j'étais*- si *j'avais* jamais *étudié* mis les pieds à l'école
j'aurais dû jamais- *j'aurais dû* jamais *parler* français (...)

Autre signe syntaxique d'un rapprochement de la norme standard : l'apparition du discours rapporté de manière indirecte. On a vu que cette manière de rendre compte des paroles d'une personne était pratiquement inconnue dans les autres variétés du français. Kamil l'utilise :

Kamil, 391-392

(...) i i m'a fait sortir de son cours (ah ouais ?) ouais *il a dit de sortir* une semaine de repos quoi (...)

Encore faut-il voir que cette forme de discours indirect est minimale ("de sortir"), "une semaine de repos quoi" étant un commentaire du locuteur.

¹ Waberi, 406.

Waberi donne un exemple plus probant :

Waberi, 4-5

*on nous a dit seulement que c'était- que ça concernait pas
notre scol- notre scolarité (ah L1) et que c'était pour euh
l'étude de la langue à Djibouti (...)*

Mais l'usage du discours indirect reste une exception, sans doute en raison de sa difficulté linguistique (changement de temps, de personnels, de déictiques) et peut-être par souci d'expressivité, le discours indirect gommant toutes les marques de la subjectivité, ne permettant pas de faire revivre l'interaction verbale avec toute sa force, et parfois toute sa verdeur. On voit par exemple que Kamil, après avoir mis en place le subordonnant du discours indirect, opère un changement de programme phrastique et s'interrompt, renonçant même à rapporter les paroles :

Kamil, 138-139

*(...) si quelqu'un dit que / qu'est-ce qu'il veut dire alors
qu'est-ce qu'on dit ? (...)*

Ani fait de même, en passant au discours direct :

Ani, 16

i m'ont dit que XXX qu'est-ce qu'i te veut le directeur ? (...)

Il y a là trace manifeste d'un blocage qui peut expliquer que l'essentiel des formes de discours rapporté appartiennent au discours direct en français régional. Le lecteur pourra se reporter sur ce point à Ani, 120, 255, 257, 262, 343 ; Kamil, 389, 391, 393, 396, 437, 438, 439, 453, 458 ; Waberi, 319, 377, 442.

Nous avons montré, au début de cette description de la variation, que celui qui veut étudier la syntaxe du français régional se trouve vite en présence de formes dont l'interprétation est incertaine : faut-il les ranger du côté de la faute ou les considérer comme

révélatrices d'usages devenus particuliers ? Il est certain que le fait que le français régional soit le propre de locuteurs scolarisés, exposés à la norme scolaire du français, conduit à penser que ces formes sont simplement révélatrices d'un apprentissage imparfait de la langue française, au départ langue étrangère. Mais il est vrai également que ce que l'on peut considérer comme de simples fautes devient souvent un usage si régulier que l'on est tenté de l'inscrire dans une étude de la variation sociolinguistique.

Nous illustrerons cette réflexion d'ordre méthodologique par l'emploi de certains actualisateurs du nom.

Nous avons déjà remarqué que les substantifs étaient parfois employés sans aucun actualisateur. Il arrive aussi que celui choisi ne convienne pas. Il y a à cela des raisons d'ordre lexical. C'est par exemple le cas lorsque les locuteurs emploient un possessif masculin devant le nom de la classe qu'ils ont suivie et disent "mon quatrième", "mon cinquième" ; ce phénomène se retrouve dans toutes les variétés du français à Djibouti. Il y a là visiblement un changement de genre, peut-être dû à un mécanisme d'analogie à partir des formes masculines que sont le C.M. (Cours Moyen) ou le C.E. (Cours élémentaire). Mais d'autres cas relèvent eux directement de la syntaxe ; il s'agit de l'emploi de l'article indéfini *des* dans des contextes dans lesquels le français standard demande l'utilisation de *de*. *Des* est remplacé par *de* dans les cas où il s'agit d'actualiser un substantif précédé d'un adjectif qualificatif, ainsi que dans un contexte négatif. Les exemples tirés des interviews montrent que cette substitution ne s'opère pas en français régional :

Ani, 368

(...) i z'étaient très racistes *des GRANDS* racistes

Ani, 388

(...) on fait *pas des grand* choses (...)

Ani, 264

(...) mais *pas trop des* Yéménites

Kamil, 151

(...) y a *pas des Afars* (...)

Kamil, 588

(...) à son époque y avait *pas des Arabes* (...)

L'interprétation en termes de faute de cet emploi de *des* est tentante. Mais le phénomène est si répandu, si fréquent, il dépasse tant le cadre strictement individuel, que nous préférons lui accorder le statut de variation linguistique du français régional.

2.2.2.4.5.3. l'examen des particularités lexicales du français régional

Étudier le français à Djibouti amène à se demander très vite s'il existe un français de Djibouti. Depuis une vingtaine d'années, les enquêtes recensant les particularités, notamment lexicales, du français en Afrique se sont multipliées. Nous ne prendrons pas la peine de citer ici toutes les monographies qui ont vu le jour pendant cette période et nous nous contenterons de renvoyer aux quelques ouvrages de synthèse parus sur cette question comme la monumentale entreprise de l'IFA intitulée *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*¹. Cette collecte, dont le résultat constitue un instrument de travail irremplaçable, a été suivie depuis par le travail de synthèse de A. Clas et B. Ouoba (1990). Mais les limites géographiques dans lesquelles se sont cantonnés à ce jour tous ces travaux semblent exclure de l'espace francophone africain la République de Djibouti. Celle-ci n'a jamais attiré sur elle l'attention des sociolinguistes et à ce jour encore on ne sait rien des éventuelles particularités lexicales du français parlé dans cette partie de l'Afrique de l'Est. Est-ce que, à l'instar de ce qui s'est produit de l'autre côté du continent, une variété régionale du français est en train de naître ? Ou est-ce qu'à l'inverse on peut dire que le pays n'a pas été touché

¹ Edité par AUPELF et ACCT, 1983.

par un phénomène que P. Dumont analyse comme étant la preuve de l'appropriation par les Africains de la langue française ? Alors qu'ailleurs en Afrique les études sociolinguistiques s'orientent vers la recherche d'une éventuelle norme endogène du français d'Afrique, alors que P. Dumont a pu donner à un de ses livres le titre quelque peu provocateur de *Le français langue africaine*¹, il est temps que l'on aille à la recherche des éventuelles particularités lexicales du français à Djibouti².

Cette recherche suppose le recueil d'un corpus ; voici les principes qui ont prévalu à sa constitution.

1. Critères de sélection

La difficulté d'une recherche de cette nature tient à l'appréciation des phénomènes linguistiques que l'on est amené à constater. Lors d'un tel travail, on doit faire la distinction entre les emplois qui relèvent purement et simplement de la faute, ceux qui relèvent d'une façon personnelle de parler - ou qui ne concernent qu'un groupe très restreint de locuteurs, ceux qui ressortissent aux éphémères phénomènes de mode³ et enfin ceux qui témoignent d'une manière de parler relativement stable et partagée, sinon par l'ensemble du corps social du moins par un nombre de locuteurs assez important. Seuls ces derniers témoignent de tendances réelles de la langue, peuvent être étudiés en tant que particularités lexicales du français de Djibouti et à ce titre être baptisés *djiboutismes*.

¹ L'Harmattan, Paris, 1990.

² Seul à notre connaissance *Le français langue africaine*, de P. Dumont, s'est penché sur cette question. Le lecteur pourra se reporter au chapitre III de cet ouvrage pour trouver une liste, tout à fait minimale cependant, de djiboutismes. Conscient de la nature purement indicative de son travail et de la nécessité d'effectuer dans cette direction une recherche plus approfondie, l'auteur appelle de ses vœux une "étude systématique" (p.137).

³ En janvier et février 1991, et dans les mois qui suivirent, on pouvait acheter très facilement à Djibouti des Scuds et des Patriots, les vedettes de la guerre du Golfe. Les Djiboutiens avaient baptisé ainsi des bottes de *khat* à la forme oblongue comme les missiles rendus célèbres par le conflit armé. On voit que le processus de création lexicale emprunte aux ressources de la métaphore. Mais ce mode de nomination n'a pas survécu longtemps aux lendemains de la guerre.

1.1 : Recueil du corpus

Les études lexicales mentionnées plus haut, qui font référence en la matière aussi bien par le sérieux de leurs méthodes, le nombre de pays différents étudiés que par l'ampleur du corpus sur lequel s'est appliqué leur travail d'analyse, pouvaient s'appuyer sur un ensemble de textes très variés. Un très grand nombre de sources était disponible, offrant à l'étude un corpus écrit et oral important.

Pour ce qui est du corpus écrit, les différents journaux des pays d'Afrique de l'Ouest, quotidiens ou hebdomadaires, constituaient une source abondante d'informations. L'existence d'écrivains d'expression française offrait, elle aussi, une matière de qualité. Les productions orales pouvaient être saisies dans les médias comme dans les discours des hommes politiques ou à l'occasion d'interviews de locuteurs.

Rien de tel à Djibouti. Dans cette jeune république, la production écrite, en français comme en langue nationale, est très restreinte. D'une part, il faut rappeler qu'un seul journal paraît dans le pays, de périodicité hebdomadaire, offrant ainsi à l'analyse un matériau réduit à quelques pages. Seules sont composées à Djibouti les pages nationales, ce qui représente chaque semaine au plus quatre pages. En dépit de ces réserves, le journal *La Nation* a été dépouillé depuis l'année de sa parution en 1981. Mais cette lecture s'est révélée peu fructueuse du point de vue du relevé de formes linguistiques régionales, de ce que nous appellerons globalement des "djiboutismes". Force est de constater que le français dans lequel les articles sont rédigés laisse peu de place à ces formes particulières et qu'ils sont en règle générale rédigés dans un français normé. Nous en rendrons compte à propos du français dit *de prestige* et verrons à ce moment là le traitement réservé aux particularités régionales.

Ce constat est, quoi qu'il en soit, déjà un résultat dont il faut prendre acte. Alors que dans le reste de l'Afrique l'écrit s'est ouvert à des formes d'expression originales, régionales, il est resté ici strictement conforme à une norme qui est celle de la France. Sans doute faut-il voir là une indication importante sur la conscience

linguistique djiboutienne : si des formes régionales existent bel et bien, ce que nous aurons l'occasion de montrer plus loin, elles n'ont pas à ce jour acquis droit de cité dans la communication écrite, dans la variété écrite du "français de prestige". Elles sont encore considérées comme des formes déviantes de la langue française, réservées au seul code oral, aux usages familiers et informels de la langue. La tendance au conservatisme linguistique, repérable dans toutes les sociétés¹, est également à l'œuvre dans la société djiboutienne ; mais elle se double ici peut-être d'une crainte de perdre le contact avec la norme, norme exogène ressentie comme seule référence acceptable, comme point de repère que l'on s'interdit de perdre de vue.

D'autre part, la République de Djibouti n'a pas à ce jour donné naissance à des écrivains de langue française. Beaucoup de Djiboutiens déplorent cette absence d'une expression djiboutienne de langue française, absence qui les prive d'un porte-parole sur la scène internationale. On pourrait s'interroger sur les raisons de cet état de fait et on pourrait par exemple avancer les carences passées du système éducatif ou le fait qu'il n'existe pas à ce jour de bibliothèque municipale ni, a fortiori, de bibliothèque nationale. L'absence d'un terreau culturel assez riche est sans doute peu propice à l'éclosion de talents littéraires. Mais peut-être aussi pourrait-on avancer que si l'expression littéraire djiboutienne en langue française n'a pas encore trouvé sa voie - ou sa voix - cela vient du fait que cette langue n'est pas encore partie intégrante de l'identité djiboutienne, même des élites, et qu'elle est encore une langue étrangère en République de Djibouti.

Sur toutes ces matières, nous ne pouvons faire que des hypothèses ; toujours est-il que, du point de vue du recueil d'un corpus, nous sommes privé par la même occasion d'une source de renseignements que les enquêtes lexicales effectuées en Afrique de l'Ouest avaient sollicitée avec beaucoup de bonheur.

¹ Voir à ce sujet L. Guilbert (1975 : 50). Un développement y est consacré, qui montre comment le mythe du "génie de la langue" est convoqué pour s'opposer aux changements intervenant au cours de la vie d'une langue.

Outre le dépouillement sur une dizaine d'années de la presse djiboutienne, nous avons tout de même pu explorer un type d'écrits que nous ne soupçonnions pas au début de notre recherche : les tracts politiques. En effet, la situation politique troublée qu'a connue le pays pendant la durée de notre enquête a occasionné la parution d'un nombre important de tracts émanant des partis d'opposition aussi bien que des groupes favorables au gouvernement. L'existence d'un seul journal ne permettait sans doute pas à l'ensemble des sensibilités politiques de s'exprimer et l'on assista à partir du mois de novembre 1991 à une prolifération de tracts dont le format pouvait varier d'une seule feuille à une vingtaine. Certains même devinrent de véritables revues à date de parution variable, allant jusqu'à cinq numéros¹. De l'examen de ces publications photocopiées ou ronéotypées ressort le même constat que pour les pages locales de *La Nation* : ces écrits, authentiquement djiboutiens, ne présentent pas non plus de particularités lexicales notables. La rareté des écrits en langue française, ainsi que leur souci de conformité à la norme hexagonale, nous ont donc conduit à faire porter l'essentiel de notre attention sur les productions orales.

La radio et la télévision sont d'ordinaire des postes d'observation privilégiés. Le discours des présentateurs, des hommes politiques qui viennent s'exprimer au micro, les différentes émissions dans lesquelles les citoyens peuvent s'exprimer, tels que reportages, débats, variétés sont autant d'occasions de saisir sur le vif les pratiques langagières des citoyens d'un pays. Le touriste français fraîchement débarqué à Québec ou Dakar ne peut regarder la télévision sans être amusé par des mots ou des expressions qui ont pour lui un caractère exotique : c'est bien la même langue qu'il entend parler, mais au sein de la similitude se fait entendre aussi la différence. Ce caractère souvent jugé savoureux fait également défaut à Djibouti. Les présentateurs n'occupent le petit écran que pendant le journal télévisé ou la rubrique météorologique : or ces deux moments

¹ Nous avons notamment eu entre les mains les cinq premiers numéros du *Témoin*. Il n'est pas dit qu'il n'y en ait pas eu d'autres par la suite, mais si tel fut le cas nous n'avons pas eu l'occasion de les consulter.

discursifs sont extrêmement stéréotypés et ne permettent pas l'apparition de djiboutismes. Du reste, les reportages viennent dans leur grande majorité de France : ils sont diffusés avec le commentaire original, les présentateurs se contentant d'introduire le sujet par quelques phrases rédigées à l'avance et répétées mot pour mot lors des différentes éditions de la journée, à la radio comme à la télévision. Tout ceci laisse peu de place, on le voit, à la parole djiboutienne et moins encore à la spontanéité de l'expression, condition nécessaire à l'apparition d'éventuels djiboutismes. En dehors des journaux radiodiffusés ou télédiffusés, fort peu d'émissions en langue française sont produites à Djibouti. Aucune émission régulière de ce type n'est diffusée à la télévision, faute jusqu'à ce jour de studios d'enregistrement suffisants. À la radio, on peut suivre une ou deux émissions de variétés animées par des Djiboutiens dont le rôle se limite souvent à présenter les disques programmés. L'essentiel des programmes diffusés vient de France, comme on a pu le montrer précédemment, et ne présente bien entendu aucun intérêt pour le linguiste à l'affût de quelques djiboutismes. Les discours des hommes politiques sont, eux aussi, décevants de ce point de vue. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que quand ces derniers s'exprimaient en français il s'agissait de discours soigneusement préparés à l'avance. Pendant cette préparation des discours, l'homme politique djiboutien est souvent secondé par un conseiller technique français, celui que les Djiboutiens ont appelé ironiquement "le petit bras". Dès lors, la forme du discours est en général conforme aux usages linguistiques ayant cours dans l'ancienne métropole et c'est en pure perte que le linguiste exerce à leur sujet son esprit d'observation. Mais là encore, nous réservons cette étude à plus tard, quand nous étudierons la dernière variété fonctionnelle, dite français de prestige.

Privé des sources ordinaires de renseignement, nous avons donc été contraint de constituer le corpus à partir de ce que nous entendions dans les situations de la vie quotidienne ; les interviews que nous avons réalisées nous ont permis d'enregistrer quelques particularités qui ont été ajoutées à cette liste. C'est au niveau du français régional que les attestations ont été les plus nombreuses, ce

qui explique la place de cette étude lexicale à ce moment de notre travail.

Nous avons également eu recours à des informateurs djiboutiens intéressés par ces questions linguistiques : c'est ainsi que nous avons mis à contribution les étudiants djiboutiens qui, dans leur cursus universitaire de Lettres Modernes avaient été amenés par leur formation en linguistique générale et plus particulièrement en lexicologie, à réfléchir aux processus de création lexicale. D'autres personnes ont souhaité s'entretenir avec nous de ces questions. Il faut citer notamment le cas d'une Djiboutienne, documentaliste au journal *La Nation*, qui nous interpella un jour au sujet de la liste de djiboutismes publiée par P. Dumont dans *Le français langue africaine*. La riche discussion qui s'ensuivit témoignait d'une conscience aiguë de ces questions et nous permit de recueillir quelques exemples supplémentaires.

Le présent travail ne se limitera donc pas aux interviews d'Ani, Waberi et Kamil qui, à elles seules, auraient été trop brèves pour fournir une vision d'ensemble de la variation lexicale. Il tentera d'en donner l'image la plus globale possible, faisant appel aux différentes sources exposées ci-dessus.

2 : La création lexicale dans le français régional

Les travaux de lexicologie et de sémantique entrepris ces dernières années ont permis de dégager les différents procédés de création lexicale ainsi que les critères permettant le classement des néologismes ainsi repérés. Fidèle à cette démarche, nous commencerons par classer les particularités lexicales relevées selon qu'elles mettent en jeu une néologie d'emprunt ou une néologie de type phonétique, morphologique, syntaxique ou sémantique.

2.1 : la néologie par emprunt

Cette catégorie est représentée par ce que L. Guilbert (1976 : 40) analyse comme étant une néologie dénomminative. Si l'on reprend son analyse, le phénomène de l'emprunt par une langue de mots venus d'autres horizons linguistiques s'explique par le besoin de désigner dans une langue des objets ou des concepts créés ou élaborés par une autre culture. En même temps que la société en question adopte ces objets ou ces concepts, elle emprunte les mots qui les désignent. S'agissant du français parlé par les Djiboutiens, le problème est pourtant de nature quelque peu différente. Les termes empruntés et intégrés au français parlé à Djibouti ne viennent pas d'un pays étranger. Il ne s'agit plus de faire évoluer sa langue en fonction des changements dans la civilisation, comme c'est le cas quand les Français empruntent à l'anglais nombre de termes désignant des réalités nouvelles nées dans ce monde anglo-saxon qui se trouve aujourd'hui à la tête du progrès technique aussi bien que des modes culturelles. Il s'agit à Djibouti de pouvoir nommer en français des réalités culturelles de la société djiboutienne. On peut dire que d'une certaine manière le processus est inverse : ce n'est pas une langue nationale qui évolue pour intégrer des réalités étrangères mais une langue étrangère qui change pour se faire l'expression d'une réalité nationale. Il y a là un processus d'adaptation de la langue au contexte local qui est une preuve de son intégration dans le pays d'accueil et un témoignage de sa souplesse.

Il faut préciser que ce type de création lexicale déborde largement le cadre du seul français régional et se retrouve dans toutes les variétés du français à Djibouti.

Des activités typiquement djiboutiennes ont été à l'origine d'emprunts. Ainsi le domaine religieux a enrichi la langue française des mots de *cadi* et *imam*, venant de la langue arabe et qui désignent des responsables religieux. Le premier personnage joue un rôle important dans la communauté puisqu'il est une sorte de juge se prononçant sur les affaires familiales au nom du droit islamique, également appelé droit charien. Le mot *madrassa* est aussi employé

en français ; venant lui aussi du même lexique religieux, il désigne une école dans laquelle les enfants commencent leur scolarité en langue arabe par l'étude du Coran. Ce type d'école se développe à Djibouti du fait de l'impossibilité de scolariser en français tous les enfants. Mais souvent la *madrassa* fonctionne à Djibouti comme école maternelle, étape préalable à l'entrée dans le système scolaire en français. Le mot est féminin en français, mais son intégration phonologique n'est pas encore achevée car le /R/ est le plus souvent prononcé apical, même par des locuteurs réalisant par ailleurs des [R]. Du point de vue orthographique, on peut faire la même remarque : la consonne s unique, en position intervocalique, note un son réalisé [s] et non [z] comme l'orthographe française le laisserait supposer.

Une des activités préférées des Djiboutiens a également été la cause d'emprunts nombreux : il s'agit de la consommation du *khat*. Cette plante arbustive aux vertus euphorisantes pousse sur les hauts plateaux d'Éthiopie et du Yémen ; elle est importée chaque jour à grands frais par les Djiboutiens et donne lieu chaque après-midi à un cérémonial de consommation qui se prolonge jusque tard dans la soirée. Une activité de cette importance, qui concerne l'ensemble de la population masculine mais aussi de plus en plus de femmes, a naturellement enrichi le vocabulaire français de mots inconnus en France. Le mot *khat* tout d'abord, dont la graphie dénote bien l'origine étrangère - ici encore arabe. En liaison avec la consommation de cet arbuste, on entend aussi fréquemment parler en français de *mabrazé* et de *mirgane*. Le premier de ces substantifs désigne le lieu où se déroule la partie de *khat* ; il s'agit d'une salle aménagée avec des coussins posés par terre et dans laquelle les *khateurs* vont venir se retrouver. Dans les maisons bourgeoises une salle est spécifiquement réservée à cet usage. Le second substantif désigne l'effet euphorisant engendré par le *khat*, l'état de bien-être dans lequel les sujets sont plongés après avoir consciencieusement mâché les feuilles de la plante plusieurs heures durant. Il faut remarquer que ces emprunts signalent orthographiquement leur origine étrangère - la lettre z entre deux voyelles n'étant pas fréquente dans les mots d'origine française - et que, de ce point de vue, leur intégration au lexique

français n'est pas achevée. Toutefois, d'un point de vue morphologique, ils sont bien intégrés et reçoivent normalement les marques du genre masculin ainsi que celles du pluriel.

Les spécificités de l'activité commerciale djiboutienne ont généré aussi quelques emprunts, la langue française étant démunie pour nommer certaines professions n'existant pas en France. On trouve à Djibouti une sorte de marché constitué de baraques en bois ou tout simplement de brouettes rangées côte à côte sur lesquelles sont élaborés de savants équilibres de carton pour exposer les marchandises. Cet endroit, qui occupe le cœur de la cité commerciale, est nommé *baadle* par les Djiboutiens et *caisses* par les Français. Le premier terme vient du somali et signifie "sous le soleil" : il désigne ainsi ces vendeurs dont les boutiques sont très rudimentaires. La graphie que nous proposons¹ rend compte de la prononciation du terme et de la longueur de la voyelle : ici aussi, l'intégration phonologique n'est pas encore réalisée. Le second terme ne peut être considéré comme un djiboutisme ; son emploi, qui s'explique par une métonymie, ne se rencontre que chez les Français expatriés et est inconnu des Djiboutiens². Le mot somali *charchari* est employé en français à Djibouti pour désigner une femme dont le métier est de faire du commerce entre Djibouti et les pays voisins, Yémen, Arabie Saoudite, Éthiopie principalement. Se déplaçant en avion ou en train, elles achètent ici pour revendre ailleurs des marchandises de valeur : bijoux, matériel haute fidélité et divers produits de consommation. Le mot est féminin en français. Enfin, le sous-emploi chronique que connaît la capitale a donné naissance à un métier jusqu'à présent inconnu en France : celui de *chouf*. Le mot *chouf* vient de l'arabe ; c'est à l'origine un verbe qui signifie "regarder". Par dérivation impropre, le terme est devenu un nom et s'applique aux jeunes

¹ Faute d'attestation à l'écrit, nous ne pouvons proposer de graphie entérinée par l'usage.

² Il y a là une autre étude à mener, sur le vocabulaire employé par les Français expatriés à propos des réalités djiboutiennes. Les mots de *naya*, ou celui de *boyesse*, employés couramment par les Français pour désigner les employées de maison, n'appartiennent pas non plus aux usages des Djiboutiens qui emploient de préférence le nom français de *bonne*. On ne peut parler à propos de ces mots de djiboutismes, du moins tant que ces termes ne sont pas adoptés par les Djiboutiens eux-mêmes.

garçons qui vous proposent de garder votre voiture pendant que vous allez faire vos courses, moyennant rétribution. Ce même sous-emploi, qui a multiplié le nombre de mendiants, a donné naissance au terme de *bakchich*¹. Venu de l'arabe, il désigne au départ une petite somme d'argent payée en échange d'un service rendu. Mais il connaît un changement de sens et tend de plus en plus à signifier tout simplement "aumône". Parmi les petits boulots on trouve celui de *krouchboy* : c'est celui d'un petit garçon qui fait monter les gens dans les bus et qui encaisse le prix du trajet. L'origine de l'emprunt n'est pas très claire.

Enfin, le domaine vestimentaire a lui aussi été atteint par la création lexicale. Le mot *fouta*, emprunté à l'arabe et masculin en français, désigne une sorte de pagne long porté par les hommes en guise de pantalon. Deux autres termes vestimentaires sont venus enrichir le champ lexical de l'habillement : il s'agit de *boubou* et de *samaras*. Mais l'origine de ces deux emprunts mérite quelques explications. En effet, il semble bien que ces deux termes n'aient pas été empruntés directement aux langues régionales mais soient arrivés à Djibouti par l'intermédiaire de la méthode d'apprentissage du français *Pour parler français*², élaborée au Sénégal. C'est ainsi qu'elle faisait une part importante au vocabulaire courant en Afrique de l'Ouest et que la présence du boubou et des samaras permettait d'enseigner alors un français plus proche de l'expérience quotidienne des élèves. Mais l'importation à Djibouti de la méthode plaça les enfants devant des réalités d'Afrique de l'Ouest qui étaient pour eux tout aussi exotiques que celles venues de France. Le vêtement principal n'était pas appelé *boubou* mais *diri*, ni les chaussures découvertes *samaras*. La force de l'enseignement structuro-global et de ses phases de répétition fit si bien que les deux mots passèrent dans le vocabulaire et peuvent être aujourd'hui considérés comme des djiboutismes. D'autres mots originaires du Sénégal ont maintenant cours à Djibouti. Le terme de *filao*, désignant une variété

¹ Les personnes qui ont eu l'occasion d'effectuer quelques voyages, dans les pays arabes notamment, savent malheureusement que ce terme n'est pas propre à Djibouti mais qu'il est commun à toute une géographie de la misère.

² Istra, 1967.

d'arbre courante dans ce pays mais n'existant pas à Djibouti, s'emploie parfois comme terme générique pour arbre. Ainsi les cours des écoles djiboutiennes sont-elles ombragées par des filaos. Un nomade nous a un jour indiqué notre route en nous montrant "le filao après la montagne"... Un inspecteur général de français s'étonnait de voir un instituteur parler dans sa classe de *yassa* : cette préparation culinaire de poulet mariné dans du citron, typique du Sénégal, était inconnue aussi bien du maître que de ses élèves et personne dans la classe ne savait de quoi il s'agissait. La méthode d'apprentissage du français a pourtant fini par porter ses fruits : à la pêcherie de Djibouti, des panneaux de conseils culinaires suggèrent des préparations en fonction des types de poisson ; un de ces panneaux parle de "yassa de poisson" !

Deux cas d'emprunts plusieurs fois relevés dans des conversations sont plus difficiles à expliquer : il s'agit de *babour* et de *bidar*. Le premier vient de l'arabe et désigne une voiture : on ne saurait expliquer cet emprunt par le fait que le mot français n'existe pas, ni qu'il s'agit d'une réalité typiquement djiboutienne. On peut avancer comme élément d'explication, sans toutefois pouvoir être catégorique, que ce mot jouit d'un prestige que lui confère l'extrême étendue de son aire d'emploi : en effet, le mot a été emprunté par l'arabe à l'indien et on entend parler de *babour* dans tout l'Océan Indien et dans une partie des pays arabes¹ : ceci peut expliquer son intégration dans le français de Djibouti. Le mot *bidar* signifie "chauve" et son emprunt en français reste difficilement explicable : on peut toutefois noter qu'il fonctionne souvent en appellatif et ne recouvre donc pas totalement les emplois du mot *chauve* en français.

2.2 : La néologie d'origine phonétique

On trouve à notre connaissance peu d'exemples de ce procédé. Pour notre part, nous n'en avons recensé que deux, appartenant à la

¹ Les Égyptiens emploient le mot *arabeyya* pour *voiture*.

même famille. On peut entendre en français de Djibouti les termes de *balaf* et *balafer*. Pour en saisir l'origine, il faut les rapprocher du couple français *bluff* et *bluffer* qui ont le même sens. Il apparaît alors que le néologisme tire son origine d'une particularité phonologique de nombre de langues africaines : l'inexistence des groupes consonantiques à initiale occlusive. Placé devant la nécessité de réaliser de telles suites consonantiques, le locuteur produit une voyelle d'appui qui est en règle générale la même que la voyelle qui suit le groupe consonantique. Dans le cas qui nous intéresse, le son [œ] de *bluff* est entendu comme un [a], en raison d'un phénomène de sous-différenciation, et c'est donc un [a] qui apparaît comme voyelle d'appui.

Le cas du mot *bacoté* ou *abacoté* peut être rapporté à ce cadre d'analyse, quoique sa formation soit plus complexe : le mot désigne les magasins où l'on vend des choses de peu de valeur, un bazar pour touristes que les Français appellent *caisses* en raison du matériau de construction des échoppes. Le mot français de départ semble être *pacotille* : à partir de ce mot s'est effectuée une dérivation pour désigner le vendeur de pacotille, le *pacotier*, mot parfois attesté. Ensuite s'est produite une intégration phonologique conformément au système des langues locales et le [p] s'est sonorisé devant le [a] ; il existe donc un doublet *pacotier/bacoté* ou *abacoté*, correspondant à deux registres de langue : le premier s'explique par un mécanisme de dérivation, le second par un néologisme d'origine phonétique. Toujours est-il qu'il est très employé par les Djiboutiens.

2.3 : la néologie morphologique

Cette catégorie est beaucoup plus productive dans le français parlé à Djibouti : on peut mettre à son actif un nombre important de créations lexicales. Nous distinguerons les néologismes morphologiques par dérivation des néologismes par composition.

2.3.1 : les procédés de dérivation

La dérivation peut s'opérer soit à partir d'un radical d'origine étrangère soit à partir d'un radical d'origine française.

Le premier cas est représenté à Djibouti. Il témoigne à notre avis d'une intégration avancée des emprunts à la langue française mentionnés plus hauts. Nous avons eu l'occasion de parler de l'emprunt du nom *khat* ; ce dernier a connu un succès important et est à l'origine d'une famille. On trouve notamment le dénominatif *khater* : on remarque à propos de ce verbe que la création verbale s'est opérée sur le premier groupe des verbes français dont on sait qu'il est actuellement le plus productif. L'agent existe aussi et est formé par adjonction du suffixe *-eur* : *khateur*. Depuis quelque temps, avec l'évolution de la condition féminine est même apparu un féminin en *khateuse*. La forme de participe passé employée comme adjectif est elle aussi attestée et l'on peut fréquemment entendre dire de quelqu'un qu'il est "complètement khaté". Le suffixe *-erie* a donné *khaterie*, employé pour parler du moment consacré à cette activité ; nous verrons qu'on parle aussi à ce propos de *partie de khat*.

Le morphème verbal *-er*, entrant dans la formation des verbes du premier groupe, a servi à créer d'autres verbes à partir d'autres radicaux étrangers. C'est ainsi que l'on peut enregistrer le néologisme *bakchicher*, désignant l'action de donner quelques pièces de monnaie en échange d'un service rendu ou pour faire l'aumône. De la même façon existe le verbe *choufer*¹, dont le radical est pourtant déjà une forme verbale en arabe. Il existe aussi à côté du nom *chouf* mentionné plus haut le doublet *choufeur* constitué à l'aide du suffixe d'agent et plus conforme aux lois de la morphologie nominale française. À notre connaissance, les verbes créés à Djibouti à partir d'un radical étranger utilisent tous le morphème verbal *-er*.

¹ Son sens est "surveiller", "garder" en parlant des voitures dans la rue. *Choufeur* désigne donc le gardien de voitures.

Enfin, le suffixe *-logie* est employé pour créer un nom, mais dans un cas seulement à notre connaissance. Il s'agit du nom *fouqrologie*. Le mot est formé du mot somali *fouqor*, signifiant "chose de peu de valeur, pauvre" et de *logie*, suffixe entrant ordinairement dans la composition des noms de sciences. La prononciation de la première partie est fluctuante : la consonne *q* *note* tantôt [k], tantôt l'occlusive pharyngale arabe [q], proche de la jota espagnole. L'origine du mot demande quelques explications. Une anecdote dont la réalité ne peut être attestée rapporte que lors d'une visite en France un ministre djiboutien demandait à des étudiants quelles études ils poursuivaient : les uns répondirent anthropologie, d'autres ethnologie et ainsi de suite jusqu'à ce que l'un d'entre eux dise "fouqrologie". Il paraît que le ministre aurait encouragé le dit étudiant à continuer dans cette voie... Cette fable qui circule à Djibouti a été popularisée par une pièce de théâtre intitulée *Abdi le Parisien*, jouée par la troupe AJEC. Le mot connaît une grande fortune parmi les jeunes Djiboutiens scolarisés.

Les radicaux français ont également servi de base à la création de nouveaux mots, en majeure partie des verbes. C'est ainsi que l'on peut entendre au détour d'une conversation en français les dénominatifs suivants : *dévierger*, formé à l'aide d'un préfixe et du morphème verbal *-er*, est l'équivalent de notre *déflorer* ; *piétonner*, qui signifie "se rendre à pied quelque part", *enceinter* qui désigne l'action de mettre enceinte une femme. Ces trois verbes sont attestés également en Afrique noire et leur présence montre l'existence d'un fonds lexical commun aux différentes variétés régionales du français en Afrique. En revanche, on trouve à Djibouti un verbe qui n'est pas relevé dans les études lexicales menées en Afrique de l'Ouest : le verbe *vie activer*¹ ; son origine est à chercher dans les capacités d'accueil limitées du système éducatif. Nombre d'élèves sont forcés de quitter l'école en classe de CM2, de cinquième ou de troisième. Les conseils de classe qui prononcent la décision de sortie du

¹ On le trouve écrit dans les copies d'élèves *viactiver*. Ce verbe est presque toujours employé à la voix passive - "il a été vie activé" - ce qui est piquant pour un verbe parlant précisément d'activité...

système éducatif décide alors de "vie activer" les élèves, c'est-à-dire de les verser dans la vie active. L'expression est une savoureuse antiphrase quand on sait que *vie active* est presque toujours synonyme de chômage. On rapportera enfin le verbe *pistoler*, formé sur la base nominale française *pistolet* : ce verbe transitif¹ signifie "demander de l'argent à une personne". Le moins que l'on puisse dire est qu'il fait image et qu'il en dit long sur la manière dont la demande d'argent est perçue par les locuteurs²...

Le point commun à toutes ces créations verbales est le fait qu'elles sont toutes construites sur le morphème verbal *-er*, ce qui atteste encore une fois la productivité du premier groupe de verbes français.

On peut aussi relever quelques exemples de créations nominales. Le vocabulaire du khat est encore une fois concerné et à partir du verbe français *brouter* a été créé le substantif *broutage*, désignant l'action consistant à mâcher pendant des heures les mêmes feuilles de khat placées dans un coin de la bouche. Le suffixe *-age* sert à désigner en français un procédé et on le retrouve dans des mots comme *cerclage*, *enfilage*, *chauffage*, *démarrage*, etc... À côté de *khateur* et *khateuse*, formés sur des radicaux étrangers, on trouve *brouteur* et *brouteuse*. Le suffixe français *-ier* entre pour sa part dans la composition des noms de vendeurs : ainsi on trouve en français la série des *crémier*, *épicier*, *mercier*. Cette série s'est enrichie à Djibouti du *pacotier*³. Ce mot est formé sur le français *pacotille* et il désigne quelqu'un qui vend des marchandises de peu de valeur : ainsi sont appelés les vendeurs travaillant dans le lieu que nous avons vu comme étant nommé *baadle*. D'autre part, on emploie à Djibouti le

¹ On dit "pistoler quelqu'un".

² Un autre néologisme a été créé dans le prolongement de *pistoler*, il s'agit de *gringo*. On sait qu'il s'agit d'un mot espagnol : sa présence à Djibouti s'explique par la popularité du western, genre dont un exemplaire est diffusé chaque dimanche soir à la télévision nationale. Par glissement de sens, le mot ne désigne plus un américain anglo-saxon mais quelqu'un qui pistole les autres, qui demande toujours de l'argent. On voit que l'humour et la création lexicale ont parfois partie liée.

³ Nous renvoyons à nos analyses à propos de *bacoté* et de la néologie phonétique.

terme de *primature*¹ pour désigner les services du Premier Ministre. La langue française a comblé par un néologisme que l'on retrouve en Afrique de l'Ouest un vide constatable dans le lexique métropolitain. Enfin, on terminera cette série par l'adjectif *francophonisé* qui désigne quelqu'un qui a mal assimilé la culture française et qui est complètement acculturé. Le français de Djibouti a mobilisé ici le suffixe *-isé* qui désigne couramment le résultat d'un processus. Cette dernière création est révélatrice de toute une conception du monde et nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite quand nous verrons comment la création lexicale reflète une réorganisation de l'univers sémantique.

2.3.3 : le changement de genre

Le marabout est dans les pays musulmans d'Afrique une sainte personne respectée de tous, objet de la vénération populaire. Il s'agit d'un nom masculin, attendu que les marabouts sont toujours des hommes. Or on parle aussi à Djibouti de *marabout* au féminin : on appelle *marabout* une fille qui porte le voile. Cette pratique n'étant pas répandue chez les Djiboutiennes et souvent considérée comme rétrograde, le mot a connu en même temps qu'un changement de genre un changement de connotation : il est péjoratif.

2.3.2 : la création par composition

On distingue d'ordinaire différents modes de composition, selon la nature du lien unissant les éléments entrant en jeu dans la composition. Mais du fait de la rareté des attestations écrites de ces mots nouveaux à Djibouti, nous sommes bien incapable de préciser si les composés sont graphiquement soudés, reliés par un trait d'union ou non. Nous nous contenterons donc de les écrire de la manière la

¹ Ce mot est un des rares djiboutismes attesté à l'écrit, notamment dans les documents administratifs. Peut-être que son emploi de l'autre côté du continent lui a donné à Djibouti une sorte de légitimité, créant une deuxième norme à côté de la norme centrale française.

plus simple possible, sans soudure ni trait d'union et de les classer selon la nature des éléments composés.

- adjectif + nom : c'est le cas pour les mots *bas côté*, *petit bras*, *grosse tête*, *bras cassé* ou *poisson yéménite*. *Bas côté* est employé pour nommer une catégorie de commerçantes qui occupent les trottoirs djiboutiens et vendent des beignets, des samboussas¹, des cigarettes à l'unité ou tout simplement des verres d'eau. Une métonymie est ici à l'œuvre, qui désigne des personnes par le lieu qu'elles occupent d'ordinaire. *Grosse tête* et *petit bras* fonctionnent en couple dans le vocabulaire comme dans la vie. Sont nommés ainsi respectivement un haut responsable djiboutien, ministre, président de la république, et son inévitable conseiller technique français. Le fonctionnement par synecdoque est nettement ironique à l'égard de ce couple : la réduction à une partie de l'anatomie comporte une part d'irrévérence perceptible jusque dans l'intonation qui en accompagne habituellement la prononciation. Enfin *bras cassé* désigne ce qu'en France on nommerait "placardisé" ; on parle à Djibouti de "bras cassé" à propos d'un fonctionnaire écarté des responsabilités pour diverses raisons, le plus souvent sans travail réel mais continuant à percevoir un salaire. Ici encore, on note qu'une synecdoque est à l'origine de la création de la composition. Quant au poisson yéménite, il ne s'agit pas d'une espèce vivant dans les eaux du Golfe de Tadjourah mais de la désignation d'un mode de cuisson particulier importé du Yémen : le poisson, daurade ou mérrou le plus souvent, est collé à la paroi d'un four en terre et cuit ainsi.

- nom + nom : le néologisme *élève carton* est ainsi formé ; l'*élève carton* est ainsi nommé parce qu'il s'agit d'un élève qui normalement ne devrait plus être dans le système scolaire compte tenu de ses médiocres performances. Mais l'intervention d'une haute personnalité, sous la forme d'une lettre de recommandation, une carte de visite accompagnée de quelques mots, permet la poursuite de la scolarité. On parle aussi à Djibouti de la *cité carton* pour parler du

¹ Petits beignets triangulaires.

quartier 7 bis : la composition relève cette fois d'une synecdoque, le matériau de construction servant à désigner l'ensemble urbain.

- nom + complément déterminatif : dans la terminologie de É. Benveniste, on parlerait de synapsie ; il faut entendre par là que l'unité de signification est formée de plusieurs lexèmes liés syntaxiquement par des morphèmes de jonction et se présentant dans l'ordre déterminé-déterminant, l'élément déterminant n'étant pas précédé d'un article. À notre connaissance, un seul exemple entre dans cette catégorie : il s'agit de *partie de khat*, nom utilisé pour parler des après-midi consacrées à la consommation de la plante euphorisante.

2.4 : la néologie syntaxique

Ce type de néologie fait référence aux changements de construction qui peuvent affecter certains verbes notamment. Mais ce procédé de néologie est peu représenté à Djibouti, ce qui tend à montrer que les structures syntaxiques de la langue française ne sont pas atteintes par les innovations lexicales qui peuvent voir le jour. Quelques cas ont été relevés, celui du verbe *se tenir* employé absolument avec le sens de "bien se porter", "être en bonne santé" et celui du verbe *se raconter* : l'emploi de la forme pronominale n'est pas attesté en français et correspond ici à un glissement de sens, *se raconter* signifiant "s'en souvenir"¹. Encore ces formes sont-elles sûrement au départ des calques d'expressions somaliennes. On a relevé aussi fréquemment l'emploi intransitif du verbe *épouser*, employé comme le français *se marier*. *Sortir avec une fille* est construit directement : *sortir une fille*. Il faut encore rapporter la construction transitive indirecte du verbe *remercier* qui devient fréquemment *remercier à*.

¹ *Se raconter* est employé comme nous employons *s'en souvenir* dans la phrase : "tu vas voir ce qui va t'arriver, tu t'en souviendras" ; on pourra entendre à Djibouti dans le même contexte "tu te raconteras".

2.5 : la néologie sémantique

Nous abordons là un domaine particulièrement bien représenté et souvent difficile à apprécier tant les glissements de sens sont parfois ténus. Il faut ajouter que c'est sur cette question de l'appréciation de la néologie sémantique que les jugements des locuteurs sont le plus souvent divergents. Plusieurs cas de néologie sémantique peuvent être distingués.

2.5.1 : l'extension de sens

Il s'agit des cas où le signifié dénoté par le lexème est plus étendu qu'il ne l'est dans les emplois dits normaux¹. Les Djiboutiens emploient fréquemment *étudiant* dans les cas où un Français parlerait de *lycéen* ou de *collégien*. Le sens est donc beaucoup plus large qu'en français, ce qui peut s'expliquer par le fait que, jusqu'en 1991 au moins, il n'y avait pas d'étudiants en République de Djibouti. De ce fait un vocable restait sans emploi et se trouvait disponible pour désigner tous les enfants qui ne pouvaient plus être appelés *écoliers* ; le terme a donc pu prendre parfois un sens générique, englobant toutes les personnes fréquentant le système scolaire depuis la classe de sixième jusqu'à l'université. *Études, faire des études*, ont connu une extension de sens analogue.

Le terme *sénégalais* a connu un succès de même nature. Dans le français de Djibouti, on appelle *Sénégalais* tous les Africains de l'Ouest. Une couleur de peau plus foncée suffit souvent à mériter cet appellatif. L'origine de cette extension de sens est à rechercher dans une connaissance souvent approximative de la géographie, même africaine ; une explication de type plus historique peut aussi être invoquée : la rencontre des Djiboutiens avec les autres Africains s'est faite souvent par l'intermédiaire de l'armée française au sein de laquelle étaient célèbres ceux qu'on appelait les "tirailleurs

¹ En termes praxématiques, on pourrait analyser ce phénomène en disant que le praxème a une coupe plus large que précédemment.

sénégalais". L'extension de sens était déjà présente dans cet emploi puisque dans les rangs de ces tirailleurs on pouvait compter des Maliens, des Ivoiriens, des Guinéens ou d'autres Africains encore. Enfin, l'assimilation des noirs en général aux Sénégalais est facilitée par le fait que ces derniers sont les Africains de l'Ouest les plus nombreux dans le pays, travaillant souvent dans la bijouterie.

On mentionnera aussi, quoiqu'il s'agisse plus d'une extension d'emploi que d'une véritable extension de sens, l'usage des mots *boutique* et *boutiquier* : leur succès est si grand à Djibouti que le mot *magasin* n'est presque jamais employé : on va toujours à la boutique et jamais au magasin.

2.5.2 : changement de référent

Ce changement de référent constitue un véritable transfert sémantique et peut s'expliquer de deux manières.

- le phénomène d'aller-retour : on désigne ainsi le fait qu'un mot d'origine française a été emprunté par une des langues nationales ; il s'est chargé de connotations différentes, voire même d'un sens différent, du fait de ses emplois dans la langue d'accueil ; il arrive alors qu'il revienne dans la langue d'origine porteur de ces nouvelles valeurs sémantiques. L'histoire de la langue française est riche en phénomènes de ce style : on peut rappeler par exemple le cas du mot *confort* qui avait en ancien français un sens moral, signifiant "soutien moral". Emprunté par l'anglais, il se chargea là-bas d'un sens matériel. Ce n'est qu'au dix-neuvième siècle que le mot réapparut en français, apportant avec lui ce sens de "confort matériel" qui lui est toujours attaché alors que le vieux sens moral du mot est aujourd'hui assumé par le dérivé *réconfort*.

Un tel cas peut-être repéré à Djibouti à propos de l'adjectif *lâche* employé comme insulte. L'adjectif a été emprunté par le somali mais il a perdu ce faisant sa signification première de "privé de courage" : il fonctionne en somali comme une insulte beaucoup plus vague,

équivalent du *salaud* français qui est d'une grande souplesse d'emploi. Employé en français par les Djiboutiens, il conserve cette valeur générale qui est celle de ses emplois somalis. La même analyse peut-être faite à propos de ce qu'on l'on appelle *bureau de tabac*. Le terme a été emprunté par les langues nationales sous la forme [birotaba] et désigne à Djibouti une boutique construite "en dur" dans laquelle on vend des boissons et toutes sortes d'autres marchandises de peu de valeur. Le changement de sens est donc manifeste, d'autant plus que dans ce que l'on nomme [birotaba] on ne trouve pas forcément de tabac. Dans ses emplois en français le terme de *bureau de tabac* conserve souvent le sens dont il s'est chargé en somali.

- les glissements de sens : plusieurs termes ne désignent plus la même chose à Djibouti et en France. Plusieurs procédés de glissement de sens sont ainsi à l'œuvre :

* phénomènes de surgénéralisation :

-les adjectifs *court* et *long* sont employés à propos de la taille des individus, en doublet avec *petit* et *grand* ;

-l'averbe *trop* est employé dans des contextes dans lesquels un Français mettrait l'adverbe *très* ;

* glissement du concret à l'abstrait : l'adjectif *dur* est employé dans le sens de *bête*, "qui comprend difficilement"¹ ; le verbe *sauter*² signifie faire des bêtises, ne pas rester dans le droit chemin ;

¹ Un adjectif a été créé, qui a le même sens : *tutu*. On dira de quelqu'un qui a du mal à comprendre qu'il est *tutu*. Le redoublement de la syllabe est un procédé fréquent en pareil cas : *zinzin, foufou, toc toc, gaga, neuneu* en témoignent en français.

² Il s'emploie par exemple à propos des filles, qui fréquentent les garçons d'un peu trop près, et pourrait être rapproché de l'expression française *sauter le pas*. Les Djiboutiens ont une autre expression, de sens voisin : *faire les zigs*. Cela vient de faire des zigzags, c'est-à-dire ne pas aller tout droit : on voit facilement comment l'expression a pu passer dans le registre moral.

* glissement de l'abstrait au concret : le syntème *gros mot* qui désigne en fait tous les mots longs, difficiles. Le sens concret de *gros* est réactivé ;

* métaphores :

-le verbe *brouter* qui ne s'applique plus aux ruminants mais à la consommation humaine de khat, en raison de la similitude

-un *pistolet* est, à Djibouti, une personne sans emploi qui trouve ses ressources en demandant de l'argent à toutes ses connaissances. Le processus est complexe : il y a d'abord métaphore, l'acte de demander de l'argent étant considéré comme une sorte de hold-up accompli avec un pistolet. Puis il y a métonymie, puisqu'on désigne la personne par l'instrument qu'elle utilise.

* antonomase¹ : une *calabrese* ; ce mot désigne les grandes bennes à ordures que l'on trouve dans les rues de la ville. *Calabrese* est, au départ, le nom de la société de ramassage des déchets à Djibouti. Par un nouveau glissement de sens, métonymique, un *calabrese* est une personne sale.

* changement simple de référent : on citera ainsi la *maternité*, terme employé pour l'école maternelle, et le *kiosque* djiboutien, baraque en bois, construite sur le trottoir et dans laquelle on peut acheter à boire et se faire servir de petits repas.

2.5.3 : les restrictions de sens

Une restriction de sens très fréquente est observable dans l'emploi djiboutien du mot *quartier*. Alors qu'en français, le *quartier* est un terme s'appliquant à n'importe quelle partie de la ville, il désigne seulement à Djibouti les zones populaires, construites en matériaux

¹ B. Dupriez (1980) définit ainsi le fait de prendre un nom propre pour un nom commun ou un nom commun pour un nom propre.

composites, par opposition au centre, de construction plus ancienne et moins anarchique.

On peut parler aussi du *tuyau* qui désigne un tuyau en usage dans les classes primaires jusqu'à une période très récente et qui servait à ramener par la seule menace de sa présence le calme dans la classe. Le *tuyau*, sous sa forme actualisée par l'article défini, désigne donc un objet bien précis, immédiatement identifiable par tous les Djiboutiens. On a pu parler à son propos de "pédagogie du tuyau", ce qui constitue sans doute un néologisme à rajouter à notre liste.

2.5.4 : les calques sémantiques

Cette catégorie est assurément la plus productive mais peut-être aussi la moins stable, celle dont la reconnaissance est la plus discutée par les locuteurs djiboutiens. Pour nombre d'entre eux, il n'y a pas lieu de voir là une néologie, mais simplement un jeu auquel se livrent ceux qui maîtrisent la langue française dans le but de tirer des effets comiques de la rencontre des deux langues, de leur superposition. Il est indéniable que cette explication rend compte de certains effets du calque, mais elle ne suffit pas à expliquer les nombreux emplois que nous avons nous-même pu enregistrer au cours de nos interviews : il ne pouvait y avoir à ce moment-là de volonté de faire rire puisque l'interlocuteur que nous étions ne pouvait saisir, faute d'une connaissance de la langue maternelle de l'autre, le clin d'œil éventuel. Le calque témoigne, à notre avis, de l'intégration progressive du français dans l'univers djiboutien ; il montre que les locuteurs s'approprient la langue française et continuent à s'exprimer dans cette langue à l'aide des représentations forgées dans leur langue maternelle.

Ces calques sont très nombreux et l'on distinguera ceux qui ont peu à peu investi les mots français d'un sens nouveau de ceux qui sont des traductions pures et simples d'expressions venues des langues nationales.

C'est la langue somalie qui fournit le plus de calques, sans doute du fait que la majorité de la population de la capitale a le somali pour langue maternelle. Nous nous contenterons de donner le sens de ces calques.

- *arrête ta bagnole* : signifie arrête de raconter des blagues ;

- *avant il était léger maintenant il a sauté* : avant il était bizarre, maintenant il est complètement fou ;

- *avoir des pistolets* : se dit d'une femme quand elle a de fortes hanches ;

- *avoir des virages dans l'estomac* : avoir la diarrhée ;

- *avoir le même genou que quelqu'un* : être de la même lignée que quelqu'un, de la même famille ;

- *avoir quelque chose dans l'os* : avoir quelque chose dans la peau ;

- *avoir un bec* : pour une femme avoir un beau postérieur ;

- *avoir un oiseau dans le nez* : avoir de la sinusite ;

- *bec, pistolet* : ces deux noms sont employés en français pour parler d'un postérieur féminin particulièrement attractif. Le *bec* désigne le derrière et les *pistolets*, les hanches quand elles sont imposantes. Ils appartiennent à la langue familière et tirent leur origine d'expressions somalies ;

- *casser une langue* : mal parler une langue ;

- *couper* prend le sens d'acheter, notamment au cinéma où l'on entend fréquemment dire "couper un ticket" pour "acheter un ticket" ;

- *étouffer quelqu'un* : ennuyer quelqu'un ; "tu m'étouffes" est l'équivalent de l'expression familière "tu me gonfles" ;

- *être de la même racine que quelqu'un* : être de la même tribu ; ce terme désigne une parenté plus générale que celle dénotée par "le même genou" ;

- *faire la patrouille* : rôder ;

- *l'heure est tombée* : l'heure est finie, c'est l'heure ;

- *la guerre est tombée* : la guerre est déclarée ;

- *la mer l'a avalé* : il s'est noyé ;

- *le film est rentré* : le film commence ;

- *le film est sorti* : le film est fini ;

- *il n'est ni viande ni lait* : à propos de quelqu'un qui ne vaut pas grand chose ;

- *menteuse* : ce nom désigne en français de Djibouti une tétine ; le calque vient de l'arabe ;

- *paix et lait* : formule de salutation et d'accueil souhaitant paix et prospérité ;

- *un passe-bouche* : une serviette de table ;

- *verser du miel* : faire l'hypocrite, cacher son jeu pour endormir la méfiance d'autrui.

2.5.5 : les extensions d'emploi

Le cas de *chef* rentre dans cette catégorie. Au départ, ce terme appartient au champ lexical militaire et désigne un grade de l'armée. Il a connu, à Djibouti comme ailleurs en Afrique, une extension d'emploi qui correspond à un changement de champ lexical. Il est à présent employé comme appellatif, terme d'adresse, et est le plus souvent, mais pas exclusivement, employé à l'égard d'un Européen. Il faut signaler que contrairement à ce que l'on a pu constater lors des

enquêtes effectuées en Afrique de l'Ouest, le terme *patron* n'a pas connu à Djibouti un destin analogue et reste encore limité à son sens d'origine.

On traitera aussi du verbe *chicoter*, qui désigne le fait de frapper les élèves à l'aide du tuyau dont nous avons montré toute l'importance dans le dispositif pédagogique. Cet emploi est la réactivation d'un verbe formé sur *chicote*, disparu de l'usage en français : le nom *chicote*, d'origine portugaise, était le nom donné à un fouet muni de plusieurs lanières ; il est très largement répandu dans toute l'Afrique de l'Ouest. Le terme, par glissement de sens, a désigné le tuyau et le verbe, le fait de frapper avec.

2.5.6 : les changements de connotation

Ils concernent des mots qui reflètent la vision sociale des Djiboutiens. Le changement de connotation peut concerner des mots qui au départ ne sont pas connotés, ni positivement ni négativement, et qui reçoivent une connotation du fait des nouveaux contextes d'emploi. Il peut s'agir aussi de mots qui changent de connotation et qui passent d'une connotation positive à une connotation négative ou vice-versa.

Le cas de l'adjectif *africain* est exemplaire de ces mots qui acquièrent une connotation alors qu'ils en sont dépourvus au départ. L'adjectif, qui signifie simplement "originaire d'Afrique", peut être classé en français parmi les adjectifs dits de relation¹. Or à Djibouti, il est détourné de son sens et employé comme adjectif exprimant une qualité. Ce faisant il acquiert une connotation qui est négative alors que l'adjectif de relation ne comportait pas de connotation. *Africain* qualifie tout ce qui est mal fait, peu sérieux, etc. Ainsi on peut entendre parler de "rendez-vous africain" à propos de ce que l'on appelle en

¹ C. Baylon et P. Fabre (1978) distinguent les adjectifs exprimant une relation et ceux exprimant une qualité. D'un point de vue sémantique, les premiers sont la transposition d'un substantif (exemples : solaire = du soleil; africain = d'Afrique) alors que les seconds expriment une qualité intrinsèque du sujet (exemples : grand, bleu, etc...). Voir à ce sujet les pages 44 à 46.

français un "lapin". Le nom *Africain* a connu la même dérive et on peut entendre quelqu'un être traité *d'Africain*, ce qui n'est pas un compliment¹. Les noms *bédouin*, *nomade*, *broussard* ont connu une évolution semblable. En français, ces termes ne comportent pas d'idée négative et entrent simplement dans la dénomination des hommes du désert et de leur mode de vie. À Djibouti, ils sont utilisés pour stigmatiser l'ignorance des gens qui ne sont pas urbanisés. L'expression "c'est un bédouin" signifie le mépris pour quelqu'un qui est ignorant des usages de la ville, des façons de vivre de la société moderne. L'histoire de ce mot ne s'arrête pas là car il faut dire que quand un Djiboutien de la capitale vient en brousse et fait montre d'une méconnaissance de la culture nomade, il se voit à son tour taxer de "bédouin"². Le changement de sens est donc patent puisque le terme est à présent coupé dans certains de ses emplois de la désignation de la vie nomade et peut même s'appliquer à des sédentaires urbanisés.

L'adjectif *civilisé*, positif en français, peut être négatif dans le français de Djibouti et stigmatiser l'attitude de ceux qui ont mal intégré la culture occidentale : il fonctionne à côté de *francophonisé* et montre la peur de l'acculturation d'une société djiboutienne qui est en train de rompre avec ses attaches nomades mais qui a mauvaise conscience à suivre la voie occidentale.

Enfin, nous signalerons le cas d'un mot qui a changé de polarité et qui a changé ses connotations négatives en connotations positives : il s'agit de *femme publique*³. L'expression n'a plus rien à voir avec les femmes dites de mauvaise vie mais elle désigne les femmes politiques. Il y a là une réactivation du sens premier de

¹ Un collègue nous racontait qu'une fois, pendant un cours particulièrement agité, il avait entendu les élèves les plus sérieux traiter les perturbateurs "d'Africains".

² On reconnaît une des particularités de l'emprunt. Pour les Djiboutiens vivant en brousse et ne parlant que rarement le français, *bédouin* est un mot emprunté au français. Comme c'est le cas fréquemment, le sens du mot emprunté, coupé de sa famille et de ses racines étymologiques, se réifie : il ne parle pas aux locuteurs de la communauté linguistique d'accueil comme il peut le faire dans la langue maternelle. Dans le cas qui nous intéresse, seule la valeur connotative du mot est restée, sans plus aucune référence à la dénotation.

³ Cet emploi est attesté dans plusieurs numéros de *La Nation*.

publique tel qu'on peut le trouver en latin dans l'expression *res publica*, "chose publique"¹.

2.5.7. Métaphore et métonymie

Plusieurs métaphores servent à désigner des réalités en rapport avec la sexualité : une certaine pudeur dans cette société islamique explique sans doute ces déplacements auxquels un souci d'expressivité, voire d'humour, n'est certainement pas étranger. On parlera à Djibouti de *gants*, *chaussettes* - avec le verbe *chausser* pour l'action correspondante - ou *chapeau* à propos des préservatifs. On parlera de *steack frite* ou de *poisson frit* à propos de quelqu'un dont la sexualité n'ignore aucun des deux sexes, le mode de cuisson sur une face puis sur l'autre assurant la compréhension du trope. Mais on est là aux limites d'un "français de spécialité" certainement très développé compte tenu de la fréquentation assidue des militaires français dans les quatre-vingt maisons closes recensées de la ville.

Métaphore également dans l'emploi du mot *mazout* pour parler du vin. La couleur sombre est le point commun aux deux liquides, le caractère nocif aussi sans doute. À partir de cette métaphore ont été créés deux dérivés, à ajouter à ceux déjà analysés : *mazouter* et *mazouteur*, pour *boire beaucoup* et pour *gros buveur*. Dans le registre culinaire, on appelle *élastique* une galette djiboutienne percée de petits trous et aux qualités d'étirement sans doute analogues à celle de notre dérivé du caoutchouc.

Un bel exemple de métonymie est à signaler : à Djibouti on appelle *sortie* la Direction de la police nationale. Pour comprendre l'origine de cette création lexicale, il faut savoir que pour émigrer vers le Canada ou la France, c'est-à-dire pour sortir du pays, il faut se rendre dans ces bureaux afin d'y accomplir un certain nombre de formalités.

¹ L'expression est également attestée dans un éditorial de *La Nation* du 9 avril 92 intitulé "ces fossoyeurs de la chose publique". On peut peut-être parler ici de réactivation de certains sens.

La création lexicale est donc bien vivante en français à Djibouti. Mais elle en est à ses débuts : les néologismes ne sont pas aussi nombreux qu'en Afrique de l'Ouest et leur statut est plus incertain. En effet, ils n'ont pas encore acquis leurs lettres de noblesse ni réussi à accéder, pour la grande majorité d'entre eux, à l'expression écrite. On a pu montrer cependant la diversité des procédés de création lexicale.

Mais une étude ce type, si elle permet de décrire d'un point de vue linguistique les mécanismes à l'œuvre dans la création lexicale, ne permet pas de tirer des conclusions sur ce que représente cette création. Elle laisse dans l'ombre les enseignements précieux que l'on peut tirer du rapprochement des diverses particularités pour essayer de voir comment c'est en fait toute une vision du monde qui trouve là son expression. C'est cette réorganisation de l'univers sémantique que nous allons à présent tenter de décrire, ou dont tout au moins nous allons essayer de tracer les grandes lignes.

3. La création lexicale : l'expression d'une vision du monde

3.1 : néologie dénominative, néologie stylistique et notion de style collectif

L. Guilbert (1976 : 40-41) opère une distinction entre deux types de néologie qu'il appelle dénominative et stylistique. Dans la première catégorie, il classe toutes les créations lexicales qui répondent au besoin de donner un nom à un objet ou un concept nouveaux. Selon lui, cette néologie dénominative répond au "besoin de communiquer une expérience nouvelle" (1976 : 40), correspond à des innovations référentielles. Les emprunts notamment peuvent souvent être analysés ainsi. Poursuivant son raisonnement il

considère que ce type de néologie intéresse la langue et opère au niveau de la communauté linguistique dans son entier.

Du côté de la néologie stylistique, il range toutes les nouveautés lexicales qui sont "fondées sur la recherche de l'expressivité du mot en lui-même ou de la phrase par le mot pour traduire des idées non originales d'une manière nouvelle, pour exprimer d'une façon inédite une certaine vision personnelle du monde"¹. De ce fait, cette néologie s'opère à un niveau personnel et affecte le style plus que la langue. Des exemples sont empruntés à des écrivains, ce qui atteste bien les limites tout à fait personnelles des processus de création ici décrits.

Nous pensons, pour notre part, que les phénomènes de création lexicale que nous venons de répertorier ne peuvent entrer dans aucune des deux catégories. De toute évidence, il ne s'agit pas de répondre à la nécessité de communiquer une expérience nouvelle ; il s'agit plutôt d'adapter la langue française, au départ langue étrangère, à la nécessité de nommer des objets ou des concepts déjà existants. En revanche, force est d'admettre que la création s'opère au niveau de la communauté francophone et modifie bien la langue elle-même. D'un autre côté, on ne peut dire non plus que les créations décrites soient simplement un fait stylistique ni qu'elles puissent être mises au compte "d'une recherche d'expressivité". Pourtant c'est souvent l'argument qui est avancé par les locuteurs quand on leur demande d'expliquer les raisons d'emploi des calques par exemple : ils répondent souvent que c'est "pour faire rire" ou que c'est "original". Mais, de toute évidence, les transformations que connaît actuellement le lexique sont trop significatives pour pouvoir être interprétées comme de simples "figures de style".

En fait, les catégories dégagées par L. Guilbert ne nous semblent pas pouvoir convenir pour rendre compte des africanismes en général et des djiboutismes dans le cas qui nous occupe. S'il y a

¹ L. Guilbert (1976 : 41).

effectivement émergence d'un style, c'est bien plutôt alors de style collectif dont il faudra parler. Cette approche a été illustrée par P. Dumont dans un article paru dans *Diagonales*, intitulé "Le français langue africaine"¹. Refusant d'expliquer ces particularités lexicales par la seule innovation référentielle ou par la construction d'une interlangue correspondant à un stade intermédiaire de l'apprentissage d'une langue, il avance que "cette coloration du français" est "due à un usage social différent" et qu'elle "reflète des réalités sociales et sociolinguistiques différentes". En d'autres termes, c'est l'ensemble de ces particularités lexicales qui doit être appréhendé car c'est à ce niveau d'analyse que l'on peut voir comment les transformations du français reflètent en fait une vision du monde, une praxis² et une sensibilité particulières que la norme centrale du français serait bien incapable d'exprimer.

3.2 : la réorganisation de certains champs lexicaux

Il faut bien prendre toute la mesure des conséquences de l'apparition d'un néologisme. On ne peut en rendre compte simplement en termes d'ajout d'un nouveau lexème. Les travaux de J. Piaget dans le domaine de la psychologie ont montré comment l'assimilation d'une nouvelle donnée par l'esprit d'un enfant entraînait automatiquement une accommodation, c'est-à-dire une adaptation, du système cognitif ; ils ont établi aussi que cette nouvelle disposition conditionnait alors la saisie puis l'intégration des nouvelles données. On peut faire le parallèle avec ce qui s'opère lors de l'apparition d'un néologisme. La création d'un néologisme occasionne le changement, la réorganisation, de tout le champ sémantique dans lequel le mot

¹ *Diagonales* n°21, jan-fév. 1992. Pages 33 à 35.

² Nous avons eu l'occasion de mentionner l'emploi particulier de *trop* dans des contextes où le locuteur français emploierait *très*. Des entretiens avec des locuteurs djiboutiens semblent montrer qu'en fait la notion d'excès n'existe pas dans leur représentation du monde. Il n'y a pas pour eux de moment de passage, correspondant à un changement qualitatif, de l'abondance à l'excès. Il y a simplement une représentation linéaire de la réalité, dans laquelle le *trop* et le *très* sont sur un même axe et correspondent à une différence de type quantitatif mais pas qualitatif. On voit que les particularités lexicales sont bien révélatrices d'une praxis particulière.

nouveau vient s'insérer. Sa présence affecte ainsi réellement le sens de tous les autres mots.

Nous allons illustrer cette idée en étudiant le champ lexical de l'ensemble urbain à Djibouti, en rappelant que pareille réorganisation peut être observable dans d'autres villes d'Afrique, à Dakar par exemple. Ce champ est composé de *ville*, *centre*, *cité*, *plateau*, *quartier*, et *bidonville*. Ces six noms peuvent être mobilisés pour parler de la ville de Djibouti. Le terme le plus large est celui de *ville* et il désigne l'ensemble urbain de Djibouti. Le terme de *centre* est réservé à un quartier qui n'est pourtant pas central dans la géographie de la ville mais qui correspond à l'ancien centre colonial, reconnaissable à son plan en damier construit sur le modèle des camps militaires romains. Quand nous disons qu'il n'est pas tout à fait le centre ville, c'est parce qu'une zone comme la Place Mahmoud Harbi et les rues qui l'entourent n'en font pas partie en dépit de leur emplacement comme de leur fonction commerciale - qui est pourtant caractéristique du centre-ville tel que les géographes peuvent le définir¹. Le *centre* n'est donc pas tout le centre-ville mais seulement une partie, délimitée par ce que les Français appellent "caisses" et les Djiboutiens "baadle". Au nord du centre commencent ce que l'on appelle les "plateaux". L'origine de ce terme vient du fait qu'à la création de la ville, plusieurs îlots étaient détachés de Djibouti. Peu à peu, par comblement, on a rattaché ces plateaux à la ville et agrandi ainsi la surface habitable des Plateaux du Serpent, du Marabout et du Héron. Les plateaux sont habités par les Français expatriés ou par la bourgeoisie djiboutienne. Le terme de *plateau* devient synonyme de *beaux quartiers* et l'ellipse du complément, qui est souvent réalisée, indique que l'on parle d'un ensemble qui fait sens pour les Djiboutiens : ainsi, on peut entendre "j'habite au plateau". Dans la hiérarchie des lieux urbains on trouve ensuite ce que les Djiboutiens appellent des *cités* : la cité est souvent dans un quartier ou aux limites d'un quartier mais elle s'en distingue par le fait qu'elle a été créée selon un plan d'urbanisme ; en conséquence, elle est souvent

¹ C'est ainsi que le marché central ou la très commerciale Rue des mouches ne sont pas classés dans ce centre.

habitée par des personnes appartenant à la classe moyenne. C'est une zone d'habitat encore valorisée. Ensuite viennent ce que l'on appelle les *quartiers*. Identifiés à l'aide de numéros, ce sont les quartiers populaires. Les rues sont en terre battue, les habitations en matériaux composites et la construction s'est souvent faite de façon anarchique. Enfin, tout en bas de l'échelle se trouvent les bidonvilles. La limite entre *quartier* et *bidonville* est parfois difficile à définir avec exactitude¹. Ces derniers correspondent souvent à des zones qui ont été urbanisées sans qu'au départ il y ait eu la moindre planification urbaine, contrairement aux quartiers qui sont tous le fruit d'une décision d'urbanisme même si par la suite leur développement a débordé les premières prévisions.

La réalité urbaine telle qu'elle est reflétée dans la langue française à Djibouti correspond donc bien à une vision de la ville qui est différente de celle que l'on peut avoir en France. Il est patent que la restriction de sens de *quartier* et de *centre* est à l'origine de cette réorganisation. Cette réorganisation témoigne d'une appropriation de la langue française par les Djiboutiens qui confèrent à des unités lexicales qui sont toutes déjà à leur disposition en français un sens nouveau en conformité avec leur propre expérience de la ville.

Dans un tout autre domaine, l'absence d'étudiants en République de Djibouti a fait en sorte que le terme d'*étudiant* ne correspondait à aucune réalité quotidienne tangible. De ce fait, il s'est trouvé disponible pour assumer un sens qui n'était pas le sien au départ. C'est ainsi qu'il a glissé à un sens plus général, et en vient à désigner les élèves qui ne sont plus à l'école primaire. On est étudiant de la sixième au baccalauréat, et a fortiori après si le cas se présente. La langue française à Djibouti a ainsi comblé un vide laissé par la norme centrale : aucun terme ne permet en France de nommer de

¹ On peut rappeler que lors des événements du 18 décembre qui ont endeuillé le quartier Arhiba, le gouvernement a précisé qu'il ne s'agissait pas du "quartier Arhiba" mais du "bidonville Arhiba 2" qui le jouxte. La distinction montre qu'il y a bien un écart sémantique perceptible.

façon générique tous les élèves fréquentant le second degré. *Écolier* est réservé aux élèves du primaire et *étudiant* à ceux du supérieur ; quant à *élève*, il désigne tous les usagers du système scolaire. La réorganisation du champ lexical s'est opérée à partir du glissement de sens du seul *étudiant*, entraînant à sa suite *faire des études*¹, *estudiantin. Universitaire*, du fait de l'absence d'enseignants djiboutiens du supérieur, est un lexème disponible. À Djibouti, il désigne les étudiants, ceux qui ont fait des études universitaires.

On peut aussi observer les changements du champ lexical du commerce à Djibouti. Le champ s'est enrichi de *pacotier, bacoté, kiosque, baadle*, et *bureau de tabac*, désignant des noms de commerçant pour les deux premiers et des lieux de vente pour les autres. *Bacoté, kiosque* et *bureau de tabac* sont toutes trois des unités lexicales que l'on peut rencontrer en français mais ils sont ici investis d'un sens nouveau rendu nécessaire par la particularité du commerce djiboutien. Ils voisinent avec un néologisme construit par dérivation et un emprunt. Toutes les ressources de la langue sont ici mobilisées pour parvenir à exprimer la réalité djiboutienne dans sa différence.

Un autre domaine intéressant est celui qui regarde la nomination des réalités culturelles reliant les Djiboutiens à leurs origines africaines ou nomades. On a eu l'occasion de voir que l'adjectif *africain*, au départ adjectif de relation, était devenu aussi en français à Djibouti adjectif de qualité doté de connotations négatives. Ceci est à mettre en liaison avec ce que l'on a pu découvrir par ailleurs concernant l'identité djiboutienne et notamment la difficulté des citoyens de ce pays à se placer dans le continent africain. La même dévalorisation touche les termes se rapportant à la vie nomade. Ces changements de connotation sont d'autant plus intéressants qu'ils expriment le rejet d'un mode de vie qui était celui de presque tous les Djiboutiens il y a seulement deux générations : il y a là la preuve

¹ *La Nation* du 10 décembre 1992, page 4, disait à propos d'Hassan Ali, dessinateur de bandes dessinées, qu'il avait "arrêté les études en sixième".

d'une rupture culturelle très forte et très rapide, d'une acculturation¹. Si l'on met en perspective le sort réservé à *africain* et aux termes de la vie nomade, on s'aperçoit que les particularités lexicales du français sont révélatrices d'une vision du monde et, avec elle, de l'identité djiboutienne.

3.3 : l'apparition de nouveaux champs lexicaux

En liaison avec une pratique fondamentale à Djibouti, la langue française s'est enrichie de toute une famille de mots autour du *khat*. Il faut préciser que la consommation du *khat* est élevée dans le pays au rang d'art de vivre et que cette activité est pratiquée par l'ensemble de la société ; elle donne lieu à des échanges verbaux au sein du *mabraze*. En effet, on ne *khate* pas seul et on s'entoure d'amis pour pouvoir échanger des idées dont on dit qu'elles sont libérées par les vertus magiques de la plante. De l'importance sociale de cette activité témoigne la richesse du champ lexical français créé : *khat*, *khater*, *khateur*, *khateuse*, *khaterie*, *partie de khat*, *khaté*, *brouter*, *brouteur*, *brouteuse*, *broutage*, *mabraze*, *mirgane*. Emprunts, dérivations, glissements de sens composent ce nouveau champ lexical.

3.4 : l'existence d'un style collectif : l'importance de l'image dans le français de Djibouti

Quant on reprend l'ensemble des djiboutismes analysés séparément en fonction de l'origine de la néologie, on ne peut manquer d'être frappé par une constante : l'importance d'un vocabulaire imagé reposant sur des métonymies ou des synecdoques². Il ne s'agit pas là d'un souci de pittoresque mais bien

¹ Mais, dans le même temps, on peut rappeler que la langue française à Djibouti a donné naissance à un terme stigmatisant cette acculturation, l'adjectif *francophonisé*. L'examen du lexique révèle toute la complexité de la question identitaire à Djibouti.

² Nous employons métonymie et synecdoque dans le sens établi par B. Dupriez dans *Gradus*. Union Générale d'Édition, Paris, 1980. La métonymie est un "trope qui permet de désigner quelque chose par le nom d'un autre élément du même ensemble, en vertu d'une relation suffisamment nette". La synecdoque va plus loin et suppose un rapport d'inclusion

plutôt à notre avis d'une manière de concevoir le monde tout à fait différemment. Nous allons essayer d'illustrer ce point de vue à travers l'étude de deux aspects du vocabulaire français à Djibouti facilement identifiables : l'importance du champ lexical du corps et le remplacement d'un vocabulaire abstrait par des notations concrètes.

3.4.1 : le champ lexical du corps et ses emplois par synecdoque

Au gré des analyses que nous avons détaillées, nous avons pu noter les particularités lexicales suivantes : *petit bras, grosse tête, bras cassé, avoir quelque chose dans l'os, être du même genou que quelqu'un, connaître les os de quelqu'un*. Toutes ces expressions ont en commun de comporter un élément lexical emprunté au corps humain, cet élément servant à la désignation d'une autre réalité. Cette particularité est suffisamment développée dans le domaine de la création lexicale pour que l'on puisse en tirer quelques enseignements. Elle témoigne d'une importance particulière accordée au corps dans la vision djiboutienne du monde et montre que cette vision du monde modèle l'usage du français ; en effet, le renouvellement du vocabulaire s'effectue selon une appréhension de la réalité qui passe souvent par la synecdoque mettant en jeu des éléments corporels. Cet usage est en fait révélateur d'un mécanisme plus profond encore qui est celui de la perception des abstractions à travers un vocabulaire concret.

3.4.2 : de l'abstrait au concret : l'usage des tropes

Quand on appelle le président "grosse tête" et son conseiller "petit bras", on ne fait pas à Djibouti de figure de style, pas plus qu'on n'en fait quand on dit "verser du miel" pour "courtiser quelqu'un". Les figures, que l'on peut analyser comme synecdoques dans les deux

entre les deux termes mis en jeu par le trope : "Trope qui permet de désigner quelque chose par un terme dont le sens inclut celui du terme propre ou est inclu par lui".

premiers cas et comme métaphore pour le dernier, sont entrées en langue et ne sont pas un effet de style analysable à un niveau individuel. C'est en ce sens que dès l'abord de cette partie, nous rejetons la distinction entre néologie de dénomination, concernant la langue, et néologie stylistique, concernant l'individu. Il nous semble bien à travers ces exemples que l'on est en présence d'une néologie stylistique mais au niveau de la langue. Or cette importance des tropes signifie à nos yeux que la réalité abstraite est souvent analysée en termes concrets par l'intermédiaire de ces images. Ainsi fonctionne notamment la métonymie qui, à une cause qui est souvent abstraite, fait correspondre un effet qui est, lui, concret. Rappelons quelques exemples supplémentaires que l'on pourra ajouter à ceux déjà cités pour leur appartenance au champ lexical du corps : avec "avoir un oiseau dans le nez" s'opère une métaphore appréhendant une abstraction, le rhume, sous les espèces sensibles et imagées d'un oiseau ; souhaiter à quelqu'un "paix et lait" au lieu de lui dire que tous nos vœux l'accompagnent, c'est associer par métonymie à une abstraction - la paix - la manifestation concrète d'une autre abstraction, la prospérité. Le déplacement qu'opèrent aussi bien la métonymie que la métaphore ou la synecdoque permet de porter la vision d'un élément souvent abstrait vers un élément plus aisément visualisable, imagé, avec lequel il se trouve en relation.

Ainsi, on peut avancer que les particularités lexicales représentent souvent plus que de l'exotisme et même qu'elles n'ont rien à voir avec cela. Se limiter à analyser la création lexicale en rapport avec l'innovation référentielle est insuffisant. Se borner à n'enregistrer que la nouveauté de certains mots ou de certains emplois, c'est ne pas voir que la présence de ces créations entraîne une réorganisation profonde de l'univers sémantique ; c'est ne pas voir non plus que l'ensemble de ces nouveautés est révélateur d'une nouvelle vision du monde, d'une praxis organisatrice différente de celle qui a donné naissance historiquement à la langue française, la modelant du même coup. La néologie lexicale est en fait un travail

complexe d'appropriation de la langue par des locuteurs devant exprimer leur sensibilité propre à l'aide de mots venus d'ailleurs.

2.2.2.4.5.4. le développement des ponctuants en français régional : une variable discursive ?

Nous avons montré que le français occasionnel connaissait l'apparition de formes que nous avons définies comme des ponctuants¹. Elles remplissaient des fonctions diverses que nous avons définies comme phatique (le ponctuant est un élément sollicitant la coopération de l'interlocuteur, son assentiment), focalisante (le ponctuant attire l'attention sur un des éléments de la chaîne parlée), démarcative (il indique la fin d'un tour de parole) ou éludante (sa présence permet d'interrompre un programme phrastique). Force est de constater que la fréquence d'emploi du ponctuant en français régional est très supérieure à ce qu'elle est en français occasionnel : non seulement les occurrences se multiplient mais encore les ponctuants, jusque là limités à *comme ça*, se diversifient. On peut peut-être en inférer que l'élévation du niveau scolaire des locuteurs favorise leur usage.

En effet, si l'on compare les trois interviews d'Ani, Kamil et Waberi, on peut voir très facilement que celui des trois qui en use le moins est le premier, celui également dont on peut dire que la compétence linguistique est la moins assurée.

Ani n'emploie, conformément à l'usage du français occasionnel, que le ponctuant *comme ça* :

Ani, 79-83

L1 : c'est quoi les secrets ?

L2 : (3) j'sais pas² (3)

L1 : c'est des trucs que- qu'on fait à l'école ou avec les copains ?

¹ Voir 2.2.2.4.4.5. l'apparition des ponctuants.

² Presque inaudible. Depuis le début de l'entretien, Ani est gêné, son regard fuit, il bouge les jambes.

L2 : ouais ce qu'on fait à l'école ouais / ce qu'on nous rend
comme ça des devoirs ce qu'on a fait

Ani, 185-191

L1 : en arabe / là c'est sûr là ouais // mmh dans quelles occasions est-ce que tu parles français à Djibouti toi ?

L2 : à l'école (ouais)

L1 : c'est tout ?

L2 : ouais // quand: quand je pars / quand je fais: du sport / du sport au quartier *comme ça* je parle en français / (ah bon ?) ouais parce que ce sont tous des Somaliens i savent pas l'arabe / je parle avec eux en français

Ani, 120

(...) i disent on n'aime pas l'arabe c'est *comme ça* (...)

Ani, 309-310

L1 : ah d'accord / et tu regardes la télé les les-d'autres choses que le journal ?

L2 : ouais émissions // magazines *comme ça*

Le premier contexte, dans lequel le locuteur a à définir ce qui relève du domaine du secret, provoque sans doute l'émergence d'un *comme ça* éludant qui l'aide à se sortir d'un moment difficile de l'interaction. Le second a sans doute le même rôle : il apparaît également dans un contexte fortement perturbant pour le sujet en situation de diglossie puisque je lui demande de me donner les situations de communication dans lesquels il parle français. On voit que le sujet s'interrompt à plusieurs reprises, marque des pauses, use d'allongements vocaliques pour gagner du temps. La troisième occurrence¹ se produit encore dans un contexte interactif difficile, dans lequel le locuteur doit rapporter les griefs de ses condisciples somalis contre sa langue maternelle. Dans le dernier exemple, outre une possible fonction éludante, sa position en fin de tour de parole lui fait jouer le rôle d'un démarcatif.

Ani use donc de façon très modérée des ponctuants, utilisant seulement *comme ça* pour se sortir de situations interactivement difficiles.

¹ Nous gardons cet exemple même si on ne peut plus parler ici d'un ponctuante au sens strict du terme ; *comme ça* est en effet intégré dans une structure syntaxique. Il conserve toutefois son rôle éludant et c'est pour cette raison qu'on en traite ici.

En revanche, on enregistre chez Kamil et Waberi une véritable inflation que nous allons tenter de chiffrer. Kamil utilise 1 *hein*, 4 *là*, 5 *tu vois* ou *tu sais*, 10 *comme ça*, 21 *quoi* et ponctue son discours de 11 *bien* ou *ben*. Waberi emploie 8 *vous voyez*, 10 *bien*, *ben* ou *eh ben*, 15 *quoi*, et pas moins de 49 *là* !

La présence de ces nombreux ponctuants en français régional ne se retrouve dans aucune des autres variétés. Il est donc possible que l'on soit en présence d'un phénomène vraiment caractéristique, fonctionnant à la manière d'une variable de type discursif - et plus simplement phonétique ou morphologique, comme c'est le cas dans la plupart des études variationnistes¹.

Nous ne nous livrerons pas à une analyse détaillée du fonctionnement de chacun de ces ponctuants, ce qui nous entraînerait bien au-delà de notre propos. Nous nous contenterons de montrer comment les ponctuants nouveaux, ceux que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer en français occasionnel, sont intégrés dans le dispositif de communication et quelle fonction ils occupent dans l'interaction, pour ajuster les modalités de la communication.

Il est tout d'abord patent que ceux des ponctuants qui ont parfois une autre valeur d'usage ne sont pas ici employés conformément à cet emploi. Nous prendrons l'exemple de *là*, qui sert le plus souvent à la deixis spatiale. Or, sa valeur spatiale de déictique est de loin minoritaire en français régional, *là* jouant le plus souvent une fonction focalisante. L'exemple qui suit en est l'expression parfaite :

Waberi, 32

je suis euh ici *là*

¹ À ce jour, les travaux d'inspiration variationniste ont surtout tenté de corrélérer des variations phonétiques ou morphologiques à des catégories de locuteurs. Peu d'études ont tenté de rendre compte de réalités nettement plus discursives, comme l'utilisation des ponctuants, n'appartenant à aucun des domaines traditionnels de l'analyse linguistique.

Si l'on comprend *là* dans sa valeur spatiale, on est forcé de conclure à la folie du sujet, qui se croit doué du don d'ubiquité en se posant comme ici et là à la fois. En fait, il faut voir que *là* sert à attirer l'attention sur un groupe ou un mot sur lequel il insiste rythmiquement. On pourra dire que de sa valeur déictique subsiste l'idée d'une deixis non plus spatiale mais discursive ou métadiscursive, *là* servant à pointer un des éléments du discours. Plusieurs phrases de Waberi illustrent bien cette fonction :

Waberi, 50

mon père *là* il est à l'étanger *là* il est diplomate *là* / en en
Éthiopie (...)

On voit bien comment chaque groupe est détaché par un *là* accentuellement solidaire du groupe qui précède et qui sert à rythmer la phrase pour en isoler chacun des éléments importants.

D'autres ponctuels fonctionnent comme des connecteurs de coopération, quêtant un assentiment de la part de l'interlocuteur. Dans cette catégorie on retrouve les *vous voyez, voyez-vous, tu sais, tu vois, n'est-ce pas, hein, etc* : il s'agit d'adresses directes à l'interlocuteur visant à s'assurer que les idées que l'on expose continuent à être partagées et que l'on peut continuer sur la même voie sans menacer l'Autre. En même temps, la forme de ces ponctuels, postulant chez l'autre un savoir au moins égal au sien, permet de mettre sur un pied d'égalité les deux interactants. Cela permet à l'interviewé de quitter une position d'infériorité qui peut être parfois la sienne dans ce type d'interview - dans laquelle il doit s'exprimer en français face à un professeur de français muni d'un magnétophone ; d'un autre côté, cela lui permet de valoriser son interviewer en le créditant de savoirs que souvent il n'a pas. Cette catégorie comprend aussi les *quoi*, qui sont des connecteurs de coopération opérant à un autre niveau. Ils servent à nuancer un propos que le sujet ne parvient pas à assumer pleinement, soit parce que sa formulation n'est pas satisfaisante, soit parce que le propos lui-même est jugé inconvenant. Ils sont donc un signal destiné à l'interlocuteur indiquant que le sujet se distancie de

ce qu'il est en train d'énoncer. Il s'agit alors de réclamer l'indulgence de l'autre, ce qu'illustre bien l'exemple suivant :

Kamil, 111-114

L2 : j'suis arrivé: / en quatre-vingt huit¹ (ah ouais L1) j'ai fréquenté l'école de Boulaos / mon quatrième et mon troisième / (ah ouais L1) / alors: euh / je me suis changé *quoi* / c'était pas: //

L1 : qu'est-ce tu veux dire par là ?

Il est manifeste que le *quoi* vient ponctuer un verbe dont le locuteur n'est pas satisfait, mais sans parvenir à formuler autrement son idée, ce que montre l'interruption du programme phrastique suivant. Mon interlocuteur fait donc appel à ma collaboration pour accepter le sens de ce *changé*. Mais l'interruption du programme suivant provoque quand même une demande d'éclaircissements.

Waberi fournit d'autres exemples :

Waberi, 158

L1 : (...) à quoi ça sert de parler français à Djibouti ?

L2 : et bien ça ça ça peut servir à beaucoup de choses premièrement pour euh pour travailler puisque c'est la langue officielle / (mmh L1) et pour travailler j'veux dire au sens large du terme je veux dire à l'école / dans les dans les bureaux euh partout *quoi* / euh même: dans les: / travailler *quoi* travailler / (travailler L1) oui

Waberi a visiblement du mal à expliquer la valeur qu'il donne à travailler. Cette difficulté est perceptible à l'emploi répété d'un métadiscursif, *je veux dire*, aux bégaiements d'actualisation ("dans les dans les"), ainsi qu'aux *euh*. Dans ce contexte, *quoi* vient une fois ponctuer *partout* et une autre *travailler*. Or la difficulté d'expression porte précisément sur ce lieu d'échange du français et sur le sens de ce verbe *travailler*. Ailleurs, Waberi doit expliquer le sens de *casser* en français régional :

¹ La liaison est faite entre vingt et huit et on entend donc un son [t].

Waberi, 449

L2 : euh ((rires)) e- elle euh / comment dire là el-elle parle un peu *quoi* / pas trop / (elle casse L1) ouais

L1 : tu connais d'autres- enfin tu vois là tu viens de me dire elle casse un petit peu d'arabe (oui L2) or moi c'est un mot en français je le connais pas donc...

L2 : mais c'est parce qu'en somali on dit /euh eh casser une langue c'est c'est / ne pas bien la savoir *quoi* (ah ouais alors L1) y aller par force *quoi*

L'effort de définition s'accompagne de trois *quoi* et est encore marqué par de multiples ratages.

Il va de soi que nous ne pouvons, dans les limites de ce travail, nous attarder sur la foule d'emplois offerts à l'analyse. Il importait pour nous de montrer comment le passage du français occasionnel au français régional était marqué par le développement considérable de formes dont la fonction n'est ni syntaxique ni sémantique mais discursive. Nous avons donc établi que, par leur rôle, ces éléments qui servent à réguler l'interaction verbale sont une des composantes majeures de la compétence de communication, telle que la propose D. Hymes (1984). On peut peut-être à partir de ces remarques faites sur les variétés du continuum français à Djibouti préciser les rapports entre la compétence linguistique et ces éléments de la compétence de communication. On peut en effet remarquer que cette importance croissante des ponctuants, et donc du co-pilotage de l'interaction, est concomitante d'une élévation constante du niveau linguistique des locuteurs. Il semble qu'il faille atteindre un certain degré de compétence linguistique pour que le locuteur puisse se poser efficacement comme interactant, ce que permettent les ponctuants. Dans le même ordre d'idée, on peut rappeler que les locuteurs du français élémentaire ou occasionnel avaient beaucoup de mal à nous poser comme interlocuteur par la voie d'un simple *tu* ou d'un *vous* : très souvent, ils subissaient l'interview sans disposer des moyens nécessaires pour en infléchir le cours.

2.2.2.4.5.5. la variation phonétique en français régional

Il apparaît que cette variété est très proche phonétiquement d'un français standard. Nous n'avons pas pu, à travers nos interviews, relever de variations suffisamment répétées pour en inférer des constantes typiques de la variété.

La réalisation des nasales ne pose plus de problème, non plus que celle des phonèmes /p/, /b/, /v/. Seules subsistent encore parfois quelques réalisations roulées de /R/ qui, de toute manière, n'affectent pas le système phonologique français, la confusion de /s/ et /z/ que l'on peut retrouver à travers des fautes d'orthographe, et la réalisation de quelques [e] pour le phonème /ə/.

L'examen des variétés élémentaire, occasionnelle et régionale du français fait apparaître une conformité sans cesse croissante aux usages du français standard, un souci de cette norme dès les productions se rangeant au bas du continuum et dans l'ensemble un français fort proche des usages hexagonaux. Voilà qui pourrait donner raison aux Djiboutiens, fiers d'un accent qu'ils considèrent souvent comme les distinguant des autres locuteurs du français en Afrique.

2.2.2.4.6. le français de prestige

Nous atteignons là des variétés traditionnellement définies comme appartenant à l'acrolecte, dans une typologie à fondement linguistique. Elles sont traditionnellement définies comme proches du français standard. Mais cette définition linguistique est très discutable à Djibouti : on verra que la conformité au français standard est loin d'être évidente à Djibouti.

Mieux vaut donc une nouvelle fois partir d'une définition fonctionnelle que se fonder sur les seuls critères linguistiques. Nous appelons français de prestige la variété capable de remplir des

fonctions de représentation et se manifestant dans des contextes très formels : journal télévisé ou écrit, discours politiques, interview d'un personnage officiel dans le cadre de ses fonctions. Il découle de ces contextes d'emploi que les locuteurs usant de cette variété doivent être crédités d'un niveau scolaire au moins égal à ceux usant d'un français régional. Du point de vue de ce que nous avons défini comme étant le répertoire fonctionnel des locuteurs, ceux capables d'user de cette variété peuvent également user du français régional et répondre ainsi à un répertoire de besoins langagiers très étendu. Nous atteignons là une catégorie de locuteurs dont on peut dire qu'ils ont un usage plénier du français.

L'étude de cette variation se fonde sur un corpus double, constitué de documents écrits et oraux. La première catégorie est beaucoup moins richement illustrée que dans les pays francophones d'Afrique Occidentale. Un des plus importants points d'observation y est la littérature d'expression française ; à Djibouti, faute de vocations littéraires, il est impossible de puiser à cette source. Nous avons donc privilégié l'étude du français dans la seule publication djiboutienne, l'hebdomadaire *La Nation*, en faisant porter notre attention sur la lecture des articles de la rédaction. Le courrier des lecteurs n'est pas forcément représentatif de la variété dite de prestige du français : ces lettres n'engagent que leur auteur et n'assument pas la même valeur de représentation que les articles émanant de l'ensemble de la rédaction. Les articles de presse sont intéressants parce qu'ils sont relus, objet de soin, et reflètent en général assez bien les tendances les plus marquées de la variation linguistique ou sociolinguistique. Nous avons donc décidé de dépouiller systématiquement cinq numéros de cet hebdomadaire¹, nombre permettant de disposer d'un nombre d'articles suffisant pour pouvoir observer des régularités. À nos cinq numéros de *La Nation*, nous avons joint quelques documents officiels, lettres de ministre, de députés ; ces textes confirment les phénomènes observables à partir du corpus journalistique.

¹ Du 24 septembre au 5 novembre 1992.

Pour les documents oraux, nous avons considéré les discours d'hommes politiques, les interviews de personnages officiels réalisées dans l'exercice de leur fonction, une conférence, et un exemple de discours journalistique radiodiffusé¹.

2.2.2.4.6.1. français de prestige et domaine de l'écrit

Nous commencerons par les manifestations écrites du français de prestige et porterons sur cette variété trois regards successifs : le premier sur la présence éventuelle de particularités lexicales et la place qui leur est réservée dans la presse écrite, le deuxième sur les registres de langue, le dernier sur les aspects syntaxique et orthographique afin de déterminer le degré éventuel de variation ou de distance par rapport à la norme écrite du français standard.

2.2.2.4.6.1.1. les particularités lexicales en français de prestige

Le français régional est la variété la plus riche en particularismes lexicaux et à l'occasion de son étude nous en avons dressé un inventaire. Il reste maintenant à savoir si ces termes sont reconnus par le français de prestige, et plus généralement s'ils ont accès à l'écrit. Ces constatations pourront nourrir une réflexion sur la référence à la norme en français de prestige.

On peut d'emblée répondre que certaines particularités lexicales du français régional ont accès à cette variété. Mais elles sont souvent mises en valeur typographiquement, par l'emploi de guillemets. Un inventaire des formes constituera le préalable d'un travail interprétatif. On peut ainsi discerner parmi les créations celles qui sont toujours mises entre guillemets, celles qui ne le sont que parfois et celles qui ne le sont jamais :

¹ Le journal lui-même n'est guère intéressant, les présentateurs lisant les commentaires venus de France en même temps que les reportages. À part le journal, on ne trouve pas d'autre émission régulière produite à Djibouti permettant l'expression en français des journalistes djiboutiens ou de leurs éventuels invités.

-usage des guillemets :

"bras cassé" (15 octobre, p.10 et 5 novembre, p.3)
 "charchari" (5 novembre, p.3)
 "diré" (15 octobre, p.10)
 "hamak" (22 octobre, p.3)
 "henné" (15 octobre, p.10)
 "houroud" (15 octobre p.10)
 "kruch-boys" (15 octobre, p.2 et 22 octobre, p 3)
 "Malaama" (22 octobre, p.3)
 "sans fil" (24 septembre, p. 10)

-usage irrégulier des guillemets :

"mabraz" (15 octobre, p.3)
 mabrazes (22 octobre, p.2 ; 8 octobre p.2 et p.7)

-emploi sans marque typographique :

brouter (15 octobre, p.15 et 29 octobre, p.2)
 bruteur (22 octobre, p.2)
 estudiantine (8 octobre, p.4 et p.7)
 femme publique (8 octobre, p.2)
 khamsin (8 octobre, p.3)
 khat (15 octobre, p.10 et 22 octobre, p.2)
 khât (8 octobre, p.2)
 khatter (29 octobre, p.2)
 khating (29 octobre, p.2)

La première remarque est qu'il y a, pour cinq numéros, assez peu de particularismes (18) attestés à l'écrit. On notera que la catégorie la plus représentée est celle des emprunts. Ceux-ci sont régulièrement entre guillemets, ce qui souligne que leur intégration au français n'est pas bien réalisée et qu'ils sont considérés comme des xénismes. Ces mots ne sont pas intégrés orthographiquement (les deux *aa* de "Malaama", le digraphe *kh*, le graphème *k*). Il arrive même que le sens de ces emprunts soit explicite, comme dans l'exemple suivant :

22 octobre, p.3

"Les Djiboutiens ont traditionnellement recours aux écoles coraniques ou "Malaama", centre de lecture et de mémorisation du Coran."

Mais la règle est plutôt d'employer ces termes sans explication, étant donné qu'ils sont suffisamment connus des lecteurs djiboutiens auxquels ils sont censés être destinés, puisque issus de leurs langues maternelles. Toutes ces marques, guillemets ou explication, signalent ces lexèmes comme étrangers au français, appartenant à une autre norme. Pourtant ils font bien partie de la réalité djiboutienne, sont employés couramment en français, cette langue ne proposant pas de mot équivalent.

L'explication en termes de xénisme ne vaut pas cependant pour deux synthèmes placés entre guillemets, *sans fil* et *bras cassé*, qui sont de formation française. Il faut donc invoquer à leur égard une autre cause, et nous avons le choix entre l'indication du caractère régional du terme ou celle d'un registre de langue jugé impropre aux conventions de l'écrit de prestige. Nous pensons pour notre part que la mise entre guillemets est la manifestation de la conscience chez les scripteurs du caractère régional des termes employés, ce qu'illustre l'analyse de l'exemple suivant :

5 novembre, p.3

"Entre les "bras cassés", les fainéants et les "pistonnés", on ne sait plus où donner de la tête".

Sur les trois dénominations proposées, deux sont entre guillemets, *fainéant* n'étant pas mis en valeur alors qu'il n'est pas d'un registre de langue supérieur aux deux autres en français standard. Or, quand on interroge les Djiboutiens dans l'espoir de recueillir des particularités lexicales, ceux-ci citent souvent le verbe *pistonner*, pensant qu'il n'a pas cours en France. Le sentiment du caractère régional du terme est sans doute plus déterminant dans l'emploi des guillemets que celui d'un changement de registre de langue : nous le verrons, le mélange de niveaux de langues, du soutenu au familier, est d'ailleurs une des caractéristiques du français de prestige.

Cette mise en évidence typographique des particularités régionales du français de Djibouti signifie que ces formes sont

évaluées en fonction de la norme standard du français : c'est en même temps une mise à distance vis-à-vis de termes que les Djiboutiens emploient parce qu'ils font partie de leur univers référentiel ou qu'ils constituent leur façon d'appréhender le réel, mais dont ils soulignent l'illégitimité. S'il y a donc bel et bien apparition d'une façon particulière de pratiquer le français, celle-ci n'a pas abouti au niveau des représentations linguistiques à la prise de conscience d'une nouvelle norme, norme endogène. Les discours continuent à être étalonnés en référence à la norme standard du français et les scripteurs du français de prestige ne se posent pas en nouveaux modèles, détenteurs d'une nouvelle norme.

Deux exceptions à cette règle : les termes composant le champ lexical du *khat* et les néologismes sémantiques par glissement de sens. On a vu que les premiers n'étaient jamais, à une exception près ("mabraz", 15 octobre, p.10), mis entre guillemets. Cette exception notable vient sans doute de la grande fréquence d'emploi de ce champ sémantique dans une société djiboutienne qui a fait de la consommation du *khat* une de ces activités favorites, moment de convivialité entre pairs et d'évasion loin des misères de la vie quotidienne. La fréquence d'emploi du vocabulaire du *khat* jointe à l'importance sociale de cette plante ont sans doute vaincu les réserves des locuteurs autorisés que sont les utilisateurs du français de prestige à l'égard des "djiboutismes".

Le cas des néologismes sémantiques est différent : la catégorie est représentée dans notre corpus par "estudiantine" et "femme publique". Le contexte de leur emploi indique bien qu'ils ont acquis à Djibouti une valeur d'usage différente de celle qu'ils continuent à avoir en France :

8 octobre, p.7

"Dans le domaine de la nouveauté, je mets d'ores et déjà au parfum la classe *estudiantine* djiboutienne qui pourra vraisemblablement la semaine prochaine, suivre un programme très éducatif intéressant les classes de 6° à la terminale en sciences naturelles, humaines, et physiques."

8 octobre, p.2

"Après tout pourquoi n'y aurait-il pas de *femmes publiques*, occupant de hautes responsabilités dans ce pays ?"

Ces citations confirment les analyses faites à propos des termes *étudiant* et *femme publique*, à savoir qu'*étudiant* et *estudiantin* sont relatifs aux élèves de collège et de lycée et que *femme publique* est synonyme de "femme politique", valeur qui n'est pas tout à fait la sienne en France... Il est vrai que ce dernier glissement de sens, réactivant un des sens de *public*, vient combler une place laissée vide en français. À côté d'*homme politique*, il n'y a pas de *femme politique* ; à côté d'*homme public*, *femme publique* a un tout autre sens. Dans le cas de ces néologismes sémantiques, l'absence de ces guillemets qui signalaient *bras cassé* ou *sans fil* vient du fait que les scripteurs n'ont pas conscience d'un usage différent.

On est là à un niveau encore inférieur de prise de conscience des usages régionaux, ce qui nous permet de distinguer trois attitudes :

- le particularisme est reconnu et accepté (*khat* et son champ lexical) ;
- le particularisme est reconnu mais mis à distance (emploi des guillemets ou d'un procédé typographique tel que les italiques) ;
- le particularisme n'est pas reconnu.

2.2.2.4.6.1.2. mélange des registres de langue

L'étude des quelques numéros de *La Nation* fait ressortir un autre trait intéressant, avec le passage continuels d'un registre de langue à un autre, du soutenu au familier voire à l'argotique. Nous écartons volontairement de notre corpus les articles écrits sur un mode narratif, rédigés sur un ton humoristique et volontairement

familier¹, pour ne garder que ceux qui correspondent à une typologie informative ou explicative conforme au style et au contenu habituels des articles de journal. Ceux-ci sont rédigés dans un registre de langue soutenu duquel les marques linguistiques de la subjectivité sont généralement écartées pour obtenir un style impersonnel, garant d'objectivité. Or dans les écrits journalistiques djiboutiens, principaux représentants écrits du français de prestige, les registres de langue soutenu et familier coexistent dans un même article, parfois au sein d'une même phrase. Nous allons donc répertorier les formes caractéristiques du registre de langue familier, dont la présence à ce niveau est surprenante, tant d'un point de vue syntaxique que lexical.

Syntaxiquement, on peut remarquer la présence de tours normalement caractéristiques de l'oral :

-absence de l'adverbe de négation ne :

29 octobre, p.2

"Pour conclure cette petite réflexion, nous invitons les chefs d'entreprise et les commerçants à réfléchir sur cette pensée dit² par un manager : "Les clients sont comme les femmes, si on *les entretient pas* ils font le bonheur des autres". "³

24 septembre, p.3

"Tous passeront à la caisse, *c'est pas* toujours drôle mais c'est impérieux".

-reprise du groupe sujet par un substitut :

¹ C'est le cas par exemple de "Elle et Lui" (15 octobre, p.10) ou de "Le tour de Djibouti en taxi" (29 octobre, p.2).

² Absence d'accord.

³ La trivialité de l'exemple montre que le mélange des niveaux de langue n'affecte pas que la forme des messages...

Lettre au Président de la République¹

"Nous voulons dire que les combattants du F.R.U.D. sont issues de ces familles, *nos électeurs ils* sont exclusivement Djiboutien²."

-réduction de cela à ça :

24 septembre, p.2

"En effet, ça va de 300 à 500 Fdj la séance."

15 octobre, p.3

"On a les moyens de vérifier ça."

- adresse directe à l'interlocuteur, en l'occurrence le lecteur, ou autres phatiques caractéristiques de l'oralité :

8 octobre, p.3

"*Je vous vois venir !*"

15 octobre, p.5

"*Bref*, un ensemble de lacunes qu'on (sic) espère qu'elles seront comblées."

Lexicalement, on peut relever dans les documents constituant notre corpus :

business³ (24 septembre, P.2 et 5)

look (24 septembre, p.3)

branché (24 septembre, p.5)

s'éclater (24 septembre, p.10)

bicoques (8 octobre, p.3)

danser du rap⁴ (8 octobre p.3)

¹ Il s'agit de la photocopie d'une lettre de démission adressée par 14 députés afars de l'opposition "à Son Excellence Monsieur Le Président de la République, Chef de Gouvernement". Des photocopies de documents officiels ont ainsi circulé dans la ville pendant la crise djiboutienne sous forme de tract.

² Deux accords ne sont pas respectés.

³ Ce terme comme ceux qui suivent est employé sans guillemets, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle ces signes servent bel et bien à signaler un emploi régional plutôt qu'un niveau de langue familier.

⁴ Employé de manière métaphorique à propos de maisons sur le point de s'écrouler.

On retiendra que ces termes appartiennent à un français des jeunes, à ce que l'on pourrait appeler un "chronolecte". Leur présence est rendue intéressante par le fait qu'ils peuvent cohabiter avec les représentants lexicaux d'un registre de langue très soutenu, comme dans l'exemple suivant :

24 septembre, p.10

"Si au grand dam des amateurs, notre championnat national de football continue d'accuser un retard considérable, gardons-nous donc que cela ne se répercute au niveau des minimales qui par milliers *s'éclatent* chaque été dans les différents quartiers pendant les vacances."

Cette phrase réunit les marques les plus probantes d'une langue soutenue (lexique recherché : *au grand dam de, se garder de, accuser un retard* ; syntaxe soignée : *ne* explétif après *se garder de*) avec le verbe *s'éclater* qui appartient manifestement en français à un niveau de langue très familier, voire argotique.

La présence de ce français familier est accentuée par l'emploi d'un grand nombre d'expressions idiomatiques, réservées en France aux usages oraux, et ici employées sans guillemets :

24 septembre, p.3

"Tous *passeront à la caisse, c'est pas drôle* mais c'est impérieux."

Ici, deux tournures familières voisinent avec l'adjectif impérieux !

24 septembre, p.10

"La défaite de nos athlètes ne devrait pas rester *à travers de la gorge* (sic) de nos athlètes de la F.D.A (...)."

8 octobre, p.3

"D'aucuns diront que *La Nation remet toujours la même chanson*, à savoir "Djibouti est sale". Nous leur ferons remarquer que ce n'est pas de notre faute si la dite chanson est toujours *n°1 au top 50*."

8 octobre, p.7

"Mieux vaut commencer dès à présent par des productions même moindres mais *bien ficelés* (sic)."

8 octobre, p.7

"Dans le domaine de la nouveauté, je *mets déjà au parfum* la classe estudiantine (...)."

Arrêtons là un relevé qui n'a pas besoin d'être exhaustif pour faire ressortir que le mélange des registres de langue est bel et bien une particularité nette du français de prestige djiboutien qui, par là, se démarque déjà du français standard.

Quelle interprétation donner à ce phénomène ?

Nous esquisserons plusieurs hypothèses, la première étant que la distinction n'est pas opérée entre les registres de langue, ce qui est bien caractéristique des manières de parler une langue étrangère. Un extrait de notre corpus pourrait bien illustrer cette explication :

24 septembre, p.5

"Cette réforme est spontanée, elle s'exprime au niveau des enseignes, c'est la nouvelle manière d'être branché, "moderne", si l'on peut dire."

Deux lexèmes se suivent, *branché* et *moderne*. Or celui qui est entre guillemets est précisément celui qui est conforme à l'usage standard du français, le second appartenant¹ au chronolecte si mouvant des jeunes à la mode. Mais *branché* est senti comme approprié alors qu'il relève du français oral, et *moderne* est vu comme impropre : il y a là manifestement un renversement des valeurs qui est peut-être le signe d'une indistinction complète des registres de langue.

On peut avancer une autre hypothèse, plus sociolinguistique. On remarquera que *branché* n'est pas un cas isolé et que nombre de termes appartiennent à ce chronolecte des jeunes : *s'éclater*, et tous

¹ Ou "ayant appartenu"...

les anglicismes empruntés par le français tels que *rap*, *look*, *business*, *khating*¹. La présence de ce français branché est peut-être interprétable en termes d'insécurité linguistique. Nous avons montré que les utilisateurs du français de prestige écrit ne se voyaient pas comme les détenteurs d'une norme endogène du français. De ce fait, leurs propres productions sont rapportées à la norme hexagonale. Partant de là, on peut penser que ces personnes, qui ont pour la plupart fait des études en France, ont à cœur de montrer, en émaillant leurs écrits d'expressions idiomatiques, leur pratique courante d'un "bon" français, en l'occurrence de celui qu'ils peuvent entendre chez leurs amis français. La distinction entre registres de langue - à supposer qu'elle soit établie, ce que nous avons mis en doute - s'effacerait devant le souci de se montrer bon francophone, au fait des usages actuels et vivants de cette langue en métropole.

2.2.2.4.6.1.3. français de prestige et domaine de la faute

Il pourrait sembler paradoxal de consacrer une étude, dans un travail sociolinguistique, au domaine de la faute. La sociolinguistique n'a pas de prétention normative, prescriptive, et ne s'intéresse pas de coutume à ce qui relève plutôt de la grammaire scolaire ou de soucis puristes. Nous ferons une exception à cette habitude à propos de la variante de prestige du français à Djibouti. Cette pratique inhabituelle se justifie selon nous par la nature même de la variété que nous décrivons : rappelons que ce français joue un peu le rôle de vitrine des pratiques linguistiques en français et qu'il doit être apprécié selon la norme à laquelle il fait référence, norme standard d'un français de prestige, celle d'un français soutenu. Dans ce contexte, tout écart par rapport à la dite norme est digne d'intérêt. Aussi, après avoir envisagé des questions relevant des particularités lexicales ou des registres de

¹ Ce dernier exemple est d'ailleurs fort intéressant puisqu'il témoigne de l'emploi d'un processus de dérivation verbale construit sur les règles de formation de l'anglais. Faut-il voir là les débuts d'une concurrence entre le français et l'anglais à Djibouti, cette dernière langue bénéficiant auprès des jeunes de l'aura de la culture américaine ? Le français, après avoir été la langue de la jeunesse face à l'arabe, serait-il en passe d'être remplacé dans ce rôle par l'anglais ? Il y a peut-être là matière à un nouveau champ de recherches.

langue, on est fondé à observer le domaine de la faute, dans ses composantes orthographique, syntaxique ou lexicale.

Pour ce qui est de l'orthographe, on commencera par des fautes d'usage, finalement assez peu fréquentes :

juvénile (24 septembre, p.3)
 famille (24 septembre, p.3)
 où employé pour ou (24 septembre, p.10)
 officielle (8 octobre, p.1)
 des *bouchés* pour des *bouchées* (22 octobre, p.5)
 Excellance (Lettre au Président de la République)

Le problème le plus important est celui des consonnes doubles, mais dans des proportions très raisonnables qui peuvent faire croire à de simples coquilles. En revanche, l'orthographe grammaticale est beaucoup plus maltraitée, en particulier le domaine des accords. Nous limiterons nos exemples à deux numéros de *La Nation*, nombre déjà suffisant à notre démonstration.

-accords de l'adjectif qualificatif :

"les fournitures sont devenues à leur tour très *cher*" (24 septembre, p.3)
 "Le titre de cette édition, de forme incorrect" (24 septembre, p.5)
 "L'oreille *exercé* d'un pasteur" (24 septembre, p.5)
 "le lecteur *avertie*" (24 septembre, p.5)
 "*différents* boutiques" (24 septembre, p.5)
 "d'autres *place*¹ de la ville" (24 septembre, p.5)
 "le périple *officielle*" (8 octobre, p.1)
 "Les travaux qui ont commencé il y a un mois et demi (...) sont *confiées*" (8 octobre, p.1)
 "Que c'est *cruelle*" (8 octobre, p.2)
 "des productions bien *ficelés*" (8 octobre, p.7)
 "refus *partagée*" (Lettre au Président de la République)
 "combattants *issues*" (Lettre au Président de la République)

¹ Dans cet exemple, c'est le substantif qui ne reçoit pas la marque du pluriel.

-accords verbaux :

"La plupart des gens que nous avons *interrogé*" (24 septembre, p.2)

"ils doivent être de nationalité djiboutienne, n'avoir pas été *condamné*" (24 septembre, p.2)

"Ces textes en vers, comme toute la poésie orale nomade, sont l'expression des valeurs morales et éthiques du pasteur-nomade, qui *doit* être transmise aux jeunes générations" (24 septembre, p. 5)

"les brides de mots français qu'ils digèrent pour finir par les *couchers* sur les affiches" (24 septembre, p.5)

"Les travaux qui ont commencé il y a un mois et demi (...) sont *confiées*" (8 octobre, p.1)

"absence d'éclairage des terrains vagues récemment *construit* et qui *demeure* jusqu'à présent sans clôture" (8 octobre, p.12)

"*c'était* des jeunes" (8 octobre, p. 2)

"que l'Etat *viennent* les assister" (8 octobre, p.3)

"Cet environnement qui est sans nul doute le lot de plus de la moitié des citadins *s'expriment* en termes de sous-emploi, de précarité de l'habitat" (8 octobre, p. 3)

"Le choix de certains programmes ne *font* pas toujours l'unanimité" (8 octobre, p.7)

Beaucoup de fautes sont commises quand il s'agit d'accorder le verbe. La complexité de la phrase, la distance séparant le sujet du verbe, sont assurément des facteurs de faute, mais on rencontre également des cas pour lesquels le verbe suit immédiatement son sujet. On voit que l'orthographe de ces écrits appartenant au français de prestige est bien loin de correspondre à ce que l'on se représente comme étant d'ordinaire un acrolecte soigné, "conforme aux usages hexagonaux" comme l'écrivent souvent les linguistes décrivant les variétés supérieures. Force est de constater un écart important avec la norme centrale du registre correspondant.

On enregistre également des écarts syntaxiques :

-mauvais emploi des actualisateurs¹ :

"*des* banals propos" (24 septembre, p.5)

¹ L'emploi de *des* pour *de* devant un groupe nominal pluriel composé adjectif+substantif a déjà été repéré en français régional.

"des nouveaux éléments" (24 septembre, p.5)
 "des paisibles citoyens" (15 octobre, p.2)
 "des vains efforts" (29 octobre, p.2)

-mauvaise utilisation des modes et des temps dans les subordonnées :

"il semblerait que les recettes *ont* considérablement baissé"
 (8 octobre, p.1)
 "Si les décideurs réfléchissaient avec les nomades et les urbains sur le contenu de leur vie quotidienne, ils *seront* à même de mieux saisir" (8 octobre, p.3)
 "Souhaitons-lui plein succès afin que le volley-ball national *acquiert* toute la vitalité qui lui manque" (15 octobre, p.5)

-difficulté à employer le discours indirect :

"Ces voyages hallucinants de cette jeune fille âgée de 10 ans ne peut (sic) nous être indifférent (sic) car certains Djiboutiens interrogés se demandent "ces enfants de la rue sont-ils des Djiboutiens ?" (22 octobre, p. 5)
 "Certaines personnes lancent sur un ton moqueur des réflexions du genre "comment ce type s'est-il débrouillé pour faire cela ?" (29 octobre, p. 5)

Ce relevé des fautes les plus fréquentes dans les écrits relevant d'un français de prestige confirme les tendances déjà observées à l'oral dans le français régional. Celles-ci s'avèrent donc être véritablement caractéristiques de ces deux variétés "mésoclectales" ou "acrolectales". Le français de prestige, pour être situé au pôle supérieur du continuum, n'en est pas moins différent des pratiques correspondantes en français central. On a coutume de dire, un peu vite peut-être, que les variétés acrolectales se rapprochent du "français standard". Mais de quel standard s'agit-il ? Nos écrits en français de prestige sont certainement proches d'un standard qui serait à mi-chemin entre celui du français oral, dont il partage quelques traits (suppression du *ne* de la négation, mélange des registres de langue, lexique familier ou régional) et celui du français écrit. Mais il est certain que les caractéristiques exposées plus haut (orthographiques, lexicales, syntaxiques, de registre) les différencient

radicalement de la norme hexagonale correspondante, celle du français écrit de prestige en usage en France.

2.2.2.4.6.2. français de prestige et domaine de l'oral

L'observateur étranger arrivant dans un pays d'Afrique Francophone s'attend d'ordinaire à entendre les élites s'exprimer dans un français très soutenu, parfois même teinté d'archaïsmes. Manifestement, ce souci du beau langage, sorte de trait d'union entre les différents dirigeants des pays d'Afrique de l'Ouest, n'est pas partagé à Djibouti par ceux dont le métier est de parler en public : journalistes, hommes politiques. Dans le meilleur des cas, les productions relèvent d'un français standard entâché de quelques fautes de construction ; dans le pire, l'homme politique - plus rarement le journaliste - arrive péniblement à déchiffrer un texte rédigé en français par une tierce personne et parvient très difficilement à improviser une allocution.

Les causes de la pauvreté, voire de l'incorrection, des productions relevant du français de prestige sont sans doute à chercher dans le niveau général de scolarisation des élites politiques. Compte tenu du très faible nombre de personnes ayant suivi des études supérieures avant l'indépendance, la classe politique djiboutienne aujourd'hui au pouvoir n'a pas été formée, contrairement à ce qui s'est passé pour les autres colonies, dans les universités françaises. Les ministres actuels parlent souvent un français très approximatif, certains même étant accusés par les partis d'opposition d'être analphabètes.

L'hebdomadaire¹ *Le Renouveau*, publié par le Parti du Renouveau Démocratique de Mohamed Djama Élabé, publiait dans sa séquence "Humour" du 28 janvier 1993 deux histoires drôles. La première prenait pour héros involontaire un "ministre analphabète", la seconde, que nous allons analyser, un "homme politique peu instruit". Voici cette seconde histoire :

¹ Il s'agit plus d'un tract de plusieurs feuilles que d'un véritable journal d'information.

Un homme politique peu instruit part en vacances dans la capitale d'un pays développé d'expression française. Invité par des amis, il va danser un soir en boîte. Physiquement beau et plutôt bien vêtu, il n'échappe pas au regard des femmes. L'une d'elles s'approche de lui et, un sourire chargé d'envie, lui fait : "Quelle classe !". Fier de lui, notre ministre exécute une pirouette et répond : "CM1".

Cette histoire résume assez bien la situation d'une partie de la classe politique djiboutienne : un niveau d'instruction peu élevé qui conduit à une maîtrise imparfaite du français, ici à la source d'une méprise sur le sens du mot *classe*.

Du point de vue de l'émergence éventuelle d'une norme locale, endogène, il est bien évident que les locuteurs dont les productions pourraient servir de modèle sont dévalorisés aux yeux de ceux qui, depuis l'indépendance, ont suivi une scolarité plus complète. Dans ce cadre, la norme de référence continue à être constituée par les énoncés produits par les Français, accessibles dans les classes et par le canal de la télévision ou du cinéma.

La situation vaut également, mais dans une moindre mesure, pour les journalistes de la radio et de la télévision djiboutiennes. Les communiqués sont souvent lus maladroitement et les constructions fautives sont fréquentes. C'est ainsi que, tous les jours, sur la radio nationale, on peut entendre à 13 heures la présentatrice annoncer le programme de la "tranche horaire" allant jusqu'à 15 heures. Lors de ce moment de communication très ritualisé, pratiquement immuable, on peut entendre les énoncés suivants :

Notre programme est comme ceci (...)
 Treize heures trentes ce sera l'heure que vous retrouverez
 nos informations (...)
 Quinze heures, ce sera l'heure que nous séparerons (...)

Mauvais choix du pronom relatif, forme verbale intransitive (*séparer*) au lieu de forme pronominale : de toute évidence, on ne trouve pas le respect de la norme que l'on attendrait d'une forme appartenant au français de prestige.

À côté des hommes politiques et des journalistes, dont la pratique du français est loin d'être toujours assurée, les fonctionnaires djiboutiens occupant des postes de responsabilité constituent le troisième groupe de locuteurs du français de prestige. Ayant souvent effectué des études supérieures, ils se posent volontiers comme les seuls francophones véritablement qualifiés.

Nous avons transcrit en annexe l'introduction d'une conférence de Monsieur Daoud, historien et chercheur à l'ISERST¹, dont le thème était "La Corne de l'Afrique : l'État introuvable". On se reportera à ce texte pour vérifier que cette production correspond aux exigences linguistiques requises pour ce genre d'exercice et que l'on y retrouve les ponctuations habituellement utilisés, à valeur métadiscursive : "disons", "comment dirais-je" "donc", etc.

Phonétiquement, journalistes et "intellectuels" produisent des énoncés ayant les mêmes caractéristiques que ceux du français régional. La majorité des hommes politiques partage plutôt les particularités du français occasionnel.

Nous concluons sur les productions orales en français de prestige en disant que cette variété a bien une unité fonctionnelle du fait qu'elle remplit des fonctions de représentation. En revanche, elle n'a pas d'unité linguistique et comprend un éventail de productions respectant à des degrés très différents la norme en usage.

2.2.2.4.7. caractères généraux du continuum

La description des quatre variétés du continuum permet de remarquer une évidente continuité entre toutes ces formes, toutes rapportées à la norme standard du français.

Le trait sans doute le plus original du continuum français à Djibouti est le fait que l'écart entre les variétés inférieures et

¹ Institution djiboutienne de recherche scientifique et technique, directement placée sous l'autorité de la Présidence de la République.

supérieures est relativement restreint, plus sans doute que dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Le mode d'appropriation du français y est sans doute pour beaucoup, l'immense majorité des locuteurs ayant appris le français dans un cadre scolaire. Du coup, l'écart est réduit par le bas. Dans le même temps, la rareté d'une élite intellectuelle formée à l'université ne permet pas de retrouver dans les formes de français de prestige ces phénomènes d'hypercorrection caractéristiques des productions correspondantes dans le reste de l'Afrique francophone : l'écart est réduit par le haut.

Ainsi, on peut dire que le niveau moyen des locuteurs en français est relativement bon mais que n'émergent pas, au niveau des variétés de représentation, de discours particulièrement soignés. Or, ce dernier phénomène nuit à la perception globale que les gens, les Français notamment, ont du niveau de l'ensemble des locuteurs djiboutiens. Pensant naïvement que les formes de prestige sont automatiquement bien supérieures aux autres, les Français vivant à Djibouti ont tendance à conclure, au vu des écarts par rapport à la norme qu'ils peuvent relever dans ces productions, que les variétés situées plus bas dans le continuum sont encore plus fautives. Pourtant, on a pu le vérifier, on ne peut se livrer sans erreur à pareille extrapolation dans le cas djiboutien.

**TABLE DES
MATIÈRES
(VOLUME 1)**

	I
CONVENTIONS DE TRANSCRIPTION.....	3
INTRODUCTION.....	5
1. LE STATUT DES LANGUES EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI.....	17
1.1. Les langues en République de Djibouti : les composantes d'une situation plurilingue.....	17
1.1.1. Les langues implantées à Djibouti	18
1.1.1.1. les langues dites nationales : la famille afro-asiatique	19
1.1.1.1.1. l'afar et le somali, des langues couchitiques	20
1.1.1.1.1.1. ordre des constituants de la phrase	21
1.1.1.1.1.2. marques morphologiques	22
1.1.1.1.1.3. systèmes phonologiques	24
1.1.1.1.1.4. aspects lexicaux	24
1.1.1.1.2. l'arabe, langue sémitique	25
1.1.1.2. le français	26
1.1.2. Les langues étrangères en République de Djibouti.....	27
1.1.2.1. les langues de diffusion internationale.....	28
1.1.2.2. les langues régionales ou interrégionales	29
1.2. Officialité et nationalité des langues.....	29
1.3. Usages institutionnels	33
1.3.1. Langues et politique	33
1.3.2. Langues et administration.....	37
1.3.3. Langues et système judiciaire	39
1.3.4. Langues et enseignement.....	43
1.3.4.1. le français, langue d'enseignement.....	44
1.3.4.2. l'arabe, première langue étrangère	46
1.4. Langues et médias	48
1.4.1. La presse écrite.....	48
1.4.1.1. la presse écrite nationale	48
1.4.1.2. la presse internationale.....	51
1.4.2. La presse audio-visuelle	52
1.4.2.1. historique de la Radio Télévision de Djibouti	52
1.4.2.2. part des différentes langues dans les programmes.....	54
1.4.2.2.1. la radio.....	54
1.4.2.2.2. la télévision.....	55

1.5. Langues et commerce	56
1.5.1. Bref historique du commerce djiboutien	57
1.5.1.1. Djibouti, poste avancé de la France coloniale.....	57
1.5.1.2. ancienneté de l'implantation des Yéménites.....	57
1.5.1.3. du monopole français à la diversification des partenaires commerciaux.....	58
1.5.2. Structure du commerce djiboutien	59
1.5.2.1. le commerce international.....	60
1.5.2.2. le commerce de proximité.....	60
1.5.3. La répartition des langues dans les différents secteurs commerciaux	61
1.5.3.1. Le commerce international.....	61
1.5.3.1.1. le personnel de direction.....	61
1.5.3.1.2. le personnel de maîtrise.....	61
1.5.3.1.3. le personnel d'exécution.....	62
1.5.3.2. Le commerce de proximité.....	62
1.5.3.2.1. les commerçants.....	62
1.5.3.2.2. la clientèle.....	63
1.5.4. Importance stratégique des langues dans les relations commerciales	64
1.6. Langue et religion	66
2. ÉTUDE DU CORPUS : PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS DANS LA VILLE DE DJIBOUTI	72
2.0. Redéfinir la notion de corpus	73
2.1. Les méthodes de recueil et d'observation d'un corpus linguistique	79
2.1.1. Atteindre les pratiques	80
2.1.1.1. l'observation participante : une connaissance de l'intérieur de l'objet d'étude.....	80
2.1.1.2. l'observation directe : un souci d'objectivité.....	81
2.1.1.3. l'entretien semi-directif : la parole en interaction.....	82
2.1.1.3.1 l'observation indirecte : le chercheur au cœur de l'interaction au cours des entretiens.....	83
2.1.1.3.2. les avantages de l'entretien semi-directif : l'expression personnelle du sujet.....	86
2.1.1.3.3. les limites de l'entretien semi-directif.....	87
2.1.1.3.3.1. un code imposé.....	87
2.1.1.3.3.2. le caractère factice de l'entretien semi- directif.....	88
2.1.1.3.3.3. la restriction des styles contextuels.....	89
2.1.1.3.4. période de l'enquête et durée.....	90
2.1.1.3.5. constitution d'un échantillon.....	91
2.1.1.3.6. entrée en contact avec les sujets et lieu des interviews.....	97

2.1.1.4. le corpus écrit	98
2.1.2. Atteindre les représentations	99
2.1.2.1. l'enquête par magnétophone	99
2.1.2.1.1. le niveau d'analyse des conflits linguistiques : le sujet en situation d'interaction dans une interview.....	100
2.1.2.1.2. choix des topiques d'entretien.....	106
2.1.2.1.3. analyser les représentations : les outils de la linguistique praxématique	108
2.1.2.1.4. le système de transcription	122
2.1.2.2. des écrits à portée métalinguistique	125
2.1.2.3. sondage en milieu alphabétisé.....	126
2.1.2.3.1. les objectifs : des résultats de type quantitatif	126
2.1.2.3.2. nature du questionnaire	127
2.1.2.3.3. l'administration du questionnaire : période et mode d'administration.....	128
2.1.2.3.4. construction de l'échantillon	129
2.2. L'analyse des productions linguistiques et des représentations.....	132
2.2.1. Depuis l'indépendance, une situation de discontinuité sociolinguistique entre le français et les langues nationales.....	132
2.2.1.1. le français, langue véhiculaire spécifique : les usages administratifs	133
2.2.1.1.1. l'héritage des domaines de l'administration coloniale : les usages écrits	134
2.2.1.1.2. le somali, langue dominante dans les autres emplois	134
2.2.1.1.2.1. l'influence du lieu sur le choix des langues utilisées dans la communication.....	135
2.2.1.1.2.1.1. la poste.....	136
2.2.1.1.2.1.2. la banque.....	137
2.2.1.1.2.2. la véhicularité des langues : la communication interethnique dans les lieux publics	139
2.2.1.2. maintien d'un système scolaire français.....	144
2.2.1.3. exposition langagière et mode d'appropriation du français	147
2.2.1.3. la rareté du bilinguisme	150
2.2.1.4. absence de réseaux de communication franco-djiboutiens.....	156
2.2.1.5. les conséquences de la situation de discontinuité interlinguistique : maintien d'un français normé.....	160
2.2.1.6. conclusion : les apparences d'un plurilinguisme coordonné en situation di- ou polyglossique.....	168
2.2.2. Des facteurs d'évolution : d'une discontinuité interlinguistique à une continuité entre le français et les langues nationales sous l'influence de la scolarisation croissante.....	169
2.2.2.1. les facteurs de l'évolution	170
2.2.2.1.1. la scolarisation croissante.....	170
2.2.2.1.1.1. évolution générale des effectifs	171
2.2.2.1.1.1.1. enseignement primaire.....	171
2.2.2.1.1.1.2. enseignement secondaire.....	172
2.2.2.1.1.1.3. enseignement supérieur	174
2.2.2.1.1.2. part des districts et de Djibouti.....	175

2.2.2.1.1.2.1. enseignement primaire.....	175
2.2.2.1.1.2.2. enseignement secondaire.....	177
2.2.2.1.1.2.3. éducation et mixité.....	177
2.2.2.1.2. les efforts d'alphabétisation.....	181
2.2.2.1.3. l'extension des domaines d'emploi du français.....	188
2.2.2.2. les conséquences linguistiques.....	195
2.2.2.2.1. les emprunts des langues nationales au français.....	195
2.2.2.2.2. les phénomènes d'alternance codique.....	200
2.2.2.3. conclusion : la dynamique de la situation sociolinguistique djiboutienne et le concept d'interférence.....	222
2.2.2.4. Description linguistique et sociolinguistique du continuum du français à Djibouti.....	223
2.2.2.4.1. Sur la définition du continuum et des variétés du français.....	223
2.2.2.4.2. Quelques représentations du continuum.....	229
2.2.2.4.3. Le français élémentaire.....	232
2.2.2.4.3.1. Pauvreté lexicale et conséquences syntaxiques.....	234
2.2.2.4.3.2. Simplification morphologique et conséquences syntaxiques.....	239
2.2.2.4.3.3. Les limites de la subordination en français élémentaire.....	247
2.2.2.4.3.4. Les particularités phonétiques du français élémentaire.....	250
2.2.2.4.4. Le français occasionnel.....	253
2.2.2.4.4.1. Des compétences lexicales plus étendues.....	253
2.2.2.4.4.2. Un système personnel plus complet.....	255
2.2.2.4.4.3. Le développement de la phrase complexe.....	259
2.2.2.4.4.4. Le système temporel.....	260
2.2.2.4.4.5. L'apparition des ponctuants.....	262
2.2.2.4.4.6. Particularités phonétiques du français occasionnel.....	268
2.2.2.4.5. le français régional.....	269
2.2.2.4.5.1. la variation morpho-syntaxique en français régional.....	271
2.2.2.4.5.2. la variation syntaxique en français régional.....	277
2.2.2.4.5.3. l'examen des particularités lexicales du français régional.....	281
2.2.2.4.5.4. le développement des ponctuants en français régional : une variable discursive ?.....	319
2.2.2.4.5.5. la variation phonétique en français régional.....	325
2.2.2.4.6. le français de prestige.....	325
2.2.2.4.6.1. français de prestige et domaine de l'écrit.....	327
2.2.2.4.6.1.1. les particularités lexicales en français de prestige.....	327
2.2.2.4.6.1.2. mélange des registres de langue.....	331
2.2.2.4.6.1.3. français de prestige et domaine de la faute.....	336
2.2.2.4.6.2. français de prestige et domaine de l'oral.....	340
2.2.2.4.7. caractères généraux du continuum.....	342